



SYNDICAT
DE L'OUEST
LYONNAIS



CAP SUR
L'AMÉNAGEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE !

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 03 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE (9)

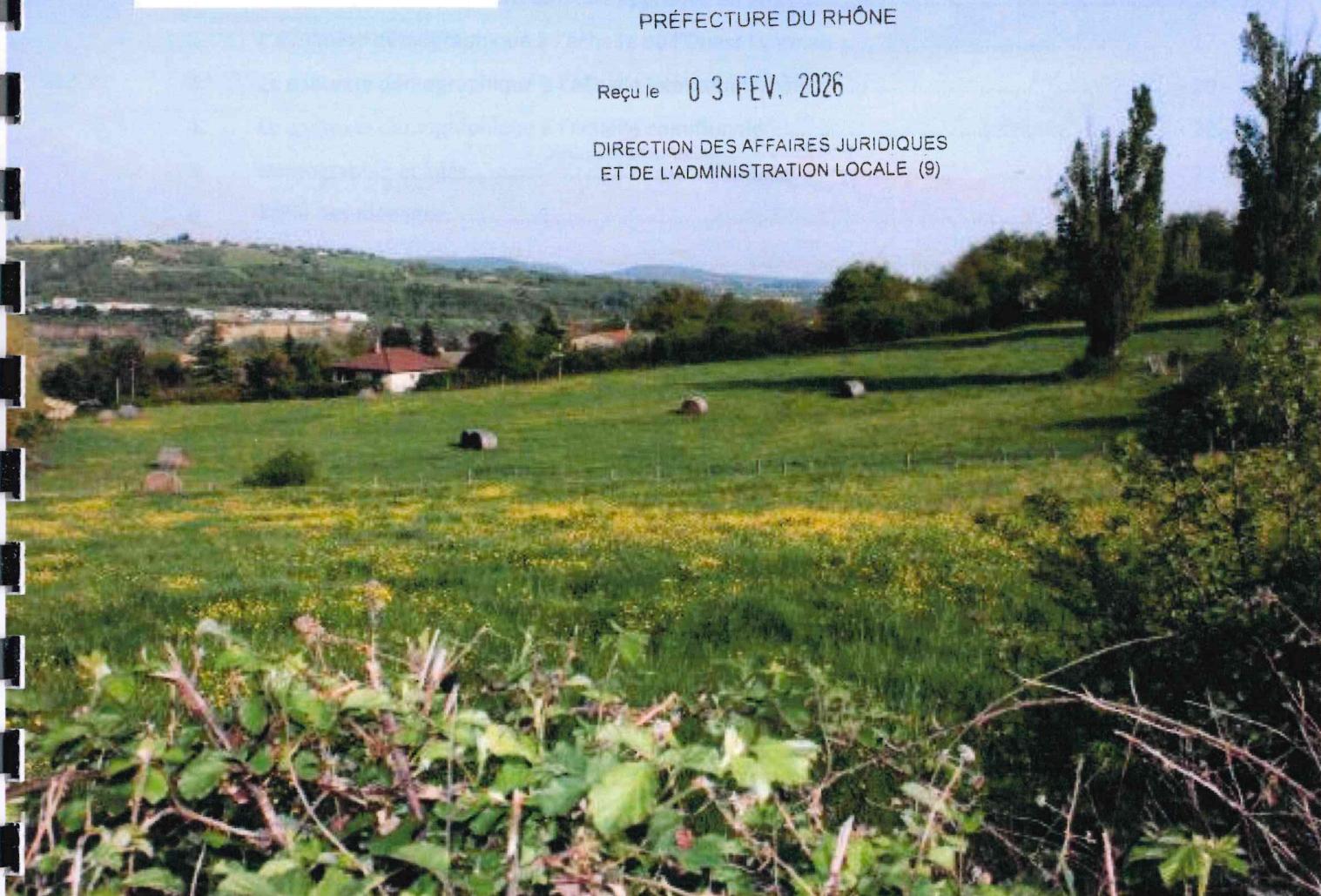


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST LYONNAIS

3.1

Diagnostic du territoire

Dossier d'approbation – 13 janvier 2026

Sommaire

Préambule

Chapitre 1. LA POPULATION.....	- 13 -
1. Les principales dispositions du SCoT approuvé en 2011	- 14 -
2. L'évolution démographique à l'échelle de l'Ouest Lyonnais	- 17 -
3. Le contexte démographique à l'échelle intercommunale	- 20 -
4. Le contexte démographique à l'échelle communale.....	- 22 -
5. Démographie et âges.....	- 28 -
6. Taille des ménages.....	- 31 -
La population – synthèse et enjeux.....	- 33 -
Chapitre 2. LE LOGEMENT.....	- 35 -
1. Structure et évolution du parc de logement	- 35 -
2. Typologie : logements collectifs, intermédiaires et individuels.....	- 43 -
3. La vacance dans le logement	- 49 -
4. Le logement locatif social	- 50 -
Le logement – synthèse et enjeux.....	- 54 -
Chapitre 3. LA CONSOMMATION DE L'ESPACE.....	- 56 -
1. Consommation d'espaces au regard des données CEREMA à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.....	- 56 -
2. Consommation d'espaces au regard des données CEREMA à l'échelle des communautés de communes.....	- 58 -
Chapitre 4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES.....	- 65 -
1. Une offre de services avec une influence locale mais aussi une forte influence de l'agglomération de Lyon	- 65 -
2. Une offre d'éducation globalement bonne	- 69 -
3. Une offre et des services de santé.....	- 71 -
4. L'atout des infrastructures sportives	- 76 -
5. Une offre culturelle riche.....	- 78 -
6. Équipements et « polarités »	- 80 -
Équipements et services – synthèse et enjeux	- 82 -
Chapitre 5. LES TRANSPORTS ET MOBILITES.....	- 83 -
1. La mobilité quotidienne des habitants	- 83 -
2. Réseau viaire et circulation automobile	- 88 -
3. Transports collectifs et intermodalité.....	- 92 -
4. Les modes de déplacement actifs.....	- 100 -
5. Les autres solutions alternatives	- 106 -
Transports et mobilités – synthèse et enjeux	- 109 -

Chapitre 6. Profil économique du territoire	- 111 -
1. Armature économique et dynamiques.....	- 111 -
2. Spécificités du tissu économique et évolutions.....	- 114 -
3. Marché du travail et insertion	- 123 -
4. Le foncier économique	- 127 -
Économie – synthèse et enjeux.....	- 144 -
Chapitre 7. LE COMMERCE ET LA LOGISTIQUE	- 146 -
1. Le commerce.....	- 146 -
2. La logistique	- 154 -
Commerce, logistique – synthèse et enjeux	- 158 -
Chapitre 8. L'AGRICULTURE, UN ROLE ECONOMIQUE MAJEUR POUR LE TERRITOIRE	- 159 -
1. Une agriculture diversifiée.....	- 159 -
2. Une agriculture tournée vers les signes de qualité et la vente de proximité	- 168 -
3. Un dynamisme agricole vulnérable	- 171 -
L'agriculture, synthèse et enjeux	- 180 -
Chapitre 9. LE TOURISME.....	- 182 -
1. La destination touristique « Monts du Lyonnais »	- 182 -
2. Les hébergements touristiques du territoire.....	- 182 -
3. L'emploi dans le secteur du tourisme.....	- 186 -
4. Le patrimoine de l'Ouest Lyonnais	- 186 -
Le tourisme – synthèse et enjeux.....	- 191 -
Chapitre 10. LA FORET & LA FILIERE BOIS	- 192 -
1. Des espaces boisés majoritairement feuillus.....	- 192 -
2. Une forêt en gestion privée avec un morcellement important.....	- 194 -
3. Les différentes fonctions de la forêt.....	- 194 -
4. Les entreprises de la filière bois.....	- 195 -
5. Un schéma de desserte élaboré à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et des Monts du Lyonnais	- 195 -
La forêt & la filière bois – synthèse et enjeux	- 197 -

Table des cartes

Carte 1.	Portrait du territoire.....	- 13 -
Carte 2.	Hiérarchie des polarités définis par le SCoT approuvé en 2011.....	- 15 -
Carte 3.	Poids relatif de chaque commune dans la population du SCoT en 2020.....	- 23 -
Carte 4.	Évolution démographique entre 2009 et 2020.....	- 25 -
Carte 5.	Croissance démographique réelle par rapport au SCoT	- 27 -
Carte 6.	Poids relatif de chaque commune dans le parc de logements du SCoT en 2020	- 40 -
Carte 7.	Évolution du parc communal de logements (2009-2020)	- 42 -
Carte 9.	Part des logements sociaux (au sens de l'INSEE) par commune (2020)	- 51 -
Carte 10.	Délimitation de l'aire urbaine de Lyon	- 52 -
Carte 11.	Localisation de la consommation d'ENAF par commune.....	- 57 -
Carte 12.	Bassins de vie.....	- 66 -
Carte 13.	Pôles de service	- 68 -
Carte 14.	Équipements et services d'enseignement du 2 ^{ème} degré.....	- 70 -
Carte 15.	Nombre de médecins généralistes par communes.....	- 73 -
Carte 16.	Établissements de santé.....	- 75 -
Carte 17.	Équipements sportifs (2023)	- 77 -
Carte 18.	Équipements culturels.....	- 79 -
Carte 19.	Localisation des équipements structurants	- 80 -
Carte 20.	Flux domicile-travail des actifs du territoire vers les territoires voisins	- 87 -
Carte 21.	Carte : hiérarchie de la voirie	- 89 -
Carte 22.	Flux routiers quotidiens.....	- 90 -
Carte 23.	Etude de restructuration du réseau Car du Rhône - Enjeux	- 91 -
Carte 24.	Réseau de transport en commun TCL et cars du Rhône au 1 ^{er} janvier 2025	- 94 -
Carte 25.	Niveau de desserte des gares.....	- 98 -
Carte 26.	Pôles d'échanges et rabattement vers les pôles d'échanges.....	- 100 -
Carte 27.	Projet de réseau cyclable structurant	- 102 -
Carte 28.	Schéma directeur cyclable à l'échelle de l'Ouest Lyonnais	- 104 -
Carte 29.	Aires de covoiturage.....	- 106 -
Carte 30.	Projet de lignes de covoiturage dynamique.....	- 107 -
Carte 31.	L'Ouest Lyonnais dans l'aire d'attraction de Lyon	- 111 -
Carte 32.	Analyse sectorielle du tissu économique	- 116 -
Carte 33.	Principaux établissements et leur secteur d'activité en 2021	- 121 -
Carte 34.	Revenu fiscal médian par unité de consommation (€) 2020.....	- 125 -
Carte 35.	Les zones d'activités économiques	- 128 -
Carte 36.	Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCPA.....	- 129 -
Carte 37.	Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCVG	- 131 -
Carte 38.	Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCVL	- 133 -
Carte 39.	Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la COPAMO	- 135 -
Carte 40.	Localisation des surfaces économiques développées (2011-2020)	- 137 -
Carte 41.	L'environnement concurrentiel de l'Ouest Lyonnais	- 146 -
Carte 42.	Dynamique des migrations pendulaires de l'Ouest Lyonnais	- 147 -
Carte 43.	Maillage commercial et typologie de l'offre	- 148 -
Carte 44.	Localisation des constructions logistiques (2011-2022)	- 156 -

Carte 45.	Réseau de logistique commerciale.....	- 157 -
Carte 46.	Répartition des surfaces agricoles en 2020.....	- 160 -
Carte 47.	Orientation technico-économique de l'agriculture.....	- 162 -
Carte 48.	Les Associations Syndicales Autorisées (SMAHR)	- 166 -
Carte 49.	Valorisation de l'agriculture locale.....	- 169 -
Carte 50.	Délimitation des PENAP dans le Rhône.....	- 178 -
Carte 51.	Réseau touristique.....	- 187 -
Carte 52.	Carte touristique Monts du Lyonnais, L'échappée douce.....	- 188 -
Carte 53.	Forêts du territoire	- 193 -

Table des tableaux

Tableau 1.	Variation de la population de chaque EPCI entre 2014 et 2020	- 18 -
Tableau 2.	Trajectoire de croissance démographique par rapport au SCoT.....	- 19 -
Tableau 3.	Poids de population de chaque Communauté de Communes en 2020.....	- 22 -
Tableau 4.	Population des 6 principales communes du territoire (2020)	- 24 -
Tableau 5.	Variation annuelle de la population par commune	- 26 -
Tableau 6.	Taux d'accroissement démographiques des communes ayant connues le plus fort développement sur 2009-2020	- 28 -
Tableau 7.	Evolution de la composition des ménages entre 2009 et 2020 (en %).....	- 32 -
Tableau 8.	Répartition des logements en 2020	- 35 -
Tableau 9.	Résidences principales selon le nombre de pièces en 2020	- 35 -
Tableau 10.	Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020.....	- 36 -
Tableau 11.	Date d'achèvement des résidences principales	- 37 -
Tableau 12.	Type de logement en 2020.....	- 38 -
Tableau 13.	CCVG - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m ²)	- 59 -
Tableau 14.	CCVL - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m ²)	- 61 -
Tableau 15.	CCPA - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m ²).....	- 63 -
Tableau 16.	COPAMO -Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m ²)	- 64 -
Tableau 17.	Nombre d'établissements d'enseignement	- 69 -
Tableau 18.	Nombre de professionnels de santé sur le territoire en 2021	- 71 -
Tableau 19.	Nombre d'équipements et services de santé sur le territoire en 2021	- 74 -
Tableau 20.	Nombre d'équipements sportifs par EPCI en 2023	- 76 -
Tableau 21.	Nombre de déplacement quotidiens des habitants du territoire et part modale	- 84 -
Tableau 22.	Chiffres clés des déplacements internes au territoire	- 84 -
Tableau 23.	Répartition des modes de transport pour les flux domicile-travail internes au territoire..	- 85 -
Tableau 24.	Répartition des modes de transport pour les flux domicile-travail vers la Métropole de Lyon -	
86 -		
Tableau 25.	Équipement automobile des ménages.....	- 88 -
Tableau 26.	Principales évolutions des réseaux TCL et Cars du Rhône réalisées ou envisagées en 2025-	95
-		
Tableau 27.	Indicateur de concentration d'emplois selon les catégories socio-professionnelles en 2021... -	
126 -		
Tableau 28.	Répartition et typologie des zones d'activités de l'Ouest Lyonnais en 2023	- 127 -
Tableau 29.	Liste des ZAE de la CCPA.....	- 130 -
Tableau 30.	Liste des ZAE de la CCVG	- 133 -
Tableau 31.	Liste des ZAE de la CCVL	- 134 -
Tableau 32.	Liste des ZAE de la COPAMO	- 136 -
Tableau 33.	Consommation d'ENAF à destination du développement économique (2011-2021)	- 136 -
Tableau 34.	Taux de vacance commerciale des principales polarités en 2024	- 149 -
Tableau 35.	Zoom sur les densités commerciales des territoires de l'Interscot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne	- 149 -
Tableau 36.	Taux d'emprise commerciale en alimentaire	- 150 -
Tableau 37.	Taux d'emprise commerciale en équipement de la personne.....	- 151 -
Tableau 38.	Taux d'emprise commerciale en équipement de la maison	- 151 -
Tableau 39.	Taux d'emprise commerciale en bricolage-jardinage	- 151 -
Tableau 40.	Taux d'emprise commerciale en culture et loisirs	- 152 -
Tableau 41.	Irrigation des espaces agricoles en 2020.....	- 164 -

Tableau 42.	Surfaces des terres agricoles irriguées collectivement, en hectares	- 167 -
Tableau 43.	Volumes d'eau facturés, en m3.....	- 168 -
Tableau 44.	Tableau 1 : Surface Agricole Utilisée totale et son évolution	- 172 -
Tableau 45.	Surface Agricole Utilisée totale et son évolution en % entre 2010 et 2020.....	- 173 -
Tableau 46.	Offre d'hébergement touristique marchand	- 183 -
Tableau 47.	Activités de loisirs sportifs proposées sur le territoire.....	- 185 -
Tableau 48.	L'emploi dans le secteur du tourisme en 2015 sur l'Ouest Lyonnais	- 186 -
Tableau 49.	Musées et sites assimilés selon le nombre d'entrées de 2014 à 2016 sur l'Ouest Lyonnais.....	- 189 -
Tableau 50.	Principaux festivals, évènements avec une billetterie sur l'Ouest Lyonnais.....	- 190 -
Tableau 51.	Composition de la forêt en 2022	- 192 -

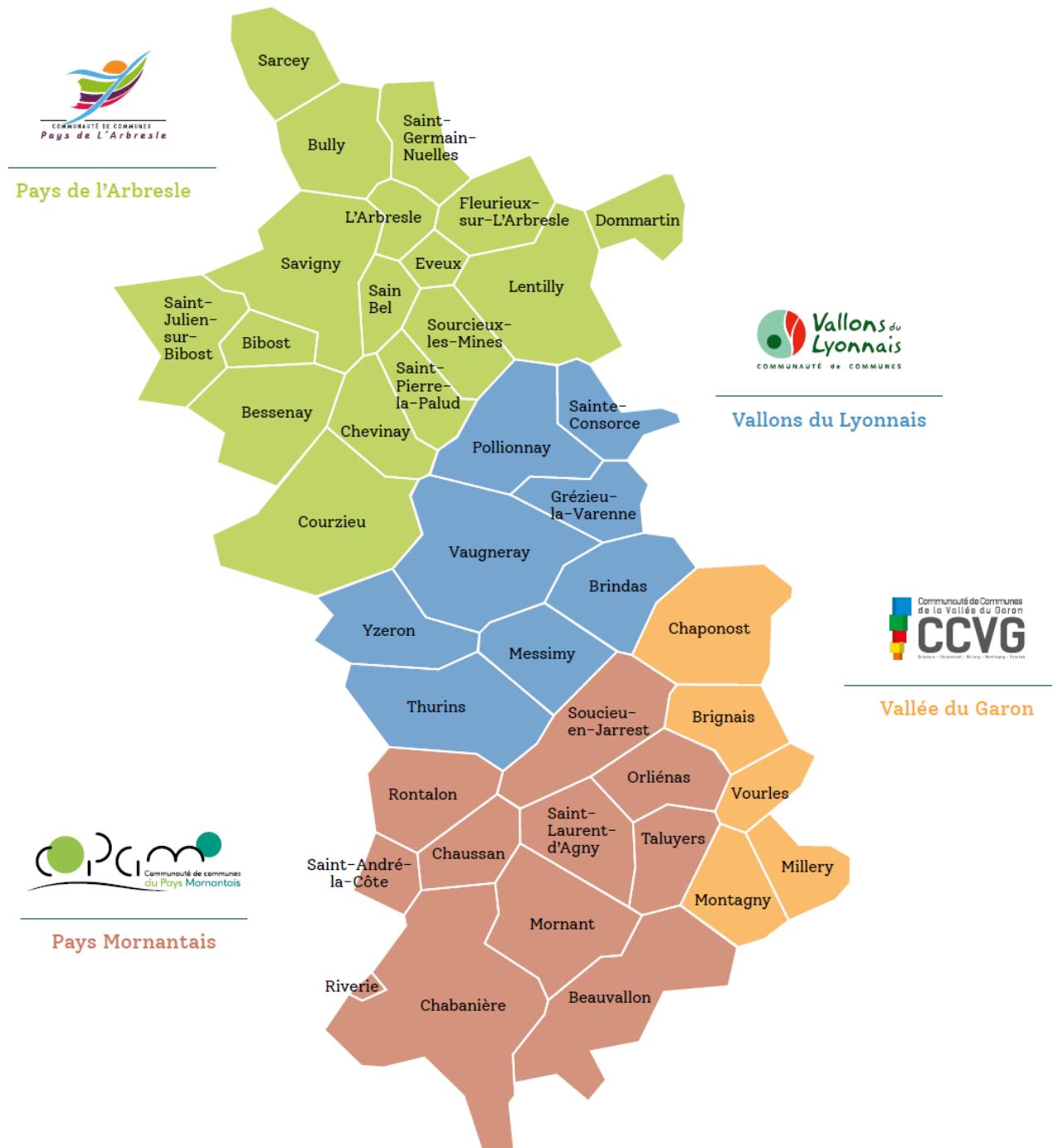
Table des figures

Figure 1.	Évolution de la démographie du territoire de l'Ouest Lyonnais (1968-2020)	- 17 -
Figure 2.	Taux de variation annuel moyen de la population entre 2014 et 2020 (en %).....	- 18 -
Figure 3.	Evolution de la croissance démographique moyenne sur le territoire du SCoT	- 19 -
Figure 4.	Projections démographiques OMPHALE 2018 - 2070.....	- 20 -
Figure 5.	Évolution de la croissance démographique annuelle moyenne	- 21 -
Figure 6.	Evolution de la démographie de l'Ouest Lyonnais par EPCI (1999 à 2020)	- 21 -
Figure 7.	Décomposition du taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2020 (en %)	- 22 -
Figure 8.	Evolution des structures d'âge sur l'Ouest Lyonnais entre 2009 et 2020.....	- 28 -
Figure 9.	Structure de la population par âge en 2020.....	- 29 -
Figure 10.	Indice de jeunesse des SCoT de l'aire métropolitaine Lyon-St Etienne	- 30 -
Figure 11.	Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2020	- 32 -
Figure 12.	Evolution du nombre de pièces des résidences principales entre 2009 et 2020 (en % par rapport au parc de résidences principales).....	- 36 -
Figure 13.	Résidences principales selon le type de logement et la période d'achèvement.....	- 37 -
Figure 14.	Évolution du nombre de logements (1969-2020)	- 38 -
Figure 15.	Évolution du type de logements entre 2009 et 2020.....	- 39 -
Figure 16.	Évolution du nombre de logements entre 2009 et 2020	- 41 -
Figure 17.	Répartition des logements par type d'habitat	- 43 -
Figure 18.	Poids relatif de chaque EPCI dans le parc de logements en 2020.....	- 44 -
Figure 19.	Évolution de la forme des logements au sein de l'Ouest Lyonnais entre 2009 et 2020	- 45 -
Figure 20.	Évolution du type de logements dans l'ensemble des nouveaux logements produits entre 2009 et 2020	- 45 -
Figure 21.	Évolution des types de logements produits sur le territoire entre 2013 et 2023	- 46 -
Figure 22.	Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 1.....	- 47 -
Figure 23.	Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 2.....	- 47 -
Figure 24.	Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 3.....	- 48 -
Figure 25.	Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 4.....	- 48 -
Figure 26.	Poids relatif de chaque EPCI dans le parc de logements, et notamment locatifs sociaux de l'Ouest Lyonnais en 2020	- 50 -
Figure 27.	Taux de logements locatifs sociaux des communes soumis à la loi SRU (2019 et 2022)	- 53 -
Figure 28.	Consommation globale d'ENAF 2011-2023 (ha)	- 56 -
Figure 29.	Consommation d'espace proportionnelle à la surface des territoires.....	- 57 -
Figure 30.	Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCVG (ha)	- 59 -
Figure 31.	Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCVL (ha)	- 60 -
Figure 32.	CCPA - Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCPA (ha)	- 62 -
Figure 33.	Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la COPAMO (ha)	- 63 -
Figure 34.	Répartition des emplois dans les Communautés de Communes (à gauche) et taux de croissance annuel d'emplois	- 112 -
Figure 35.	Evolution de l'emploi salarié privé en 10 ans – base 100 en 2011	- 113 -
Figure 36.	Volume d'emploi des secteurs d'activité en 2021, évolution en 5 ans et spécificité par rapport à la France	- 117 -
Figure 37.	Répartition des emplois au lieu de travail par PCS dans les EPCI du SOL en 2021	- 118 -
Figure 38.	Répartition des emplois au lieu de travail par PCS dans les EPCI du SOL en 2021	- 119 -
Figure 39.	Emploi par fonction en 2018 et évolution sur 10 ans	- 120 -
Figure 40.	Répartition des actifs de 15 ans à 64 ans (au lieu de résidence) par PCS	- 123 -
Figure 41.	Répartition des actifs de 15 ans à 64 ans (au lieu de résidence) par PCS	- 124 -
Figure 42.	Caractéristiques socio-démographiques du territoire	- 153 -

Figure 43.	Les activités logistiques implantées sur le territoire	- 154 -
Figure 44.	Le rythme de construction de locaux économiques en 10 ans.....	- 155 -
Figure 45.	Répartition des surfaces construites par type de locaux entre 2011 et 2022	- 155 -
Figure 46.	Statuts des exploitations	- 177 -
Figure 47.	Volume d'emplois touristiques sur le territoire de l'Ouest lyonnais	- 186 -

Préambule

Le SCoT de l'Ouest Lyonnais porte sur un territoire de 484 km², situé dans le département du Rhône, à l'interface entre la Métropole de Lyon et les Monts du Lyonnais. Il regroupe 4 communautés de communes, 41 communes et près de 135 000 habitants (2021).



Le territoire est entièrement couvert par des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), d'échelle communale. Il est à noter que les communes nouvelles de Vaugneray (fusion de Vaugneray et Saint-Laurent-de-Vaux), Beauvallon (fusion de Chassagny, Saint-Andéol-le-Château et Saint-Jean-de-Touslas) et Chabanière (fusion de Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Didier-sous-Riverie et Saint-Sorlin) disposent encore de Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle de leurs anciennes communes ; des procédures d'élaboration à l'échelle de la

commune nouvelles sont en cours sur les communes de Vaugneray et Chabanière. Au total, en 2025, 46 PLU s'appliquent sur le territoire de l'Ouest Lyonnais (38 à l'échelle des communes actuelles, 8 à l'échelle d'anciennes communes).

Le territoire est couvert par trois programmes locaux de l'habitat (PLH) exécutoires : CCVL, COPAMO et CCVG.

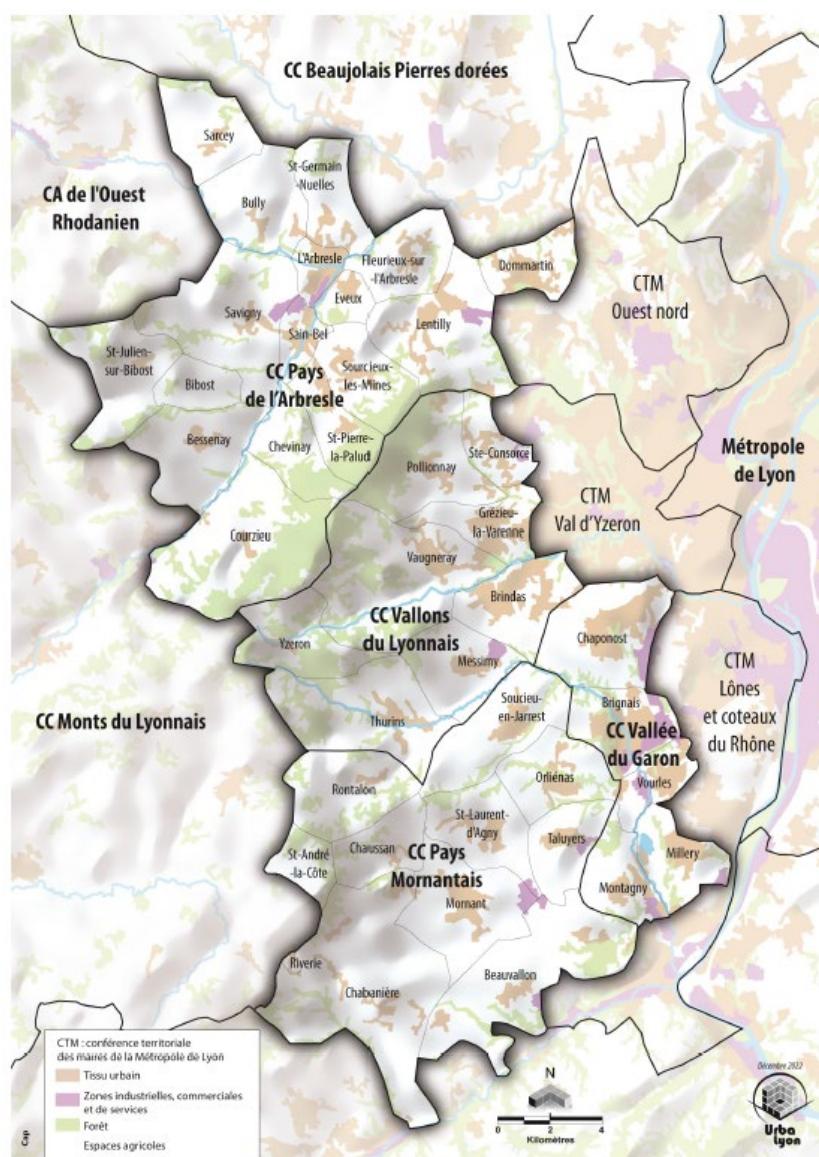
Chapitre 1. LA POPULATION

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est composé de 4 communautés des communes

- CCPA : Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ;
- CCVL : Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ;
- CCVG : Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;
- COPAMO : Communauté de Communes du Pays Mornantais.

Ce territoire se situe à l'ouest de la Métropole Lyonnaise, laquelle exerce une forte influence sur le territoire. L'Ouest Lyonnais s'inscrit de fait dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'Ouest Lyonnais compte 131 353 habitants en 2020 selon les chiffres de l'INSEE. Il se caractérise par une forte attractivité résidentielle, en raison de la qualité de ses paysages, de sa vitalité économique et de sa proximité avec la métropole de Lyon.



Carte 1. Portrait du territoire

Source : OPALE Observatoire partenarial économie emploi insertion Décembre 2022 – Urba Lyon

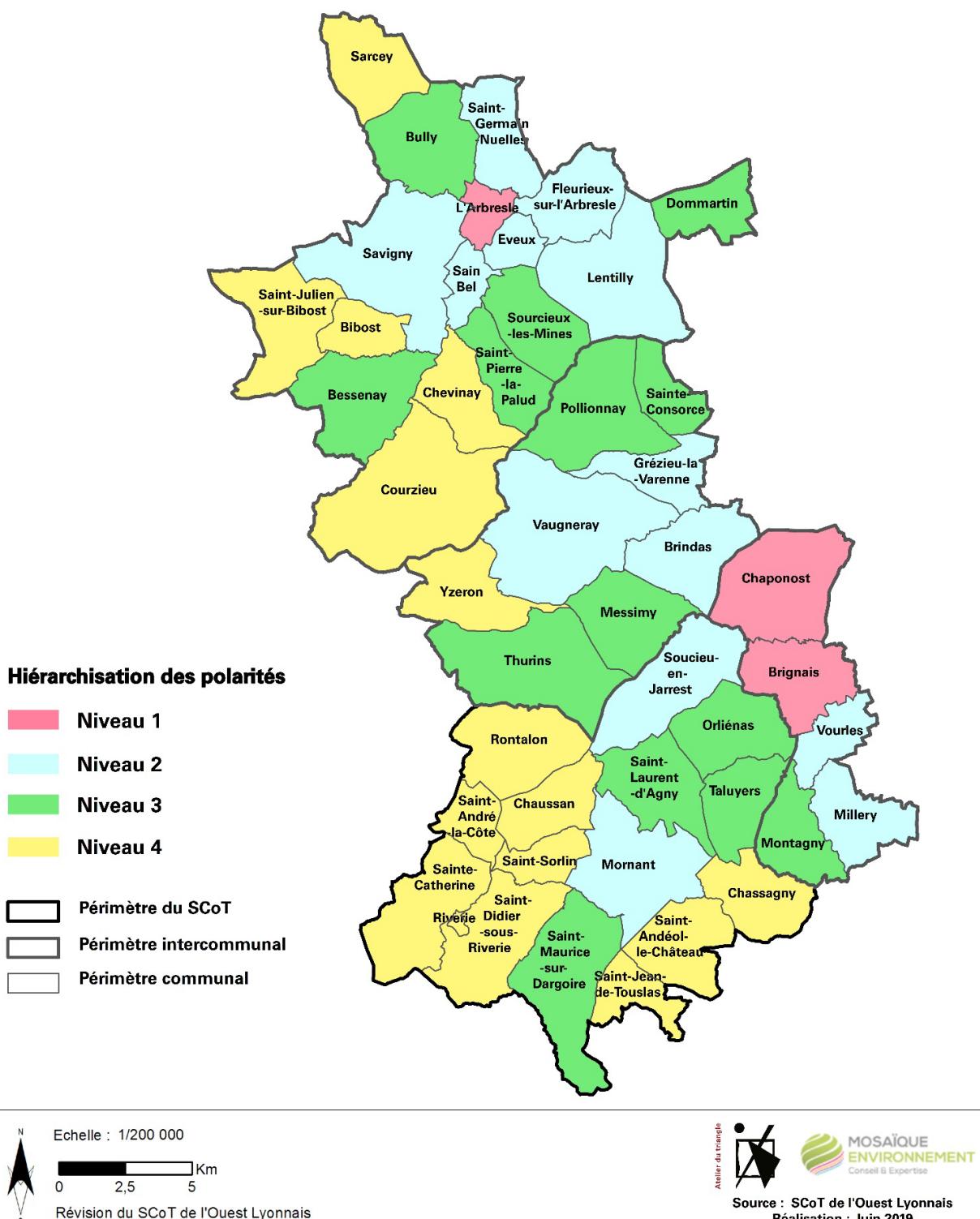
1. Les principales dispositions du SCoT approuvé en 2011

Les grandes orientations d'aménagement retenues pour l'Ouest Lyonnais sont les suivantes :

- Mettre en œuvre un mode de développement organisé autour du concept de « village densifié » en préservant la structure villageoise et en recherchant des formes urbaines plus économies en espace ;
- Assurer un meilleur équilibre des territoires du SCoT en matière de mobilités et de déplacements en développant, en particulier, les transports en commun ;
- Préserver la « marque identitaire » du territoire en assurant la pérennité des espaces agricoles ainsi que la gestion et la mise en valeur des espaces naturels et paysagers.

Quatre niveaux de polarités sont définis par le SCoT en fonction du poids de population, du niveau de services, de la desserte actuelle et future en transports collectifs, des espaces à vocation économique, de la sensibilité paysagère.

Des orientations sont ensuite établies pour chaque niveau de polarité. De façon générale, le SCoT tend à recentrer les nouvelles opérations prioritairement dans les centres-bourgs.



Carte 2. Hiérarchie des polarités définis par le SCoT approuvé en 2011¹

En matière d'urbanisme, les principales orientations du SCoT sont les suivantes :

- Affirmer le rôle des pôles structurants du territoire ;

¹ Nota : La commune nouvelle de Chabanière, issue de la fusion de communes de polarités 3 et 4, est considérée par la suite comme une commune de polarité 3 au titre du SCoT de 2011.

- Préserver la typicité de chaque ville, village et bourg en limitant l'étalement urbain et conservant des coupures urbaines ;
- Favoriser une urbanisation prioritairement dans le « cœur de village », puis en continuité ou à proximité immédiate car moins consommatrice d'espace et facilitant le maintien des équipements et services ;
- Définir des niveaux de densités adaptés en fonction des niveaux de polarité ;
- Diversifier les formes de logements afin de répondre à l'ensemble des besoins.

Le SCoT pose et défend le **concept de « village densifié »**, lequel doit permettre de définir une organisation territoriale plus économique de l'espace, soucieuse de la protection des ressources naturelles, évitant le mitage urbain autour des villes, villages, bourgs, hameaux et privilégiant prioritairement la restructuration des espaces déjà urbanisés, tout en favorisant la mise en place de coupures d'urbanisation inconstructibles.

Sur l'ensemble du territoire, le SCoT fixait un objectif en matière de croissance démographique. Le taux de croissance annuel visé sur la période 2006-2020 doit atteindre 0,89% soit 129 000 habitants à l'horizon 2020.

2. L'évolution démographique à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

Un dynamisme démographique...

Depuis 1968, le territoire de l'Ouest Lyonnais est marqué par une croissance démographique régulière et soutenue. En 52 ans, le territoire a gagné 81 129 habitants et a multiplié sa population par 2,6. L'Ouest Lyonnais est donc passé d'une situation de territoire rural peu peuplé à celle d'un territoire périurbain, porté par une dynamique de croissance métropolitaine.

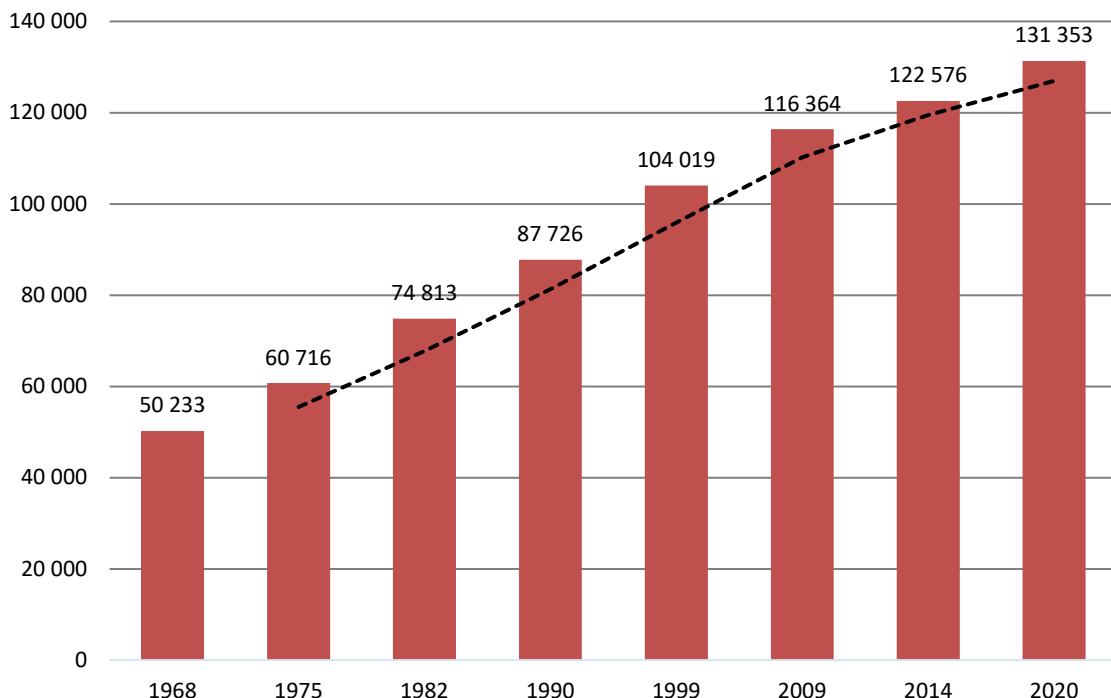


Figure 1. Évolution de la démographie du territoire de l'Ouest Lyonnais (1968-2020)

Sources : INSEE RP 1968 à 2020

En 2020, la population du territoire du SCoT de l'Ouest lyonnais compte 131 353 habitants selon l'INSEE, soit +7,16% par rapport à 2014 (122 576).

Cette croissance est liée à deux facteurs : d'une part, à un solde naturel positif sur l'ensemble des communautés de communes de l'Ouest Lyonnais (cf. tableau ci-dessous) et d'autre part, à un solde migratoire positif sur les quatre intercommunalités, ce qui indique une attractivité globalement forte du territoire.

Le territoire de l'Ouest Lyonnais bénéficie en effet d'un cadre de vie privilégié, s'appuyant sur un environnement paysager et naturel préservé et profitant de la proximité de plusieurs bassins de vie et d'emplois dynamiques, tel que celui de la métropole lyonnaise.

	Pays Mornantais (COPAMO)	Pays de l'Arbresle (CCPA)	Vallée du Garon (CCVG)	Vallons du Lyonnais (CCVL)	Total (Sol)
Population en 2020	29 440	38 481	32 185	31 247	131 353
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2014 et 2020	+1,1%	+0,7%	+1,3%	+1,7%	+ 1,2%
<i>dont variation due au solde naturel</i>	+0,5 %	+0,4 %	+0,5 %	+0,4	0,5%
<i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties</i>	+0,5 %	+0,3 %	+0,7 %	+1,3 %	0,7%

Tableau 1. Variation de la population de chaque EPCI entre 2014 et 2020

Sources : INSEE RP 2014 et 2020

La croissance démographique de l'Ouest Lyonnais est supérieure à la moyenne régionale et départementale, témoignant de l'attractivité du territoire. C'est la CCVL qui connaît un accroissement plus fort que les autres EPCI. La CCPA connaît le taux de variation annuel le plus faible (0,7) identique à celui du Rhône.

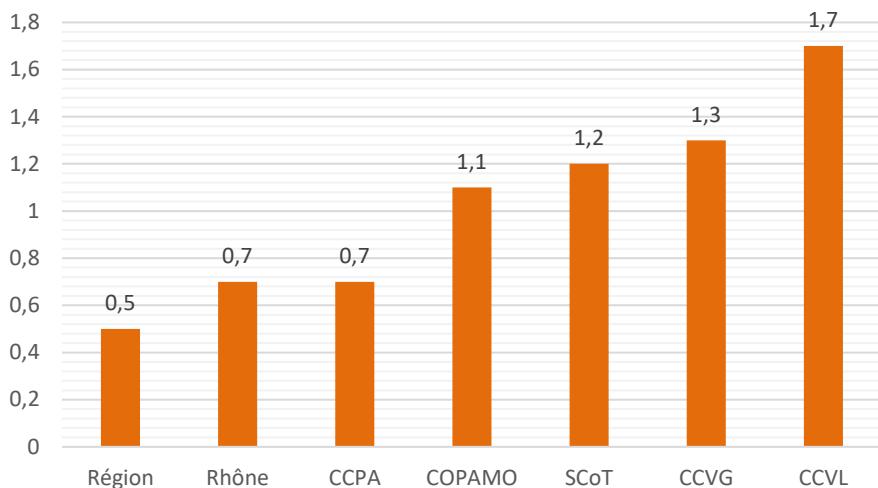


Figure 2. Taux de variation annuel moyen de la population entre 2014 et 2020 (en %)

Sources : INSEE RP 2014 à 2020

... qui tend à marquer le pas

Si l'on regarde en arrière à l'échelle de l'Ouest lyonnais, le territoire a connu des taux de croissance très élevés, allant jusqu'à 3% dans les années 70 avant de se stabiliser autour de 1% depuis les années 2000.

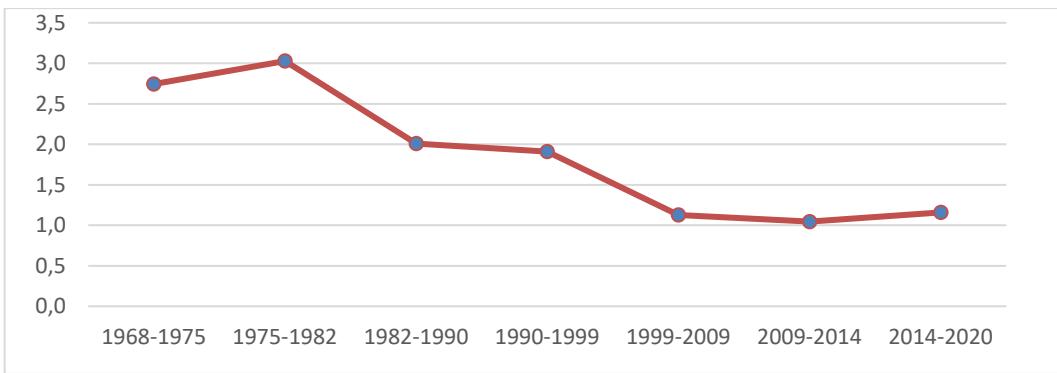


Figure 3. Evolution de la croissance démographique moyenne sur le territoire du SCoT

Sources : INSEE RP 1968 à 2020

Mise en perspective de la croissance démographique constatée au regard des objectifs démographiques du SCoT de 2011

Sur l'ensemble du territoire, le SCoT fixait un objectif en matière de croissance démographique. Le taux de croissance annuel visé sur la période 2006-2020 doit atteindre 0,89% soit 128 000 habitants à l'horizon 2020.

Selon les données INSEE 2020, la population du territoire de l'Ouest Lyonnais s'élève à 131 353 habitants, soit un taux de croissance annuel réel de 1,1%.

Le SCoT définit également une population cible en attribuant un taux de croissance annuel pour chacune des communes composant l'Ouest Lyonnais, à atteindre à l'horizon 2020. Cette projection dépend de la classification des communes selon leur niveau de polarité.

En moyenne, les taux de croissance par niveau de polarité visés par le SCoT ont tous été dépassés par les taux de croissance réels, à l'exception du niveau de polarité 1 :

		Population (données INSEE)					Taux de variation annuel moyen de la population (en %)		
Polarité		2006	2009	2014	2020	Objectifs SCoT 2020	2006-2020	2009-2020	Objectifs SCoT 2006-2020
1	Bassin de vie	25645	25459	25976	27727	28261	0,56	0,78	0,70 (cible)
2	Locale de proximité	44130	45979	49208	53876	51193	1,44	1,45	1,07 (maxi)
3	Village	32 516	34043	35899	37846	36699	1,09	0,97	0,87 (maxi)
4	Village avec niveau de services à conforter	10613	10 883	11 493	11904	11703	0,82	0,82	0,70 (maxi)
Total SOL		112904	116364	122576	131353	127856	1,09	1,11	0,89

Tableau 2. Trajectoire de croissance démographique par rapport au SCoT

Sources : INSEE RP 2008 à 2015 ; SCoT 2011

Les communes de niveaux de polarités 2 sont celles pour qui l'écart à l'objectif est le plus important, démontrant leur attractivité.

Tendances futures

Les agences d'urbanisme Lyon – Saint-Etienne ont appliqué la méthode de l'INSEE Omphale pour réaliser des projections démographiques pour le territoire de l'Ouest Lyonnais. Il est bien précisé qu'il s'agit de projections et non de prévisions. Les 3 scénarios pourraient être les suivants :

Les trois scénarios

	2018	2050	Evo annuelle
Haut	128 474	171 165	0,90%
Central	128 474	159 492	0,68%
Bas	128 474	148 092	0,45%

Evolution absolue 2018 à 2070

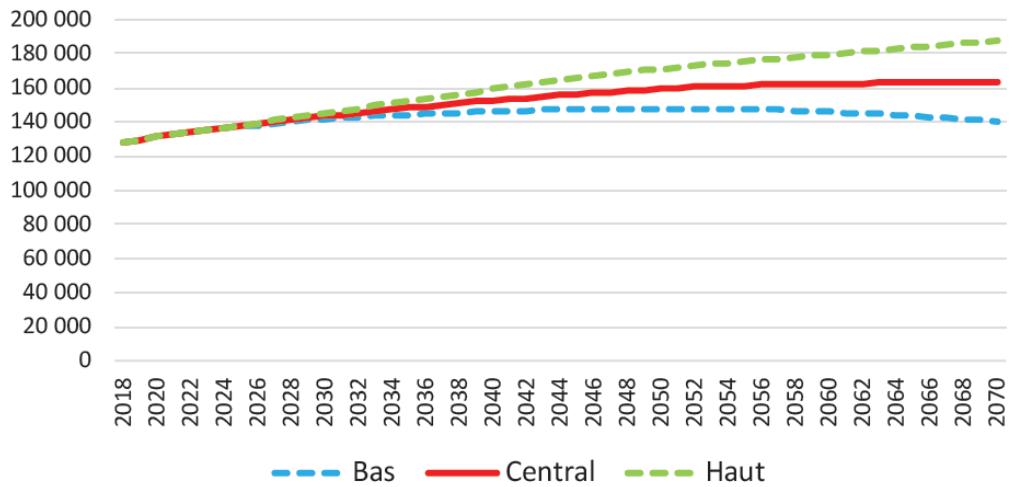


Figure 4. Projections démographiques OMPHALE 2018 - 2070

Source : Agences d'urbanisme Lyon – Saint-Etienne

Le dynamisme démographique de l'Ouest Lyonnais ralentit de façon progressive pour se stabiliser en 2050 autour de 160 000 habitants.

3. Le contexte démographique à l'échelle intercommunale

Les évolutions des quatre intercommunalités suivent d'une manière générale les grandes tendances observées l'échelle de l'Ouest Lyonnais. Elles ont connu des croissances démographiques importantes dans la deuxième moitié du XXème siècle, qui ont été depuis fortement ralenti. Sur l'ensemble du territoire du SCoT, les taux de croissance annuels moyens tendent à se rapprocher et se stabiliser : on peut penser que le SCoT en vigueur a joué un rôle de régulation.

La CCVG s'est néanmoins distingué par une croissance démographique précoce et très forte par rapport aux autres territoires, dans les années 70/80, en lien avec le développement de la métropole lyonnaise, avant de rejoindre les dynamiques des trois autres intercommunalités dans les années 90. Par la suite, dans les années 90, c'est la CCVL qui a connu un pic démographique. Les dynamiques sur la COPAMO et la CCPA ont été plus linéaires, calquées sur la tendance générale du territoire.

Sur les 20 dernières années, le ralentissement global par rapport à la période précédent est notable sur toutes les communautés de communes, avec néanmoins des dynamiques qui restent fortes sur la CCVG et la CCVL. Ces territoires, aux portes de la Métropole, continuent de bénéficier d'une attractivité forte.

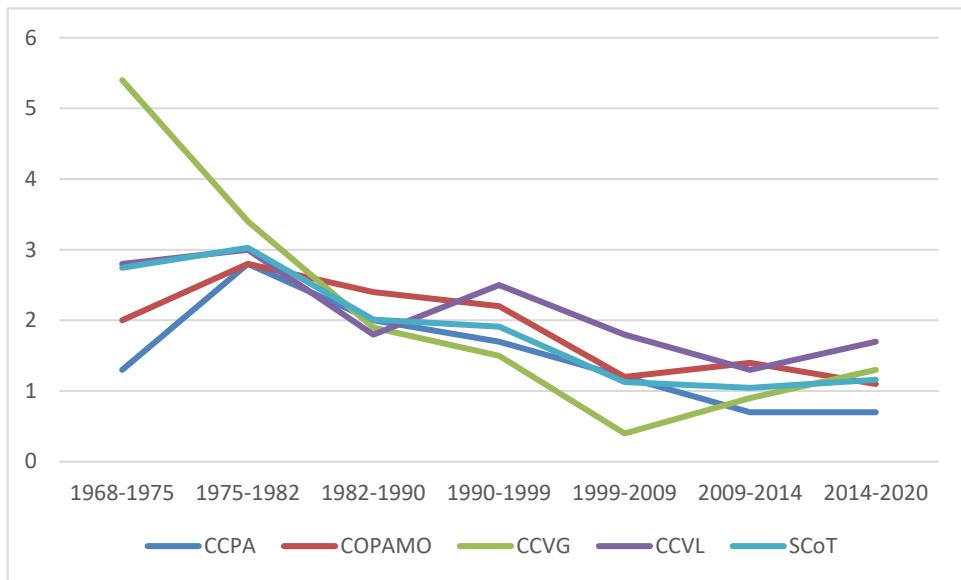


Figure 5. Évolution de la croissance démographique annuelle moyenne

Sources : INSEE RP 1968 à 2020

Cette croissance démographique se traduit par une hausse du nombre d'habitants. En 20 ans, la CCVG a gagné environ 4500 habitants, la CCPA 7000, la COPAMO 6500 et la CCVL 9000.

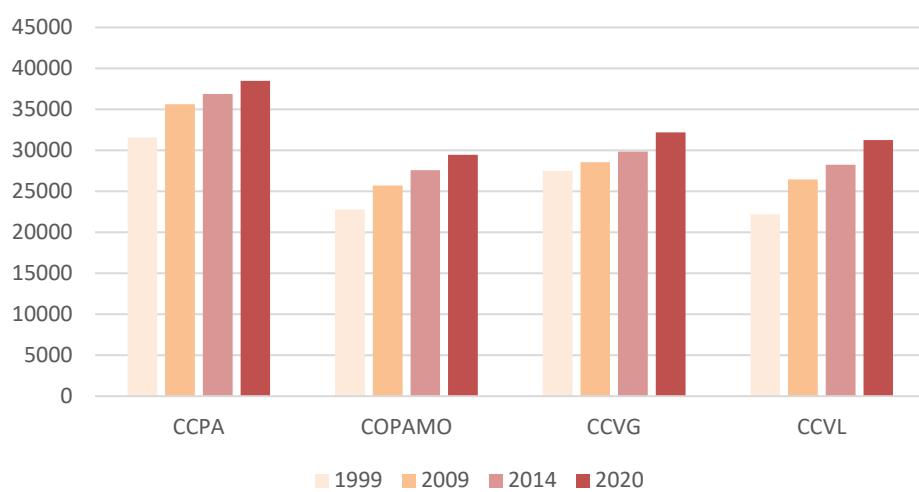


Figure 6. Evolution de la démographie de l'Ouest Lyonnais par EPCI (1999 à 2020)

Sources : INSEE RP 1999 à 2020

Les territoires à la croissance la plus forte, - CCVL et CCVG -, sont portés par des soldes migratoires positifs, plus importants qu'ailleurs. Les variations dues au solde naturel sont similaires entre les communautés de communes, témoignant d'une certaine homogénéité de la population du territoire.

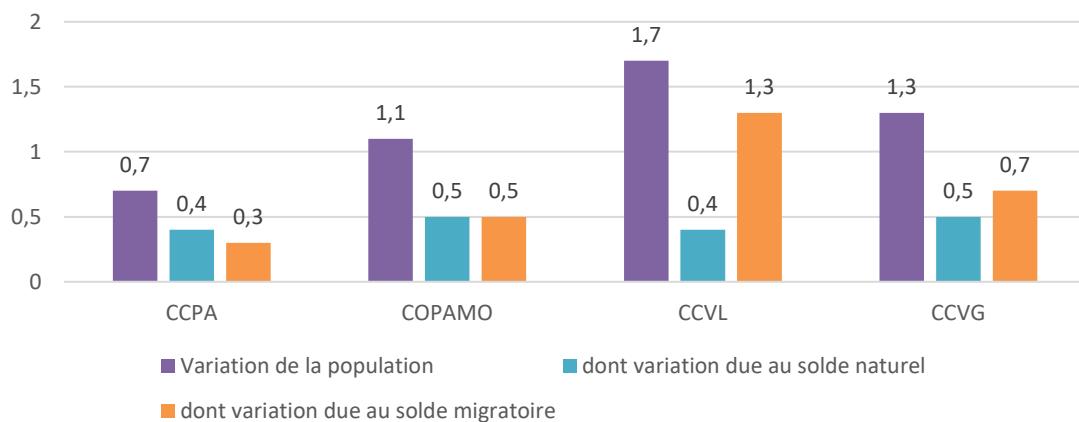


Figure 7. Décomposition du taux de croissance annuel moyen entre 2014 et 2020 (en %)

Sources : INSEE RP 2010 à 2020

Selon les données INSEE 2020, la population de chaque EPCI est la suivante :

	CCPA	CCVL	COPAMO	CCVG
Population INSEE 2020	38 481	31 247	29 440	32 185
Densité moyenne (hab/Km ²)	209,0	290,4	202,2	637,5

Tableau 3. Poids de population de chaque Communauté de Communes en 2020

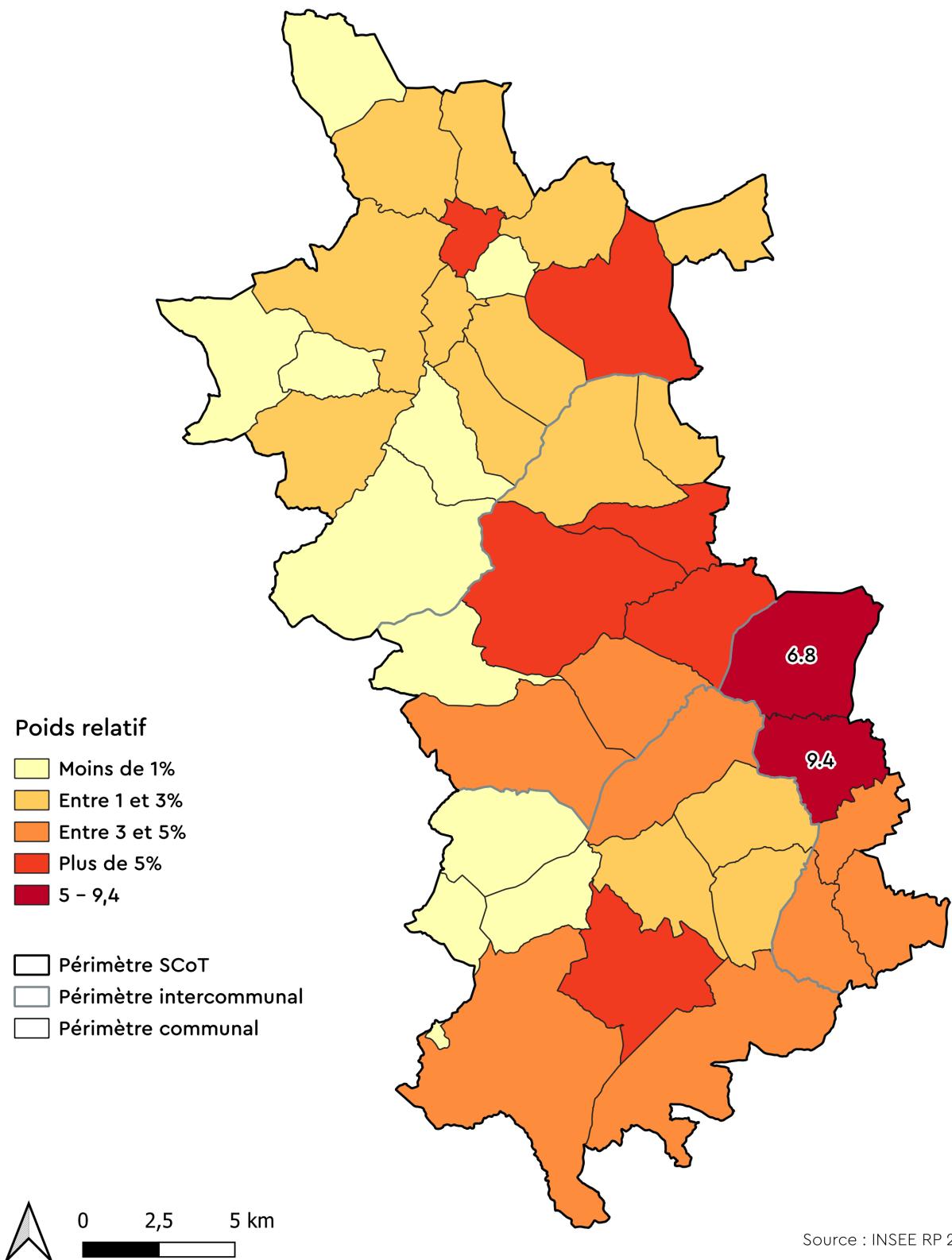
Source : INSEE RP 2020

La CCVG connaît une densité moyenne d'habitants au km² largement supérieure à celle des trois autres communautés de communes. Mais cela ne reflète pas toujours les situations à l'échelon communal, Brignais portant une part importante de cette densité.

4. Le contexte démographique à l'échelle communale

Logique de répartition et dynamiques

Les quatre intercommunalités représentent chacune entre 22,4% et 29,3% de la population de l'Ouest Lyonnais, mais une lecture plus fine du fait démographique permet toutefois de mettre en lumière une concentration de la population au niveau de quelques pôles urbains denses. La carte ci-dessous illustre le poids de chaque commune dans la population totale du SCoT en 2020.



Carte 3. Poids relatif de chaque commune dans la population du SCoT en 2020

La population se trouve majoritairement concentrée sur la frange Est et sur les communes du centre du territoire (CCVL), ainsi qu'à l'Arbresle et Mornant, et dans une moindre mesure sur la frange Sud. La proximité et l'accessibilité à la métropole lyonnaise est un réel facteur d'attractivité pour les communes, mais aussi l'axe Lyon-St Etienne, notamment avec les communes de Givors et Rive de Gier. Les autres secteurs du territoire constituent majoritairement des espaces moins denses, voire ruraux.

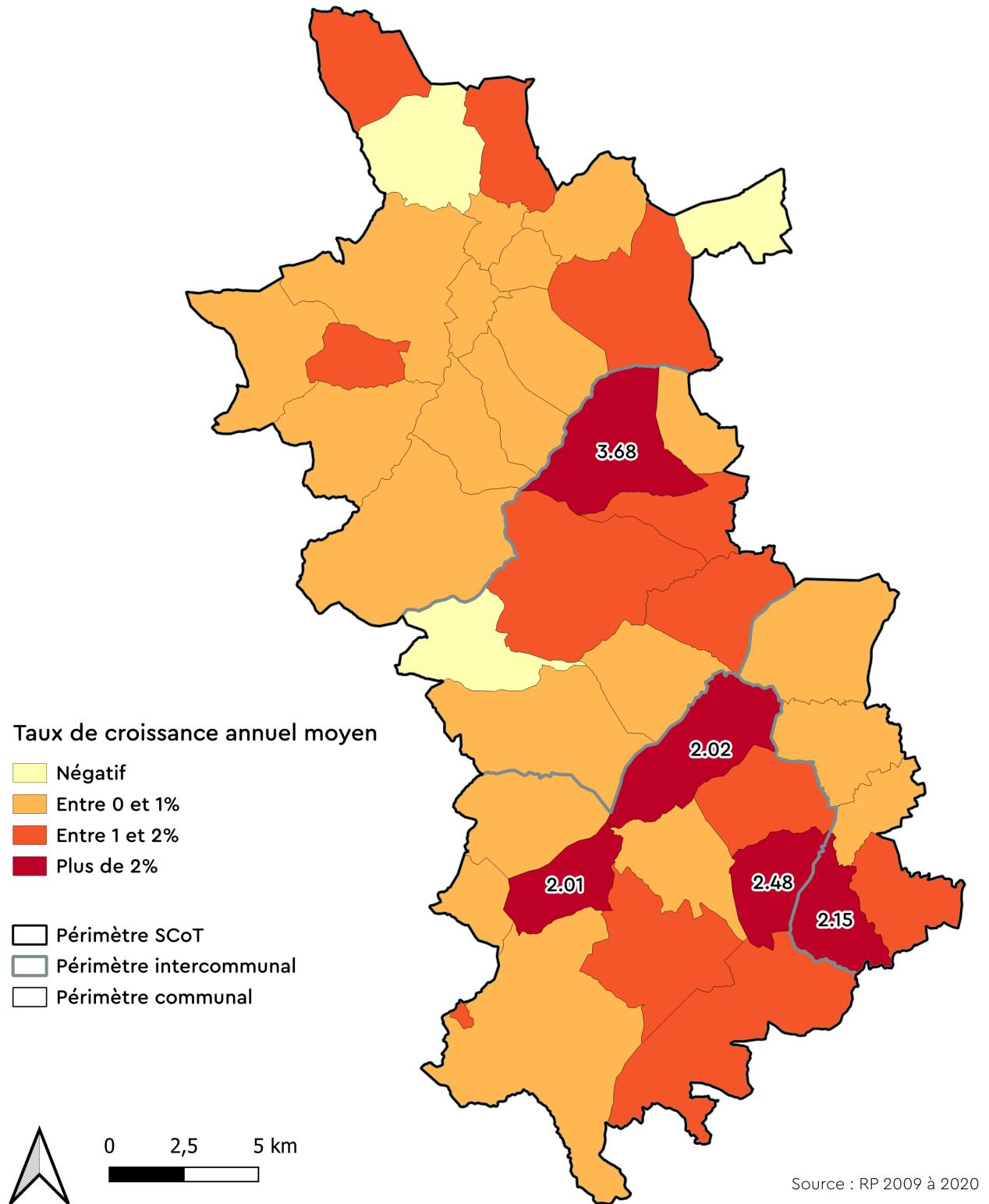
Selon les données INSEE 2020, voici les communes les plus peuplées du territoire du SOL, dépassant les 6 000 habitants, et leur poids relatif dans la population totale du SCoT :

CCVL	Grézieu-la-Varenne	6 029	4,6%
CCVL	Vaugneray	6 082	4,6%
COPAMO	Mornant	6 238	4,7%
CCPA	L'Arbresle	6 437	4,9%
CCPA	Lentilly	6 510	5,0%
CCVL	Brindas	6 589	5,0%
CCVG	Chaponost	8 887	6,8%
CCVG	Brignais	12 403	9,4%

Tableau 4. Population des 6 principales communes du territoire (2020)

Source : Insee RP 2020

Toutefois il convient de noter que les communes qui connaissent un poids relatif élevé en termes de population sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais (Brignais et Chaponost) ne sont pas forcément celles qui connaissent la croissance la plus forte sur la période 2009-2020. La carte suivante illustre ce fait.



Carte 4. Évolution démographique entre 2009 et 2020

Ci-dessous le tableau avec l'ensemble des données communales relatives à la démographie.

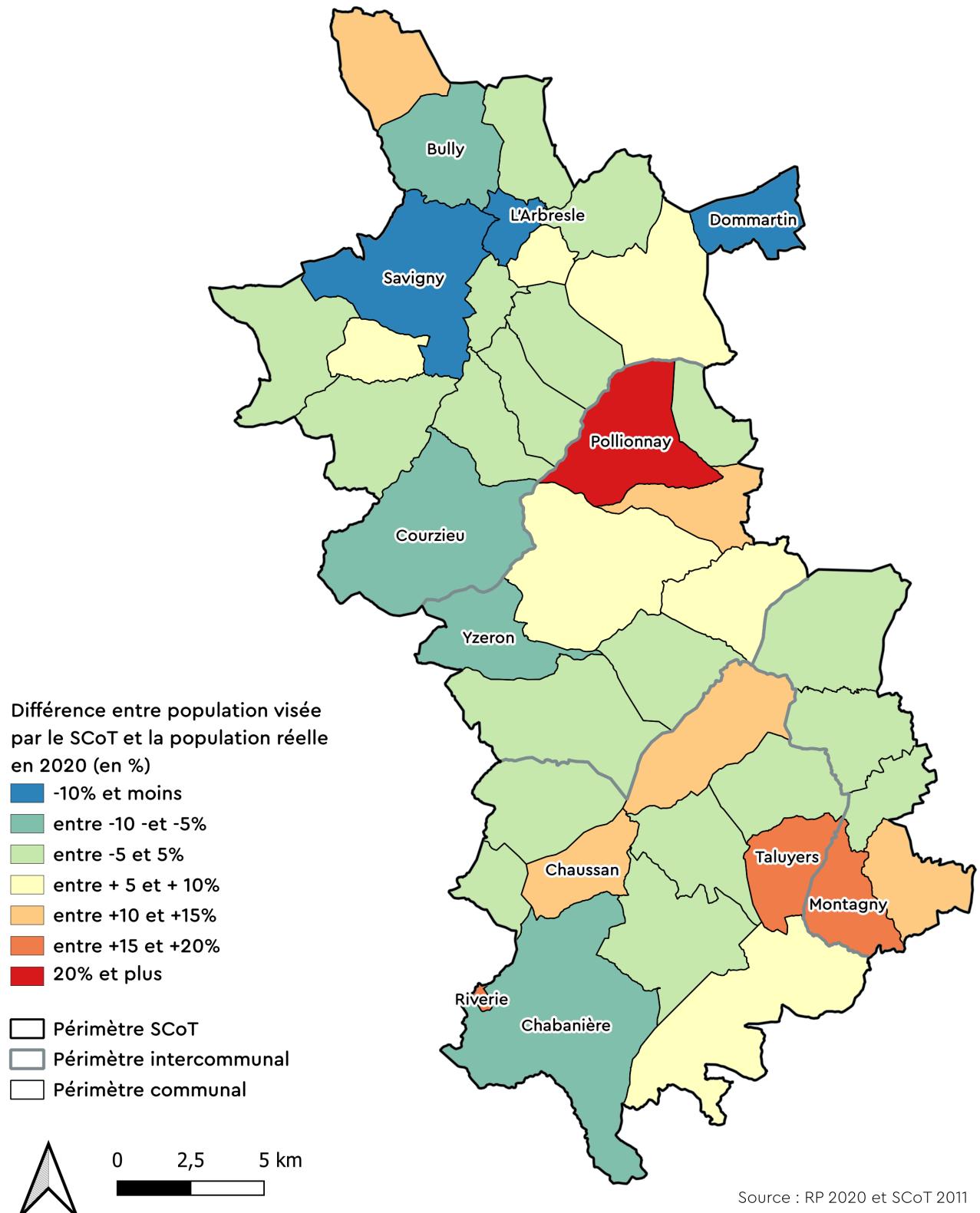
Données communes (INSEE 2020)	Population en 2020	Superficie en 2020, en km ²	Densité de population en 2020	Variation annuelle moyenne de la population, en %		
				2009-2014	2014-2020	2009-2020
Beauvallon (69179)	4 074	24,9	163,9	1,3	0,9	1,1
Bessenay (69021)	2 346	14,0	167,5	-0,3	1,1	0,5
Bibost (69022)	549	5,2	105,0	2,9	-0,4	1,1
Brignais (69027)	12 403	10,4	1197,2	0,0	1,4	0,8
Brindas (69028)	6 589	11,3	584,6	1,5	2	1,8
Bully (69032)	2 005	12,6	159,3	0,3	-0,8	-0,3
Chabanière (69228)	4 223	34,9	121,1	0,4	0,6	0,5
Chaponost (69043)	8 887	16,3	544,5	0,6	1,2	0,9
Chaussan (69051)	1 200	7,9	152,1	2,1	1,9	2,0
Chevinay (69057)	583	8,8	66,1	0,3	1	0,7
Courzieu (69067)	1 169	27,0	43,2	-1,3	1,3	0,1
Dommartin (69076)	2 551	7,2	353,3	-0,7	-0,4	-0,5
Éveux (69083)	1 159	3,3	349,1	2,9	-0,9	0,8
Fleurieux-sur-l'Arbresle (69086)	2 272	9,5	238,9	1,0	-0,5	0,2
Grézieu-la-Varenne (69094)	6 029	7,5	809,3	2,0	1,7	1,8
L'Arbresle (69010)	6 437	3,4	1915,8	0,8	0,4	0,6
Lentilly (69112)	6 510	18,4	354,0	-0,1	3,6	1,9
Messimy (69131)	3 523	11,1	317,4	0,7	0,7	0,7
Millery (69133)	4 313	9,2	467,8	3,2	0,7	1,9
Montagny (69136)	3 180	8,3	383,1	1,9	2,3	2,1
Mornant (69141)	6 238	15,8	395,8	0,5	1,9	1,3
Orliénas (69148)	2 549	10,4	244,6	1,0	1,5	1,3
Pollionnay (69154)	2 868	15,8	181,5	3,4	3,9	3,7
Riverie (69166)	334	0,4	795,2	1,8	1,6	1,7
Rontalon (69170)	1 160	12,7	91,6	1,2	-0,6	0,2
Sain-Bel (69171)	2 434	3,7	661,4	0,7	0,8	0,8
Saint-André-la-Côte (69180)	283	4,8	59,3	0,1	-0,1	0,0
Sainte-Consorce (69190)	2 065	5,8	355,4	0,5	1,2	0,9
Saint-Germain-Nuelles (69208)	2 247	8,5	263,1	1,9	0,6	1,2
Saint-Julien-sur-Bibost (69216)	570	13,3	42,9	1,4	0,2	0,8
Saint-Laurent-d'Agny (69219)	2 129	10,6	201,8	0,4	0,2	0,3
Saint-Pierre-la-Palud (69231)	2 576	7,5	342,1	1,9	-0,3	0,7
Sarcey (69173)	1 002	10,0	100,3	1,9	0,5	1,1
Savigny (69175)	1 988	21,4	92,8	1,0	-0,2	0,3
Soucieu-en-Jarrest (69176)	4 613	14,2	324,9	2,8	1,4	2,0
Sourcieux-les-Mines (69177)	2 083	10,0	209,1	1,0	0,7	0,8
Taluyers (69241)	2 637	8,1	326,0	4,7	0,7	2,5
Thurins (69249)	3 111	19,4	160,7	0,7	0,8	0,7
Vaugneray (69255)	6 082	25,0	243,1	0,8	2,2	1,6
Vourles (69268)	3 402	5,6	607,5	1,3	0,5	0,9
Yzeron (69269)	980	10,8	91,2	0,7	-1	-0,3
Total	131 353	485,0 km²				

Tableau 5. Variation annuelle de la population par commune

Source : Insee RP 2020

Mise en perspective de la croissance démographique par commune constatée au regard des objectifs démographiques du SCoT de 2011

Le dynamisme démographique de chaque commune peut également être mesuré en comparant le taux de croissance observé sur la période 2009-2020 au taux de croissance fixé par le SCoT sur la période 2006-2020.



Carte 5. Croissance démographique réelle par rapport au SCoT

Source : Insee RP 2009 à 2020

Les dynamiques communales sont contrastées et il est compliqué de tirer des constats. Nous pouvons toutefois noter que ce ne sont pas les communes de polarité 1 qui connaissent les taux de croissance les plus forts, mais plutôt les communes de polarité 2 et 3 proches de la métropole lyonnaise.

Les plus forts taux d'accroissement de la population sur cette période, bien au-delà des limites fixées par le SCOT, concernent les communes suivantes :

	Niveau de polarité	Taux d'accroissement démographique annuel moyen 2009-2020
Vaugneray	2	1,6%
Riverie	4	1,7%
Brindas	2	1,8%
Grézieu la Varenne	2	1,8%
Millery	2	1,9%
Lentilly	2	1,9%
Chaussan	4	2,0%
Soucieu en Jarrest	2	2,0%
Montagny	3	2,1%
Taluyers	3	2,5%
Pollionnay	3	3,7%

Tableau 6. Taux d'accroissement démographiques des communes ayant connues le plus fort développement sur 2009-2020

Source : Insee RP 2009 à 2020

5. Démographie et âges

Evolutions du territoire

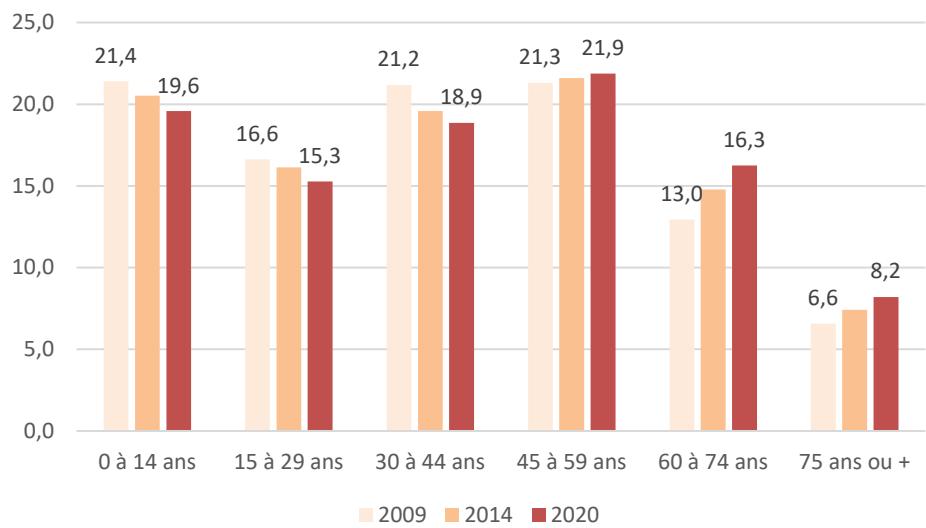


Figure 8. Evolution des structures d'âge sur l'Ouest Lyonnais entre 2009 et 2020

Sources : Insee RP 2020

Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, on observe un **vieillissement généralisé** de la population : la part des personnes de moins de 45 ans a diminué quand celle des plus de 45 ans a augmenté.

Le vieillissement de la population s'observe à l'échelle de chacune des Communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais comme à celle de l'Unité Urbaine, dans des proportions similaires.

Aussi le territoire accueille une part importante de jeunes retraités (60-74 ans), encore indépendants pour subvenir à leurs besoins.

Toutefois, le territoire de l'Ouest Lyonnais reste un territoire privilégié pour les familles avec des enfants, en raison du cadre de vie attractif et de la recherche du modèle de la maison individuelle. La part de 0-14 est ainsi légèrement plus élevée qu'à l'échelle de l'unité urbaine, même si elle a tendance à se tasser au cours des dernières années. De même les 45-59 ans sont sur-représentés.

Au contraire, les jeunes (15-29 ans) sont nombreux à quitter l'Ouest Lyonnais pour habiter à proximité de leur lieu d'études ou de travail. Le coût de l'immobilier ne permet pas leur maintien ou installation sur le territoire.

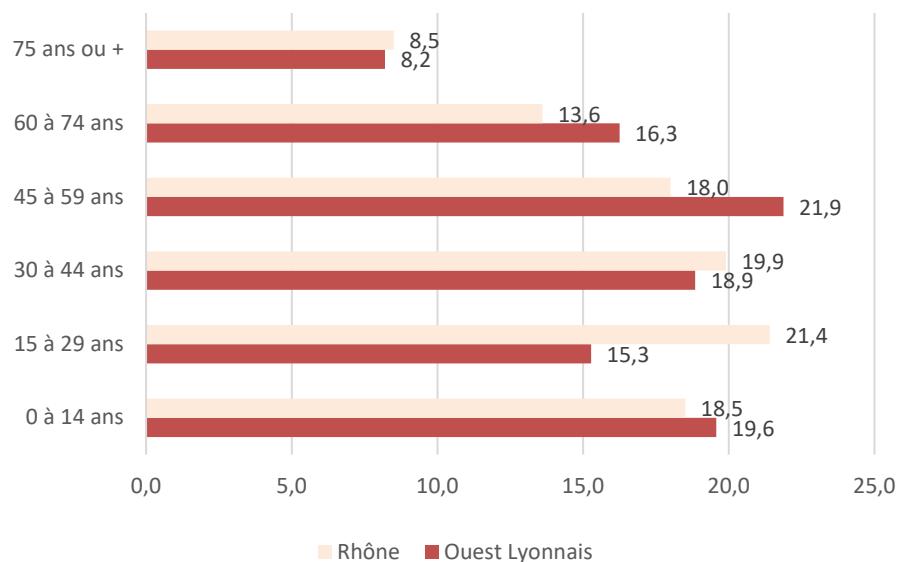


Figure 9. Structure de la population par âge en 2020

Source : Insee RP 2020

Tendances futures

Selon l'étude Omphale des agences d'urbanisme Lyon – Saint-Etienne en 2023, la population de plus de 70 ans va structurellement peser de plus en plus dans l'inter-Scot. En 2050, 18% de la population aura plus de 70 ans, contre 13% actuellement. En 2070, ce sera 20% de la population qui aura plus de 70 ans, soit un habitant sur cinq.

À 70 ans, une personne est encore autonome. L'espérance de vie sans incapacité est estimée en moyenne à 67 ans pour les femmes et 65,6 ans pour les hommes (Source : Drees sur l'année 2020). L'âge de la dépendance handicapante ou l'âge d'arrivée dans une structure d'accueil se fait généralement vers 80 ans. La plupart des occupants des structures spécialisées ont entre 80 et 95 ans, or dérogation liée à un handicap. La hausse de la part des personnes de plus de 80 ans au sein de la population du territoire constitue un sérieux défi pour l'aménagement et l'organisation territoriale.

La répartition entre les classes d'âge se déséquilibre structurellement : les actifs vont davantage porter l'effort d'accompagnement de leurs ainés qu'aujourd'hui. La classe d'âge active 25-55 ans diminue en

proportion : hausse de population de cette tranche d'âge ne représente que 18% de l'augmentation totale (contre 40% sans changement structurel). On peut donc parler d'une révolution structurelle de la population qui se projette, avec moins de jeunes, moins d'actifs, et plus de séniors.

L'indice de jeunesse est le ratio entre la population de 20 ans et celle de plus de 60 ans. S'il est supérieur à 1, il montre la prédominance d'une population jeune. Actuellement tous les territoires de l'inter-Scot sont quasiment au-dessus de 1. En revanche, en 2050, ils seront quasiment tous en dessous de 1. Cela signifie que les plus de 60 ans vont prendre de plus en plus d'importance, et donc que les politiques publiques vont davantage s'orienter vers l'accompagnement de ces personnes plutôt que vers les jeunes.

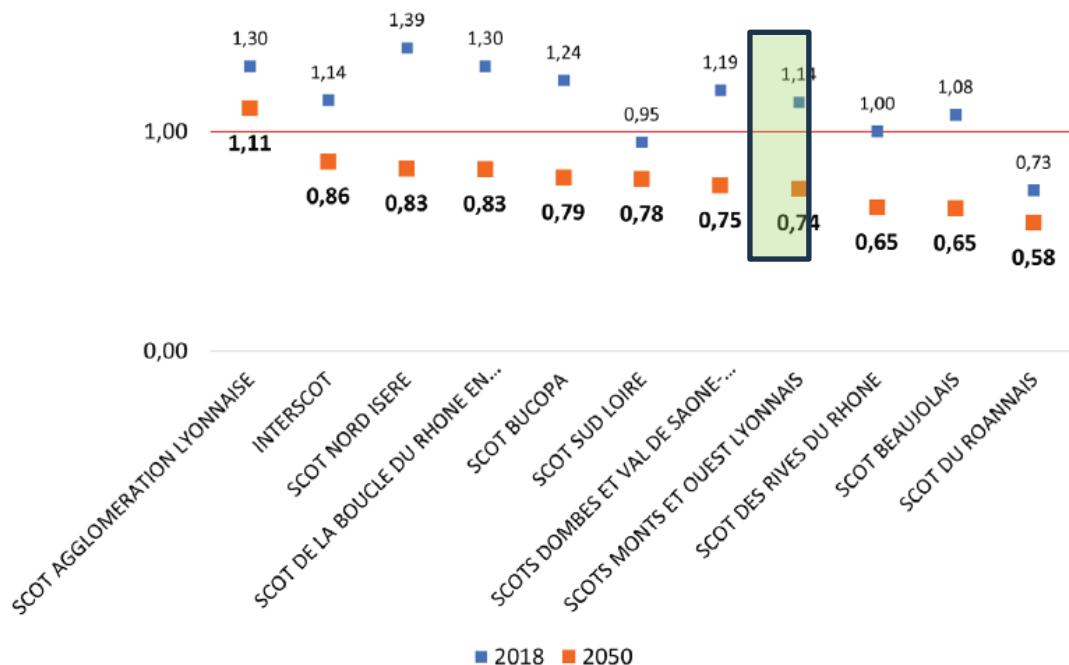


Figure 10. Indice de jeunesse des SCoT de l'aire métropolitaine Lyon-St Etienne

Source : Projections Omphale - Agences d'urbanisme Lyon – Saint-Etienne

Le vieillissement de la population induit des défis d'aménagement adapté à chaque âge. Les incapacités vont arriver peu à peu, la santé va se dégrader, le décès du conjoint va changer l'organisation familiale vers une organisation dépendant du territoire. La Banque des territoires estime que, face au défi du vieillissement de la population, il faut voir la ville avec des « yeux de vieux ».

Le premier défi tourne autour du logement. Très peu de seniors sont hébergés dans une structure publique, beaucoup vivent à domicile et souhaitent y rester. Le déménagement arrive en dernier recours. Encore faut-il trouver un logement adapté, à prix abordable.

La mobilité des personnes diminue, la capacité à conduire aussi, l'accès aux transports collectifs redouté. L'accès à la destination finale devient un parcours difficile. Cela soulève des questions de sécurité routière, de continuité et de convivialité du parcours. L'offre de transports collectifs n'est souvent pensée que pour accompagner les besoins de la population active et en santé. Trois freins ont été repérés qui pénalisent les seniors : la tarification, la convivialité des transports en commun et les fréquences hors temps des actifs.

De fait, les services à la personne d'accompagnement se multiplient. Les distances de déplacement diminuent pour se limiter peu à peu au cercle autour du logement pour atteindre les commerces. Donc certains logements deviennent inadaptés seulement au regard des services de proximité. Cette perte de mobilité s'accompagne généralement d'un isolement social.

Les besoins primaires des personnes âgées se portent sur les commerces et les services. Celles-ci ne pratiquent que de courtes distances, et achètent de petites quantités à chaque fois. Le manque d'épicerie, de boutique ou de restaurant sont des obstacles, comme l'impossibilité du service de livraison (soit par absence de services, soit par une fracture numérique). Aussi, l'accès aux soins est primordial que ce soit pour la pharmacie, le médecin généraliste ou le kiné.

Les personnes âgées ont des besoins de loisirs, mais apportent également des services. Elles sont plus impliquées dans la vie citoyenne, dans le bénévolat, et dans l'aide à la famille. Pour l'aménagement au quotidien, les rues et trottoirs commencent à s'adapter, mais beaucoup d'espaces manquent, dès leur conception, de convivialité, d'ombre, de passages protégés, de banc pour se poser, d'espaces d'échanges. Certaines collectivités se lancent dans les résidences pour personnes âgées, et optimisent les lieux d'implantation pour favoriser l'interaction avec les commerces et services. Les itinéraires conviviaux donnent envie au senior d'y aller donc de faire de l'exercice et de rester plus longtemps en bonne santé. Ces itinéraires profitent également à toutes les classes d'âge.

Toutes ces questions interpellent les collectivités, d'autant à l'horizon du SCoT, où les seniors seront de plus en plus les occupants du territoire. Si le sujet est davantage pris en compte dans l'aménagement, les aménageurs devront systématiquement avoir un réflexe pour les seniors lors de la planification, la réalisation d'infrastructures, ou lors des avis sur les projets immobiliers. En matière de planification, les territoires « favorables au vieillissement » constituent un nouvel angle de réflexion.

Finalement, ces projections démographiques, dont on mesure bien l'incertitude, attirent l'attention sur la nécessité d'un nouveau modèle de société, inclusif pour toutes les classes d'âge : les seniors, mais aussi les actifs, qui portent la croissance économique et les jeunes générations, à ne pas laisser de côté pour autant.

6. Taille des ménages

Historiquement, la taille moyenne des ménages ne cesse de baisser en France. Cette tendance, qui s'observe également dans l'Ouest Lyonnais, s'explique par l'évolution de la composition des ménages. Ainsi, les ménages de petites tailles, composé de 2 personnes ou moins, sont en très forte progression du fait notamment de séparations, de décohabitation et du vieillissement de la population.

Toutefois, malgré une baisse constante de la taille moyenne des ménages depuis 1968, celle-ci reste supérieure à l'échelle de l'Ouest Lyonnais (2,4) qu'aux niveaux départemental (2,2). Cela met en évidence le fait que l'Ouest Lyonnais est un territoire d'accueil privilégié pour les familles.

S'il y avait des disparités en 1968 entre les différents EPCI, celles-ci ont tendance à disparaître sur la période récente.

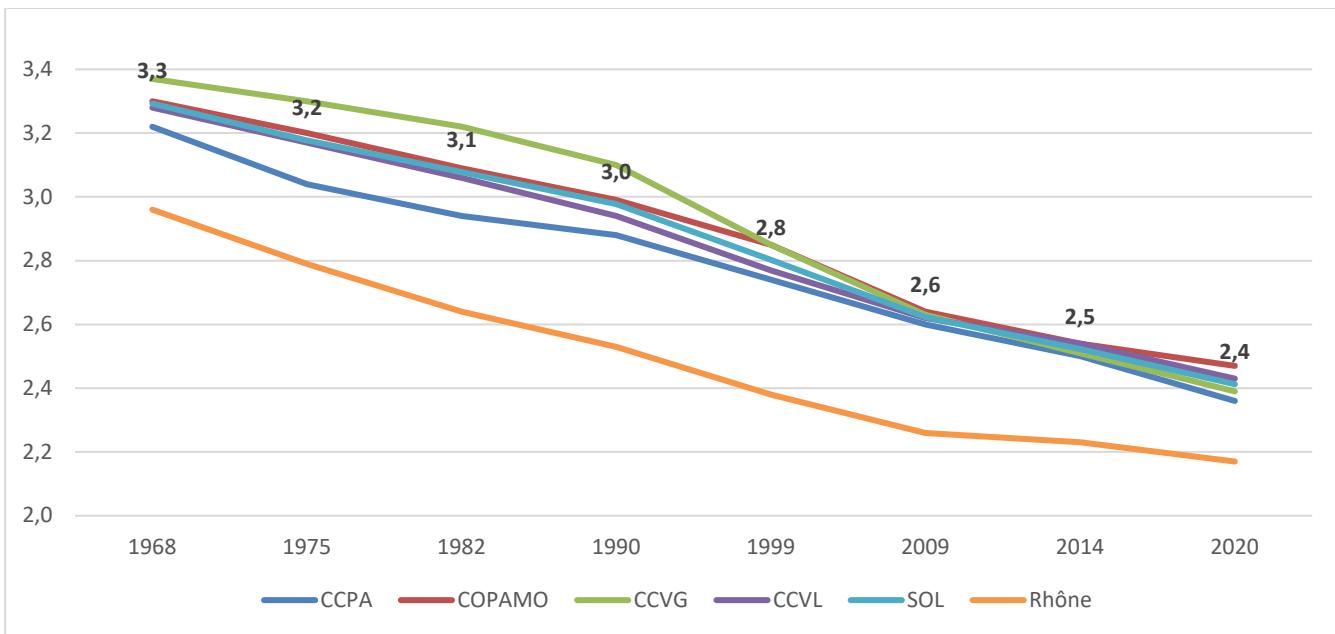


Figure 11. Évolution de la taille des ménages entre 1968 et 2020

Sources : Insee RP 1968 à 2020

Toutefois, les derniers chiffres sur l'évolution des ménages, montre une augmentation importante des couples sans enfants, ainsi que des familles monoparentales. A l'inverse, le nombre de couples avec enfant(s) progresse moins vite sur l'Ouest Lyonnais qu'à l'échelle du département.

	Ensemble des ménages	Ménages d'une personne	Autres ménages sans famille	Un couple sans enfant	Un couple avec enfant(s)	Une famille monoparentale
CCPA	+18,7	+49,2	-13,4	+22,3	-3,3	+33,3
COPAMO	+22,9	+46,5	-30,8	+26,9	+6,2	+51,0
CCVG	+24,1	+66,8	-15,3	+21,3	+2,2	+36,7
CCVL	+27,4	+53,8	+28,6	+28,4	+7,3	+57,2
Ouest Lyonnais	+22,9	+53,9	-9,6	+24,4	+2,7	+42,9
Rhône	+14,9	+26,6	-10,9	+8,5	+4,8	+25,9

Tableau 7. Evolution de la composition des ménages entre 2009 et 2020 (en %)

Source : Insee RP 2009 à 2020

La population – synthèse et enjeux

Croissance démographique

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un dynamisme démographique soutenu- Une dynamique de croissance basée à la fois sur le solde naturel et sur le solde migratoire	<ul style="list-style-type: none">- Les communes de polarité 1 connaissent une croissance modérée- Un dynamisme très faible pour certaines communes peu peuplées qui questionne le maintien des équipements et services

ENJEUX

Sur la question de la croissance démographique, l'enjeu est de déterminer l'équilibre à trouver entre la stratégie affichée par le SCoT de répartir la future population en s'appuyant sur les communes structurantes (système des polarités de niveau 1) et la réalité d'une croissance qui s'est faite au profit de communes moins « urbaines » (polarités 2 et 3 notamment).

Structure par âges

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un indice de jeunesse en baisse mais qui demeure supérieur à la moyenne départementale- Un territoire qui conserve un équilibre et reste attractif pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none">- Une faible représentativité des 15-29 ans, en raison de l'attraction de l'offre de formation de la Métropole de Lyon pour les étudiants et du coût de l'immobilier pour les jeunes actifs

ENJEUX

- Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population plus âgée qui a besoin de logements adaptés et d'une proximité avec les équipements publics, commerces et services à la population.
- Les primo-accédants constituent également une cible stratégique : enjeu de l'installation et du maintien des jeunes ménages

Structure des ménages

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
Le SCoT demeure un territoire d'accueil de familles avec en moyenne 2,5 personnes par ménage	Une plus forte progression des couples sans enfants et des familles monoparentales que des couples avec enfants

ENJEUX

Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population familiale, mais il doit aussi s'interroger sur l'offre de logements pour les ménages d'une personne (personnes âgées, jeunes actifs).

Chapitre 2. LE LOGEMENT

1. Structure et évolution du parc de logement

Un parc de résidences principales

	Nombre total de logements	Part des résidences principales, en %	Part des résidences secondaires, en %	Part des logements vacants, en %	Part des ménages propriétaires de leur résidence principale, en %
CCPA	17634	90,5	2,7	6,8	69,9
CCVL	13600	92,1	2,4	5,6	70,8
CCVG	14125	94,1	1,3	4,7	68,7
COPAMO	12742	92,2	2,3	5,6	74,4
Ouest Lyonnais	58101	92,1	2,2	5,7	71,0
Rhône	949531	89,2	3,3	7,4	48,5

Tableau 8. Répartition des logements en 2020

Source : Insee RP 2020

La constitution du parc de logements est globalement homogène à l'échelle des 4 communautés de Communes de l'Ouest Lyonnais, avec une prépondérance de résidences principales, un taux de vacance raisonnable (inférieur à 7%) et des ménages plutôt propriétaires de leur résidence principale.

Ce parc se caractérise par des surfaces importantes. En effet, les résidences principales disposent en moyenne de 4,5 pièces dans l'Ouest Lyonnais, contre 3,4 dans le Rhône. Près de la moitié du parc de l'Ouest Lyonnais compte 5 pièces ou plus.

	Rhône	Ouest Lyonnais
1 pièce	8,4%	1,4%
2 pièces	16,8%	8,4%
3 pièces	24,6%	16,3%
4 pièces	24,0%	24,5%
5 pièces ou plus	26,2%	49,4%

Tableau 9. Résidences principales selon le nombre de pièces en 2020

Source : Insee RP 2020

Nous pouvons néanmoins constater l'augmentation des 2 et 3 pièces de manière générale sur le territoire, alors que les logements de 4 et 5 pièces diminuent. Ces évolutions témoignent des orientations prises par le SCoT de favoriser la diversification des typologies de logements, notamment via la production d'une part plus importante de logements collectifs.

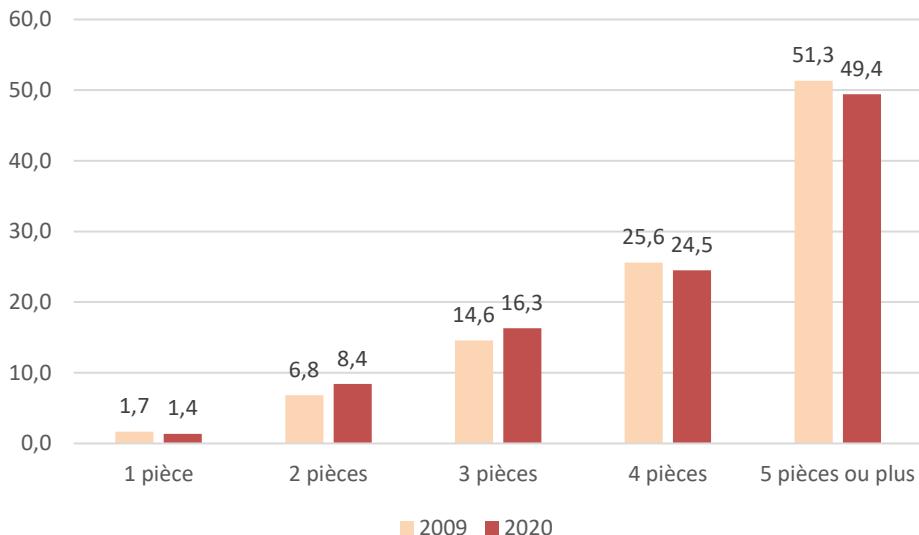


Figure 12. Evolution du nombre de pièces des résidences principales entre 2009 et 2020 (en % par rapport au parc de résidences principales).

Source : Insee RP 2009 à 2020

Par ailleurs, les ménages du territoire ont une ancienneté d'emménagement élevée par rapport au Rhône, corrélant avec la part importante ménages propriétaires et de familles.

	SOL	Rhône
Depuis moins de 2 ans	10,7	15,0
De 2 à 4 ans	20,2	23,9
De 5 à 9 ans	17,3	18,0
De 10 à 19 ans	19,1	18,2
De 20 à 29 ans	13,4	10,5
30 ans ou plus	19,4	14,4

Tableau 10. Ancienneté d'emménagement des ménages en 2020

Source : Insee RP 2020

Concernant l'âge du parc, la moitié des résidences principales de l'Ouest Lyonnais a été réalisée entre 1971 et 2005, correspondant aux forts taux de croissance démographique du territoire à ce moment, et donc à des besoins en logements. Environ 30% de parc a été construit avant 1970, c'est-à-dire avant les premières réglementations thermiques. Cette part, si elle reste moins élevée qu'à l'échelle du Rhône (environ 40%) interpelle quant aux enjeux de rénovation thermique des habitations.

Résidences principales construites avant 2018	SOL	Rhône
Avant 1919	15,1	11,1
De 1919 à 1945	4,5	6,6
De 1946 à 1970	10,3	22,1
De 1971 à 1990	28,8	28,2
De 1991 à 2005	21,1	17,0
De 2006 à 2017	20,2	15,0

Tableau 11. Date d'achèvement des résidences principales

Source : Insee RP 2020

Comme le montre le graphique suivant, ces logements construits sont essentiellement des maisons, mais la part des logements collectifs est en forte hausse sur la dernière période (2006-2017).

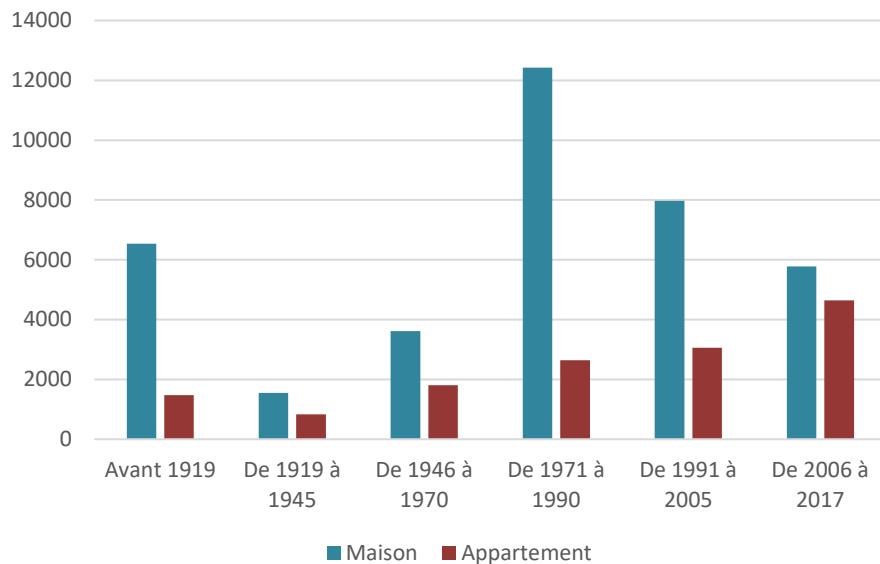


Figure 13. Résidences principales selon le type de logement et la période d'achèvement.

Source : Insee RP 2020

Le graphique suivant illustre l'évolution conséquente du nombre de résidences principales passant de 14770 en 1968 à 53519 en 2020.

Si le nombre de logements vacants augmente, sa part dans le nombre total des logements du territoire reste à 5,7% et correspond à un turn-over inhérent au parc immobilier. Seuls quelques quartiers (souvent les centres historiques) de quelques communes (Courzieu, L'Arbresle, Sain-Bel, Soucieu-en-Jarrest) rencontrent des taux plus élevés.

Les résidences secondaires et logements occasionnels sont en diminution constante. Représentant 17,5% du parc en 1968, cette part est tombée à 2,2% en 2020. Cela témoigne de l'orientation du territoire.

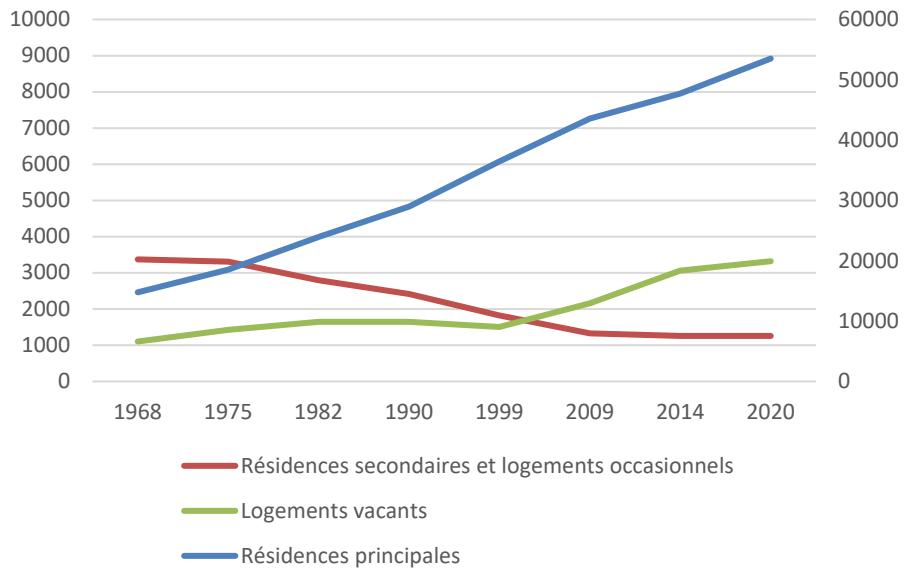


Figure 14. Évolution du nombre de logements (1969-2020)

Sources : INSEE RP 1999 à 2015

Au total en 2020, la proportion de maisons sur le territoire du SOL dépasse les 70%. Le Rhône affiche un rapport inverse de la typologie de logements, en raison du poids relatif de la présence de la métropole lyonnaise.

C'est la CCVG qui compte proportionnellement le plus d'appartements, en raison de sa proximité avec la métropole lyonnaise.

2020	Maisons		Appartements	
	nombre	%	nombre	%
CCVG	8927	63,2	5087	36,0
CCPA	12386	70,2	5098	28,9
COPAMO	9874	77,5	2788	21,9
CCVL	9966	73,3	3567	26,2
SOL	41153	71,1	16540	28,3

Tableau 12. Type de logement en 2020

Source : RP 2020

La proportion de maisons tend à diminuer. En effet une modification structurelle s'opère depuis quelques années avec une production bien plus importante d'opération en collectif, qui se poursuivra dans les années à venir. Pour autant, le territoire, qui reste attractif grâce à son cadre de vie et l'accès à la maison individuelle, ne cherche pas à modifier radicalement la répartition entre maisons et appartements.

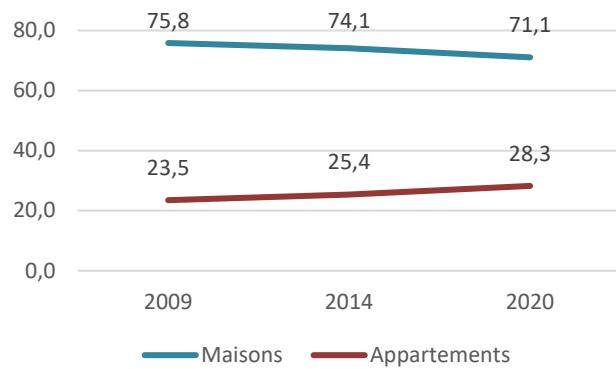


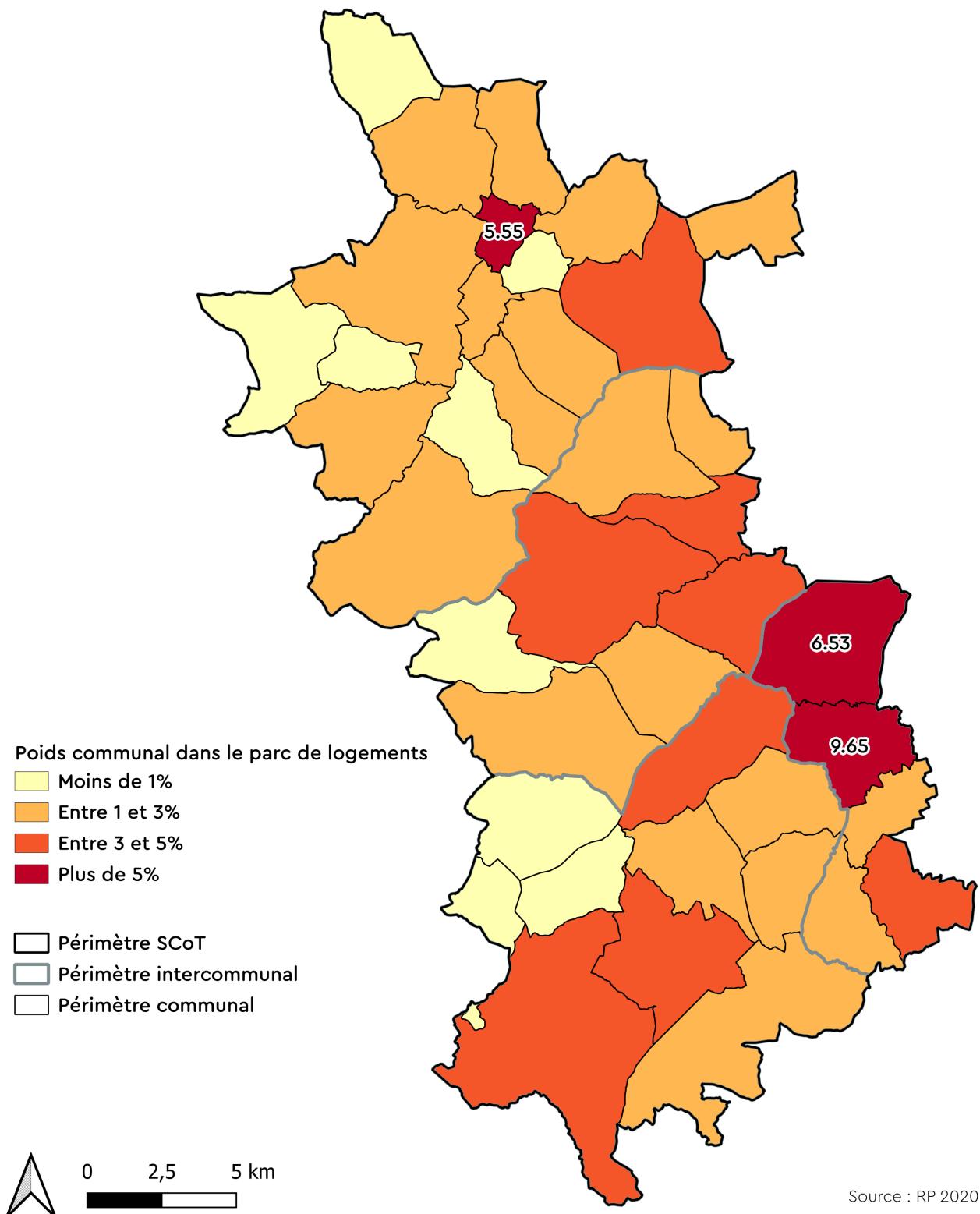
Figure 15. *Évolution du type de logements entre 2009 et 2020*

Source : RP 2009 à 2020

Un cinquième du parc de logements dans deux pôles principaux

La carte ci-dessous illustre la part de chaque commune dans le volume total de logements sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais en 2020.

Brignais, Chaponost et l'Arbresle comptent plus d'un cinquième (21.7%) de l'ensemble des logements de l'Ouest Lyonnais, ce qui est cohérent avec le poids relatif de leur population dans le territoire.



Carte 6. Poids relatif de chaque commune dans le parc de logements du SCoT en 2020

Rythme d'évolution du parc de logement : près de 1 000 logements supplémentaires par an

Le parc de logements de l'Ouest Lyonnais a enregistré 11040 logements supplémentaires (dont 9 952 résidences principales) entre 2009 et 2020, soit environ 1 000 logements par an (dont près de 900 résidences principales).

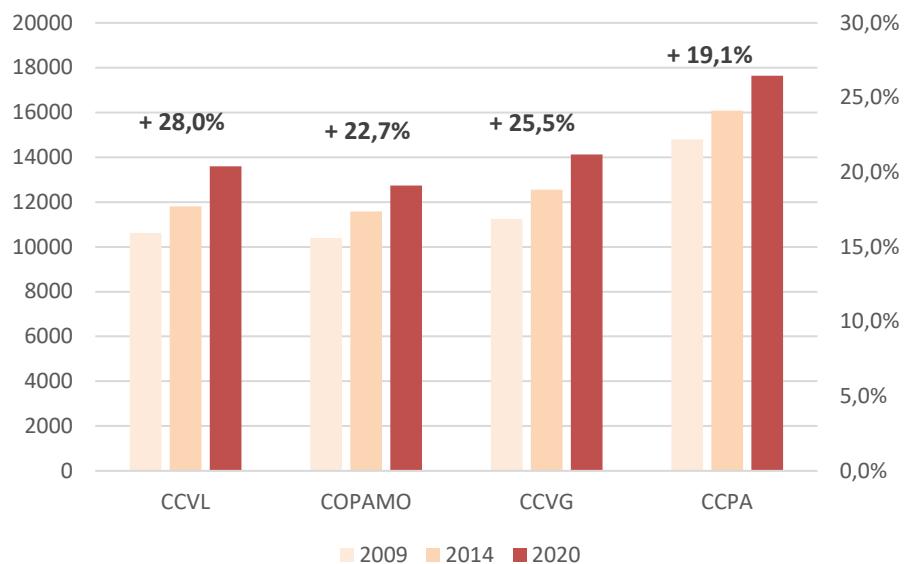
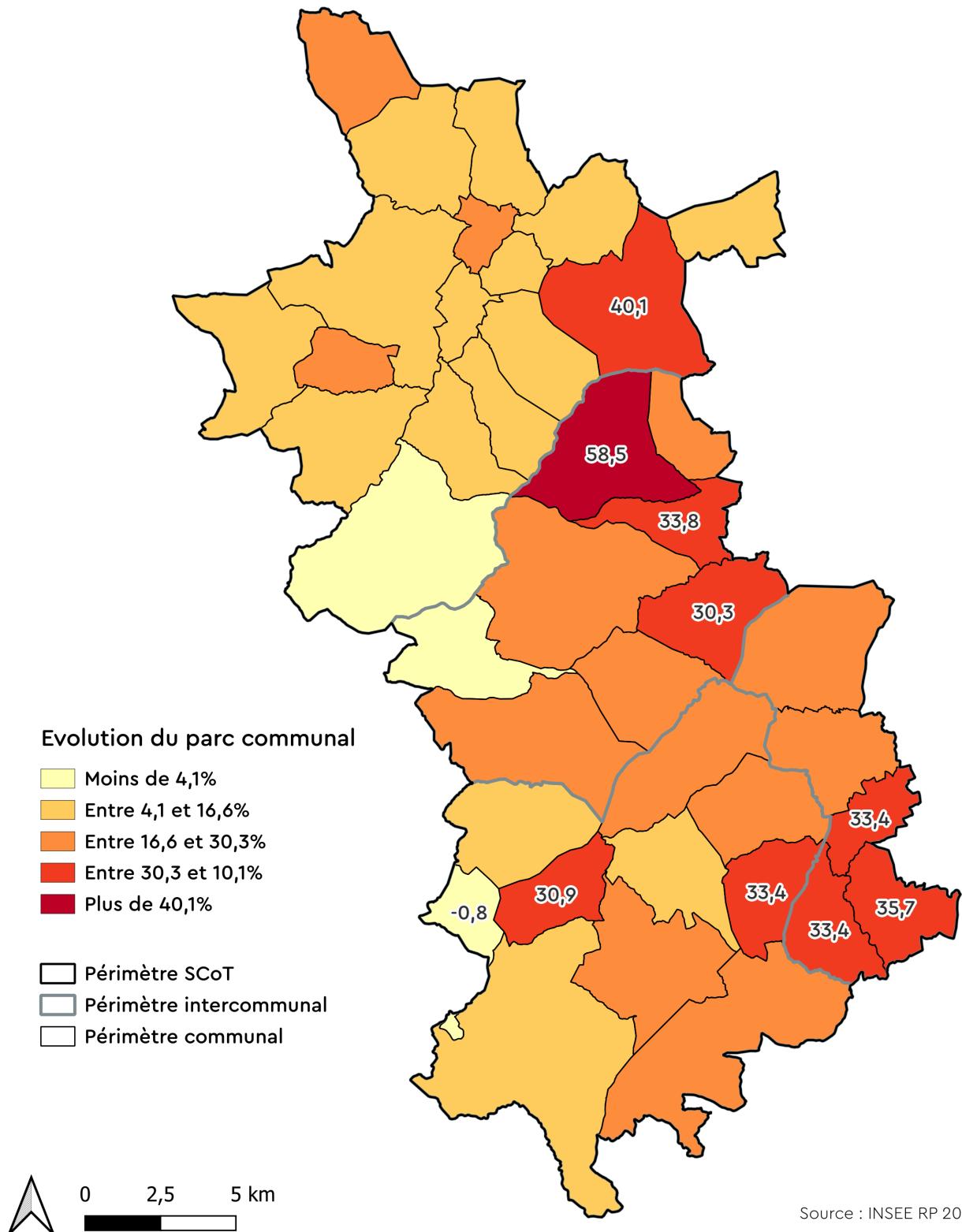


Figure 16. Évolution du nombre de logements entre 2009 et 2020

Sources : INSEE RP 2009 à 2020

La carte ci-dessous illustre l'évolution du parc de logements (tous logements confondus) chaque Communauté de Communes entre 2009 et 2020, la moyenne du SCoT se situant autour de 23,5%.



Carte 7. Évolution du parc communal de logements (2009-2020)

Nous pouvons relever que les niveaux de production de logements les plus élevés concernent pour l'essentiel des communes en périphérie de la métropole lyonnaise de polarité 2 (Scot de 2011) : Lentilly, Grézieu-la-Varenne, Brindas, Millery et Vourles. On note également quelques évolutions importantes du parc logement dans des communes de polarité 3 en deuxième rideau par rapport à la Métropole, notamment à Polionnay,

mais aussi à Montagny ou Taluyers. Encore plus reculé, le village de Chaussan se distingue également par son fort développement.

Les communes de polarité 1 au SCoT de 2011 (Brignais, Chaponost et L'Arbresle) connaissent des niveaux de production de logements, relativement plus faibles ; par conséquent, elles voient leur poids relatif dans le parc de logements diminuer.

BILAN DU SCOT DE 2011 : La croissance du parc de logements dans le cadre du SCoT en vigueur

L'objectif général fixé par le SCoT de 2011 porte sur la production d'environ 12 500 logements supplémentaires d'ici 2020, soit un rythme d'environ 893 par an. En réalité, la hausse du parc de logements a été un peu plus élevée que prévue puisqu'environ 1000 logements supplémentaires ont été enregistrés par an. De façon cohérente, cela trouve un écho direct sur le plan de la démographie, puisque comme constaté précédemment, le SCoT connaît un rythme de croissance légèrement supérieur à celui déterminé.

2. Typologie : logements collectifs, intermédiaires et individuels

Constat : à l'échelle de l'Ouest Lyonnais, puis différencié par intercommunalités et par polarité

On distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons :

- individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ;
- individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux).

En 2020, les ¾ des logements présents sur le territoire de l'Ouest Lyonnais relèvent de l'individuel. C'est exactement l'inverse sur le territoire du Rhône.

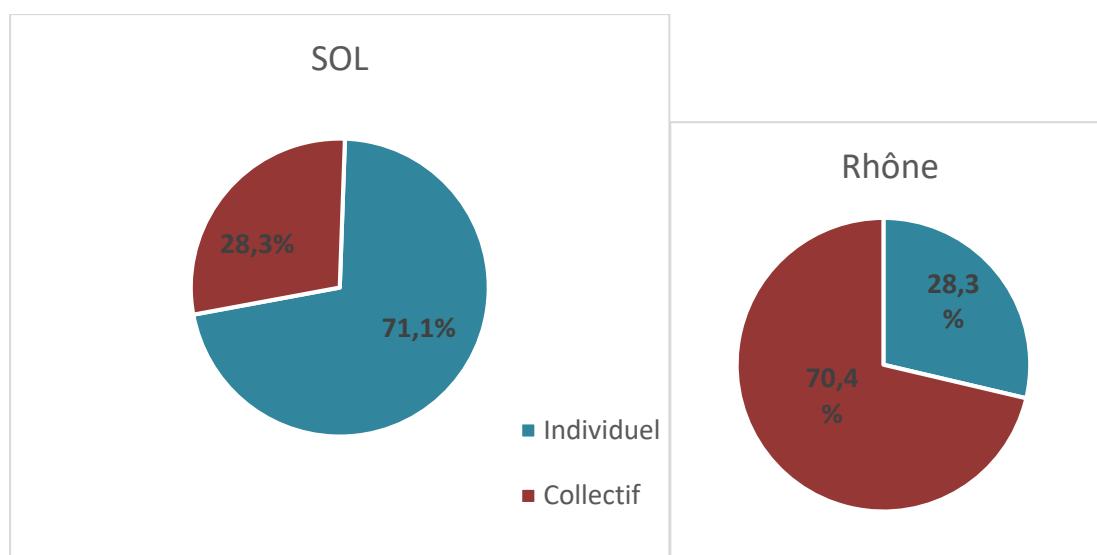


Figure 17. Répartition des logements par type d'habitat

Sources : INSEE RP 2020

À l'échelle des intercommunalités, le schéma suivant permet de faire apparaître certaines particularités quant à la répartition des logements collectifs.

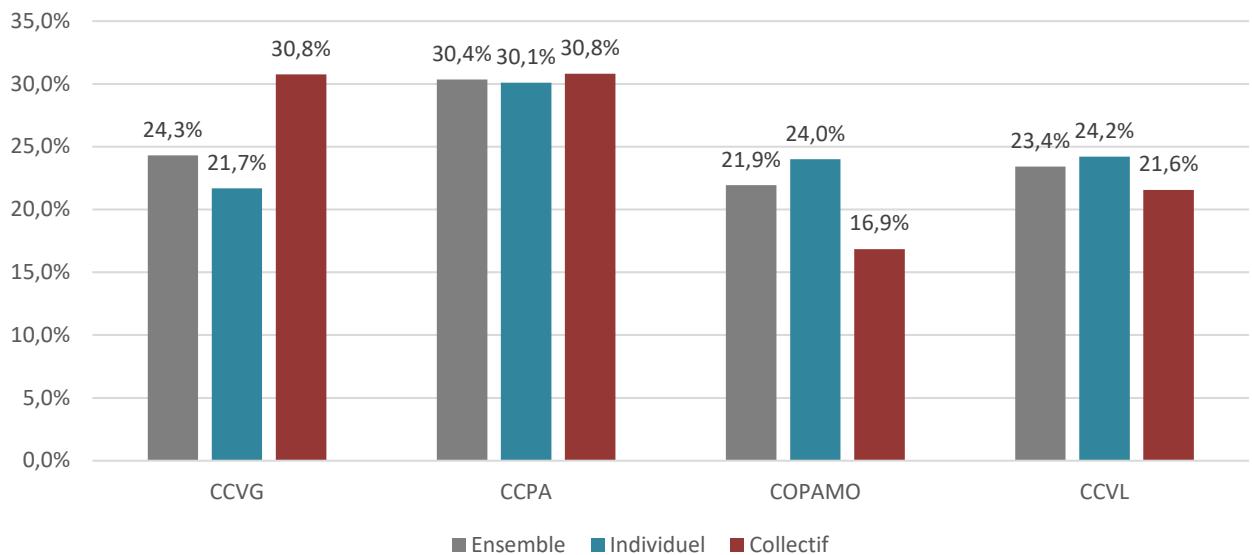


Figure 18. Poids relatif de chaque EPCI dans le parc de logements en 2020

Sources : INSEE RP 2020

Nous pouvons noter que les logements collectifs sont surreprésentés sur la CCVG (30,8% des logements pour 24,3% de l'ensemble des logements de l'Ouest Lyonnais). A l'inverse, ils sont sous-représentés sur la COPAMO (16,9% des logements de la CC pour 21,9% de l'ensemble des logements de l'Ouest Lyonnais).

Une lecture par niveau de polarité permet de constater que la prépondérance du logement individuel est d'autant plus marquée dans les plus petites communes (polarités 3 et 4) alors que les pôles centres bénéficient d'une offre en logements collectifs plus élevée.

Évolution des types de logements produits à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

Si la supériorité numérique des logements individuels est évidente, la tendance est à un rééquilibrage avec les logements collectifs. En effet, la part des logements collectifs dans l'ensemble des logements de l'Ouest lyonnais est en augmentation constante depuis 2009 : elle est passée de 23,9% en 2009 à 28,7% en 2020.

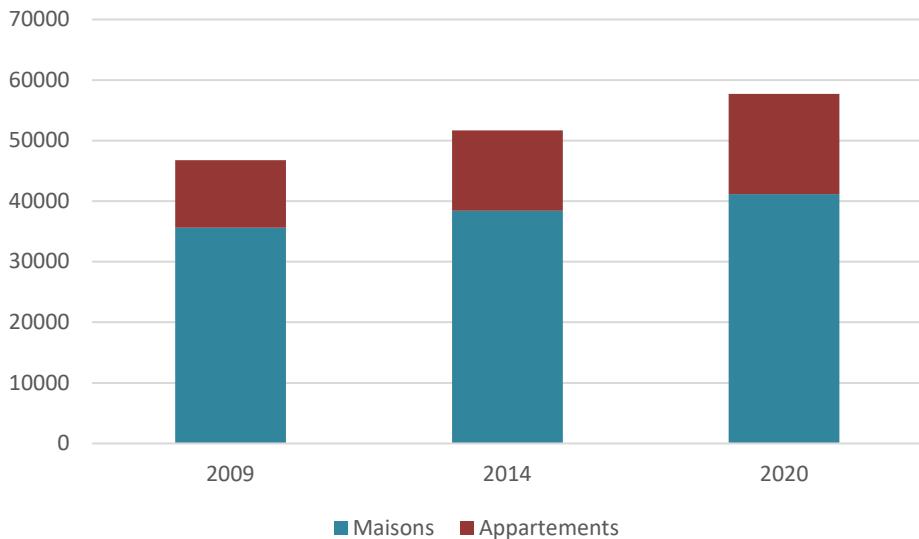


Figure 19. Évolution de la forme des logements au sein de l'Ouest Lyonnais entre 2009 et 2020

Source : INSEE RP 2020

Parmi les 11000 logements construits entre 2009 et 2020, autant de logements collectifs ont été construits que de logements individuels. Si entre 2009 et 2014, les logements individuels représentaient plus de la moitié des nouveaux logements, cette tendance s'est inversée entre 2014 et 2020, traduisant les volontés du territoire à limiter l'étalement urbain.

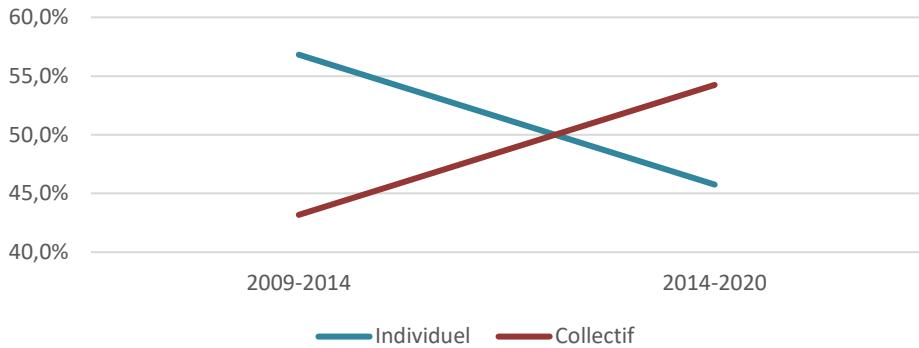


Figure 20. Évolution du type de logements dans l'ensemble des nouveaux logements produits entre 2009 et 2020

Source : INSEE RP 2020

Cette tendance est confirmée par les données SITADEL relatives aux logements produits pour les périodes 2013-2018 et 2019-2023. En effet, celles-ci reflètent une hausse significative du poids du collectif dans la production globale de logements sur l'Ouest Lyonnais.

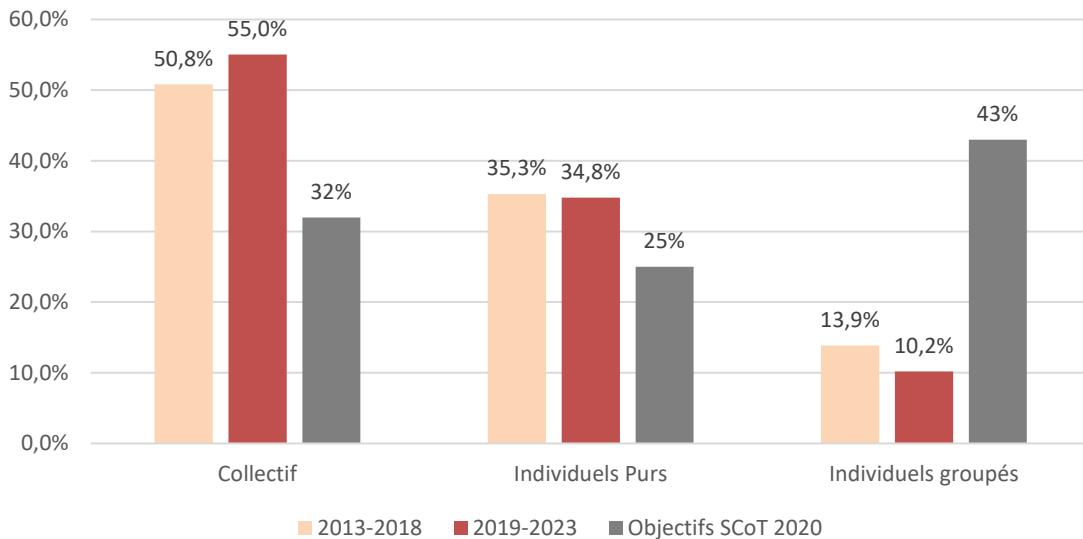


Figure 21. Évolution des types de logements produits sur le territoire entre 2013 et 2023

Source : Sitadel 2013 à 2023 ; SCoT 2011

On notera une production de collectif au-delà des objectifs fixés par le SCoT (32%), et une part d'individuel encore trop importante (un tiers) par rapport aux objectifs (un quart). Quant à l'individuel groupé, il représente moins d'1 logement produit sur 6, alors qu'il devrait constituer la part la plus importante (43%). Il convient toutefois de préciser que le décompte de SITADEL relatif aux logements groupés repose sur l'autorisation d'urbanisme plus que sur la forme urbaine réelle. De fait, la production de logements groupés est, sans aucun doute, sous-estimée.

Évolution des types de logements produits dans le temps par polarité

Les données produites par Sitadel permettent une analyse de l'évolution des types de logements produits par commune. Nous retenons 2 périodes : 2013-2018 et 2019-2023. Il est intéressant d'avoir une lecture différenciée selon le niveau de polarité tel que défini par le SCoT de 2011. D'autre part, l'objectif SCoT constitue une valeur maximale pour l'individuel et une valeur minimale pour l'intermédiaire et le collectif

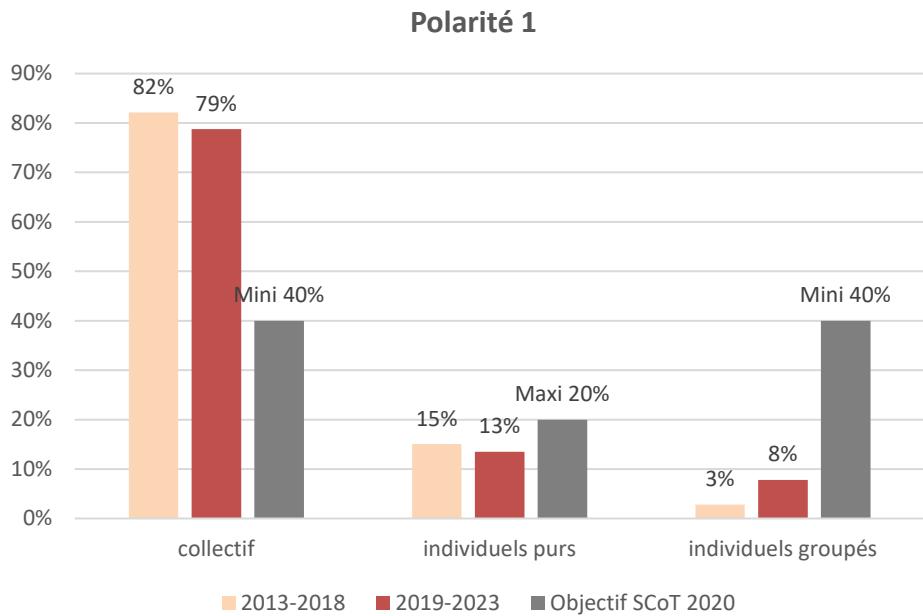


Figure 22. Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 1

Source : Sitadel 2013 à 2023

Nous pouvons noter sans surprise une prépondérance de production de logements collectifs dans les communes de polarité 1, autour de 80% de la production totale de logements. Une légère baisse peut être constatée sur la période 2019-2023 par rapport à la période précédente. Par rapport aux objectifs du SCoT, les résultats sont notablement différents : la part du collectif (79%) atteint le double du minimum imposé (40%), ce qui se répercute par ailleurs sur le non-respect de l'objectif imposé en individuel groupé (seulement 8% contre l'objectif de 40%). Quant à l'individuel pur, l'objectif maximum du SCoT de 20% est respecté.

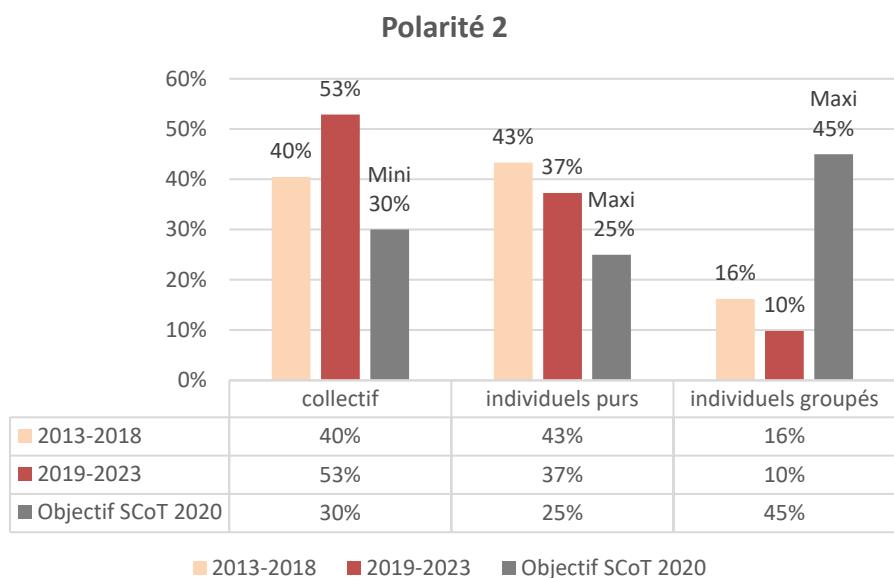


Figure 23. Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 2

Source : Sitadel 2013 à 2023

Les communes de polarité 2 voient leur part de production de logements collectifs augmentée, représentant désormais plus de la moitié des logements construits. Cela coïncide avec la dynamique recherchée par le SCoT. La part de logements collectifs produits dépasse largement l'objectif du SCoT de 30%. Mais la part de logements individuels purs, bien qu'elle diminue, reste trop importante face à l'objectif du SCoT de 25%. Les logements individuels groupés sont encore une fois largement minoritaires et en-deçà de l'objectif visé (45%).

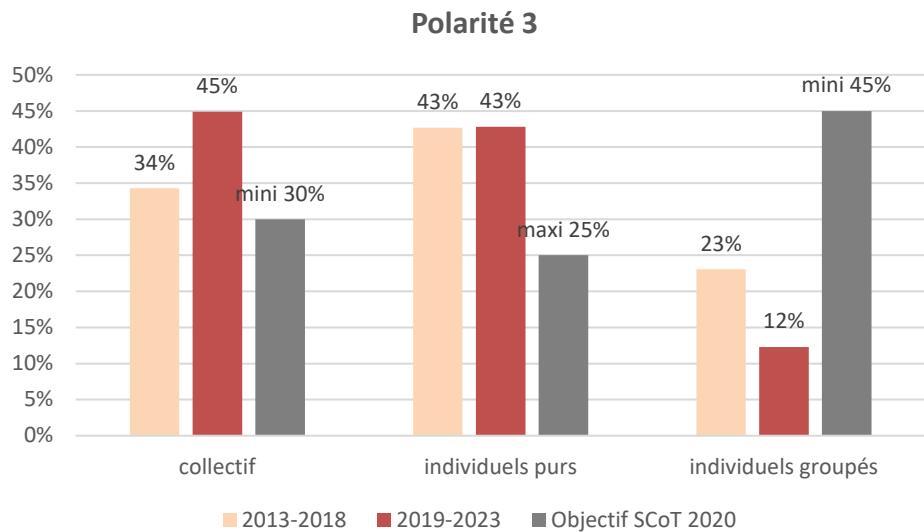


Figure 24. Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 3

Source : Sitadel 2013 à 2023

Le constat est sensiblement similaire pour les communes de polarité 4 : la part de production de logements collectifs a dépassé celle de logements individuels purs et se rapproche de 50%. Toutefois cette hausse ne compense pas une diminution de la production de logements individuels purs mais individuels groupés.

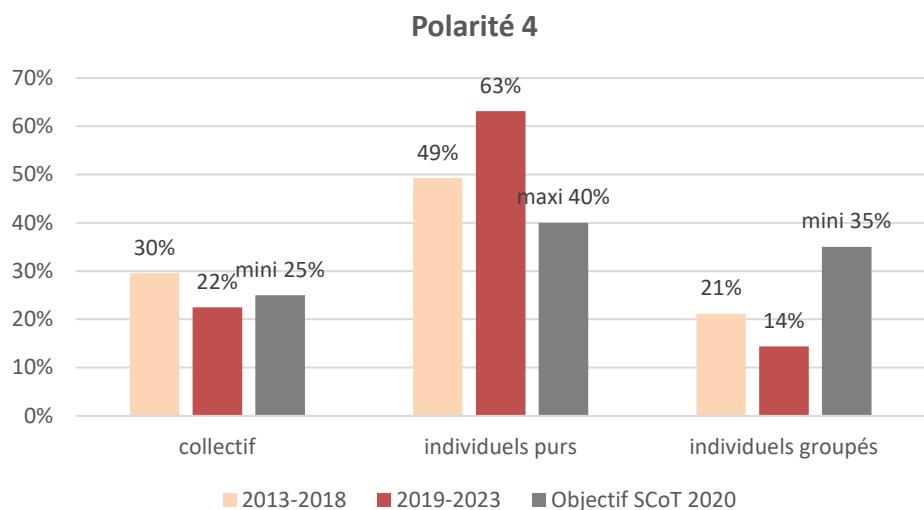
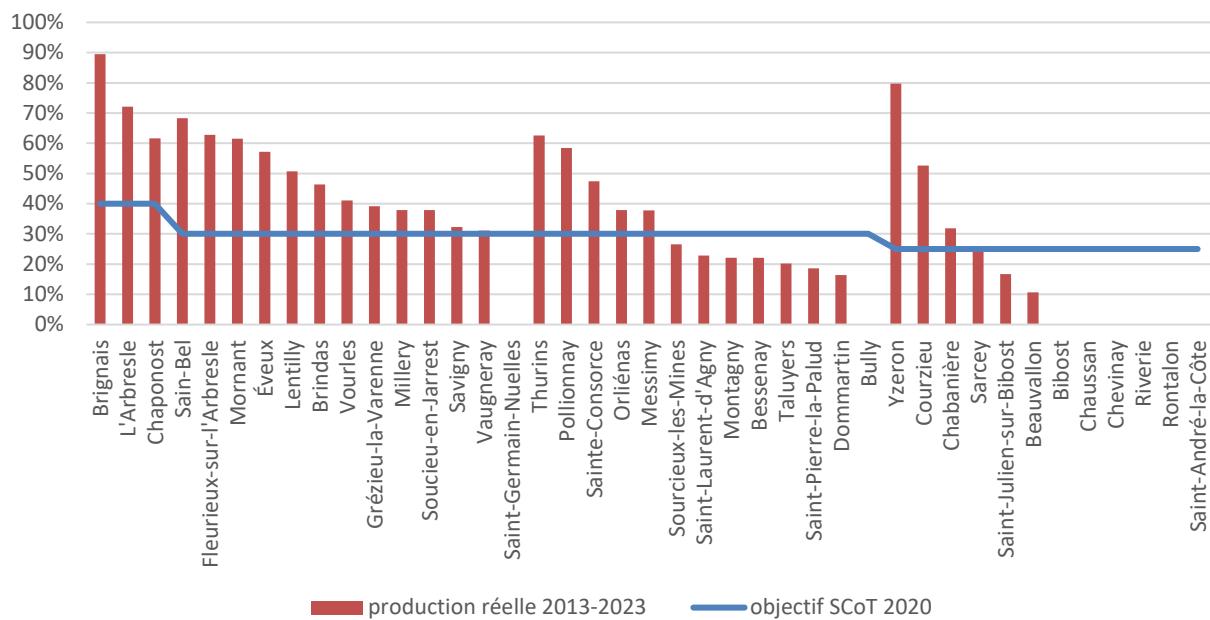


Figure 25. Evolution des types de logements produits pour les communes de polarité 4

Source : Sitadel 2013 à 2023

Les statistiques sur les communes de polarité 4 sont à prendre avec précaution car elles peuvent être fortement impactées par quelques opérations, en raison du faible nombre de logements produits. Par ailleurs, les données SITADEL utilisés intègre les logements collectifs réalisés en résidence. Sur la période étudiée les statistiques SITADEL intègrent ainsi 3 opérations importantes : le foyer de vie à Yzeron, qui compte 51 logements (PC déposé en 2020) et 2 opérations sur la commune de Chabanière, qui compte chacune plus de 20 logements. En revanche, on peut constater une hausse de la production de logements individuels purs au détriment des logements collectifs. Bien qu'il soit plus élevé que pour les autres polarités, le maximum fixé en matière d'individuel (40%) est largement dépassé (63%). Ainsi, les objectifs ne sont respectés pour aucun des types de logements puisque le collectif et le groupé sont en-deçà de la part qui leur est respectivement attribuée.



Carte 8. Part du collectif dans la production de logements (2013-2023)

Source : Sitadel 2013-2023

Le graphique ci-dessus situe chaque commune, selon son niveau de polarité, à l'égard de la part de logements collectifs dans la production totale de logements entre 2013 et 2023. Ces chiffres sont comparés aux objectifs fixés par le ScOT de 2011.

3. La vacance dans le logement

À l'échelle du ScOT, la vacance est un phénomène relativement limité. En effet, en 2020, seuls 5,7% des logements sont vacants, contre 7,4% à l'échelle du Rhône. Ce chiffre correspond à un turn-over inhérent au parc immobilier. Un taux plus bas équivaudrait à un marché immobilier trop tendu.

Par contre, ce phénomène est en augmentation dans certains quartiers (souvent les centres historiques) de quelques communes (Courzieu : 10.6%, L'Arbresle : 11.3%, Yzeron : 9.5%, Saint-Julien-sur-Bibost : 9.2%) : ces taux plus élevés de vacances sont liés à des difficultés de rénovation (accès compliqué pour des travaux importants, stratégie des propriétaires, rénovations plus onéreuses qu'un achat d'un bien neuf...) et/ou à une croissance démographique négative.

4. Le logement locatif social

Le parc social à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

Selon les données INSEE, l'Ouest Lyonnais compte 4426 logements locatifs sociaux (LLS) en 2020, soit 8.3% du parc de résidences principales. A l'échelle du département du Rhône c'est autour de 17.2%. Bien que ces deux échelles présentent des contextes sensiblement différents (structure du parc, jeu de l'offre et de la demande, logiques foncières, etc.), la part des logements sociaux est faible sur l'Ouest Lyonnais. Il est alors intéressant de mesurer ce que représenterait un « rattrapage ». Pour peser autant dans le parc départemental de LLS que dans celui de l'ensemble des résidences principales, l'Ouest Lyonnais devrait doubler l'offre actuelle (+ 5 000 logements sociaux environ). Si l'on considère que près de 1000 logements sont produits sur l'Ouest Lyonnais chaque année, ce rattrapage signifierait que l'ensemble des communes du territoire produise exclusivement du logement social pendant les 5 prochaines années...

Entre 2014 et 2020, le nombre de LLS comptabilisés sur l'Ouest Lyonnais par l'INSEE est passé de 3281 à 4426, soit 1145 logements supplémentaires en 6 ans. Dans le même temps, le nombre de résidences principales a augmenté de 5807. Ainsi, le parc social représente donc environ 20% des logements produits sur l'Ouest Lyonnais sur cette période.

Le parc de LLS de l'Ouest Lyonnais connaît donc une progression significative sur cette période. Cela peut être mis en corrélation avec l'élaboration de programmes locaux de l'habitat par les Communautés de Communes, depuis une quinzaine d'années pour certaines d'entre elles.

Sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, le logement locatif social occupe une place relativement importante dans le parc de logement de la CCVG, et dans celui de la CCPA, mais il est largement sous-représenté au sein de la COPAMO.

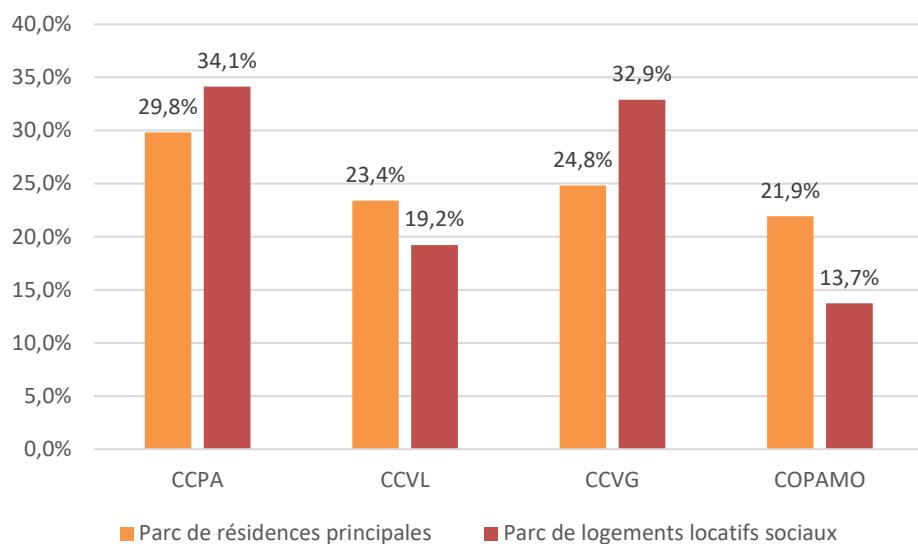
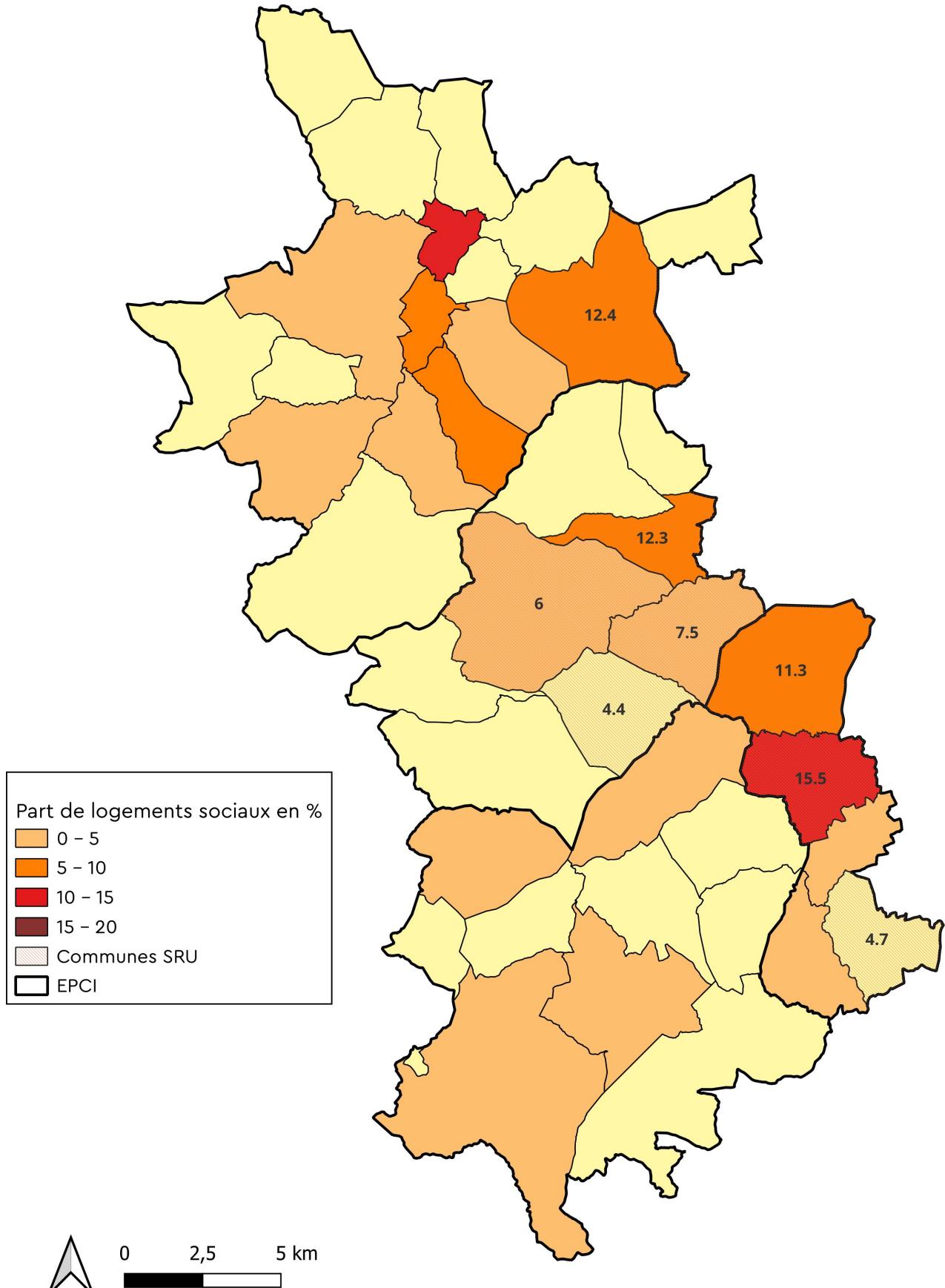


Figure 26. Poids relatif de chaque EPCI dans le parc de logements, et notamment locatifs sociaux de l'Ouest Lyonnais en 2020

Source : INSEE RP 2020

Répartition géographique par commune du logement social

La carte ci-dessous illustre la part, en 2020, des logements locatifs sociaux (tels qu'ils sont comptabilisés par l'Insee) par rapport au parc de résidences principales dans chaque commune de l'Ouest Lyonnais.



Carte 9. Part des logements sociaux (au sens de l'INSEE) par commune (2020)

Source : RP 2020

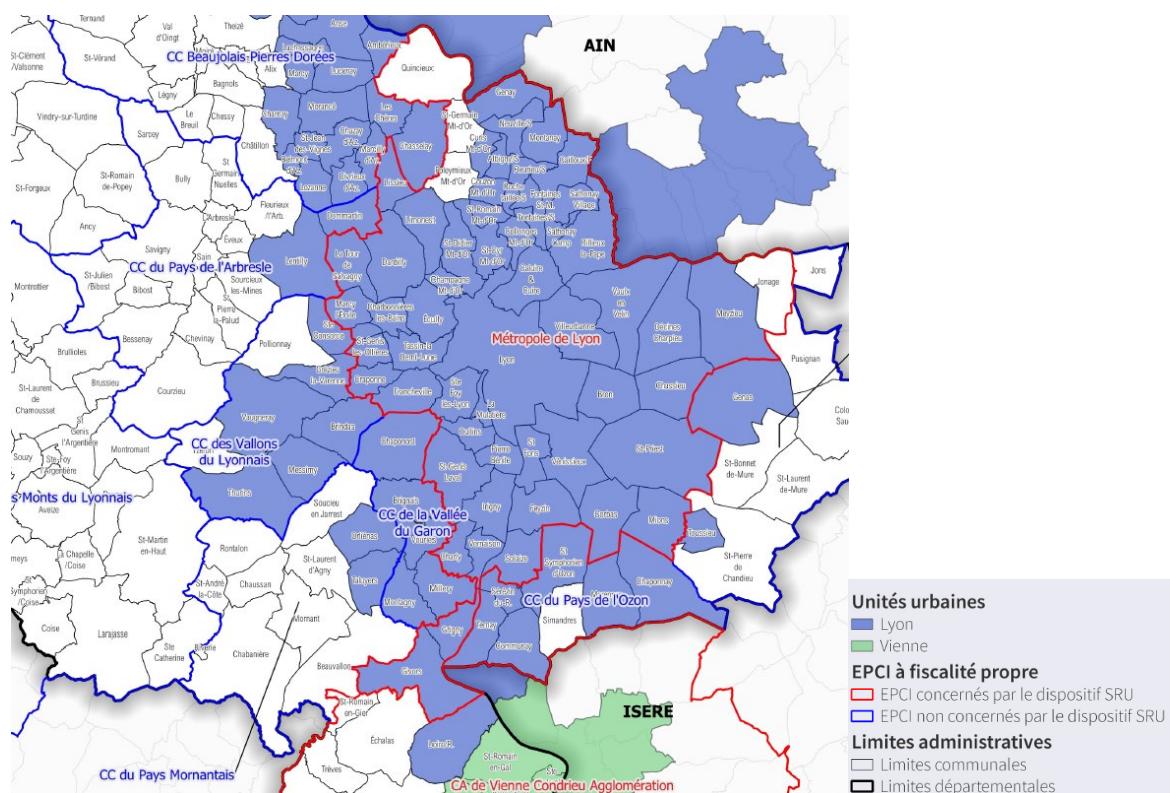
A noter que deux communes importantes concentrent à elles seules un tiers des logements locatifs sociaux de l'Ouest Lyonnais :

- La commune de Brignais, dont le parc est composé à 15.5% de logements sociaux (829 logements), regroupe à elle seule plus de 18.7% du parc social du territoire (soit davantage que l'ensemble des communes de la COPAMO (14%)),
- L'Arbresle, dont 19.8% du parc est social (558 logements), représente quant à elle 12.6% du parc de logements sociaux de l'Ouest Lyonnais.

Les communes soumises à la loi SRU

Plusieurs communes de l'Ouest Lyonnais font partie de l'unité urbaine de Lyon, en violet sur la carte ci-après. Les communes soumises à l'application du dispositif SRU (articles L302-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation) sont celles dont la population est au moins égale à 3 500 habitants et qui sont comprises dans une unité urbaine ou un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. C'est au titre de l'unité urbaine que plusieurs communes du territoire sont aujourd'hui soumises au dispositif quand leur population est au moins égale à 3 500 habitants.

Ci-dessous une carte présentant les communes concernées par le dispositif SRU :



Carte 10.

Délimitation de l'aire urbaine de Lyon

Sources : DDT du Rhône

Au sein de l'Ouest Lyonnais, 8 communes sont actuellement soumises à l'article 55 de la loi SRU, lequel impose un minimum de 25% de logements locatifs sociaux (LLS) à atteindre à l'horizon 2025.

Selon les données du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, aucune d'entre elles ne satisfait à cet objectif. La part de logements sociaux a même reculé dans certaines communes au cours des dernières années. Ce recul s'explique en partie par la crise de la construction depuis 2023.

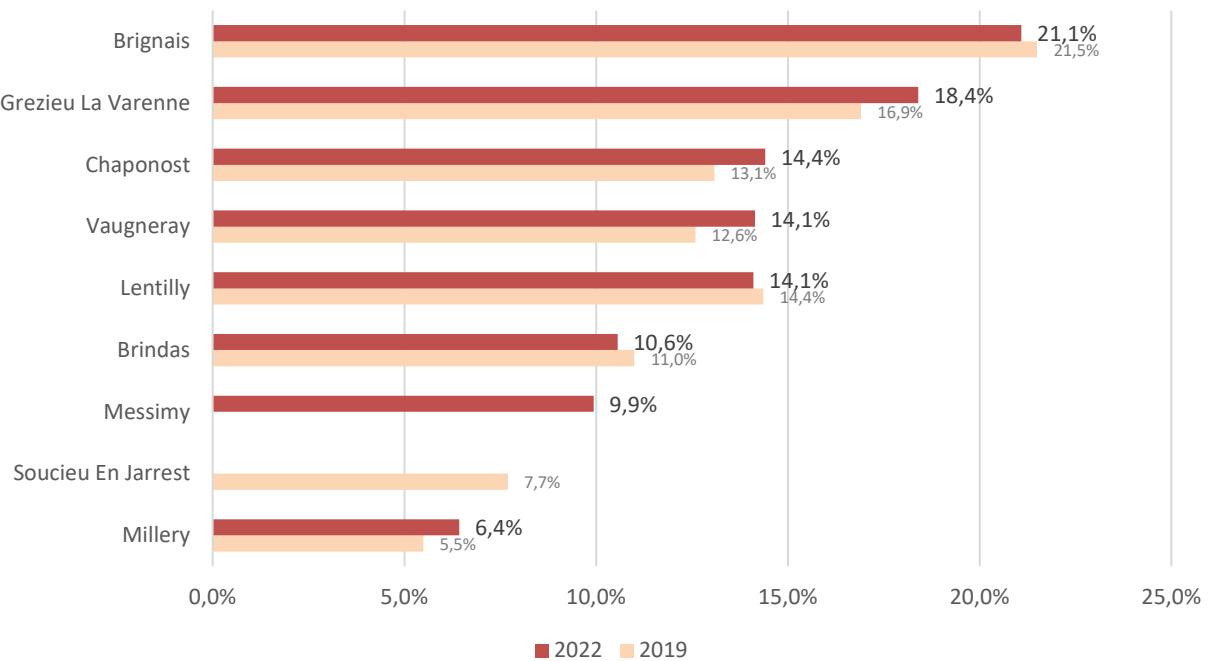


Figure 27. Taux de logements locatifs sociaux des communes soumises à la loi SRU (2019 et 2022)

Source : DDT du Rhône

La commune de Messimy a dépassé les 3500 en 2020 et est donc soumise au dispositif. La commune de Soucieu-en-Jarrest en est sortie car elle n'est plus située dans l'unité urbaine de Lyon.

Les communes de Vourles, Montagny et Thurins dépasseront très prochainement 3500 habitants. De ce fait elles seront bientôt assujetties à la loi SRU. En 2020, elles possèdent respectivement 6,7%, 5,2% et 4,6% de logements sociaux (taux calculés sur la base des données RPLS).

Par ailleurs, la commune de L'Arbresle, si elle n'est pas concernée d'un point de vue réglementaire, dispose d'un nombre de logements sociaux important avec 19,8% de son parc en 2020 (taux calculés sur la base des données RPLS).

Le logement – synthèse et enjeux

Évolution du parc

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- A l'échelle de l'Ouest Lyonnais : une dynamique de construction soutenue, constante et relativement équilibrée entre les intercommunalités.- Une trajectoire qui tend à respecter le scénario défini par le SCoT en 2011.	<ul style="list-style-type: none">- Les communes de polarité 1 connaissent une production de logement en-deçà des objectifs fixés par le SCoT.- Une répartition déséquilibrée de la production de logements entre les communes.

ENJEUX

Conforter une maîtrise durable du rythme de construction de logements, en questionnant notamment le poids et le rôle moteur des principales polarités, à travers les jeux d'équilibre et de transfert qui s'opèrent avec les communes périphériques de plus petite taille.

Typologie

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un parc caractérisé par la prédominance du logement individuel... mais qui tend à se rééquilibrer au profit du collectif	<ul style="list-style-type: none">- Une progression du collectif localisée pour l'essentiel dans les polarités 1 et 2- Une production d'individuel encore importante, en particulier dans les polarités 3 et 4- Une part de logements groupé très faible qui ne correspond pas aux objectifs du SCoT

ENJEUX

Poursuivre la transition amorcée en faveur des formes de logements alternatifs à l'individuel, en travaillant sur une définition plus adaptée de la notion de logement intermédiaire entre petit collectif avec entrée séparée et maisons accolées.

Vacance

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
- Un faible taux de vacance mais qui démontre un marché de l'immobilier tendu	- Un phénomène de vacances qui peut être important sur des secteurs spécifiques de certaines communes

ENJEUX

- Faire baisser la vacance dans des secteurs spécifiques de certaines communes afin de remettre ces logements vacants sur le marché.
- Veiller à ce que l'offre de logements nouveaux ne rentrent pas en concurrence avec les logements vacants.

Logements sociaux

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
- Environ 222 LLS produits par an entre 2014 et 2020 sur l'Ouest Lyonnais (soit 22% des logements produits).	- Un parc essentiellement concentré au niveau de Brignais, Chaponost et l'agglomération de l'Arbresle. - L'objectif de 25% de LLS semble difficile à atteindre pour la majorité des communes assujetties

ENJEUX

- Travailler à une diversification des formes de logement en assurant notamment une offre en logements locatifs sociaux suffisante et spatialement équilibrée... dans le cadre de l'exigence réglementaire posée par l'article 55 de la loi SRU.
- La production constatée de LLS sur la période 2014/2020 est d'environ 222 logements/an. Peut-elle être plus forte dans les années à venir ?

Chapitre 3. LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

1. Consommation d'espaces au regard des données CEREMA à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a été réalisée via les données du portail de l'artificialisation du CEREMA.

Les données analysées sont celles issues du jeu de données de 2022 pour la période 2011-2020, qui est la période de référence pour l'application des dispositions ZAN. Ce sont ces données, et leur analyse, qui ont permis de construire le « cadre ZAN » du SCoT.

Les données du CEREMA étant corrigées annuellement, les données analysées diffèrent légèrement des données actuellement disponibles sur le portail.

Pour la période récente (année 2021, 2022 et 2023), les données utilisées sont celles du jeu de données de 2024.

A l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais, **519 hectares** ont été consommés entre 2011 et 2020 inclus. C'est ce chiffre de 519 hectares qui sert par la suite de données de référence pour construire la trajectoire ZAN du territoire de l'Ouest Lyonnais à échéance 2050.

La consommation a été relativement inégale suivant les années, mais la tendance est clairement à la baisse.

La CCVL, et la CCPA dans une moindre mesure ont connu des pics de consommation qui ont fortement influer sur la consommation globale.

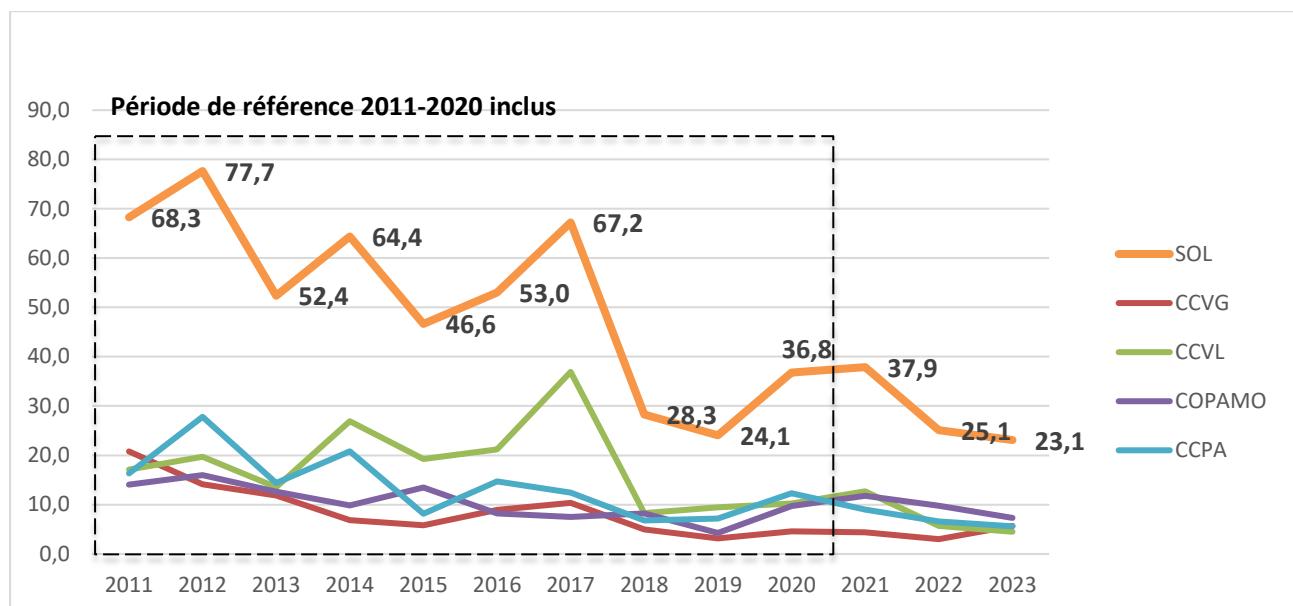
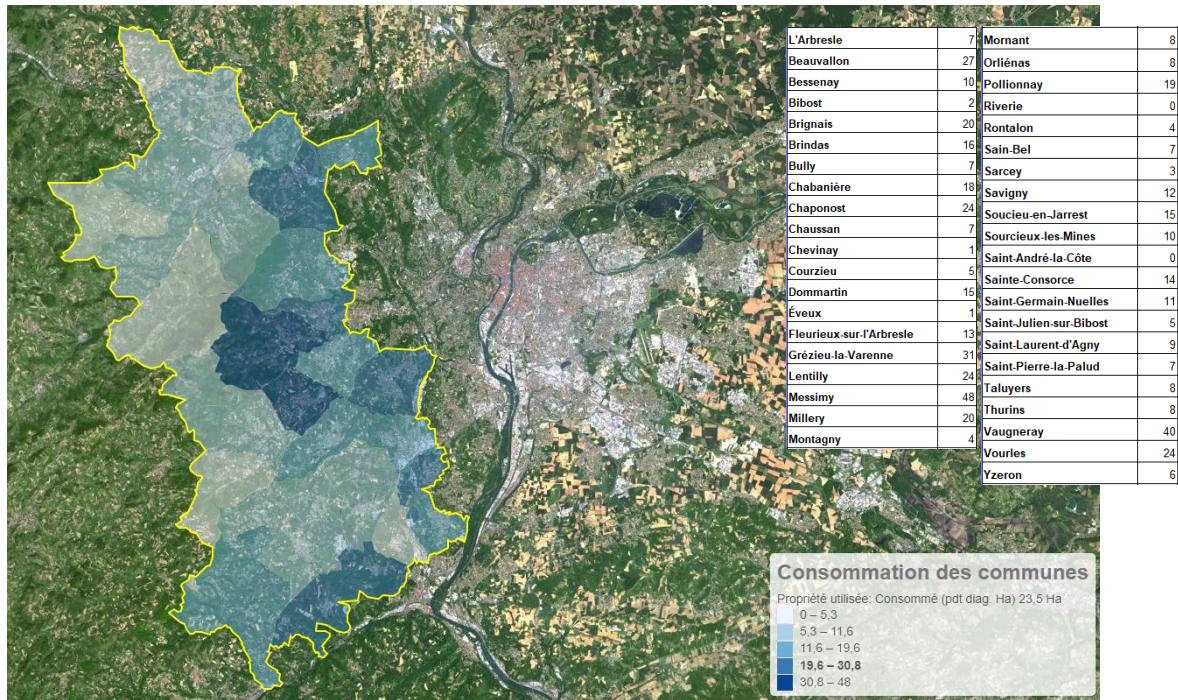


Figure 28. Consommation globale d'ENAF 2011-2023 (ha)

Source : CEREMA – Portail de l'artificialisation

A la maille communale, on note de fortes disparités. Les communes de Messimy, Vaugneray et Grézieu-La-Varenne se distinguent par une consommation particulièrement forte au cours de la période 2011-2020 (30

à 50 hectares). Viennent ensuite les communes de la frange de la Métropole, qui connaissent des consommations moyennes (10 à 30 hectares). Les villages à l'Ouest du territoire se caractérisent par une consommation modérée.



Carte 11. Localisation de la consommation d'ENAF par commune

Source : <https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr>, le 14/06/2023

Le territoire du SOL a artificialisé 1,1% de son territoire entre 2011 et 2021. Si l'Ouest Lyonnais a connu des taux d'artificialisation supérieurs aux territoires voisins, sa trajectoire est revenue dans la moyenne en 2018 mais reste, au total, plus élevée que ses territoires voisins, excepté l'agglomération de Lyon.

Cet écart s'explique par ailleurs par un dynamisme démographique et économique plus élevé sur le territoire, que sur les territoires voisins cités précédemment.

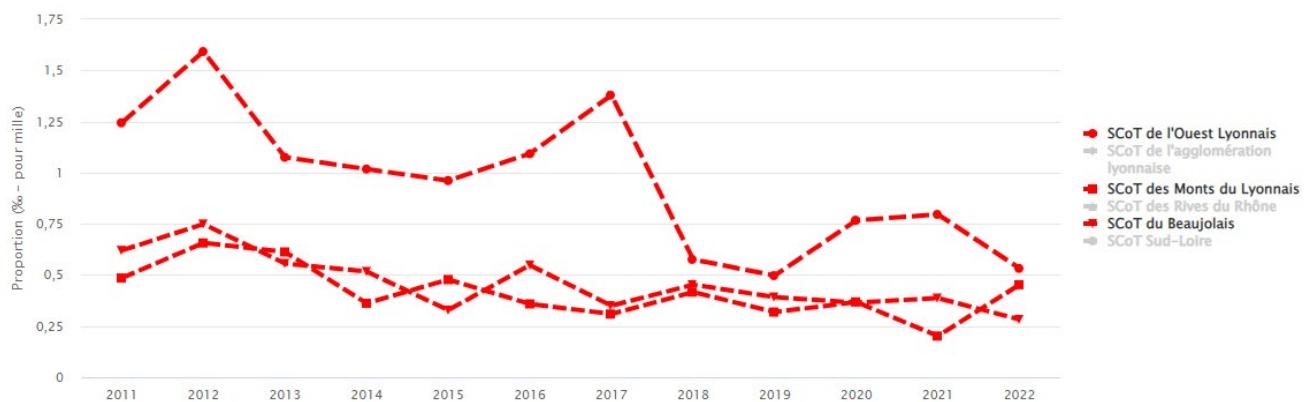
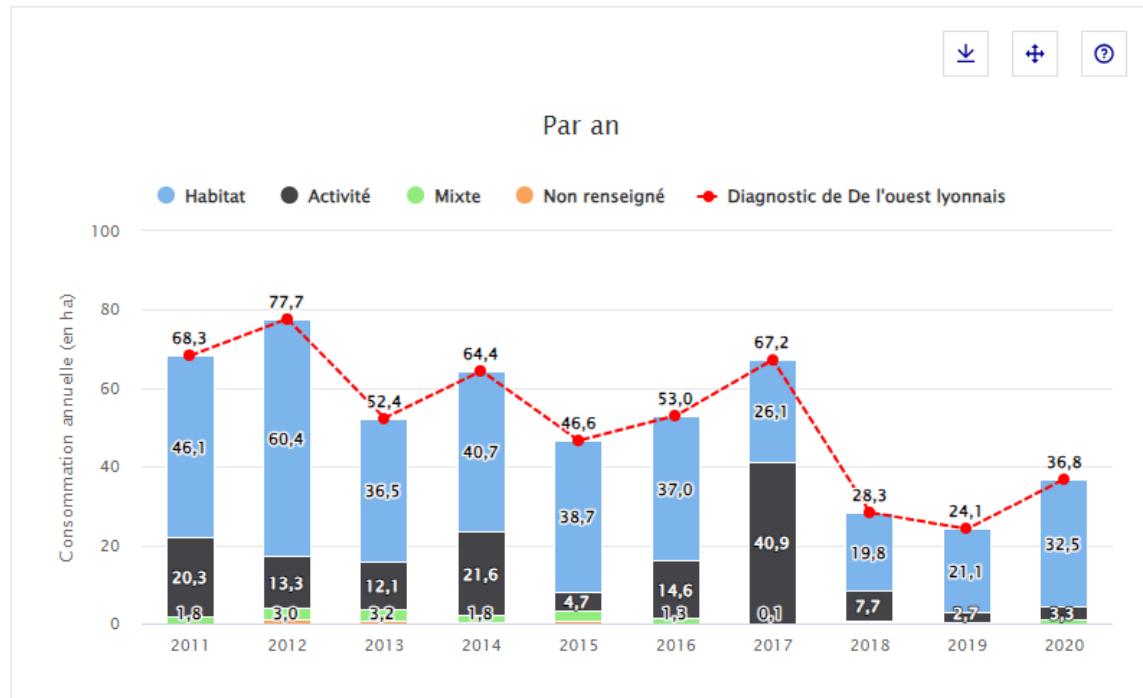


Figure 29. Consommation d'espace proportionnelle à la surface des territoires

Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2021

Le diagramme ci-après précise la destination des surfaces consommées : habitat, activité, mixte ou inconnu sur la période 2011 à 2020 :



Source : <https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr>, le 14/06/2023

Au niveau de l'Ouest Lyonnais, sur la période 2011-2020 inclus, la consommation à vocation d'habitat représente plus de 69% de la consommation totale d'ENAF, l'activité compte pour 29% et les typologies « mixtes » et « inconnus » rassemblent un peu plus de 3.5%. L'année 2017 se distingue par une production particulièrement forte d'espace économique.

A noter que le jeu de données 2022 ne permettent pas d'isoler les infrastructures, qui sont donc intégrées aux catégories « Habitat » et « Activités ». Les données plus récentes indiquent qu'environ 10% de la consommation d'espace se fait au profit des infrastructures.

L'Ouest Lyonnais a accueillis 13 677 habitants sur la période 2011-2020, pour une consommation de foncier à vocation habitat (y compris infrastructures) de 358 hectares, soit en moyenne 38 nouveaux habitants par hectares.

2. Consommation d'espaces au regard des données CEREMA à l'échelle des communautés de communes

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon

La Vallée du Garon représente seulement 10.3% du territoire de l'Ouest Lyonnais, mais accueille une part importante des habitants (24.5%) et activités du territoire.

Entre 2011 et 2020 inclus, la CCVG a consommé 91.5 hectares d'ENAF, soit 1.7% de son territoire. La consommation sur la période de référence était donc d'environ 9 hectares par an, mais on note une nette tendance à la baisse de consommation entre le début et la fin de la période 2011-2020. Sur les années 2021 à 2023, la moyenne de consommation est de 4.4 hectares par an.

La consommation foncière sur la CCVG est marquée par une part importante attribuée au développement économique. Près de 42% du foncier ENAF consommé sur 2011-2020 était destiné à l'activité (54% pour l'habitat).

Les pics de consommation observés en 2016 et 2017 correspondent notamment à l'aménagement de zones d'activités à Brignais et à Vourles.

La CCVG a accueilli 3666 habitants sur la période 2011-2020, pour une consommation à de foncier à vocation habitat (y compris infrastructure) de 49 hectares, soit en moyenne 75 nouveaux habitants par hectares (contre 38 en moyenne à l'échelle du SOL).

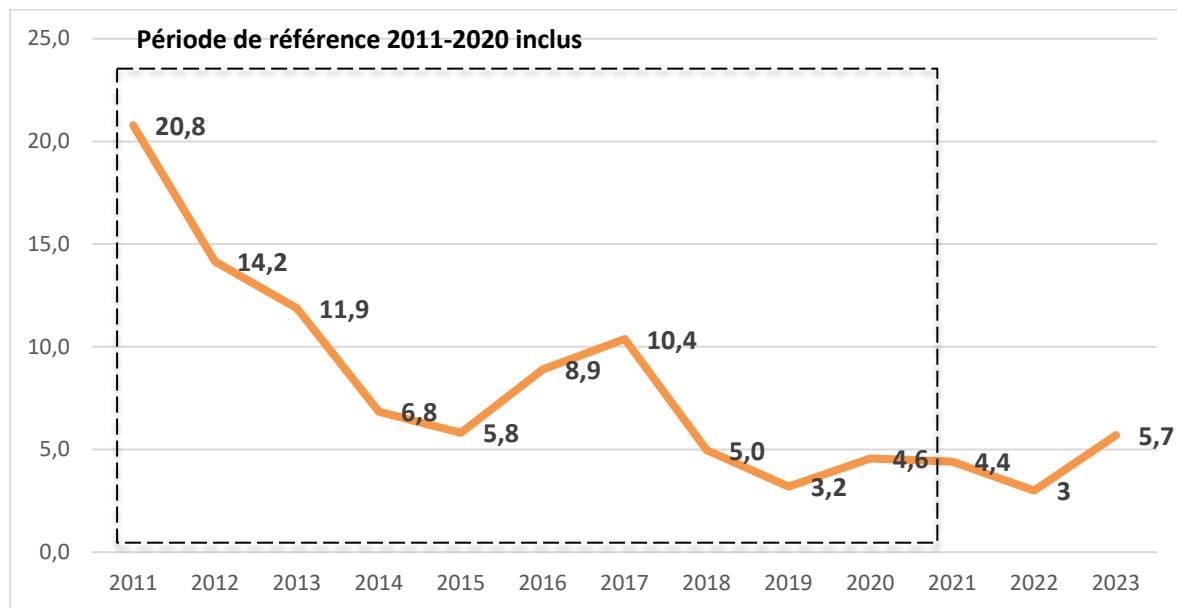


Figure 30. Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCVG (ha)

	Habitat	Activité	Mixte	Inconnu	TOTAL
Brignais	71149	117139	6712	485	195485
Chaponost	182151	36972	17622	0	236745
Millery	104791	86665	4260	51	195767
Montagny	39401	2547	0	0	41948
Vourles	95803	138629	1414	8763	244609

Tableau 13. CCVG - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m²)

Source : CEREMA – Portail de l'artificialisation

La Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

Les vallons du Lyonnais représentent 22% du territoire de l'Ouest Lyonnais pour environ 24% des habitants.

Entre 2011 et 2020 inclus, la CCVL a consommé 182,6 hectares d'ENAF, soit 1,7% de son territoire. La consommation sur la période de référence était donc d'environ 18 hectares par an, avec d'importants pics en 2014 et 2017 (aménagement de la ZAE des Lats à Messimy notamment).

Sur les trois dernières années, de 2021 à 2023, la consommation est de 7,6 hectares par an, témoignant d'une nette diminution (amorcée déjà depuis 2018).

En matière de typologie de la consommation foncière, la répartition sur la CCVL est globalement semblable à celle du SOL, avec près de 66% de la consommation à vocation d'habitat et 32% pour l'activité.

La CCVL a accueilli 4376 habitants sur la période 2011-2020, pour une consommation de foncier à vocation habitat (y compris infrastructures) de 120 hectares, soit en moyenne 36,5 nouveaux habitants par hectares (contre 38 en moyenne à l'échelle du SOL).

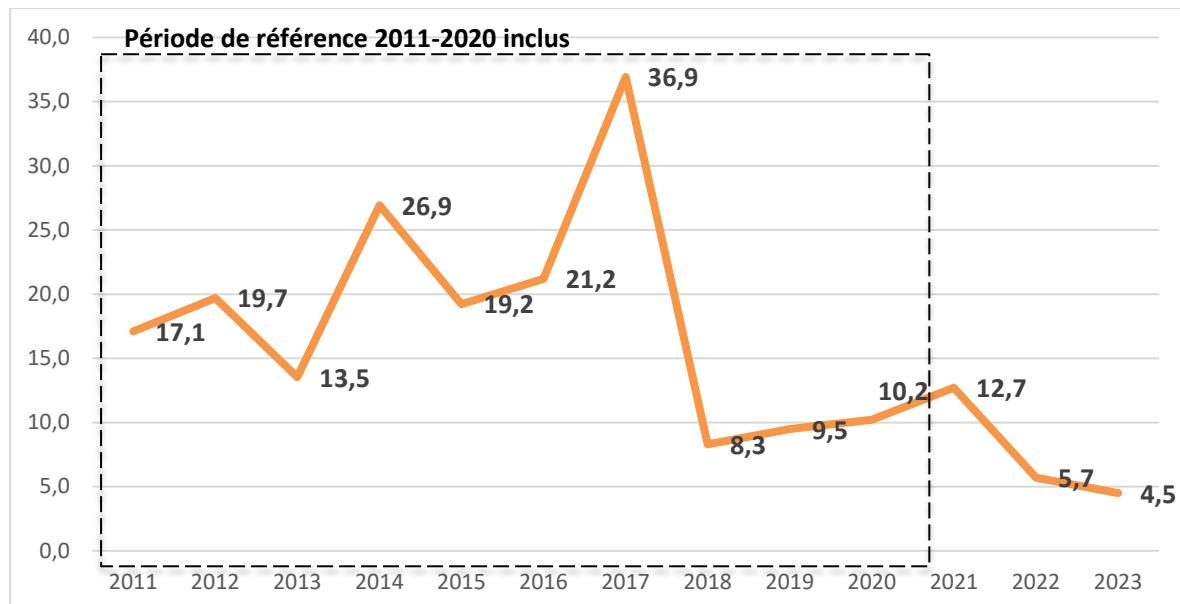


Figure 31. Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCVL (ha)

	Habitat	Activité	Mixte	Inconnu	TOTAL
Brindas	138384	17785	3244	0	159413
Grézieu-la-Varenne	264916	33331	8648	803	307698
Messimy	102996	377071	419	1	480487
Pollionnay	151116	38601	3033	42	192792
Sainte-Consorce	81851	59006	2389	0	143246
Thurins	78833	2491	2768	1	84093
Vaugneray	343506	45805	9938	3	399252
Yzeron	40555	17283	0	709	58547

Tableau 14. CCVL - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m²)

Source : CEREMA – Portail de l’artificialisation

La Communauté de Communes du Pays de l’Arbresle

Le Pays de l’Arbresle représente 38% du territoire de l’Ouest Lyonnais pour environ 29% des habitants.

Entre 2011 et 2020 inclus, la CCPA a consommé 141 hectares d’ENAF, soit 0.8% de son territoire. La consommation sur la période de référence était donc d’environ 14 hectares par an, avec d’importants pics en 2012 et 2014, et d’une manière générale une tendance baissière.

Sur les trois dernières années, de 2021 à 2023, la consommation est de 7.1 hectares par an, témoignant d’une nette diminution.

En matière de typologie de la consommation foncière, la CCPA est marquée par une part très importante de foncier à vocation d’habitat (plus de 75%), et plus limitée pour l’économie (env. 20%).

La CCPA a accueilli 2351 habitants sur la période 2011-2020, pour une consommation à de foncier à vocation habitat (y compris infrastructures) de 106 hectares, soit en moyenne 22 nouveaux habitants par hectare (contre 38 en moyenne à l’échelle du SOL).

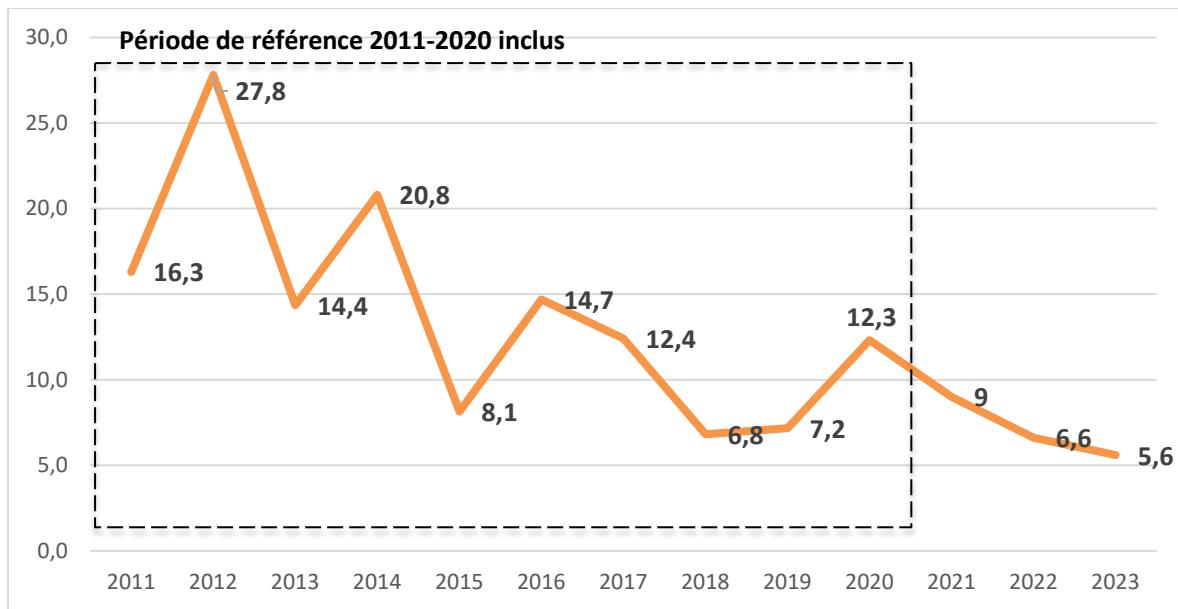


Figure 32. CCPA - Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la CCPA (ha)

	Habitat	Activité	Mixte	Inconnu	TOTAL
L'Arbresle	43892	25873	4262	0	74027
Bessenay	73545	19595	8438	1697	103275
Bibost	21483	0	2000	0	23483
Bully	55880	11929	3322	0	71131
Chevinay	10466	0	0	0	10466
Courzieu	41263	7395	0	4460	53118
Dommartin	84799	69685	0	0	154484
Eveux	9805	539	100	1363	11807
Fleurieux-sur-l'Arbresle	107668	20052	1349	0	129069
Lentilly	174666	52586	2540	5262	235054
Sain-Bel	56346	11575	0	434	68355
Sarcey	21672	5706	0	1811	29189
Savigny	76613	38450	0	825	115888
Sourcieux-les-Mines	95341	4330	1632	1801	103104

Saint-Germain-Nuelles	84606	16499	7199	2	108306
Saint-Julien-sur-Bibost	36268	3667	5172	747	45854
Saint-Pierre-la-Palud	71356	0	0	0	71356

Tableau 15. CCPA - Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m²)

Source : CEREMA – Portail de l'artificialisation

La Communauté de Communes du Pays Mornantais

Le Pays Mornantais représente environ 30% du territoire de l'Ouest Lyonnais, pour 22.5% des habitants.

Entre 2011 et 2020 inclus, la COPAMO a consommé 104 hectares d'ENAF, soit 0.7% de son territoire. La consommation sur la période de référence était donc d'environ 10 hectares par an. Si on pouvait noter une baisse de la consommation sur le début de la période de référence, entre 2011 et 2019, la consommation semble repartir à la hausse en 2020, dernière année de la période de référence. Sur les années 2021, 2022 et 2023, la moyenne de consommation est de 9.6 hectares par an, soit légèrement inférieure à la moyenne de la décennie précédente.

La consommation foncière sur la COPAMO est marquée par une part très importante attribuée à l'habitat, qui représente près de 80%, contre seulement 14.5% pour l'activité.

La COPAMO a accueilli 3284 habitants sur la période 2011-2020, pour une consommation de foncier à vocation habitat (y compris infrastructures) de 83 hectares, soit en moyenne 39.5 nouveaux habitants par hectare (contre 38 en moyenne à l'échelle du SOL).

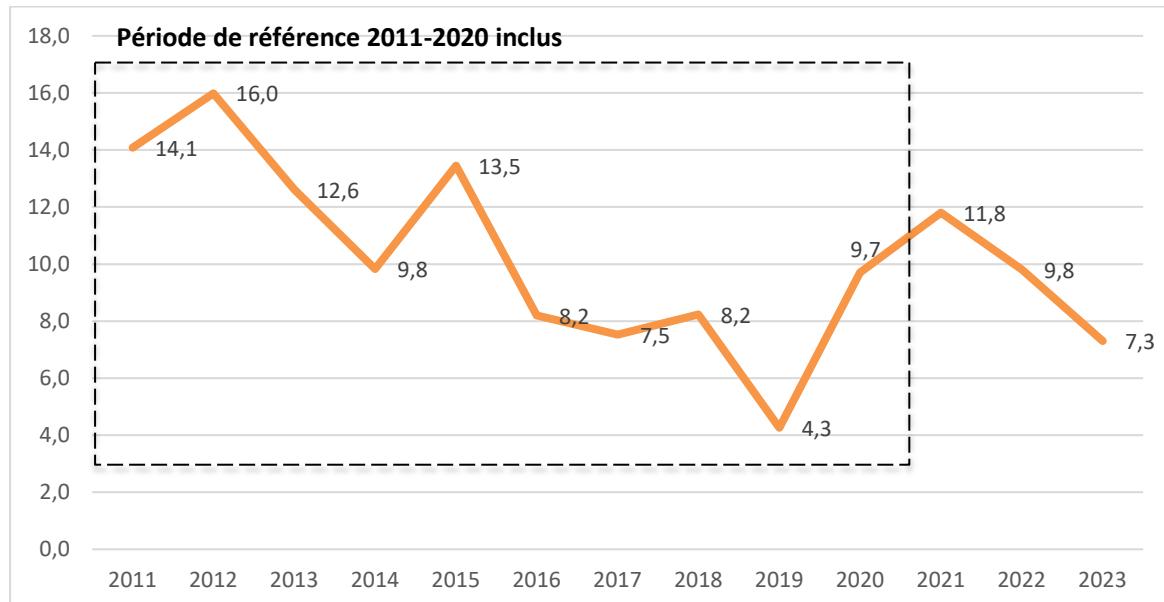


Figure 33. Consommation d'ENAF 2011-2023 à l'échelle de la COPAMO (ha)

	Habitat	Activité	Mixte	Inconnu	TOTAL
Chaussan	67057	0	0	85	67142
Mornant	21340	31750	27566	194	80850
Orliénas	72477	2567	0	1120	76164
Riverie	2332	0	0	0	2332
Rontalon	40014	4272	0	419	44705
Soucieu-en-Jarrest	138655	12805	3449	1	154910
Beauvallon	227108	32842	4719	5008	269677
Saint-André-la-Côte	4975	0	0	0	4975
Saint-Laurent-d'Agny	71769	7781	6023	0	85573
Chabanière	130097	44095	1842	41	176075
Taluyers	51787	14577	9718	238	76320

Tableau 16. COPAMO -Consommation d'ENAF 2011-2020 par commune et par typologie (m²)

Source : CEREMA – Portail de l'artificialisation

Chapitre 4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

La question des services renvoie directement à celle des équipements, à savoir l'ensemble des bâtiments à usage collectif, qui peuvent être administratifs, éducatifs, sanitaires, commerciaux, culturels, sportifs, etc.

Sur l'ensemble de cette partie, nous nous appuyons sur les données de la base des équipements de 2021.

1. Une offre de services avec une influence locale mais aussi une forte influence de l'agglomération de Lyon

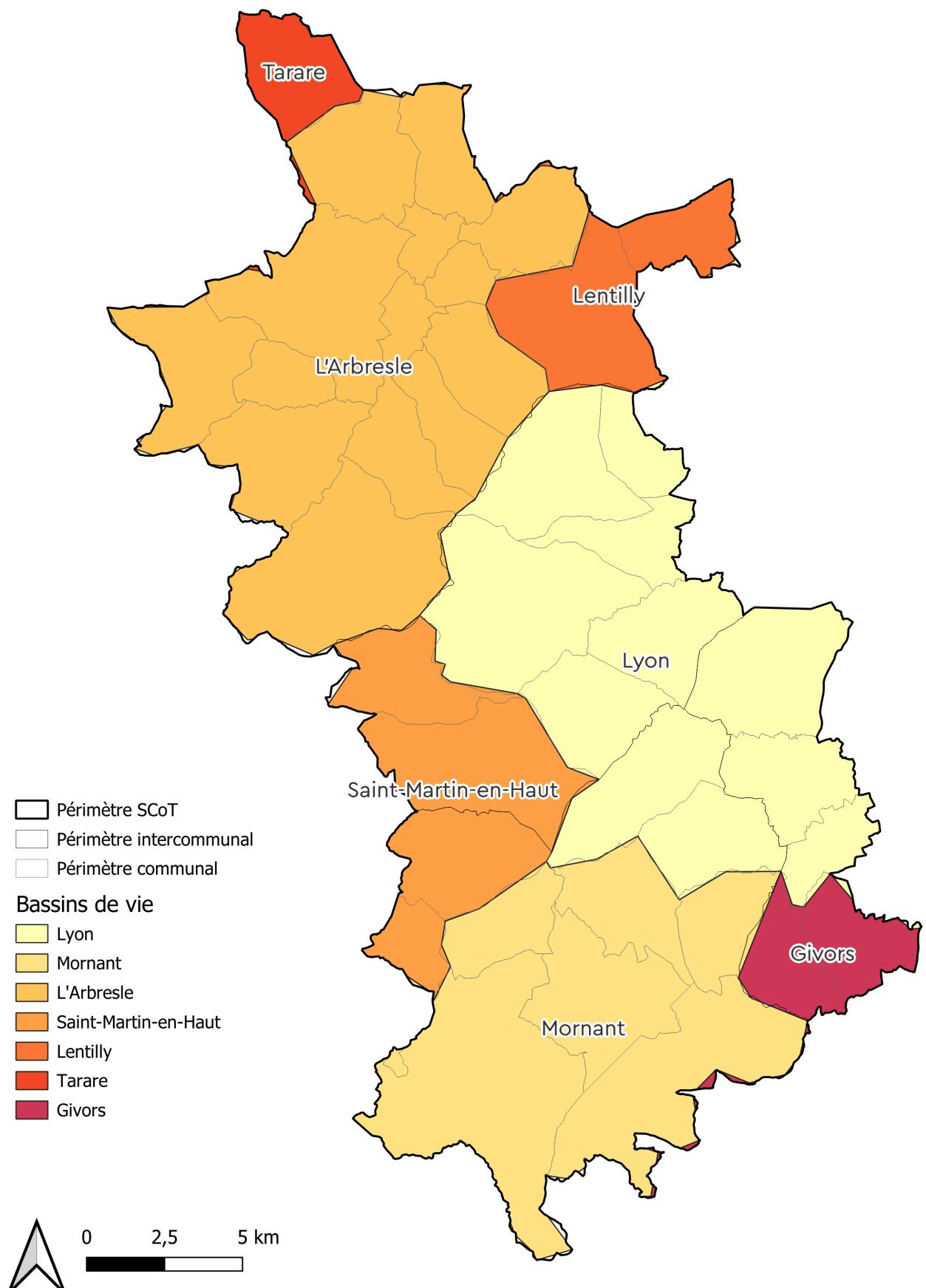
Une forte influence de la Métropole lyonnaise

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est composé de 7 bassins de vie, tels que déterminés par l'INSEE.

Ceux-ci sont définis comme « les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants ». Les bassins de vie sont structurés autour de pôles de services réunissant une gamme « intermédiaire » d'équipements².

11 communes sont dans le bassin de vie de la Métropole lyonnaise. Les villes de L'Arbresle, Mornant et Lentilly forment aussi un bassin de vie.

² Pour être qualifié de « pôle intermédiaire », 16 équipements doivent être présents sur une liste de 31 parmi lesquels on retrouve : les supermarchés, les collèges, les laboratoires d'analyses médicales, les bassins de natation, ...



Carte 12.

Bassins de vie

Source : Insee RP 2020

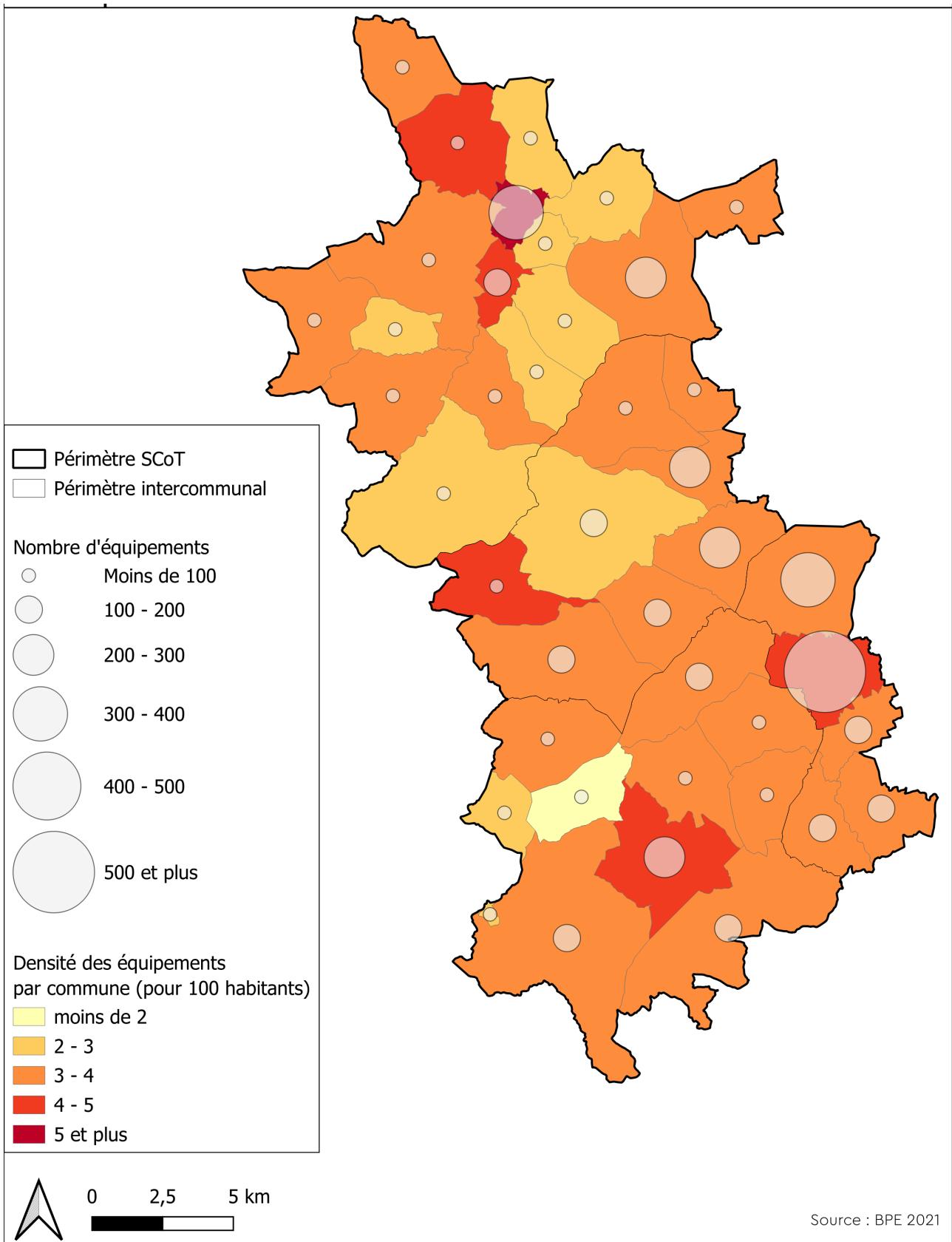
Globalement un bon niveau de services et d'équipements

On retrouve sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais une large gamme de services à l'exception de certains services spécialisés (cours d'appel, tribunal d'instance, Maison de Justice et du Droit, etc.). L'Ouest Lyonnais compte ainsi 4686 équipements et services en 2021 (source : BPE 2021).

L'analyse de la répartition spatiale des services montre un maillage relativement important et polycentrique (cf. carte des pôles de services).

La cartographie confirme le rôle de « centralité » au cœur d'un bassin de vie de L'Arbresle, Mornant et Lentilly. Elle permet, par ailleurs de mieux comprendre le fonctionnement des polarités de service pour l'ensemble des communes à l'intérieur du bassin de vie de la Métropole lyonnaise. 7 communes rassemblent plus de 100 services ou équipements, à savoir Vaugneray, Brindas, L'Arbresle, Mornant, Chaponost, Brignais et Beauvallon.

Bien qu'un maillage important de services soit recensé sur le territoire, celui-ci reste distendu sur les communes rurales du territoire pouvant entraîner un éloignement de certaines populations.



Carte 13.

Pôles de service

Source : BPE 2021

2. Une offre d'éducation globalement bonne

L'accès aux services éducatifs du 1^{er} et 2nd degrés

L'école constitue un élément déterminant dans les choix d'installation des ménages et plus particulièrement des familles. L'Ouest Lyonnais, en 2021, compte 18 écoles maternelles, 71 écoles élémentaires et une offre éducative complète pour l'enseignement du 1^{er} degré et spatialement bien répartie. Les communes du territoire disposent à minima d'une école élémentaire.

Les collèges publics et privés de l'Ouest Lyonnais s'avèrent également bien répartis sur le territoire. En effet, on dénombre 13 collèges sur l'ensemble du territoire (L'Arbresle (2), Brignais, Brindas, Chaponost, Lentilly, Mornant (2), Soucieu-en-Jarrest, Vaugneray et Vourles) équitablement répartis les 4 intercommunalités.

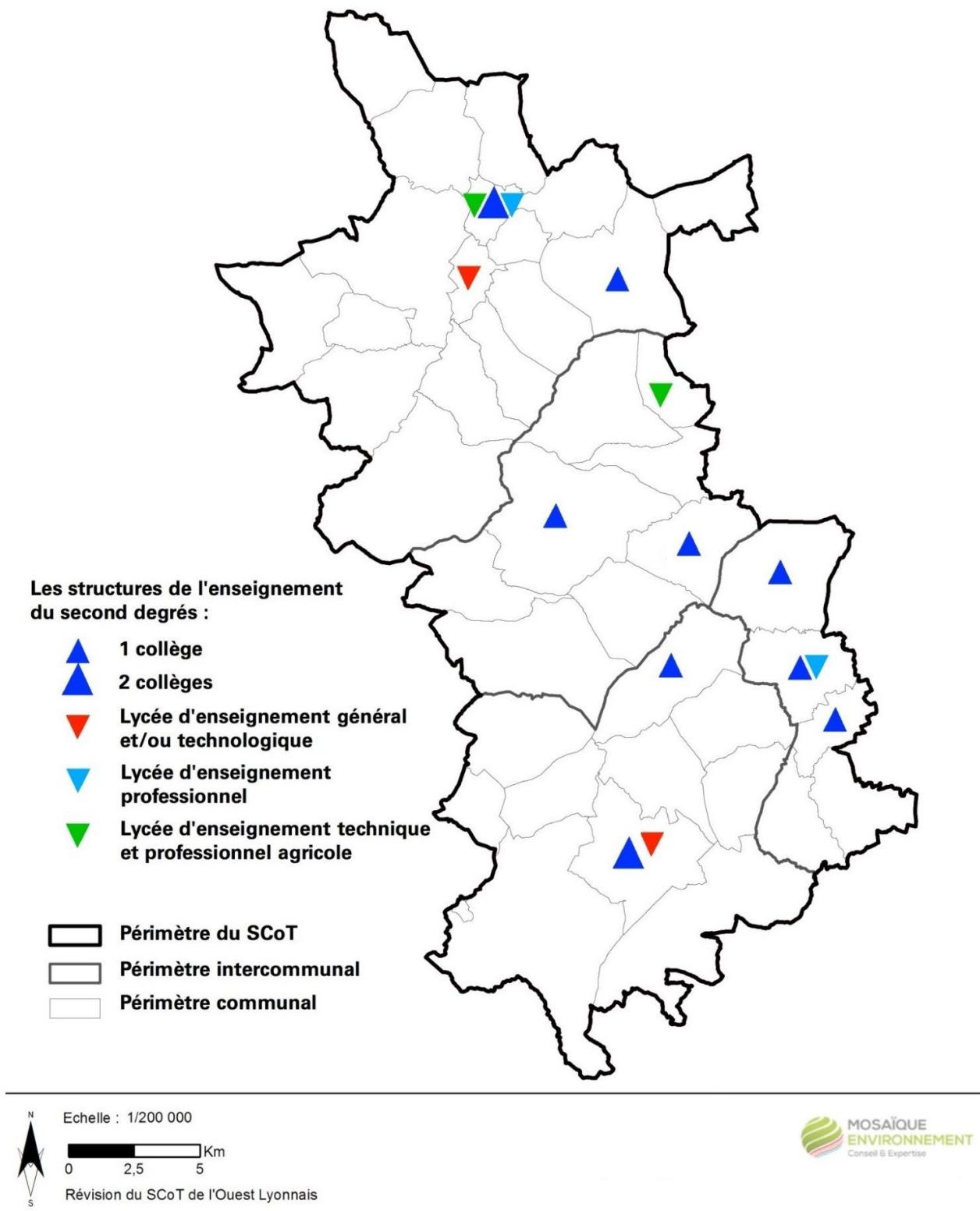
Le territoire compte également plusieurs lycées (cf. tableau ci-dessous) qui proposent une offre de formation et d'enseignement diversifiée avec une forte présence des filières agricoles et professionnelles. Cette offre se concentre autour des centralités principales de l'Ouest Lyonnais à savoir : l'Arbresle, Brignais et Mornant.

Il est à noter qu'en raison de la présence d'un seul lycée d'enseignement général (Sain Bel) sur l'Ouest Lyonnais, le territoire est donc fortement dépendant de l'offre d'enseignement de l'agglomération (Givors, Charbonnières-les-Bains, Saint-Genis-Laval).

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Collège	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	Lycée d'enseignement professionnel	Lycée technique et/ou professionnel agricole
CC Pays de l'Arbresle	4	25	3	1	1	1
CC Vallée du Garon	3	13	3	0	1	0
CC Vallons du Lyonnais	5	14	2	0	0	1
CC Pays Mornantais	6	19	3	1	0	0
SCoT Ouest Lyonnais	18	71	11	2	2	2

Tableau 17. Nombre d'établissements d'enseignement

Source : BPE 2021



Carte 14.

Équipements et services d'enseignement du 2^{ème} degré

Source : BPE 2021

La première carte ci-dessus rappelle la présence d'une école primaire dans chacune des communes de l'Ouest Lyonnais.

La deuxième carte fait apparaître au niveau des collèges une répartition qui recoupe les « pôles de centralité » évoqués ci-avant : à savoir L'Arbresle, Mornant, Brignais, Chaponost, Brindas et Vaugneray. On notera que trois autres communes accueillent des collèges : Soucieu-en-Jarrest (collège public de 500 élèves), Vourles (collège privé de 550 élèves) et Lentilly (collège de 800 élèves).

Enfin, on notera que Sain-Bel accueille un lycée public d'enseignement général et Mornant accueille une un lycée d'enseignement général privé Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins.

L'accès à des services de formation

L'Ouest Lyonnais dispose de deux MFR, sites de formation en apprentissage, à L'Arbresle et Sainte-Consorce ; et d'un site de formation continue Enedis à Saint-Pierre-la-Palud. L'offre de formation reste peu développée et diversifiée du fait de la proximité à l'agglomération lyonnaise qui concentre une offre de formation supérieure (universités, etc.) avec une forte notoriété.

3. Une offre et des services de santé

Le maillage territorial de l'offre et des services de santé constitue un enjeu fort, dans un contexte général de fragilisation de l'accès aux soins (pénurie de médecins, déserts médicaux ...). A l'échelle locale, le Département du Rhône conduit une politique de santé publique en concertation avec les acteurs territoriaux. Cette politique s'articule autour de plusieurs axes, dont la lutte contre l'insuffisance de l'offre de soins et l'amélioration de l'accès aux soins.

Une offre de santé de proximité riche

L'Ouest Lyonnais bénéficie d'un bon niveau de services de santé de proximité avec 131 médecins généralistes répartis sur l'ensemble du territoire, 37 médecins spécialistes, 80 dentistes et 202 infirmiers. L'offre de santé se concentre fortement sur les pôles de centralité, mais la plupart des autres communes conservent néanmoins des services de santé.

Le territoire compte, en 2021, 2 maisons de santé pluridisciplinaires, l'une à Beauvallon, l'autre à Montagny.

	Médecin généraliste	Médecins spécialistes	Chirurgien-dentiste	Sage-femme	Infirmier	Massieur kinésithérapeute	Orthophoniste	Pédiatre - podologue	Psychomotricien	Psychologue
CCPA	47	13	24	6	46	52	23	7	5	20
CCVL	25	2	14	3	39	34	14	9	2	18
COPAMO	28	12	18	3	48	31	17	3	5	15
CCVG	31	10	24	10	69	51	24	15	3	14
SOL	131	37	80	22	202	168	78	34	15	67

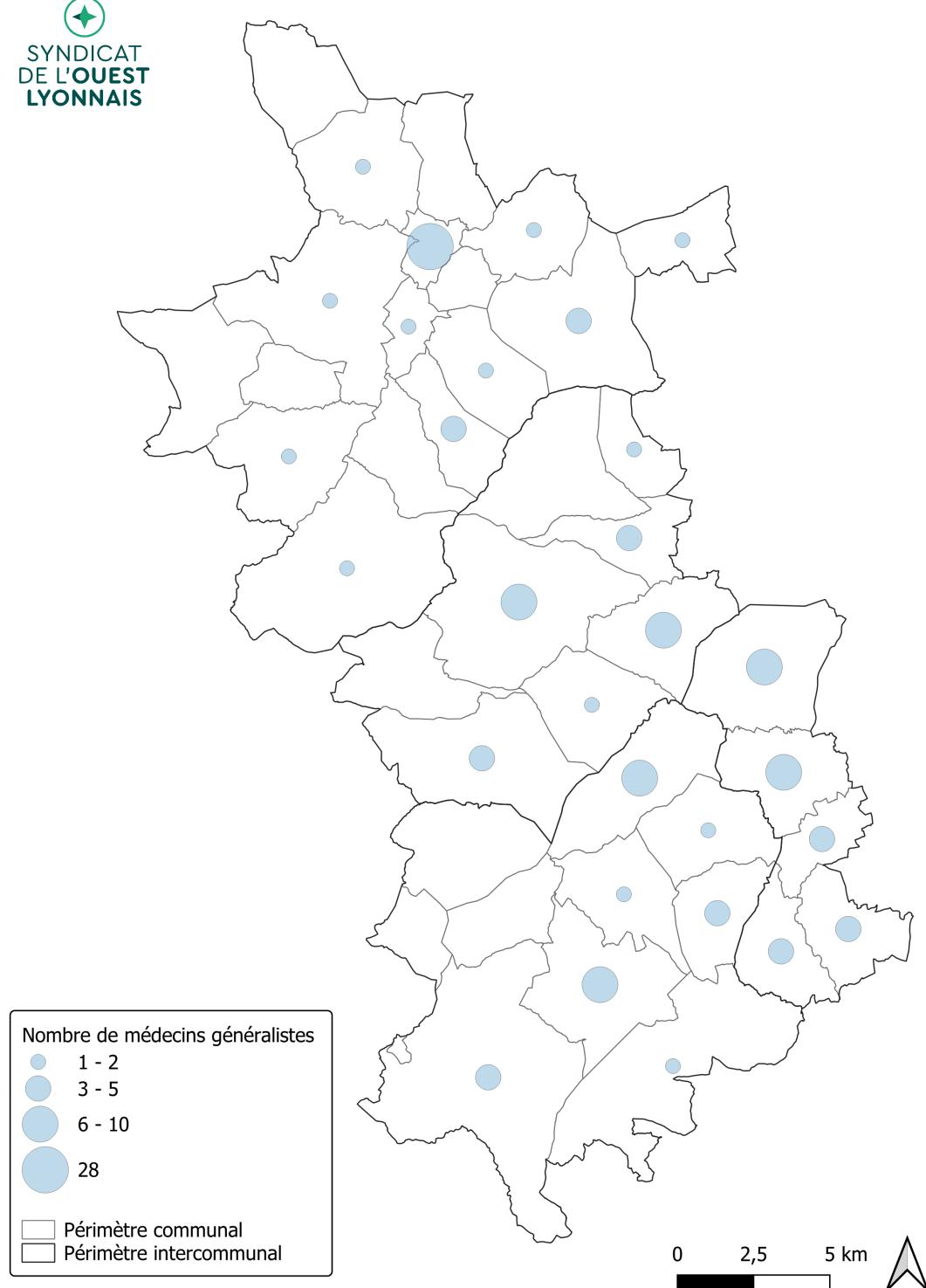
Tableau 18. Nombre de professionnels de santé sur le territoire en 2021

Source : BPE 2021

Toutefois, notons que l'on compte environ 128 médecins pour 100 000 alors qu'à l'échelle nationale le ratio moyen se situe aux alentours de 318 médecins. Cela peut s'expliquer par la proximité de l'agglomération lyonnaise.

De plus, la carte ci-contre fait apparaître que quelques communes n'ont pas d'offre de médecin généraliste.

L'Ouest Lyonnais compte également 33 pharmacies, 5 laboratoires d'analyses et de biologies médicales et 21 services ambulanciers.



Carte 15.

Nombre de médecins généralistes par communes

Source : BP 2021

Une offre hospitalière diversifiée

Établissement santé court séjour	Établissement santé moyen séjour	Établissement santé long séjour	Établissement psychiatrique
1	2	2	3

Tableau 19. Nombre d'équipements et services de santé sur le territoire en 2021

Source : BPE 2021

Le territoire compte un hôpital général (court, moyen et long séjour) sur la commune de L'Arbresle, ainsi que des centres de soin de suite et de réadaptation de moyen et long terme à Vaugneray (Clinique de Vaugneray) et Chabanière (Centre médical Germaine Revel).

L'Ouest Lyonnais compte 3 établissements psychiatriques (Clinique La Chavannerie à Chaponost, Centre gérontopsychiatrique de l'Ouest Lyonnais à L'Arbresle, clinique de Vaugneray). L'Arbresle et Thurins comptent également une structure psychiatrique en ambulatoire.

Cette offre locale permet de répondre aux besoins de la population et est complétée par la proximité de l'agglomération lyonnaise qui dispose de plusieurs centres hospitaliers et de la Ville de Tarare qui dispose d'un centre hospitalier avec un service d'urgence. Le territoire ne dispose pas de services d'urgences ou maternité.

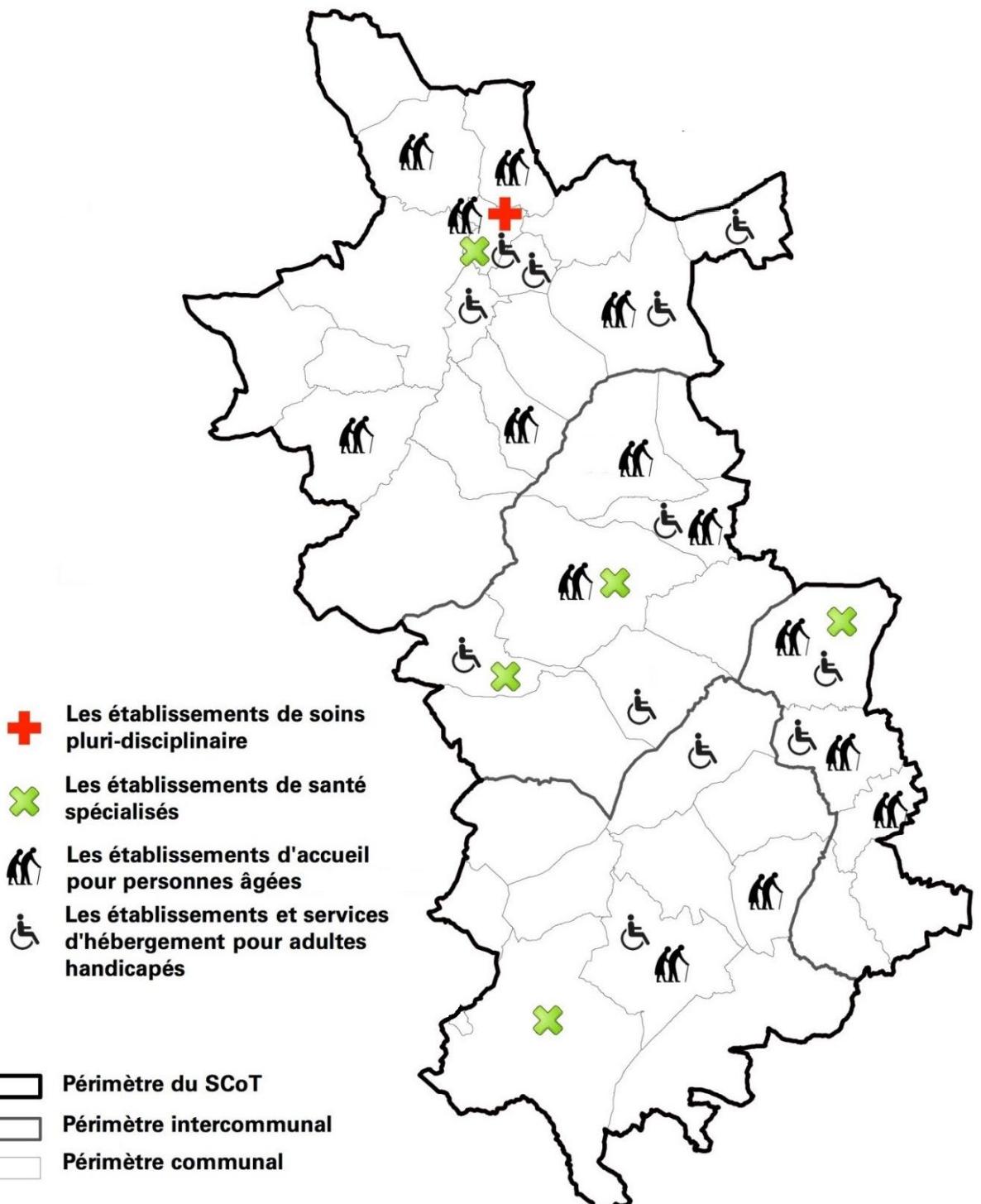
Des services d'accueil pour les personnes âgées et en situation de handicap

Les services représentent un enjeu important pour l'Ouest Lyonnais et notamment ceux à destination des personnes âgées, avec, comme partout sur le territoire national, une population vieillissante dont les besoins en services devraient croître.

Le territoire compte en 2023 : 23 établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, EHPA résidences autonomie...), répartis sur 14 communes et 18 établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés, répartis sur 12 communes (source : sanitaire-social.com et annuaire.action-sociale.org).

Communes disposant d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées : Bessenay, Brignais, Bully, Chaponost, Grézieu-La-Varenne, L'Arbresle, Lentilly, Mornant, Pollionnay, Saint-Germain Nuelles, Saint-Pierre-la-Palud, Taluyers, Vaugneray, Vourles.

Commune disposant d'établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés : Brignais, Chaponost, Dommartin, Eveux, Grézieu-La-Varenne, L'Arbresle, Lentilly, Messimy, Mornant, Sain Bel, Soucieu-en-Jarrest, Yzeron.



N
Echelle : 1/200 000
0 2,5 5 Km
Révision du SCoT de l'Ouest Lyonnais

Atelier du triangle

Source : Données FINESS - IGN 2019

Carte 16.

Établissements de santé

Source : SOL

4. L'atout des infrastructures sportives

L'offre d'équipements sportifs et de loisirs de proximité (terrains de grands jeux, gymnases polyvalents et plateaux multisports, etc.) couvre l'ensemble des communes de l'Ouest Lyonnais. En 2021, on compte ainsi 666 équipements sportifs sur l'ensemble du territoire.

Les équipements de niveau supérieur sont davantage concentrés autour des polarités de niveau 1 et 2. En effet, c'est dans ces centralités que l'on retrouve des équipements tels que les bassins de natation, les équipements d'activités de forme et de santé, le bowling et les dojos/salles d'arts martiaux.

Ainsi, les centres nautiques sont situés sur les quatre pôles de centralité : Sain-Bel (pour l'Arbresle), Brignais, Mornant et Vaugneray. S'y ajoutent des piscines d'été à Thurins et Dommartin.

Brindas accueille un gymnase multisports de rayonnement intercommunal.

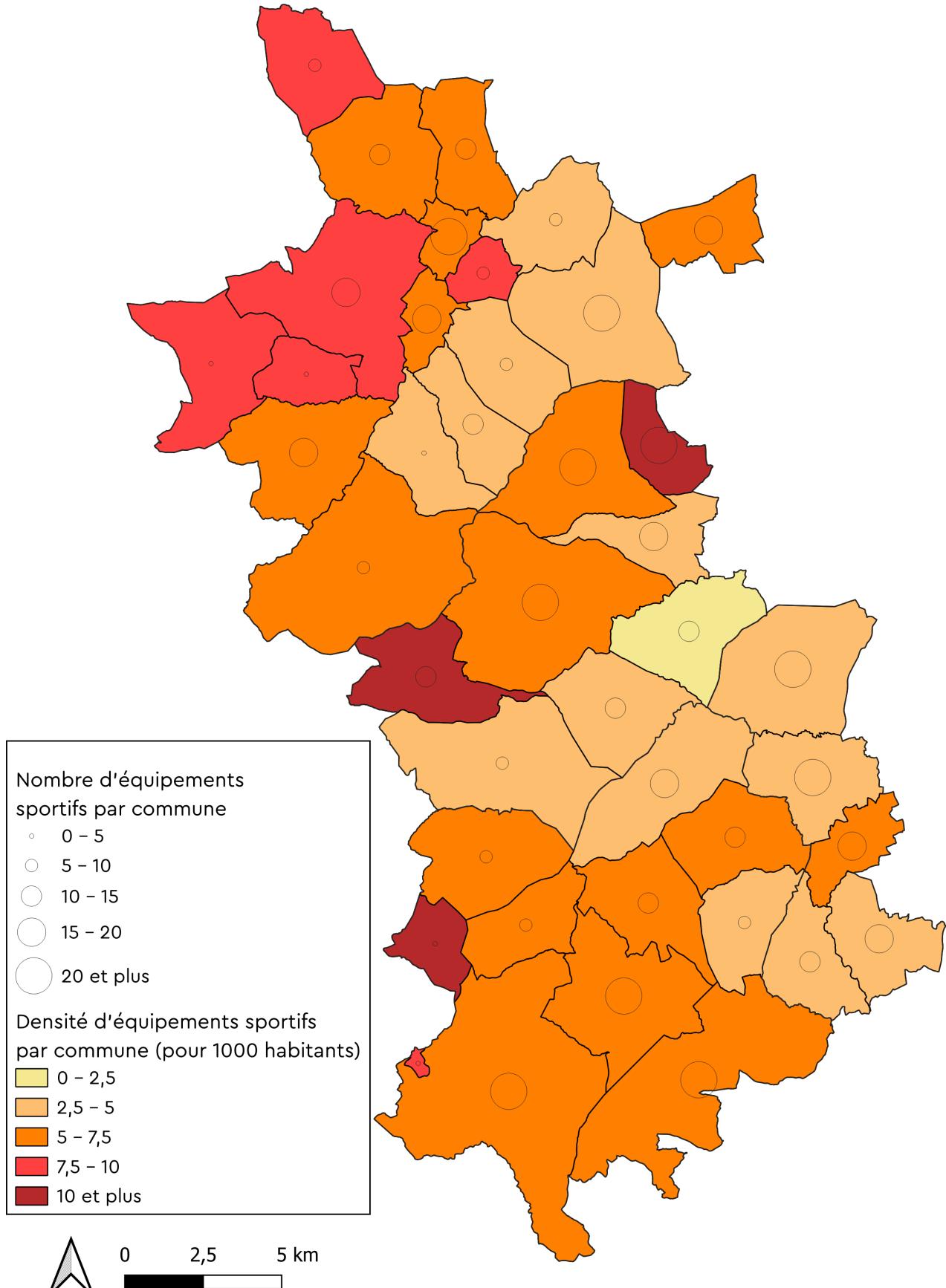
Outre les équipements sportifs « classiques » (terrains de football, boulodromes, courts de tennis, etc.), le territoire concentre une forte activité équestre. La commune de Polionnay compte un mur d'escalade.

L'activité de randonnée est également importante, s'inscrivant dans une double logique sportive et touristique : on dénombre ainsi 114 boucles de randonnées sur l'Ouest Lyonnais.

CCPA	CCVL	COPAMO	CCVG	Total SOL
226	144	170	126	666

Tableau 20. Nombre d'équipements sportifs par EPCI en 2023

Source : Recensement équipements sportifs (Ministère des Sports)



Carte 17. *Équipements sportifs (2023)*

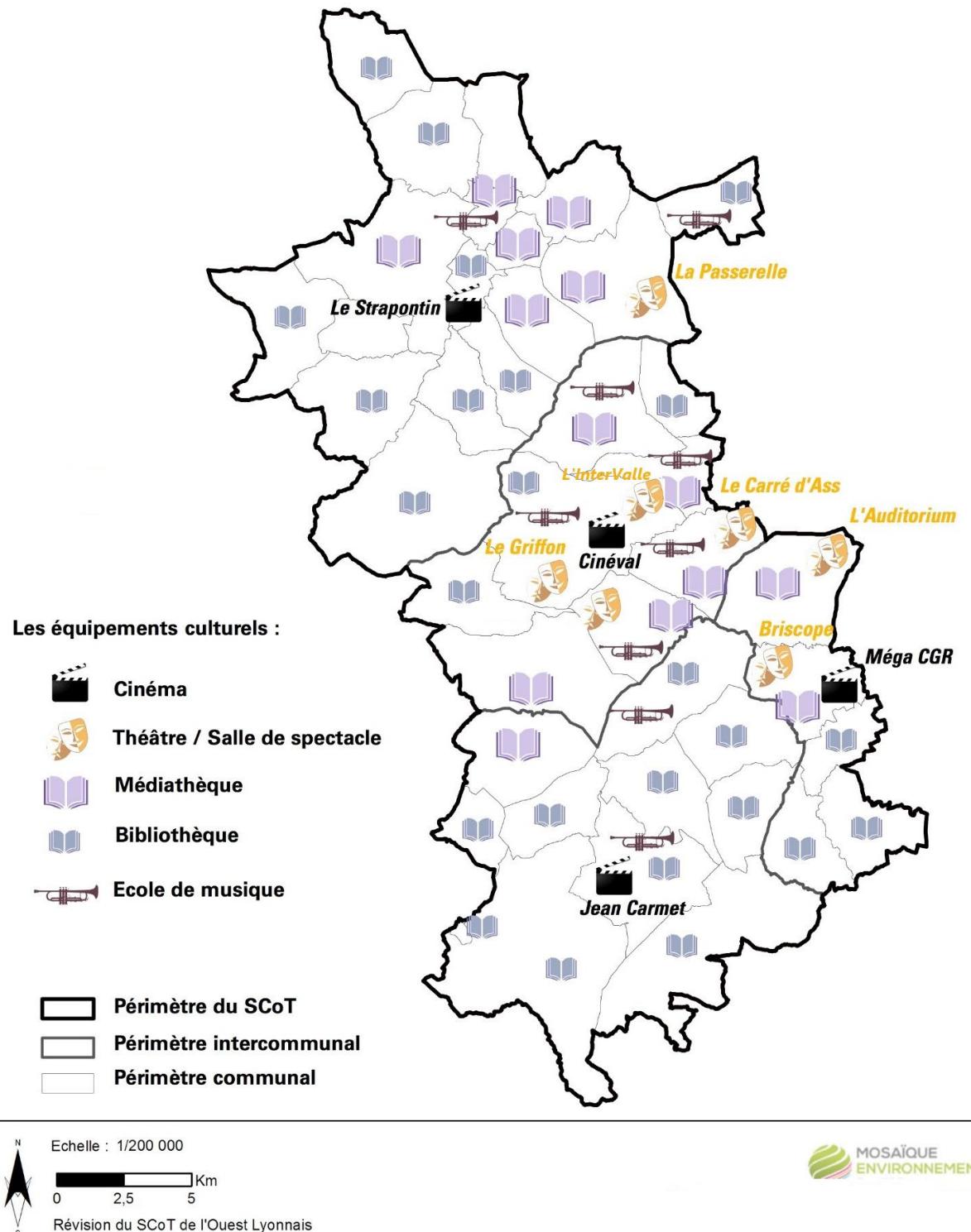
Source : Recensement équipements sportifs (Ministère des Sports)

5. Une offre culturelle riche

Le territoire de l'Ouest Lyonnais bénéficie d'un réseau de lecture très développé et accessible pour l'ensemble des habitants du territoire. On dénombre ainsi 24 bibliothèques municipales et 18 médiathèques municipales, 1 médiathèque départementale à Brignais.

Le tissu associatif local participe également à la richesse culturelle du territoire à travers les pratiques musicales (écoles de musique) et à l'animation d'une partie du réseau de lecture, gérée par les associations dans les petites communes.

Comme pour les grands équipements sportifs, les grands équipements culturels recoupent les grandes polarités du territoire. Ainsi, les 4 cinémas sont situés à Sain-Bel (pour L'Arbresle), Vaugneray, Brignais et Mornant. L'implantation de théâtres et des salles de spectacle répond à la même logique.



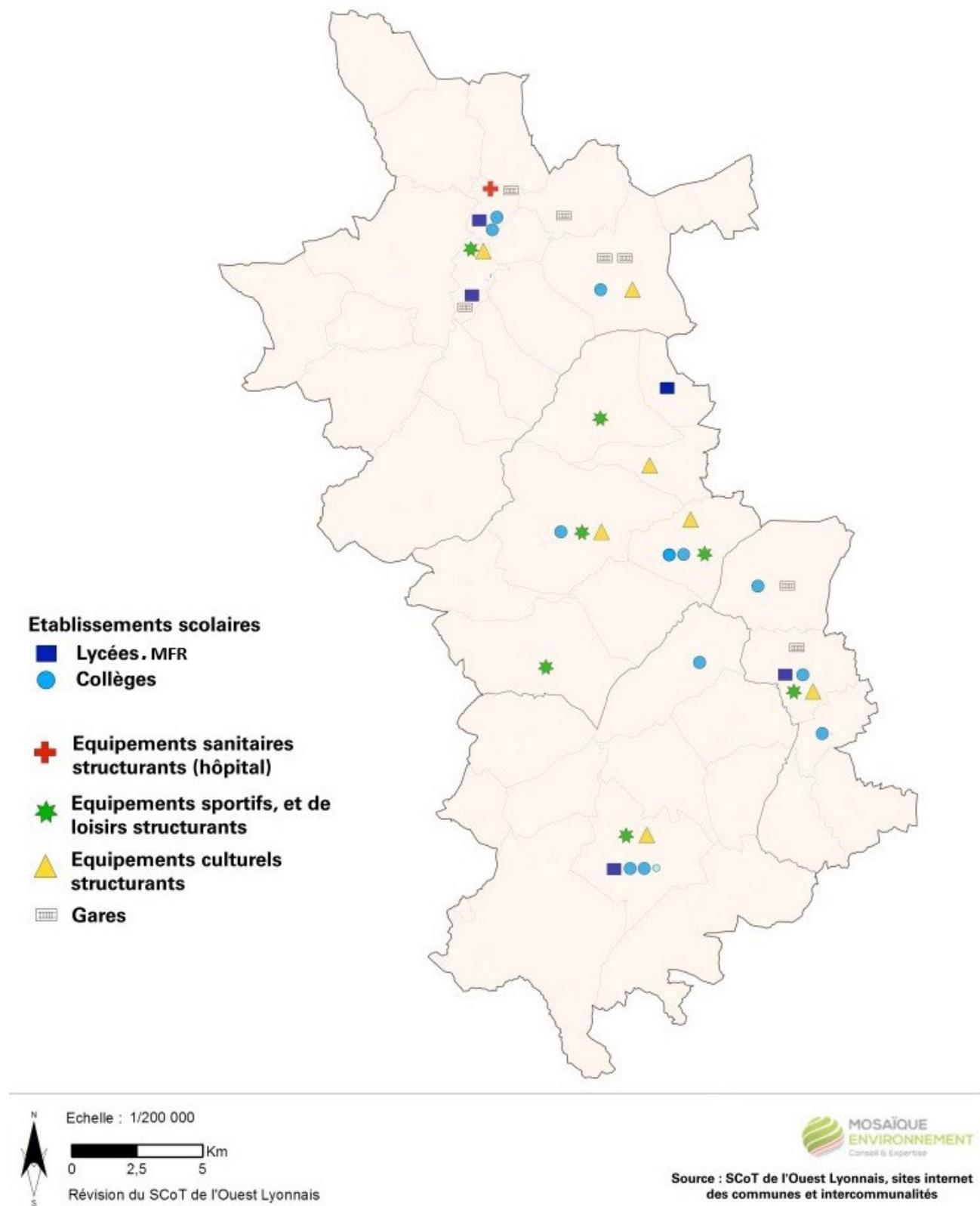
Carte 18.

Équipements culturels

Source : Site internet des EPCI et des Communes

6. Équipements et « polarités »

Au regard des cartes et analyses précédentes, nous pouvons distinguer deux logiques de polarité.



Carte 19.

Localisation des équipements structurants

Source : Site internet des EPCI et des Communes

L'Arbresle et Mornant jouent un rôle de pôle centre par rapport à un territoire rural, ce que l'on retrouve dans une répartition des équipements qui se concentrent au niveau du pôle centre.

Les communes de la Vallée du Garon et celles des Vallons du Lyonnais s'inscrivant dans un rapport au grand bassin de vie de Lyon, la concentration des équipements sur une commune est moins visible. Sur la CCVG, Brignais et Chaponost accueillent de nombreux équipements. Tandis que sur la CCVL, chaque commune ou presque dispose d'un équipement structurant, avec néanmoins une concentration un peu plus marquée sur Brindas et Vaugneray.

Ces logiques de répartition des équipements sont le reflet des différentes politiques d'aménagement mises en œuvre à l'échelle de chacune des intercommunalités composant l'Ouest Lyonnais.

Équipements et services – synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- À l'échelle intercommunale, un accès relativement bien assuré à l'offre de services de proximité, dû au bon maintien de celle-ci- Une offre culturelle riche et diversifiée- Des infrastructures sportives qui offrent une bonne complémentarité entre sports urbains et de pleine nature- Une offre d'éducation (1^{er}, 2nd degrés et collèges) riche et spatialement bien répartie sur l'Ouest Lyonnais- Une offre de formation et d'enseignement diversifiée avec une forte présence des filières agricoles et professionnelles	<ul style="list-style-type: none">- Un accès plus limité en ce qui concerne les services et équipements de niveaux intermédiaires et structurants, pour les communes éloignées des pôles (Brignais, l'Arbresle)- Un risque de désertification médicale dans les polarités de niveau 3 et 4- Un territoire fortement dépendant de l'offre d'enseignement de l'agglomération dû à la présence d'un seul lycée public d'enseignement général- Une offre de formation (filières agricoles et professionnelles) qui se concentre autour des centralités principales de l'Ouest Lyonnais : l'Arbresle et Brignais

ENJEUX

Pour la définition des polarités

- Prendre en compte des systèmes de polarités différents entre les quatre communautés de communes.

Pour les équipements et services de santé

- Favoriser l'installation de médecins sur l'Ouest Lyonnais, dans les secteurs où l'on constate une moyenne d'environ 100 médecins pour 100 000 habitants (contre 318 à l'échelle nationale).

Chapitre 5. LES TRANSPORTS ET MOBILITES

Le territoire de l’Ouest Lyonnais concentre les forces et faiblesses caractéristiques d’un territoire périurbain : attractivité due à la qualité de vie et à la proximité de la dynamique métropolitaine lyonnaise, développement urbain à dominante résidentielle, fortes migrations pendulaires, mobilités intenses et marquées par la prédominance de l’automobile.

Dans ce contexte, et considérant que la mobilité est un volet essentiel de la mise en œuvre d’une stratégie territoriale, le Syndicat de l’Ouest Lyonnais a décidé d’engager une réflexion sur la mobilité du territoire. Les données présentées dans cette partie sont pour l’essentiel extraites du diagnostic du schéma des déplacements réalisé en amont de la révision du SCoT et d’études complémentaires menées par les bureaux d’études TTK et Auxilia.

Ce diagnostic se base notamment sur l’enquête déplacements 2015 de l’aire métropolitaine lyonnaise, réalisée par le Sytral et l’Agence d’urbanisme. Les tendances observées en 2015 continuent à évoluer dans le même sens depuis : réduction de la part modale de la voiture, hausse de l’usage des transports en commun, de la marche et du vélo. Le diagnostic s’appuie également sur les enquêtes mobilités professionnelles 2020 de l’INSEE.

1. La mobilité quotidienne des habitants

Les déplacements tous motifs

En 2015, les habitants du territoire réalisent 419 000 déplacements chaque jour, soit 3,82 déplacements par personne et par jour, dont 2,5 en voiture. Le temps quotidien consacré aux déplacements par habitant est de 66 minutes (62 minutes à l’échelle de l’aire métropolitaine).

Par ailleurs, la distance moyenne parcourue quotidiennement par chaque habitant est de 30km, tous motifs de déplacement confondus. C’est davantage qu’à l’échelle de l’aire métropolitaine, où les habitants parcourent en moyenne 23 km.

Les habitants de l’Ouest Lyonnais sont donc particulièrement mobiles. Cela s’explique en grande partie par la configuration périurbaine du territoire, impliquant à la fois une multiplication des déplacements de courte distance d’une part, et des distances plus importantes d’autre part.

Les déplacements sont réalisés de façon largement majoritaire en voiture particulière : 64,3% ; et cela quel qu’en soit le motif ou la destination. On notera tout de même la pratique relativement forte de la marche à pied pour les déplacements réalisés au sein de l’Ouest Lyonnais : 25%.

Voici le détail des déplacements quotidiens des habitants de l'Ouest Lyonnais et leur part modale :

Modes	Nombre de déplacements par jour	Part modale
Véhicule particulier dont :		64,3%
- conducteur	217 500	
- passager	51 500	
Marche	104 500	25,0%
Transports en commun	33 000	7,9%
Vélo	3 500	0,8%
Deux roues	3 000	0,7%
Autre	5 500	1,4%
Total	419 000	100,0%

Tableau 21. Nombre de déplacement quotidien des habitants du territoire et part modale

Source : Enquête Déplacements 2015 de l'aire métropolitaine lyonnaise, maîtrise d'ouvrage SYTRAL

Déplacements internes au territoire de l'Ouest Lyonnais

La part des déplacements internes au territoire représente 56% des déplacements totaux, soit 235 000 déplacements internes. Ces résultats soulignent que, malgré l'attraction de la Métropole sur le territoire, une grande partie des déplacements reste au sein de celui-ci, en raison de l'offre de services présente sur le territoire. L'immense majorité de ces déplacements internes (97%) font moins de 10km. C'est-à-dire qu'ils se font majoritairement dans les communes de résidence ou communes voisines. En effet, la part des déplacements de moins de 3km, dits de proximité, représente 48% du total des déplacements internes. D'autre part, ces déplacements de moins de 10km internes au territoire de l'Ouest lyonnais représentent 77% des kilomètres parcourus. Ainsi, il y a donc aussi un fort potentiel à favoriser les modes actifs pour ces déplacements (marche et vélo). Cela aura un impact direct et efficace sur les émissions de GES du territoire et la qualité de la circulation.

Nombre total de déplacements internes	235 000
Part de la voiture	58%
Part de la marche à pied	36%
Part des déplacements inférieurs à 10km	97%
Part des déplacements de proximité (<3km)	48%

Tableau 22. Chiffres clés des déplacements internes au territoire

Source : EDGT 2015

Parmi ces déplacements internes, 58% sont réalisés en voiture et 36% à pied. Cette situation représente un potentiel pour le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle en direction de la métropole mais aussi et surtout au sein du territoire.

La part modale de la voiture individuelle demeure importante pour les déplacements de moins de 1km : 40%, et les déplacements de 1 à 5km : entre 77% et 84%. Ces chiffres montrent l'importance de développer des alternatives sérieuses à la voiture, en sécurisant des pistes cyclables pour rejoindre les centres-bourgs, qui eux-mêmes doivent être apaisés pour faciliter les cheminements piétons.

Les déplacements domicile-travail

Flux internes

En 2020, 60 120 actifs habitent dans l'Ouest Lyonnais. Parmi ces actifs, un tiers (21 118) travaillent sur le territoire, et la moitié d'entre eux dans leur commune de résidence.

Ci-dessous la répartition des flux selon le moyen de déplacements et selon la catégorie socio-professionnelle.

Flux internes Ouest Lyonnais	Véhicule particulier à moteur (voiture, deux-roues...)	Pas de transport : travail à domicile	Marche	Transport en commun	Vélo	Total
Employés	16,7%	4,6%	3,9%	0,5%	0,0%	25,7%
Professions intermédiaires	21,5%	1,5%	1,3%	0,5%	0,3%	25,0%
Ouvriers	15,7%	0,6%	1,5%	0,6%	0,2%	18,7%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	11,5%	1,5%	0,8%	0,0%	0,1%	13,9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10,5%	1,6%	0,5%	0,4%	0,1%	13,2%
Agriculteurs	1,7%	1,5%	0,4%	0,0%	0,0%	3,5%
Total	77,8%	11,3%	8,4%	2,0%	0,7%	100,0%

Tableau 23. Répartition des modes de transport pour les flux domicile-travail internes au territoire

Source : INSEE 2020

Nous remarquons que l'utilisation de la voiture demeure largement majoritaire. En 2020, les réseaux de transports en commun maillaient déjà une partie du territoire de l'Ouest Lyonnais, mais avec une offre essentiellement tournée vers la métropole, qui ne peut donc pas constituer une alternative à la voiture individuelle sur des déplacements internes. Les modes actifs (vélos et marche) doivent continuer à être largement encouragés pour les déplacements dans la même commune ou dans les communes voisines. Le vélo demeure dangereux en l'absence de pistes cyclables sécurisées mais toutes les communautés de commune du territoire travaillent à l'amélioration de leur réseau cyclable.

Flux externes

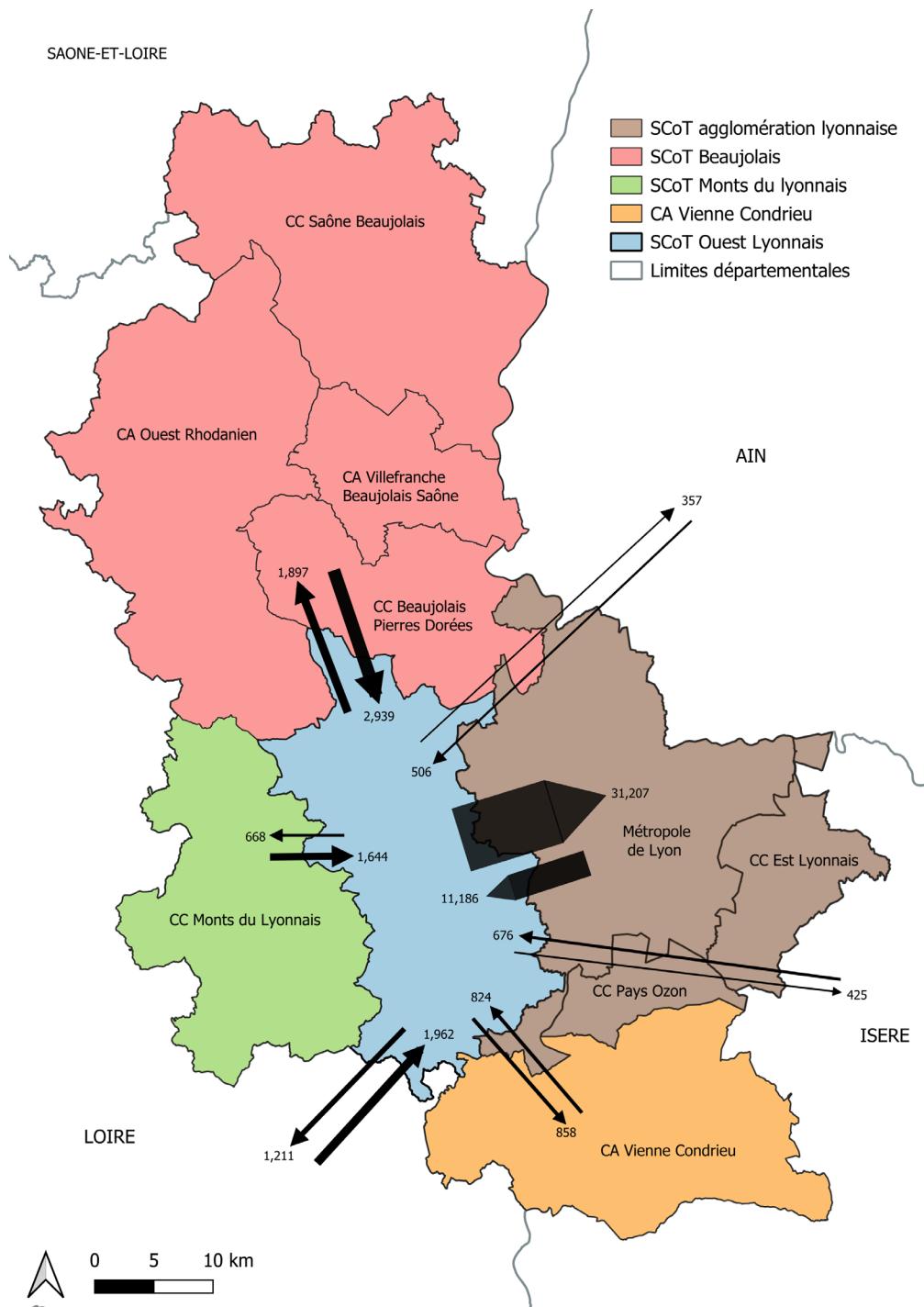
Deux tiers des actifs travaillent à l'extérieur du territoire. L'Ouest Lyonnais est donc un territoire qui émet plus de flux pendulaires domicile-travail vers l'extérieur que vers l'intérieur. La Métropole Lyonnaise est le pôle majeur d'attraction pour l'Ouest Lyonnais et ses actifs : elle attire la moitié de ses actifs, soit 30 600 personnes.

Flux sortants vers la Métropole	Véhicule particulier à moteur (voiture, deux-roues...)	Transport en commun	Vélo	Total
Professions intermédiaires	30,9%	3,6%	0,2%	34,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25,1%	3,8%	0,4%	29,3%
Employés	17,5%	3,2%	0,1%	20,8%
Ouvriers	9,4%	0,9%	0,0%	10,2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	4,7%	0,1%	0,0%	4,9%
Agriculteurs	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%
Total	87,7%	11,6%	0,6%	100%

Tableau 24. Répartition des modes de transport pour les flux domicile-travail vers la Métropole de Lyon

Source : INSEE 2020

Concernant les modes de transport utilisés pour les flux domicile-travail vers la Métropole lyonnaise, la voiture est encore une fois largement majoritaire. On notera tout de même que plus de 11% des déplacements sont réalisés en transports collectifs (c'est 9% dans l'autre sens, vers l'Ouest Lyonnais). Cette part continue de croître chaque année grâce à l'amélioration du réseau existant et l'extension de ligne sur le territoire. D'autre part, si la part du vélo reste négligeable, de nombreuses infrastructures cyclables voient le jour dans le prolongement des voies lyonnaises aménagées par la Métropole de Lyon.



Carte 20. Flux domicile-travail des actifs du territoire vers les territoires voisins

Source : INSEE mobilités professionnelles 2020

Un taux de motorisation très élevé

Dans la continuité de ce qui a été montré précédemment, nous constatons que le taux de motorisation est très élevé sur le territoire :

Ménages disposant de...	CCPA	CCVL	CCVG	COPAMO	SOL	Rhône
...au moins 1 voiture	93,4	94,9	93,4	95,6	94,3	75,9
...au moins 2 voitures	51,6	54,8	51,6	57,7	53,9	28,0
...au moins 1 emplacement réservé au stationnement	78,1	85,9	82,7	82,4	82,3	60,5

Tableau 25. Équipement automobile des ménages

Source : RP 2020

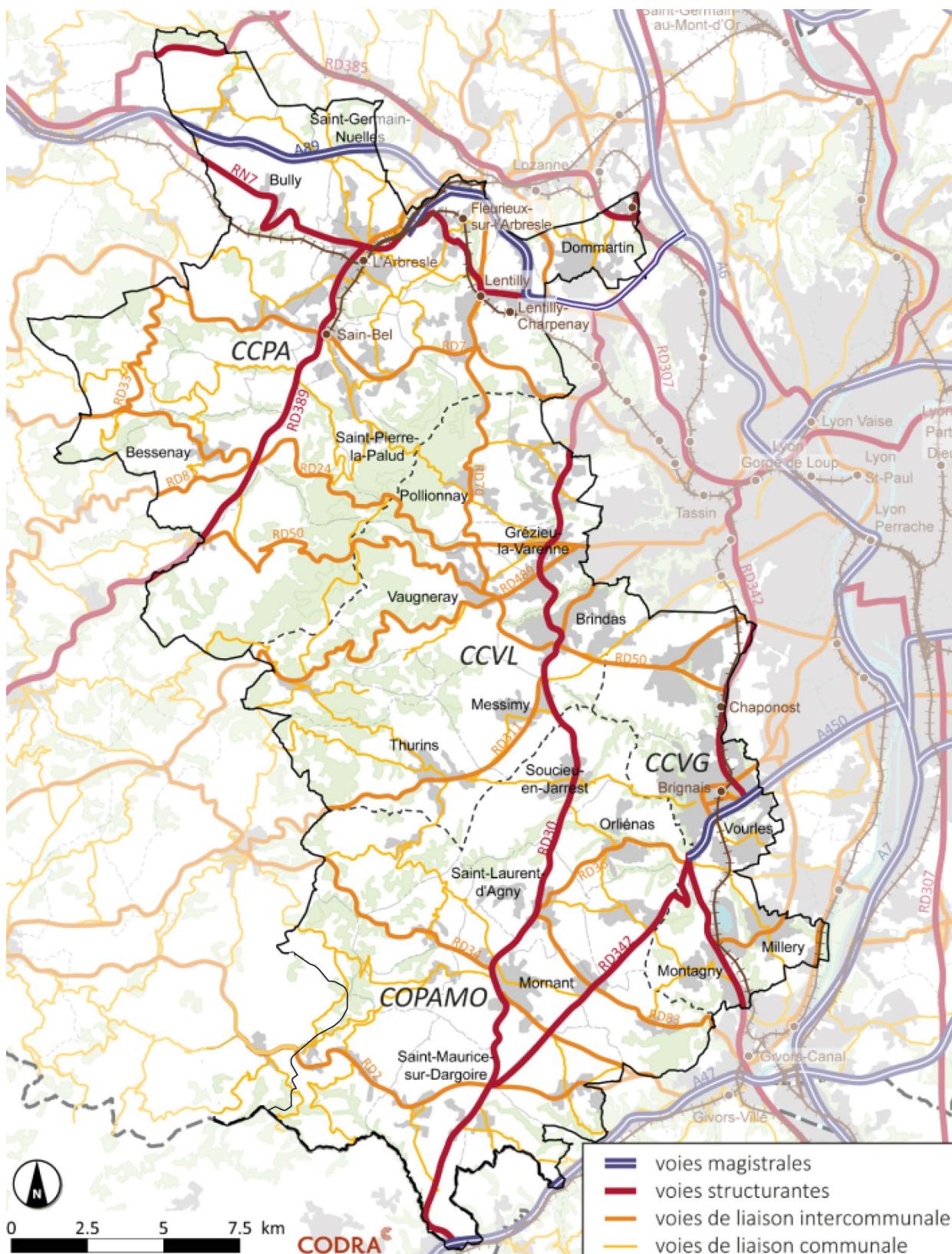
2. Réseau viaire et circulation automobile

Réseau

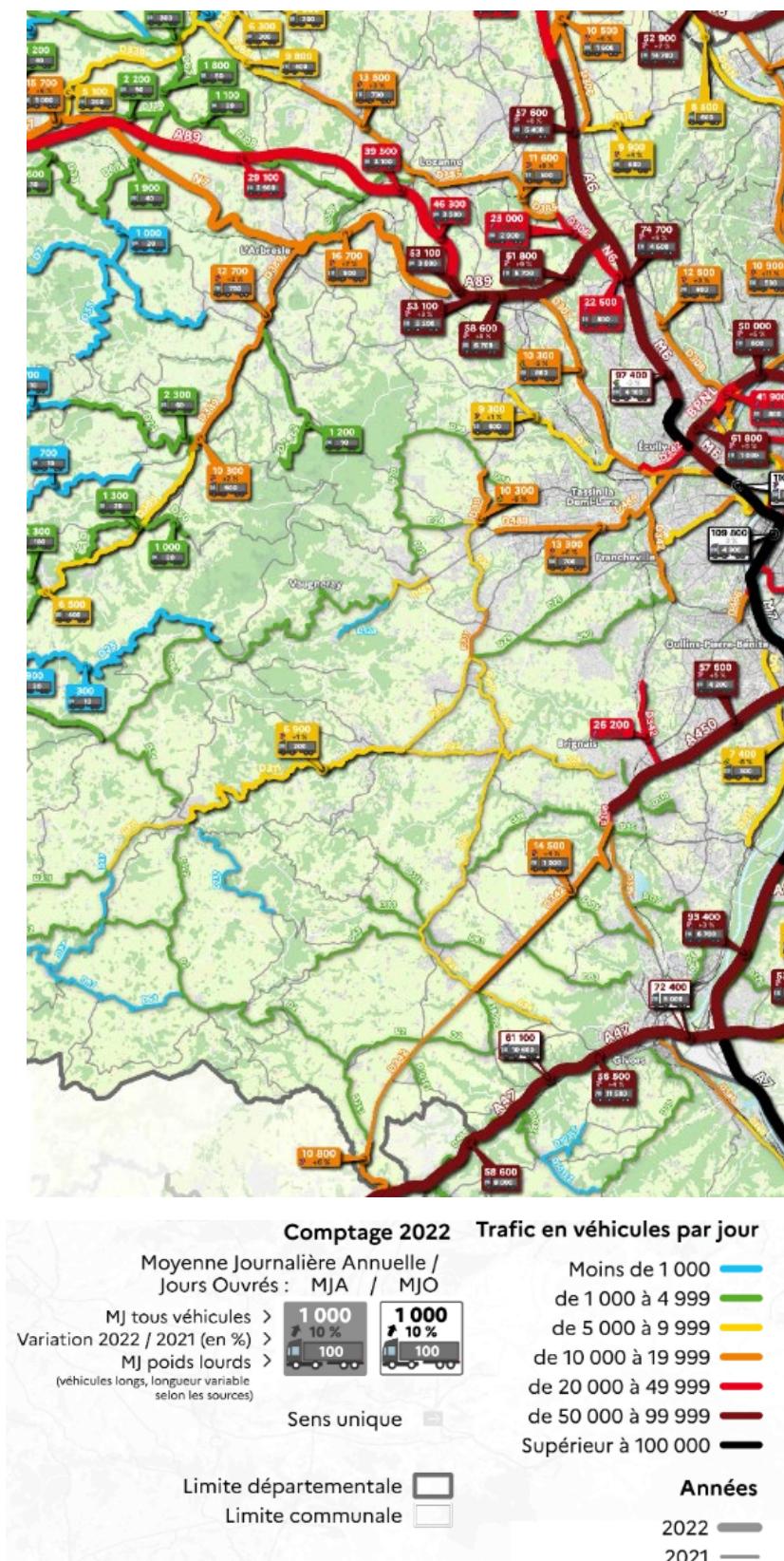
L'offre routière est de qualité sur l'ensemble du territoire et le maillage est fortement marqué par le relief. Le réseau structurant et secondaire est dense et bien maillé : il permet ainsi d'accéder facilement à la Métropole et de desservir l'ensemble du territoire.

Le réseau routier de l'Ouest Lyonnais se caractérise par :

- Deux liaisons structurantes vers la Métropole, au Nord par l'A89, au sud par l'A450 ;
- un axe nord-sud majeur structurant le territoire, à savoir la RD30 ;
- un maillage de voies intercommunales, fortement marqué par le relief ;
- quelques axes de liaison communale.



Trafic



Carte 22.

Flux routiers quotidiens

Source : DDT et Département du Rhône, 2022

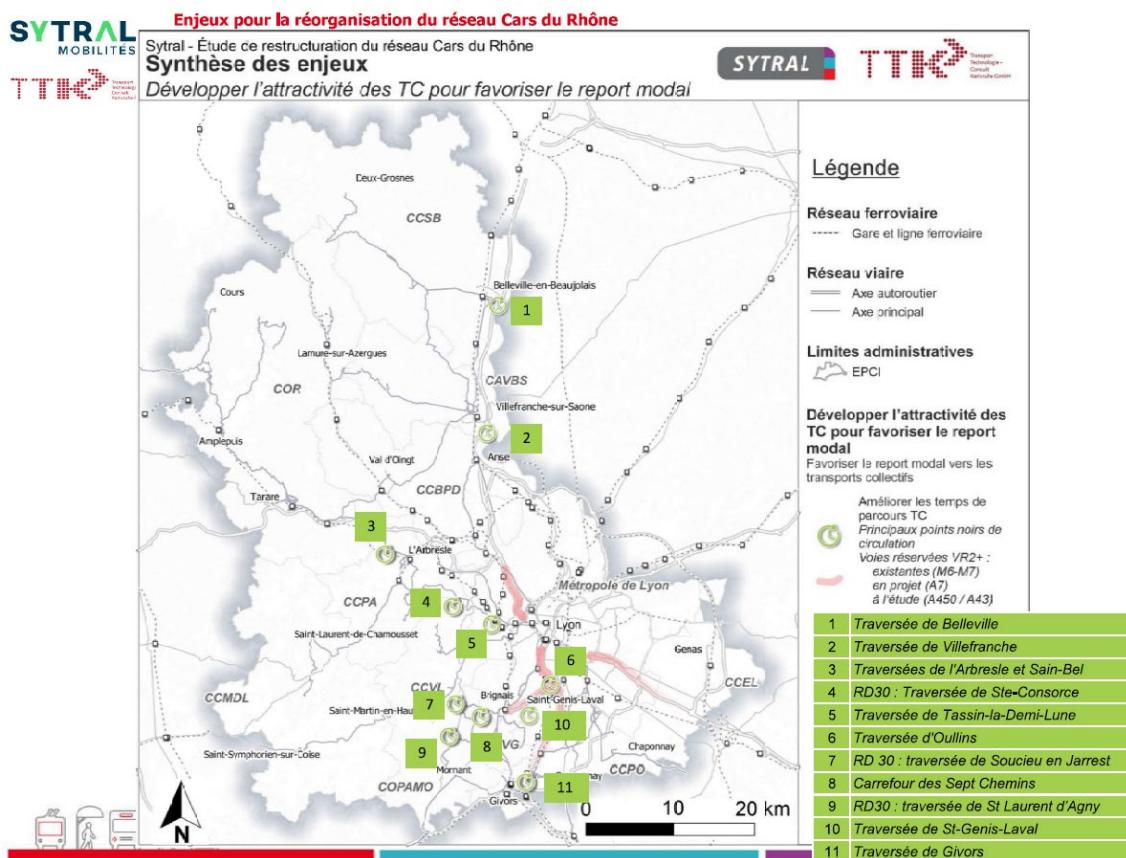
Sur l'Ouest Lyonnais, les conditions de circulation sont relativement aisées malgré quelques points noirs notables. Globalement, le trafic est élevé sur les axes suivants :

- les axes en entrée à l'agglomération lyonnaise (A89, A450, RD489),
- la D 307 (ancienne RN 7) avec plus ou moins 15 à 16 700 véhicules par jour selon les sections, dont près de 1000 poids lourds (2022),
- la RD 389 (L'Arbresle, Sain-Bel, Bessenay, Courzieu) ; on compte 12 700 véhicules par jour, dont 700 poids lourds au niveau de l'Arbresle,
- la RD 342 (Chaponost, Brignais, COPAMO). Le trafic est particulièrement fort en traversée de Brignais, avec plus de 26 000 véhicules par jour. Sur le secteur COPAMO, on compte environ 14500 véhicules par jour dont 1000 poids lourds.

La RD30, principal axe de desserte interne au territoire (Sainte-Consorce, Grézieu-la-Varenne, Brindas, Soucieu-en-Jarrest, Mornant), présente sur certains tronçons des trafics élevés, notamment au niveau de Grézieu-La-Varenne et Brindas.

Au regard de ces trafics, la traversée de certaines certaines centres-bourgs en périodes d'heures de pointe (l'Arbresle, Sain-Bel, Chaponost, Brignais, Sainte-Consorce) s'avère compliqué. Le nœud des 7 chemins, accès à la Métropole lyonnaise, constitue également un point noir.

Ces différents points noirs ont également été identifiés comme enjeux, par rapport à la desserte du territoire en Transport en Commun, comme le montre la cartographie élaborée par le SYTRAL.



Carte 23.

Etude de restructuration du réseau Car du Rhône - Enjeux

Source : SYTRAL

Zoom sur la traversée de Sain Bel L'Arbresle

La RD389 traverse les centres bourgs des communes de Sain Bel et de l'Arbresle. Au niveau de ces traversées, le gabarit de la RD389 n'est pas adapté au niveau de trafic, ni à la présence de poids lourds. Cette situation génère des nuisances fortes pour ces deux communes : congestion (très marquée au niveau du carrefour RD7/RD389 à Sain Bel), pollution mais également conflit d'usage et in fine perte de vitalité de leur centre bourg.

Par ailleurs, cette situation entraîne une dégradation générale de l'accessibilité du territoire, avec des itinéraires d'évitement qui se mettent en place et perturbent ainsi la circulation dans les centres bourgs alentours.

Un projet de déviation de la RD389 est envisagé depuis de nombreuses années. Ce projet s'inscrivait comme opération d'accompagnement du projet d'A89. En 1988, l'Etat lance les premières études préliminaires sur le projet. Suite au transfert de compétence au Département en 2006, le département a repris à sa charge les études relatives à cette déviation. Ces nouvelles études s'engagent avec la recherche de solutions alternatives (moins coûteuse). Les objectifs restent inchangés :

- Diminuer le trafic sur la RD389 dans les centres bourgs de Sain Bel et l'Arbresle,
- Assurer une desserte efficace des communes et des zones d'activité,
- Assurer une complémentarité avec le réseau principal et autoroutier,
- Permettre un caractère urbain pour la RD389 dans les centres de Sain Bel et l'Arbresle,
- Accompagner le développement des autres modes (modes doux, TC) et leur complémentarité avec la nouvelle infrastructure.

Il est à noter que la mise en service de l'A89 a permis de diminuer le trafic sur la RD307 ; le trafic sur la RD389 reste en revanche très important et la situation en traversée des centres bourgs n'a pas été améliorée et demeure donc critique.

Cette situation pose la question de la soutenabilité du développement de ce secteur, en l'absence d'amélioration des conditions de mobilité.

3. Transports collectifs et intermodalité

Plan de mobilité des territoires lyonnais

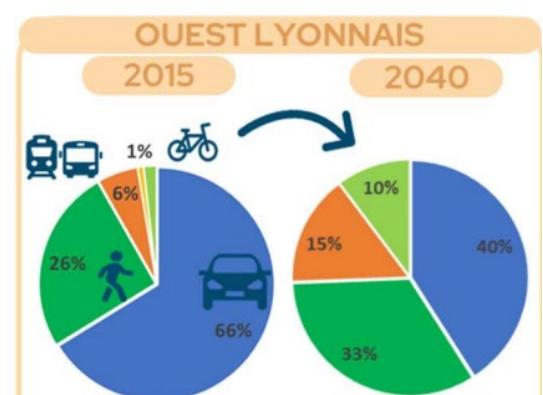
Au 1^{er} janvier 2022, SYTRAL Mobilités a acquis les compétences mobilités sur l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais, soit le réseau TCL et les Cars du Rhône. SYTRAL Mobilités élabore un plan de mobilité des territoires lyonnais qui doit être approuvé en 2025. Ce plan prévoit notamment un saut de l'offre à la fois qualitatif et quantitatif conséquent sur l'ensemble du territoire grâce à la mise en place de nouvelles lignes et la hausse des fréquences des lignes existantes. Le plan ambitionne également une meilleure lisibilité de l'offre, de meilleures connexions entre les modes de transport et la mise en place d'une tarification unifiée. A partir de l'année 2024-2025 et les suivantes, le réseau de transports en commun va se consolider et apporter de réelles alternatives à la voiture individuelle pour les habitants du territoire desservis.

Par ailleurs, SYTRAL Mobilités et la Région Auvergne-Rhône-Alpes travaillent à la mise en œuvre d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM), via le déploiement d'offres de mobilité et la meilleure articulation des réseaux de transports collectifs existants : TER, Cars du Rhône et TCL. Les différentes étapes qui mènent au SERM sont les suivants : rendre lisibles et attractifs les niveaux d'offres, homogénéiser les équipements, améliorer la cohérence de l'information, mettre en œuvre une intégration tarifaire.

Le SERM est composé notamment d'un réseau ferroviaire structurant qui forme l'armature du territoire, d'un maillage performant de transports en communs lourds déjà existants et à conforter, du déploiement d'une offre de cars à haut niveau de service mais aussi d'un réseau cyclable ossature en lien avec les réseaux locaux. Aussi, le SERM organise les conditions de l'intermodalité et développe une offre de pôles d'échanges multimodaux de proximité répartis le long des axes structurants, ferroviaires et routiers.

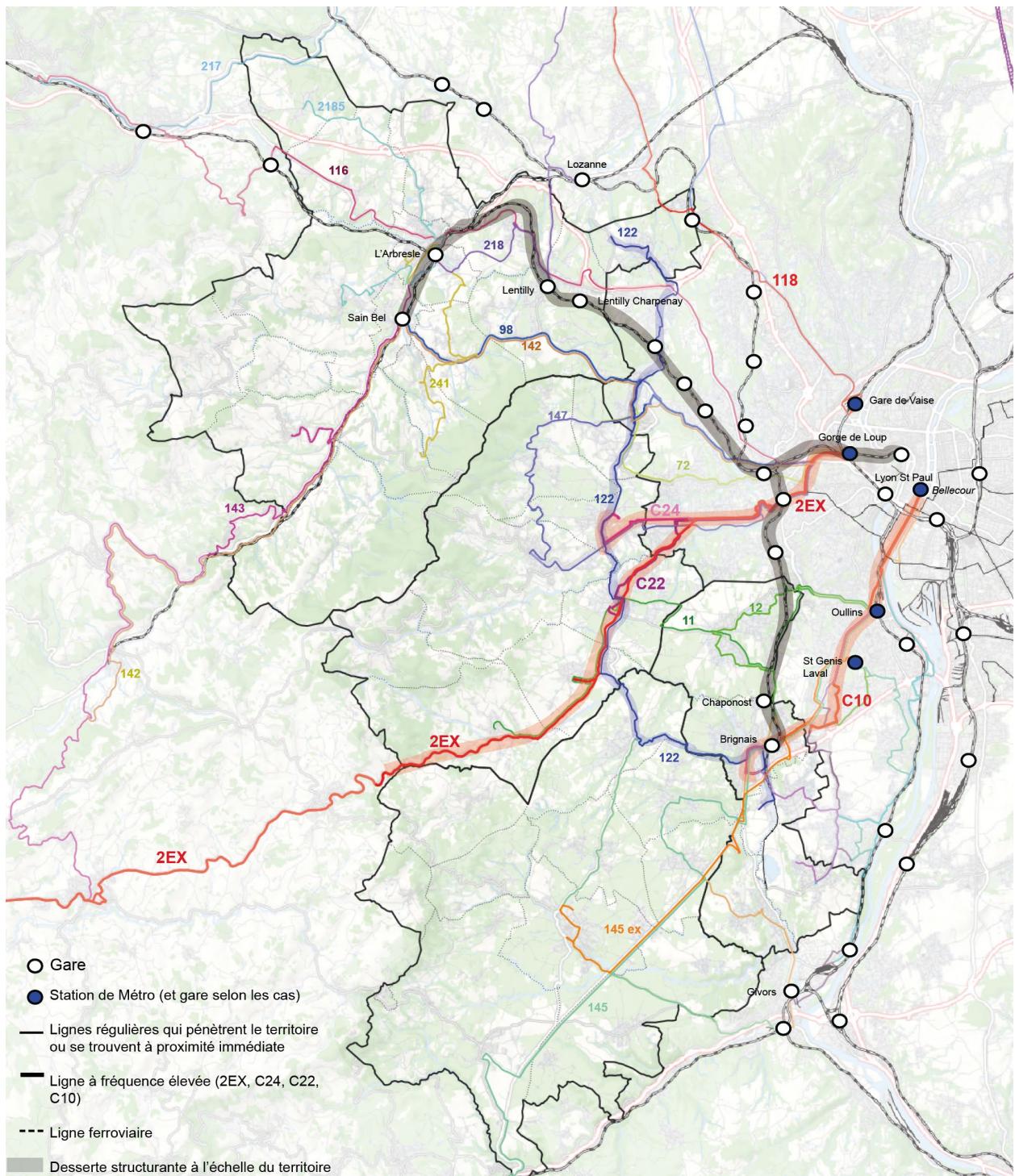
Le projet plan de mobilité des territoires lyonnais prévoit des objectifs ambitieux de report de part modale pour le territoire de l'Ouest lyonnais (incluant le territoire voisin des Monts du Lyonnais) :

- Réduction de la part de la voiture : de 66% à 40%
- Hausse de la part de la marche : 26% à 33%
- Multiplication par 2 de la part des transports en commun : 6% à 15%
- Multiplication par 10 de la part du vélo : de 1% à 10%



Réseau TCL et Cars du Rhône : vers une densification de l'offre à court

L'ensemble du territoire est entré dans le ressort territorial de SYTRAL Mobilités, qui gère désormais les TCL et les Cars du Rhône. Cette évolution présage une meilleure articulation de l'ensemble des réseaux sur le territoire de l'Ouest Lyonnais afin d'assurer la desserte optimale pour tous les habitants du territoire.



Carte 24. Réseau de transport en commun TCL et cars du Rhône au 1^{er} janvier 2025

De nombreux changements concernant le réseau de bus sont intervenus en 2024 et début 2025. L'offre s'est densifiée, avec de nouvelles lignes (notamment ligne 122 qui assure la desserte interne nord/sud du territoire), des transformations ou prolongements de certaines lignes (comme la ligne 73 qui est devenue une ligne majeure du réseau : la ligne C22) ou encore des augmentations de fréquence. D'autres améliorations sont encore envisagées à court terme.

N° ligne	Communes de l'Ouest Lyonnais traversées	Origine / Destination	Modifications apportées ou envisagées en 2024/2025	Fréquence en heure de pointe
98	Lentilly, Sourcieux-les-Mines, Sain Bel	Gorge de Loup / Sain Bel	Extension de la ligne	30min
C10	Brignais	Bellecour / Brignais	Extension de la ligne	8/10 min
12	Chaponost, Brignais	Oullins / St Genis Laval	Renfort de la ligne	20min
15E	Millery	Bellecour / Millery ou Grigny	Extension de la ligne	60min
17	Vourles	Gare d'Oullins / Vourles	Extension de la ligne	60min
C24	Grézieu-la-Varenne	Gorge de Loup / Grézieu-la-Varenne	Suppression de la ligne C24Ex	10 min
C22/C22E	Brindas	Gorge de Loup / Brindas	Remplace la 73	10 min
2Ex	Brindas, Messimy, Thurins	Gorge de Loup / Chazelles-sur-Lyon	Renfort de la ligne	15min
119	Brignais, Vourles, Millery	Oullins / Millery	Hausse fréquence	30min
142 / 142Ex	Lentilly, Sourcieux-les-Mines, Sain Bel, Bessenay	Gorge de Loup / Aveize	Hausse fréquence	30min
145 / 145Ex	Brignais, Orlénas, Taluyers, Mornant, Beauvallon, Chabanière	Oullins / Rive de Gier	Hausse fréquence	30min
114	Brignais, Soucieu-en-Jarrest, St Laurent d'Agny, Mornant, Beauvallon	Saint-Genis-Laval / Givors	Extension jusque Givors, hausse fréquence	30min
120	Brignais, Taluyers, Vourles, Montagny	Perrache / Givors	Prolongement Perrache	30min
122	Vourles, Brignais, Soucieu-en-Jarrest, Messimy, Brindas, Grézieu La Varenne, Dommartin	Dommartin / Vourles	Création de la ligne	30min
116	Lentilly, Fleurieux-sur-l'Arbresle, L'Arbresle, Bully	Tarare / Lyon	Hausse fréquence	
147	Grézieu-la-Varenne, Vaugneray, Pollionnay, Sainte-Consorce	Gorge de Loup / Marcy L'Etoile	Extension de la ligne, hausse fréquence	15min
241	Chevina, Saint Pierre la Palud, Sourcieux les Mines, Eveux, L'Arbresle	L'Arbresle - Chevina	Création de courses	30min
285	Sarcey, Bully, Saint Germain Nuelles, L'Arbresle, Savigny	Sarcey - Savigny	Création de courses	30min

Tableau 26. Principales évolutions des réseaux TCL et Cars du Rhône réalisées ou envisagées en 2025

On compte aujourd’hui une trentaine de lignes régulières qui desservent le territoire.

Quatre lignes sont considérées comme des lignes majeurs du réseau avec des niveaux de fréquence élevés :

- **La ligne C10** (Bellecour A. Poncet - Saint-Genis Barolles / Brignais Parc Birabent), qui relie Brignais au centre de Lyon avec un bus toutes les 8 à 10 minutes en journée,
- **La ligne C24** (Gorge de Loup - Gymnase E. Catalon), qui dessert la commune de Grézieu-La Varenne avec une fréquence de 10 minutes en heure de pointe. *Les statistiques 2019 récupérées auprès de SYTRAL mobilités font état d'environ 450 montées /390 descentes par jour à Grézieu-La-Varenne.*
- **La ligne C22** (Gorge de Loup – Brindas), qui dessert Brindas, avec une fréquence de 10 minutes en heure de pointe,
- **Ligne 2EX** (Chazelles – Lyon Gorge de Loup) qui dessert Brindas, Messimy et Thurins sur le territoire, avec une fréquence de 15-20 minutes en heure de pointe. *Les statistiques 2023 récupérées auprès de SYTRAL mobilités font état d'environ 130 montées /130 descentes par jour à Thurins, 190 montées /220 descentes par jour répartis sur les 3 arrêts de Messimy et 90 montées / 100 descentes à Brindas.*

Les autres lignes présentent généralement une fréquence de 30 minutes en heures de pointe.

En dehors des lignes à haute fréquence, notons l’importance de l’arrivée de la ligne 122, qui constitue une première solution de desserte interne Nord/Sud du territoire en bus. Cette ligne (8 allers retours par jour) dessert 8 communes du territoire, en empruntant la RD30. Elle relie ainsi plusieurs zones d’activités (Les Plottes, les Grandes Terres, Quatre Chemins, Boiron, Sanofi).

D’autres lignes structurent également plus localement la desserte du territoire, comme la 147 pour la CCVL (environ 220 montées / 200 descentes par jour sur le territoire en 2023) ou la 145 pour la COPAMO et la CCVG (23 arrêts sur le territoire, qui représentent plus de 1000 montées par jour pour environ 800 descentes selon les statistiques 2024).

D’une manière générale, les lignes de bus sont essentiellement tournées vers la Métropole lyonnaise et les pôles d’échange : la desserte actuelle est plutôt orientée vers Gorge de Loup et les gares de Saint-Genis Laval et d’Oullins. La gare de L’Arbresle constitue également un pôle d’échange à l’échelle du territoire, avec plusieurs lignes de bus en terminus ou de passage, qui permettent de desservir le Pays de l’Arbresle, mais également les territoires voisins du Beaujolais.

La desserte est facilitée pour les habitants des communes en frange de la Métropole, et autour de l’Arbresle, alors que l’ouest du territoire reste encore à l’écart du réseau de transport.

Sur les 41 communes de l’Ouest Lyonnais, treize communes peuvent être considérées comme ayant un bon niveau de desserte par le réseau de bus. Il s’agit soit de communes desservies par l’une des 4 lignes majeures, soit de communes présentant une offre complémentaire structurante : L’Arbresle (116, 143, 218, 285, 241), Brignais (**C10**, 12, 114, 119, 120, 122, 145/145EX), Brindas (**C22**, 11, **2EX**, 122), Chaponost (11, 12), Grézieu-la-Varenne (**C24**, 122, 147), Lentilly (98, 116, 142ex, 218), Messimy (**2EX**, 11, 122), Millery (119, 15E), Sain-Bel (142EX, 143 ; 98), Sourcieux-les-Mines (142ex, 98, 241), Sainte-Consorce (122, 147, 72), Thurins (**2EX**), Vourles (119, 122, 120, 145).

Sur le reste du territoire, l’offre reste restreinte et ne permet pas pleinement de jouer le rôle d’alternative à la voiture. Sur certaines communes, à la démographie faible, l’offre en ligne régulière est même inexistante. Il s’agit généralement de secteurs isolés, distants des pôles (Yzeron, Bibost, Saint-Julien-en-Bibost, Sarcey, Saint-Germain-Nuelles, Saint-André-la-Côte, Riverie).

Pour ces communes, l’enjeu est de favoriser le rabattement vers les offres de transport structurantes du territoire.

Il existe un parc relais au terminus de la ligne C24 à Grézieu-la-Varenne, achevé en 2017, et offrant 69 places de stationnement. Toutefois, en raison du faible cadencement et du temps de parcours de la ligne C24, celui-ci est très peu utilisé.

La ligne de métro B a été prolongée jusque Saint-Genis-Laval Hôpitaux Lyon Sud fin 2023. Ce prolongement inclut un nouveau pôle multimodal constitué d'un parking-relais de 877 places et d'une plateforme de bus. Ce nouveau pôle d'échanges structurant, situé à proximité de la partie Est de l'Ouest Lyonnais, est voué à devenir un nouveau point d'accès au réseau de transports collectifs urbains pour la COPAMO et la CCVG.

Réseau TCL et Cars du Rhône : vers une structuration forte de l'offre à moyen terme

A horizon 2032, la ligne de tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL) permettra de relier Alaï (Francheville) à Confluence en 14 min, et à Jean Macé en 25min. Cette nouvelle ligne offrira un accès privilégié au 2^{ème} et 7^{ème} arrondissement de Lyon pour les flux domicile-travail, depuis l'ouest lyonnais. Sur le territoire du SOL, c'est particulièrement la CCVL qui profitera de cette nouvelle ligne de tramway, qui sera reliée avec les lignes existantes : C24 et C22, mais aussi la CCVG qui bénéficiera d'un point d'interconnexion entre le tram-train et le TEOL à Alaï.

Le prolongement de TEOL à l'ouest vers Francheville Bel-Air et Craponne est également envisagé dans le cadre du projet.

Au-delà de ce projet structurant aux portes du territoire, et d'une manière plus générale, l'offre devrait se renforcer à moyen terme dans le cadre de la mise en œuvre du Service Express Régional Métropolitain (SERM). En cohérence et en complémentarité avec l'offre ferroviaire, SYTRAL Mobilités projette le déploiement d'un réseau de lignes de cars à haut niveau de service d'ici 2030. Il s'agit de mettre en œuvre une offre de transports en commun routiers efficace pour relier le cœur de l'agglomération lyonnaise au reste du territoire sans attendre le renforcement de l'offre ferroviaire et pour apporter une offre sur les territoires non desservis par le train (Communautés de Communes du Pays Mornantais par exemple).

Ce réseau de cars à haut niveau de service aura pour objectifs de : répondre aux besoins de mobilité en lien notamment avec le cœur de l'Agglomération lyonnaise ; garantir une parfaite connexion avec le réseau lourd (train/métro/tramway) en entrée d'agglomération, aussi bien en rabattement qu'en diffusion ; compléter l'offre ferroviaire, notamment en attendant son renforcement au niveau des fréquences et de l'amplitude horaire

L'objectif cible du réseau de cars à haut niveau de service est de viser une fréquence de 15 minutes en heure de pointe, 30 minutes en heures creuses de journée, une amplitude horaire pouvant aller de 5h à 23h selon les lignes, la fiabilité et la vitesse, avec des sites propres ou autres aménagements équivalents partout où cela est nécessaire.

Les lignes suivantes pourraient constituer l'armature de ce nouveau service à haut niveau sur le territoire : la ligne 2Ex (CCVL), la 142 (CCPA), la 145 (COPAMO) avant 2030 et la 119 (CCVG) et 147 (CCVL) pour 2040.

Transport ferroviaire

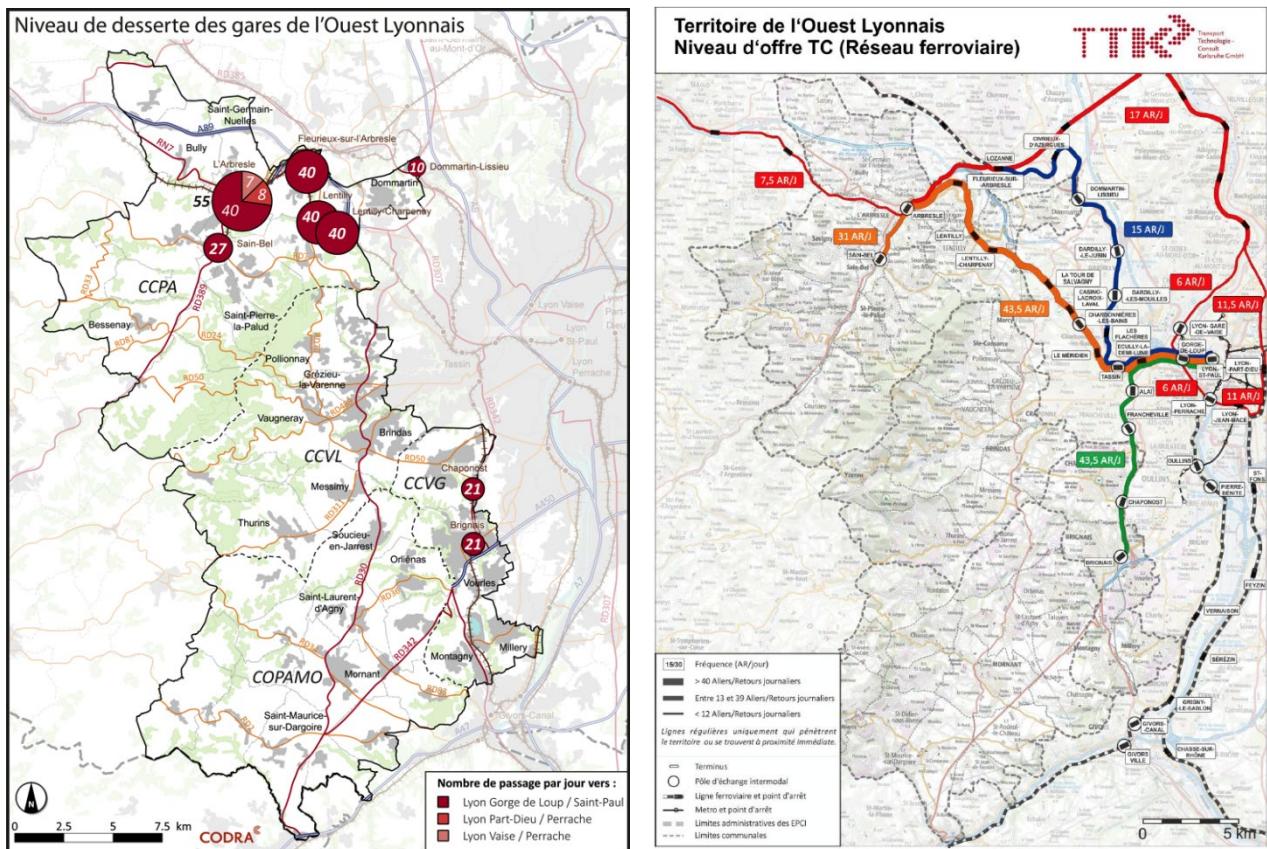
Le territoire est desservi par 4 lignes ferroviaires proposant des liaisons vers Lyon :

- Sain-Bel – L'Arbresle – Lentilly – Gorge de Loup – Lyon St Paul (tram-train) ;
- Brignais – Chaponost – Gorge de Loup – Lyon St-Paul (tram-train) ;
- Roanne – L'Arbresle – Lozanne – Lyon Part-Dieu / Lyon-Vaise – Lyon-Perrache (TER) ;
- Lozanne – Dommartin – Lyon Gorge de Loup – Lyon St Paul (TER).

Le réseau ferroviaire est impacté par le relief du territoire. Si la ligne de tram-train vers l'Arbresle et Lozanne est assez directe pour accéder à la Métropole Lyonnaise, la ligne vers Brignais souffre de son tracé orienté partiellement sur un axe Nord-Sud. La concurrence des TC transversaux desservant directement Lyon est ainsi plus importante.

La gare de L'Arbresle est la seule gare du territoire desservie par deux lignes ferroviaires : une ligne TER qui relie la gare Lyon Perrache en 40 min, en passant par Lyon Part-Dieu, ou la gare Lyon Vaise en 27 min une ligne de tram-train qui relie la gare Lyon Saint-Paul en passant par le pôle d'échanges Gorge de Loup, en 31 min.

Certaines gares souffrent de leur positionnement périphérique, éloignées des centre-bourgs et connectées tant bien que mal aux modes de rabattement comme c'est le cas à Chaponost ou à Dommartin.



Carte 25. Niveau de desserte des gares

Par ailleurs, les vitesses commerciales du tram-train sont faibles et les temps de parcours élevés, ce qui contribue aussi à limiter l'attractivité des lignes. Le choix d'une signalisation ferroviaire lourde a en effet contribué à créer des contraintes d'exploitation supplémentaires avec des normes plus strictes sur les vitesses limites applicables. Par exemple, le trajet l'Arbresle - Saint Paul dure 33 minutes pour couvrir une distance de 23 km, soit une vitesse commerciale moyenne de 37 km/h. A contrario, le « tram-train »

Rhônexpress qui relie l'aéroport de Lyon à la Part-Dieu n'a besoin que de 29 minutes pour parcourir la même distance (23 km), soit une vitesse commerciale moyenne proche de 50 km/h. Ainsi, si le tram-train est un peu plus rapide que la voiture en heure de pointe, ce n'est pas le cas en heure creuse. Toutefois, la ligne de tram-train L'Arbresle – Lyon est très performante et offre une alternative sérieuse à la voiture pour les communes desservies.

D'ici 2030 la fréquence sur la ligne Brignais-Lyon sera augmenté pour atteindre un train tous les quarts d'heure en heure de pointe (une demi-heure actuellement). Aussi, la réouverture du prolongement de cette ligne jusque Givors est actuellement à l'étude.

Il est également étudié sur le secteur CCPA, le prolongement du Tram Train au niveau de la vallée de la Brévenne, qui via la réouverture de la gare de la Giraudière à Courzieu permettrait de desservir certaines communes, aujourd'hui à l'écart du réseau de transport en commun.

Les principaux pôles d'échanges

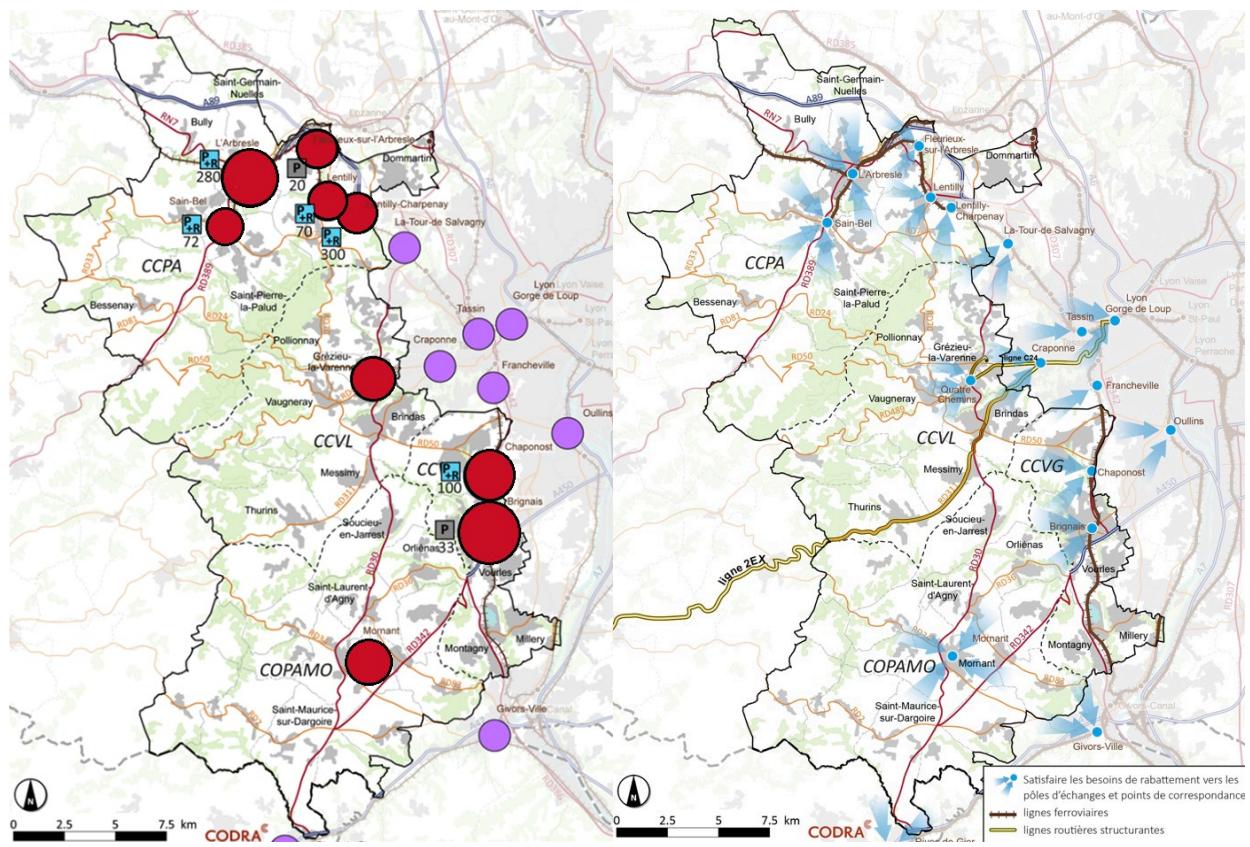
Le territoire compte quatre pôles d'échanges accueillant au moins deux réseaux différents (TCL / cars du Rhône / train) et au moins 30 services par jour au total. Ces pôles sont situés dans la CCPA et la CCVG :

- La gare de Brignais : elle constitue le principal pôle d'échanges, avec trois réseaux. Il dispose également d'un parking de 180 places ;
- La gare de l'Arbresle : c'est le second pôle du territoire, avec deux réseaux et 81 passages au total. Il bénéficie également d'un P+R en silo comprenant 280 places au total ;
- La gare de Chaponost est un pôle desservi par deux réseaux. On peut noter la présence d'un P+R de 100 places à proximité ;
- La gare de Sain-Bel est desservi par deux réseaux. Elle dispose d'un P+R de 120 places ;

Les communes de Mornant, Lentilly et Fleurieux-sur-l'Arbresle trouvent également leur place dans l'armature de l'Ouest Lyonnais, mais ne constituent pas réellement des pôles d'échanges dans le sens où elles ne sont connectées qu'à un seul réseau. Il s'agit davantage de points de correspondances.

Enfin, plusieurs pôles d'échanges périphériques à l'Ouest Lyonnais attirent un nombre important d'usagers :

- Le site de Gorge-de-Loup est le pôle majeur d'entrée à la Métropole depuis le secteur Ouest de celle-ci. Il est desservi par le tram-train, par la ligne D du métro et par plusieurs lignes de bus, qui proposent des liaisons performantes vers le centre de Lyon ;
- Le centre-ville de Craponne est desservi par la ligne C24 et par la ligne 2Ex, qui offrent des liaisons directes vers Gorge-de-Loup. Il attire des flux de la partie Centre-Est de l'Ouest Lyonnais (CCVL) ;
- La gare de Givors est située à proximité de la partie Sud de l'Ouest Lyonnais (COPAMO). Elle est desservie par une ligne ferroviaire proposant des liaisons vers la gare de Lyon Perrache, ainsi que vers Oullins, Rive-de-Gier et Saint-Etienne.



Carte 26.

Pôles d'échanges et rabattement vers les pôles d'échanges

Globalement, les pratiques d'intermodalité se réalisent dans des conditions difficiles, du fait principalement des contraintes suivantes :

- un nombre important de correspondances et des plages horaires insuffisamment coordonnées entre réseaux, entraînant des temps de parcours élevés et de nombreuses ruptures de charge ;
- une tarification multimodale peu attractive (amenée à évoluer à court terme avec la tarification unique TCL / Cars du Rhône annoncée pour une mise en œuvre en septembre 2025) ;
- une saturation rapide des parkings (manque de places) et une tarification dissuasive pour certains.

4. Les modes de déplacement actifs

Le relief est particulièrement marqué sur le territoire et constitue un frein réel à la pratique du vélo. Les déplacements entre le plateau, à l'est, et les coteaux et monts, à l'ouest, sont particulièrement difficiles. Aussi, les distances sont relativement grandes à parcourir et représentent une contrainte à la pratique du vélo.

Le réseau viaire est presque exclusivement dédié aux voitures, y compris dans les secteurs urbains. Les abords des gares disposent peu de cheminements piétons. Quant aux équipements, ils sont parfois localisés dans des secteurs accessibles uniquement en voiture.

Ainsi, l'usage du vélo sur l'Ouest Lyonnais ne représente que 0,8% de part modale (3 500 déplacements), alors que la marche à pied représente 25% de part modale (104 500 déplacements) des déplacements

quotidiens. 71% des habitants affirment en 2015 ne jamais utiliser le vélo pour leurs déplacements en semaine, et seulement 9% l'utilisent au moins 2 fois dans la semaine.

Pourtant, les déplacements de proximité (moins de 10 km) représentent plus de la moitié des déplacements des habitants de l'Ouest Lyonnais (source : EDGT 2015) constituant un fort potentiel pour la pratique du vélo.

Par ailleurs, le **vélo à assistance électrique** (VAE) offre une solution nouvelle et efficace pour surmonter les obstacles que constitue la distance et le relief. Il améliore considérablement la faisabilité des trajets et peut devenir une alternative sérieuse, surtout là où des pistes cyclables protégées sont aménagées.

La sécurisation des circuits à vélo constitue ainsi un véritable enjeu pour la mobilité quotidienne : il est essentiel de séparer les pistes cyclables des routes départementales, qui supportent un trafic élevé et des vitesses importantes, et de relier les discontinuités d'aménagements cyclables déjà présents.

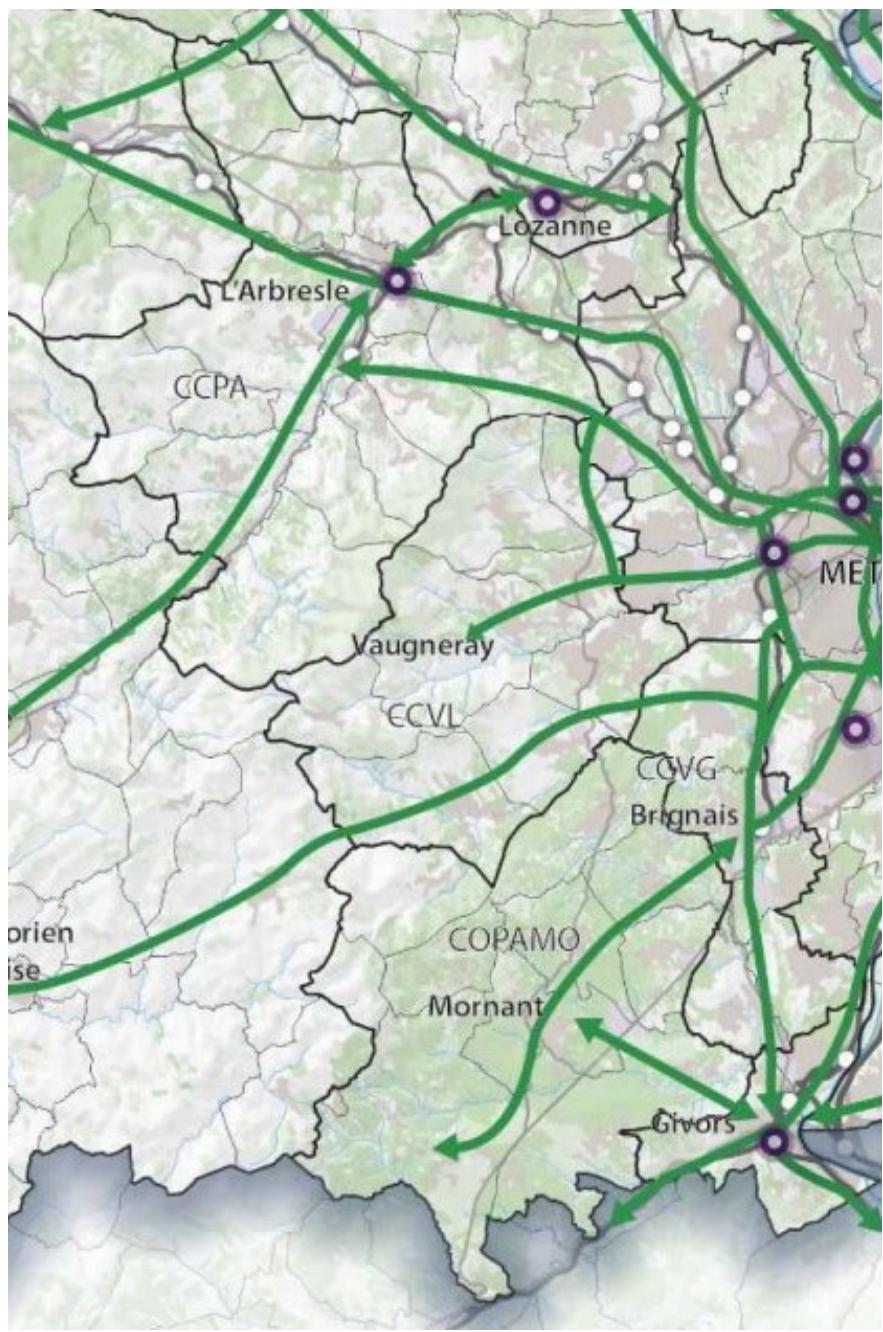
Une volonté politique forte de développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens

Les collectivités sont conscientes que le vélo constitue une offre alternative intéressante, en complément d'un autre mode (TC, covoiturage) et agissent, chacune à leur échelle, pour développer des infrastructures sécurisées et agréables afin d'inciter au changement de comportement.

A l'échelle du SYTRAL

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité, le SYTRAL se fixe un objectif de part modal de 8% pour le vélo à horizon 2030 (2% actuellement). Il prévoit plusieurs axes : développer les aménagements et liaisons cyclables sécurisés (+ 540 km), renforcer le stationnement sécurisé sur les pôles d'échange (enjeu pour déployer l'offre vélo sur le territoire), déployer l'offre de vélos en libre-service.

Voici un extrait d'un futur réseau cyclable structurant à l'échelle du SYTRAL (document projet – en attente de validation). L'enjeu est de connecter les schémas cyclables des intercommunalités avec ce réseau ossature.



Carte 27.

Projet de réseau cyclable structurant

Source : Projet de plan de mobilité SYTRAL – version non définitive - 2024

A l'échelle du Rhône

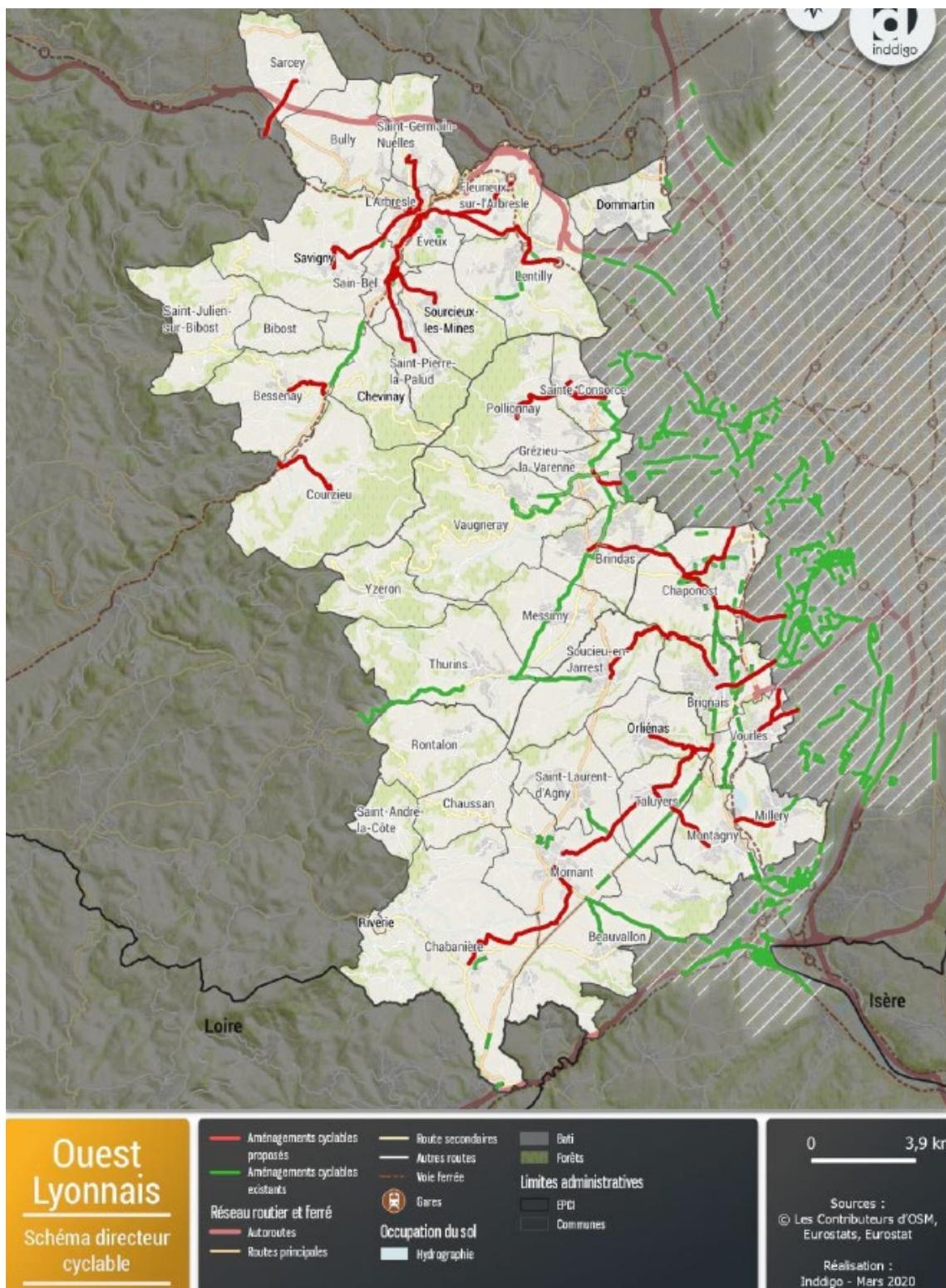
Un nouveau **schéma directeur de vélos** est en cours d'élaboration à l'échelle du département, visant à répondre aux besoins actuels des déplacements cyclables. Le précédent schéma, approuvé en 2000 par le Département du Rhône, se concentrat sur des itinéraires principalement touristiques et ceux desservant les collèges. Bien que la majorité de ces aménagements ait été réalisée, le schéma manquait de vision globale pour les déplacements à vélo entre les différents secteurs urbains du territoire. Aujourd'hui, l'accent n'est plus uniquement mis sur la vocation touristique du vélo, mais aussi sur son utilisation quotidienne. En s'appuyant sur l'usage touristique du vélo et les boucles cyclables aménagées, le territoire présente un potentiel significatif pour le développement de l'usage du vélo au quotidien.

A l'échelle du territoire

Depuis une dizaine d'années, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'est emparé de la problématique des mobilités actives, en faisant de la pratique cyclable une véritable opportunité de développement économique, de la qualité de vie et de santé publique. En 2014, le SOL a approuvé sa Stratégie territoriale de Mobilités Douces, laquelle définie deux grandes orientations : répondre aux déplacements utilitaires et satisfaire les déplacements touristiques. L'objectif de cette stratégie est de développer la pratique des modes doux sur le territoire, par une identification des axes cyclables structurants à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais.

Puis en 2021, le SOL a élaboré un schéma directeur cyclables (SDC). Il identifie les principales liaisons à mettre en œuvre, avec pour objectifs :

- Relier les pôles générateurs de déplacements (centres, zones d'activités, gares, équipements...) et en particulier les gares de Brignais, Chaponost, L'Arbresle, Lentilly.
- Relier les communautés de communes entre elles.
- Permettre des connexions avec l'extérieur du territoire (notamment, Saint-Genis Laval, Craponne / Francheville).



Carte 28.

Schéma directeur cyclable à l'échelle de l'Ouest Lyonnais

L'élaboration du SDC a été couplée avec une étude sur les services vélos : diagnostic et propositions de services à développer.

Depuis 2022, le SOL dispose de location de vélos à assistance électrique (Vel'Ouest) grâce à une flotte de 100 vélos.

Pour décliner la stratégie globale du SDC, les 4 communautés de communes du territoire sont engagées dans des démarches vertueuses, de promotion et facilitation des modes actifs, et particulièrement l'usage du vélo sur le territoire :

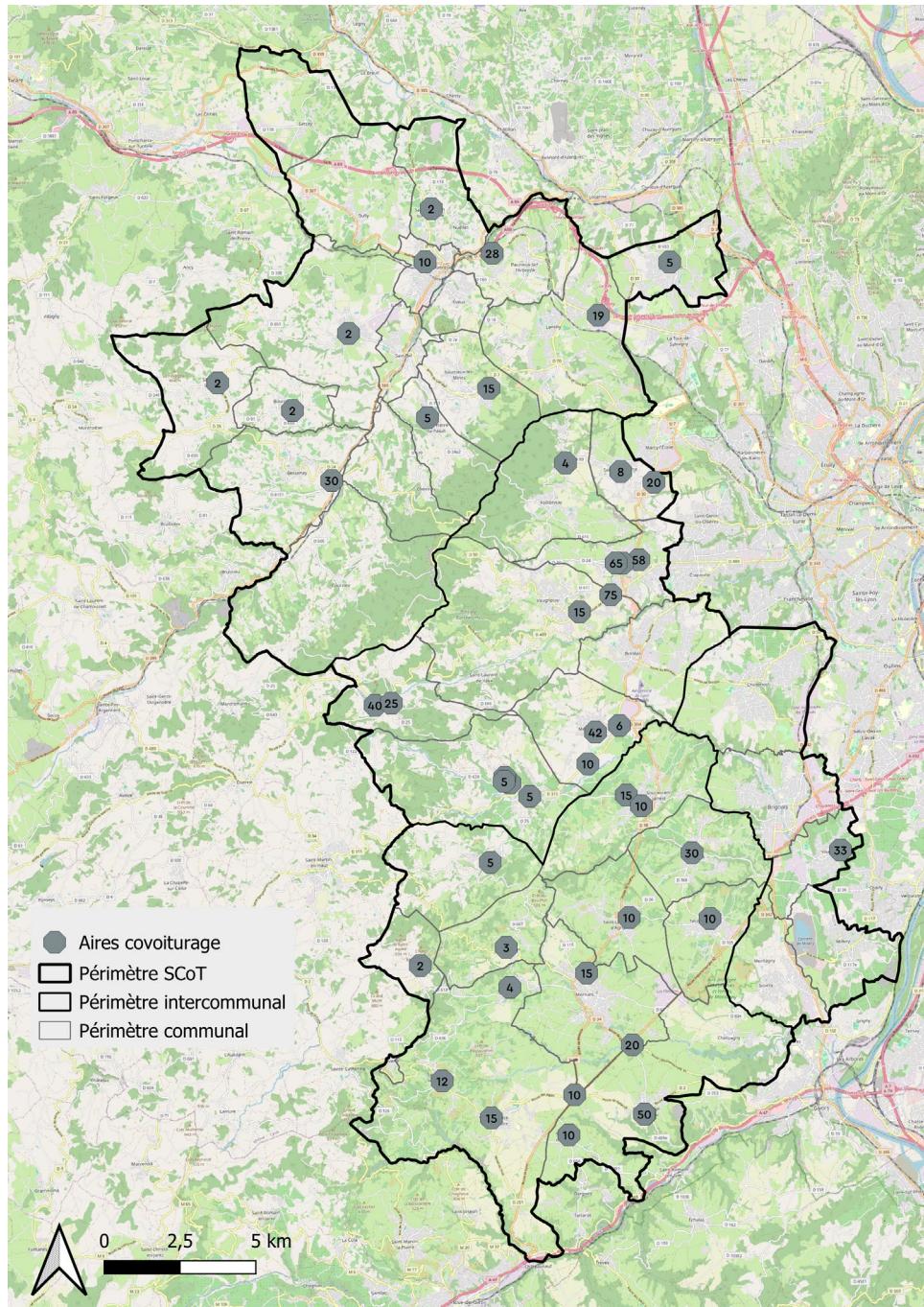
- La CCVG a adopté en 2021 son nouveau schéma directeur modes doux et prévoit la réalisation de 70km de nouveaux aménagements à l'horizon 2030. Un tiers de ces aménagements ont déjà été aménagés dont un axe fort de 16km, dite la Via Garona : une piste qui relie les 5 communes et constitue la colonne vertébrale des futurs itinéraires de circulations douces.
- La CCPA a approuvé son schéma directeur vélo en 2023, articulant stratégie et mise en œuvre opérationnelle de services et travaux d'aménagements pour développer, faciliter et sécuriser l'usage du vélo. Un chantier qui prolonge la voie lyonnaise vers Lentilly a été achevé et la construction d'une piste cyclable le long de la vallée de la Brévenne est prévue pour 2025.
- La COPAMO a adopté un Plan Vélo en 2020 en identifiant environ 50km tronçons cyclables à aménager. En parallèle, la COPAMO a réfléchi à une offre de rabattement tous modes vers les infrastructures de transport fort pour rejoindre les métropoles de Lyon et St Etienne.
- La CCVL a mené des études de faisabilité pour la création de voies douces en 2017. Depuis 2019, elle réalise une voie cyclable structurante qui relie les communes de Sainte Consorce, Grézieu-la-Varenne et Brindas, en lien avec les aménagements déjà présents vers la Métropole de Lyon, et en lien avec les zones d'activités (Clapeloup). Au total, 29km de voies douces sont programmées.

Dans la période récente, les opérations urbaines et les réaménagements des espaces publics ont mieux pris en compte les besoins des modes actifs. Des espaces piétonniers ou à circulation pacifiée (ex : zone 30) ont été mis en place dans les principaux espaces urbanisés. Par ailleurs, les itinéraires pour les modes actifs ont été intégrés dans les OAP des PLU des communes. Ces mesures ont permis d'améliorer les conditions de pratique des modes actifs dans les bourgs.

5. Les autres solutions alternatives

Covoiturage

Aujourd’hui, il existe 48 aires de covoiturage sur le territoire, regroupant près de 800 places au total. La CCPA (11 aires) et la COPAMO (17 aires) ont largement développé leurs aires de covoiturage au cours des années 2022 et 2023 : elles disposent d’aires structurantes à des points stratégiques, ainsi que des aires de proximité. La CCVL accueille 17 aires à proximité des axes structurants (notamment la RD 30). La CCGV n’a pas encore maillée son territoire d’aires de covoiturage.



Source : Base National des Lieux de Covoiturage – aire métropolitaine Lyon St-Etienne, 2024

De nombreuses plateformes ont émergé pour faciliter la pratique du covoiturage. C'est le cas de MOV'ICI, développé par la région Auvergne Rhône Alpes. Ce site est une plateforme mutualisée de covoiturage couvrant l'ensemble de la région et tous les types de demande (travail, loisirs...). Proposé par SYTRAL Mobilités, un nouveau service de covoiturage quotidien, baptisé « En covoit' Rendez-vous », vise à rendre plus visible et à massifier la pratique du covoiturage à l'échelle des territoires lyonnais. Opéré par Karos, ce service permet aux conducteurs d'être rémunérés et aux passagers de voyager à prix réduit : en tant que conducteur, vous percevez 2€ par trajet par passager jusqu'à 20 km, et 0,10 € par km supplémentaires jusqu'à 30 km. Le service est même gratuit pour les abonnés TCL pour les trajets entre 5 et 30 km.

Dans son projet de plan de mobilité des territoires lyonnais, SYTRAL Mobilités envisage également de massifier la pratique du covoiturage sur tous les axes structurants du territoire de l'Ouest Lyonnais grâce à des réflexions cohérentes en lien avec les transports en commun et des aménagements spécifiques. Le **covoiturage dynamique**, tel que présenté par la Métropole de Lyon, est une solution innovante visant à optimiser les déplacements quotidiens en partageant les trajets en temps réel et en facilitant les rencontres conducteur – passager le long des voiries. Ce service permet aux utilisateurs de se connecter via une application mobile, où conducteurs et passagers peuvent trouver des correspondances de manière instantanée. En facilitant la rencontre entre ceux qui offrent un trajet et ceux qui en ont besoin, le covoiturage dynamique contribue à réduire le nombre de voitures sur les routes, diminue les émissions de CO₂, et permet des économies sur les frais de transport.

Plusieurs lignes de covoiturage dynamique sur le territoire du SOL ont été identifiées et des aménagements en ce sens seront réalisés d'ici 2030 : D342 (COPAMO, CCVG), D30 (COPAMO, CCVL), D311 (CCVL, COPAMO), D389 (CCPA) et D307 (CCPA).



Carte 30.

Projet de lignes de covoiturage dynamique

Source : Projet de plan de mobilité SYTRAL – version non définitive - 2024

Autopartage

L'autopartage, ou voitures en libre-service, est la mise en commun d'une flotte de véhicules à moteur au profit d'abonnés par un organisme gestionnaire des véhicules. L'autopartage offre la possibilité de disposer d'une voiture en cas de besoin ponctuel, permettant d'utiliser un véhicule sans en subir les inconvénients (coût, entretien, ...) liés à sa possession, il s'agit d'un levier majeur pour inciter les ménages à posséder moins de voitures et pour garantir le droit à la mobilité de ceux qui n'en possèdent pas. Chaque abonné peut utiliser un véhicule pour le trajet de son choix et pour une durée limitée. Depuis octobre 2023, un nouveau service de véhicules en libre-service sur la voie publique est déployé avec la plateforme Getaround. 3 véhicules sont mis à disposition des habitants de la vallée du Garon.

Transport à la demande

Le transport à la demande (TAD) est un service de mobilité flexible conçu pour répondre aux besoins spécifiques des usagers en matière de déplacements. Le TAD peut prendre la forme d'une ligne avec horaire fixe, se rapprochant du TC, mais il s'agit surtout d'un transport sur mesure pour les personnes en situation de fragilité face à la mobilité et éloignée des réseaux de TC structurants. Les utilisateurs peuvent réserver un véhicule pour une heure et un lieu précis, souvent via une application mobile ou un appel téléphonique. Ce système est particulièrement avantageux dans les zones rurales ou peu desservies par les lignes régulières de bus ou de train, offrant une solution pratique pour les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, et ceux qui n'ont pas accès à un véhicule personnel.

2 lignes sont envisagées sur le territoire et pourraient être déployées à court terme :

- 123 de Yzeron à Vaugneray (CCVL) : création de 8 courses
- 251 de Ste Catherine à Givors (COPAMO) : création de 8 courses

Transports et mobilités – synthèse et enjeux

Mobilité quotidienne

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Une part importante de déplacements se fait au sein du SOL et des intercommunalités- Des infrastructures routières bien développées	<ul style="list-style-type: none">- Un territoire périurbain caractérisé par des pratiques intenses en matière de mobilité : déplacements nombreux et longs- Des pratiques profondément marquées par l'utilisation de la voiture- Absence d'un axe Est-Ouest structurant- Des difficultés de circulation ponctuelles, notamment en accès à Lyon et en traversée de centres-bourgs, dont les traversées de l'Arbresle Sain Bel

ENJEUX

- Limiter les déplacements en voiture, et notamment l'autosolisme, en renforçant une offre de services et d'emplois adaptée à la population résidant sur le territoire
- Engager une démarche sur la mobilité vers les zones d'activités du territoire
- Limiter les nuisances liées aux flux depuis les Monts du Lyonnais, traversant le territoire
- Proposer des solutions de mobilité pour les besoins actuels et futurs non couverts par les transports collectifs
- Orienter le développement économique et résidentiel vers les secteurs bien desservis
- Trouver une solution pérenne à la mobilité sur le territoire de l'Arbresle

Transports collectifs

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Une bonne connexion à la Métropole- Un recours aux transports collectifs non négligeable pour les déplacements en lien avec la Métropole- Un « saut » de l'offre en 2024/2025 favorable au développement de l'usage des TC sur le territoire- Des projets structurants en réflexion (TEOL, SERM)	<ul style="list-style-type: none">- Un niveau de desserte hétérogène du territoire- Une intermodalité peu attractive entre les différents réseaux, ne constituant pas une véritable alternative à la voiture individuelle- Les TC ne répondent que partiellement aux besoins (hétérogénéité des situations) et des infrastructures de TC en site propres limitées aux lignes de tram-train

	<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau ferroviaire qui irrigue plus ou moins directement les communes du Nord et de l'Est du territoire de l'Ouest Lyonnais
--	--

ENJEUX

- Maintenir et renforcer la place des transports collectifs en ayant conscience des limites posées par le caractère périurbain du territoire, et de l'hétérogénéité de l'offre sur le territoire : une offre attractive pour la CCPA (train et tram/train) et la CCVG (train/TCL/cars), plus limitée pour la CCVL (TCL, cars) et la COPAMO (cars)
- Hiérarchiser le réseau de transports collectifs en organisant les conditions de l'intermodalité

Modes actifs et covoiturage

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Une place relativement importante de la marche à pied pour les déplacements internes de proximité - Une dynamique autour du vélo sur le territoire, rendu possible par le développement des VAE - Un développement récent et important du covoiturage - Des politiques cyclables engagées à différentes échelles, et qui se traduisent par des aménagements sécurisés sur certaines voiries 	<ul style="list-style-type: none"> - Une configuration territoriale qui soulève des freins à la pratique des modes actifs : topographie, distances... - Des itinéraires cyclables et piétons absents, discontinus et/ou peu sécurisés - Des itinéraires cyclables insuffisants et inadaptés à un usage quotidien - De ce fait, un faible recours aux modes actifs

ENJEUX

- Renforcer l'offre en covoiturage qui est une alternative intéressante pour des territoires où le développement de l'offre en transports collectifs n'est pas toujours évident
- Reconquérir la mobilité dans les villages par la modération de la vitesse et les aménagements pour les modes actifs
- Développer un réseau cyclable sécurisé pour favoriser l'utilisation du vélo y compris pour les flux pendulaires

Chapitre 6. Profil économique du territoire

Un portrait économique du territoire de l'Ouest Lyonnais a été dressé en décembre 2022 par l'observatoire partenarial économie, emploi, insertion OPALE – Urba Lyon.

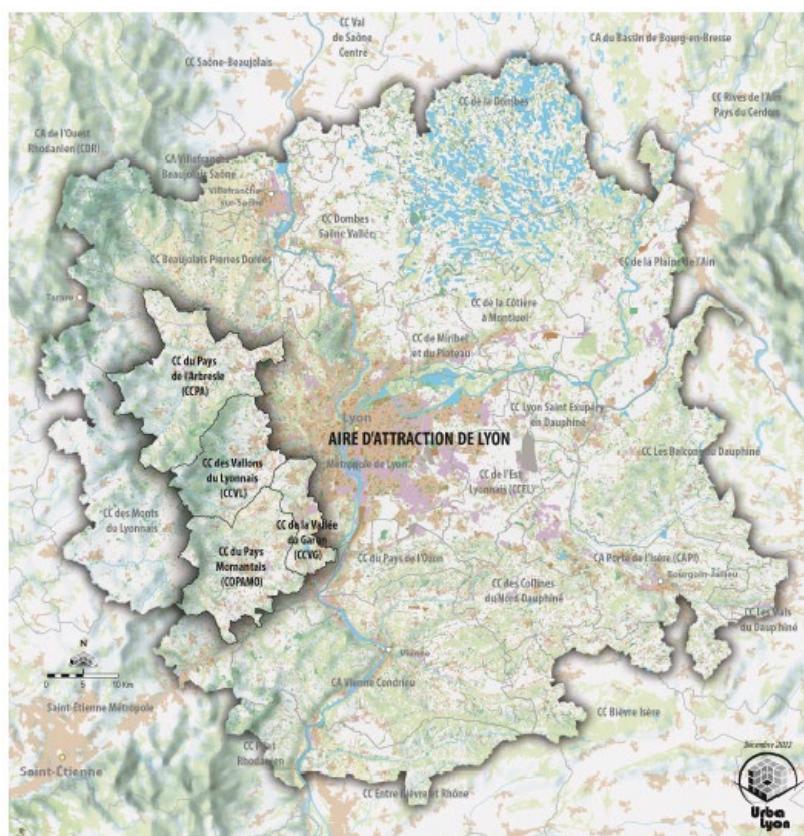
Le profil économique du territoire présenté dans les pages suivantes synthétise les principaux enseignements de ce portait, et le complète de quelques données actualisées (notamment données INSEE 2021).

L'agriculture, la filière bois, commerce (y compris la logistique commerciale) et le tourisme sont présentés dans des chapitres distincts.

1. Armature économique et dynamiques

Une dynamique forte de l'emploi sur le territoire, qui bénéficie de l'aire d'attraction de Lyon

Doté d'un cadre de vie et paysager préservé et de grande qualité aux portes de Lyon, l'Ouest lyonnais est un territoire très attractif pour les actifs et les entreprises. Cette attractivité, combinée à un accompagnement des entreprises locales, s'est traduite par un fort dynamisme économique et une croissance de l'emploi ces dernières années.



Carte 31.

L'Ouest Lyonnais dans l'aire d'attraction de Lyon

Le territoire de l'Ouest Lyonnais est intégré à l'aire d'attraction de Lyon qui compte 398 communes.

Selon l'INSEE, l'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile/travail.

Source : Carte extraite du Portrait économique de territoire : Ouest lyonnais – OPALE Observatoire partenarial économie emploi insertion Décembre 2022 – Urba Lyon

En 2021, l'Ouest Lyonnais accueille 44 476 emplois (Insee). C'est près de 7 500 emplois supplémentaires par rapport à 2010. Cela représente une croissance annuelle d'emplois de 1.7% attestant d'un véritable boom de l'emploi sur le territoire au cours de la dernière décennie.

Ce dynamisme se traduit différemment en fonction des secteurs.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon constitue la locomotive économique du territoire, regroupant plus de 38% des emplois de l'Ouest Lyonnais. Elle a accueilli à elle seule plus de la moitié des nouveaux emplois, avec une croissance annuelle d'emploi de plus de 2.45%, générant d'importants besoins en matière de foncier économique.

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle, qui constitue le second poids lourd économique du territoire, avec près de 27% des emplois, a connu une croissance plus faible de l'ordre de 1.12%. Ces deux communautés de communes bénéficient d'une facilité d'accès depuis la Métropole (tram train, A89, A450), qui participe à leur attractivité.

Les communautés de communes des Vallons du Lyonnais et de la Pays Mornantais représentent chacune autour de 17% des emplois du territoire. Moins bien connectées à la Métropole de Lyon, elles ne disposent pas de la même attractivité que la CCVG ou la CCPA. Pour autant, la dynamique d'emplois au cours des dernières années a été bonne, puisque la CCVL présente un taux de croissance annuel d'emplois de 1.3%, et la COPAMO de 1.45%.

Les villes du territoire qui proposent le plus d'emplois sont, selon les données INSEE 2021, Brignais (8757 emplois), Chaponost (3 903 emplois), L'Arbresle (3 211 emplois), Mornant (2 878 emplois), Lentilly (2 305 emplois), Vourles (2 146 emplois), Messimy (1 778 emplois) et Vaugneray (1 774 emplois).

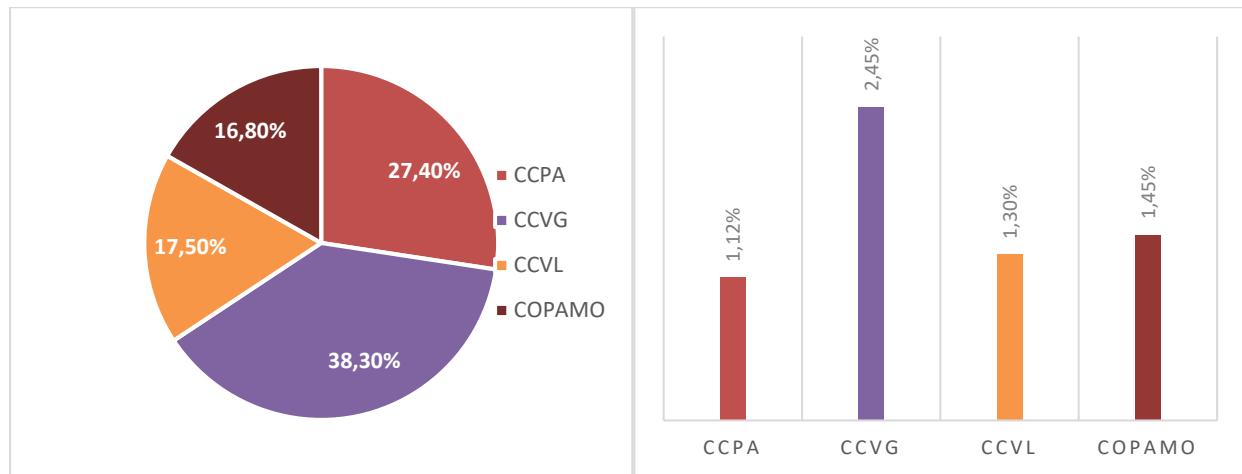


Figure 34. Répartition des emplois dans les Communautés de Communes (à gauche) et taux de croissance annuel d'emplois

Source : Insee 2021

Une forte dynamique entrepreneuriale

La dynamique d'emploi est notamment portée par une forte dynamique entrepreneuriale à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

En 2021, le territoire compte 35 300 emplois salariés privés. La répartition des emplois privés est légèrement différente que la répartition des emplois, avec un poids encore renforcé de la Vallée du Garon (45%), sensiblement équivalent pour le Pays de l'Arbresle (25%) et les Vallons du Lyonnais, et moindre pour le Pays Mornantais (13%).

En cinq ans, les territoires de l'ouest lyonnais ont gagné plus de 3 000 emplois salariés privés, soit +9% d'augmentation, une croissance similaire à la moyenne de l'aire d'attraction de Lyon (+10%), mais supérieure de 2 points à la croissance régionale (+7%) et de 3 points à la moyenne nationale (+6%). L'ensemble des EPCI

ont porté cette croissance. Après un léger tassement en 2020, lié à la crise covid, l'emploi est reparti à la hausse dès 2021. En dix ans, la Vallée du Garon et le Pays de l'Arbresle ont connu une croissance régulière de l'emploi de respectivement +17% et +18%, dans la moyenne de l'Ouest lyonnais. Les évolutions d'emploi des Vallons du Lyonnais ont été très impactés par les croissances d'emploi chez Boiron (transfert du siège en 2013, transfert d'équipes en 2017-2018 et en 2021), qui représente près d'un quart de l'emploi salarié privé du territoire. En dix ans, l'emploi a crû de +23% dans le territoire. Enfin, le Pays Mornantais a connu une croissance plus modérée (+6% en dix ans), mais régulière depuis 2015. Avec près de **35 300 emplois salariés privés**, l'Ouest lyonnais représente 4% de l'emploi de l'aire d'attraction de Lyon. La métropole de Lyon accueille 71% du total.

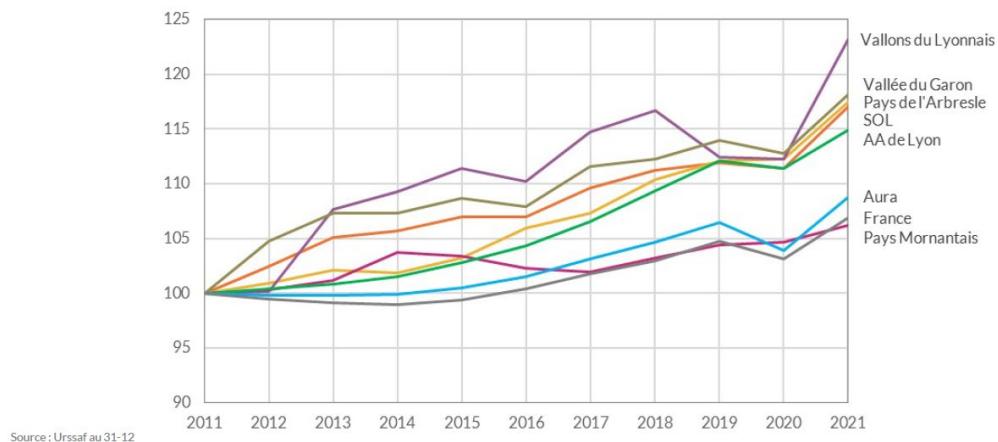


Figure 35. Evolution de l'emploi salarié privé en 10 ans – base 100 en 2011

Source : Urssaf au 31-12

En 2021, 1 910 créations d'entreprise ont été enregistrées sur le territoire de l'Ouest lyonnais, soit un taux de création de 16 %, inférieur de 4 points à celui de la moyenne de l'aire d'attraction (20%). Le nombre de créations a progressé de +9% en un an et de +75% en 5 ans, sous l'effet de l'essor du micro-entrepreneuriat. Ces évolutions sont comparables à celles enregistrées dans l'aire d'attraction de Lyon. Cette dynamique se répartit de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire : le Pays de l'Arbresle a accueilli 29% des créateurs en 2021, la Vallée du Garon (27%), les Vallons du Lyonnais (24%) et le Pays Mornantais (21%). Par rapport à la moyenne de l'aire d'attraction, l'Ouest lyonnais se distingue par une part plus importante de créations dans les services aux entreprises et aux particuliers et dans l'industrie.

2. Spécificités du tissu économique et évolutions

L'industrie, fer de lance du territoire

Représentant un quart de l'emploi salarié privé total du territoire, l'industrie reste le premier secteur employeur parmi les grands secteurs d'activités du territoire. A titre de comparaison, l'industrie ne représente que 16% des emplois de l'aire d'attraction. Au-delà de son poids économique majeur et de son effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie de l'ouest lyonnais, ce tissu industriel affiche surtout un dynamisme exceptionnel. Depuis 2016, l'emploi industriel a crû de +12%, soit plus de 900 emplois créés en cinq ans, malgré la crise sanitaire. Sur cette même période, l'emploi industriel augmentait de +2% dans l'aire d'attraction de Lyon, +1% dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et stagnait en France. L'industrie est le premier secteur employeur du territoire avec ses 8 700 emplois. Les industries de la santé et les équipements industriels sont les deux moteurs économiques du territoire (cf. encadré). Dans ces domaines, l'Ouest Lyonnais présente une densité d'activités, qui en fait un des territoires d'excellence à l'échelle régionale.

Ces deux grands pôles d'activités (santé et équipements industriels) ne sauraient résumer l'ensemble des activités industrielles de l'Ouest lyonnais. Les industries agroalimentaires y sont présentes avec des entreprises comme la Sicoly à Saint-Laurent-d'Agny, la Maison Randy (groupe Pierre Martinet) à Chaponost, ou encore Agamy, le collectif de vignerons et leurs caves de Bully et Saint-Bel. Parmi les autres grands employeurs du territoire peuvent être cités le joaillier Charles Perroud (Lentilly) ou encore le fabricant de petit électroménager Lagrange (Vourles).

L'intégration à deux territoires d'industrie (Vienne Condrieu pour les trois EPCI du sud et Roanne-Tarare pour le Pays de l'Arbresle) a donné une visibilité à cette puissance industrielle. Les connexions avec la Métropole de Lyon d'un côté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes de l'autre sont à renforcer pour profiter des dynamiques initiées par ces deux entités autour de la question industrielle et des enjeux de décarbonation et de digitalisation, et permettre aux PME et TPE du territoire de bénéficier de cet effet d'entraînement.

Un pôle majeur des « industrie de la santé » dans l'aire métropolitaine lyonnaise

Les industries de la santé s'appuient sur la présence de plusieurs grands comptes et entreprises de taille intermédiaire du territoire et d'un tissu de PME locales.

La présence, sur la zone des Lats à Messimy (CCVL) du siège social du leader de l'homéopathie, les laboratoires Boiron, 1^{er} employeur de l'Ouest Lyonnais, contribue à cette très forte spécificité dans le domaine de la santé.

Le Pays de l'Arbresle se distingue particulièrement avec l'accueil de quelques leaders européens et mondiaux dans leur domaine d'activités (Boehringer Ingelheim, ZA de Cruzols à Lentilly, Strand cosmetics Europe, ZA Charpenay à Lentilly, Charles River, Les Oncins à St-Germain-Nuelles).

La CCPA et la CCVG se distinguent également dans le domaine des technologies médicales, avec notamment le groupe Fresenius Medical Care-Smad, implanté sur la zone de la Ponchonnière à Savigny ou encore Pharmacos installée ZI de Sacuny à Brignais.

Des équipementiers industriels tournés vers l'industrie du futur

L'autre grand secteur investi par les entreprises de l'ouest lyonnais est le secteur des équipements industriels. Les équipementiers industriels relèvent d'activités très diverses : fabrication de machines et équipements, de produits métalliques, installation-maintenance, ingénierie...

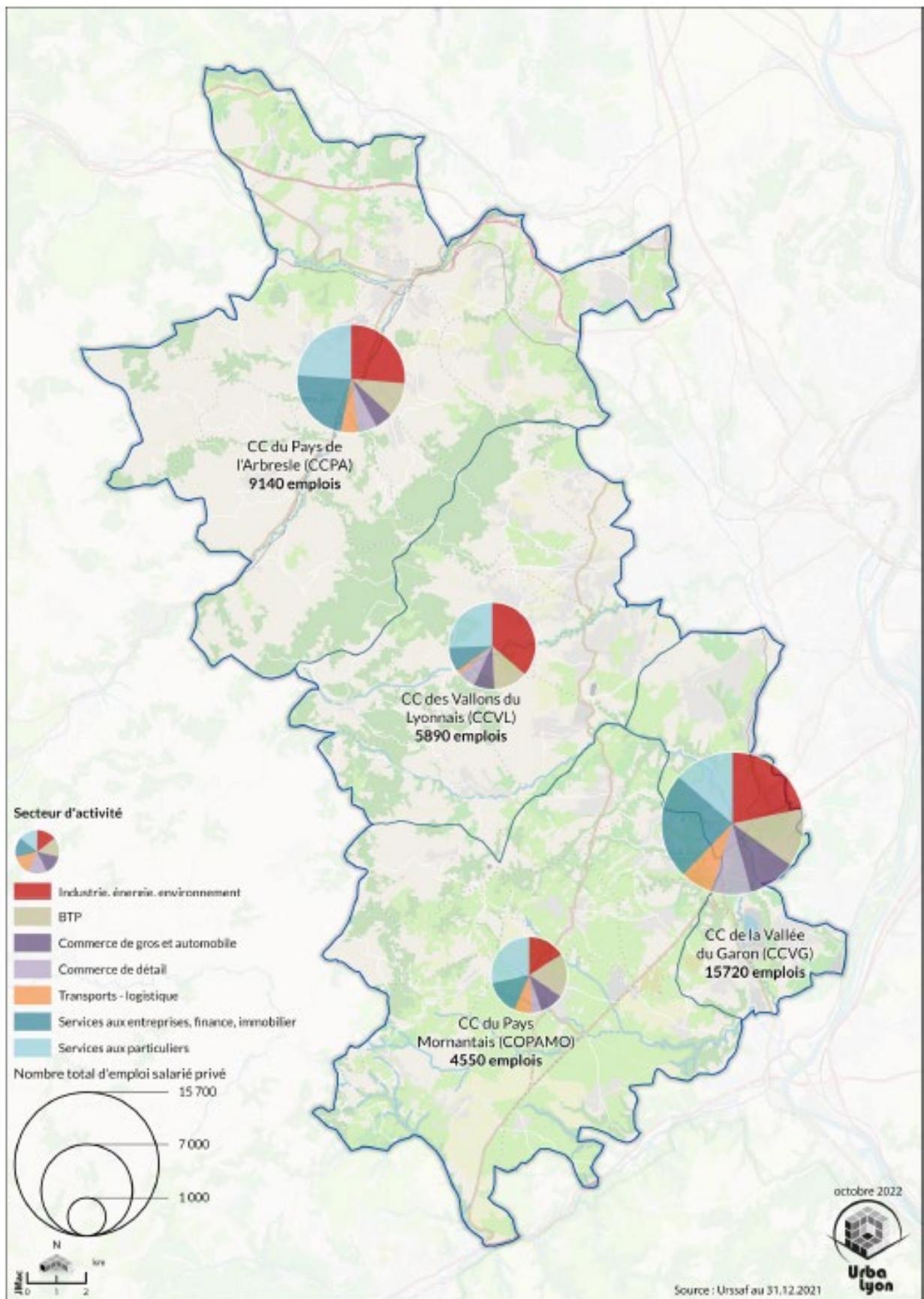
Les quatre EPCI qui composent le SOL, chacun avec leurs spécificités, accueillent ce type d'activités et contribuent à faire de ce secteur un moteur économique ancré dans l'ouest lyonnais et pourvoyeur d'emplois pour le territoire.

A titre d'exemple, la CCVG accueille la filiale du groupe Michelin, Imeca à Montagny, et sa marque Start2Prod, qui accompagne des projets de start-ups industrielles.

Tout comme l'industrie, le BTP (4 650 emplois, soit 13% des emplois salariés), est également plus présent qu'en moyenne dans l'aire d'attraction (7%). Ce secteur a gagné +10% d'emplois en cinq ans, une croissance légèrement inférieure à celle enregistrée dans l'aire d'attraction (+14%), mais similaire à la moyenne régionale. Naturellement, les quatre EPCI sont concernés et accueillent de nombreux établissements (artisanaux, PME ou ETI), dans des secteurs d'activités extrêmement variés.

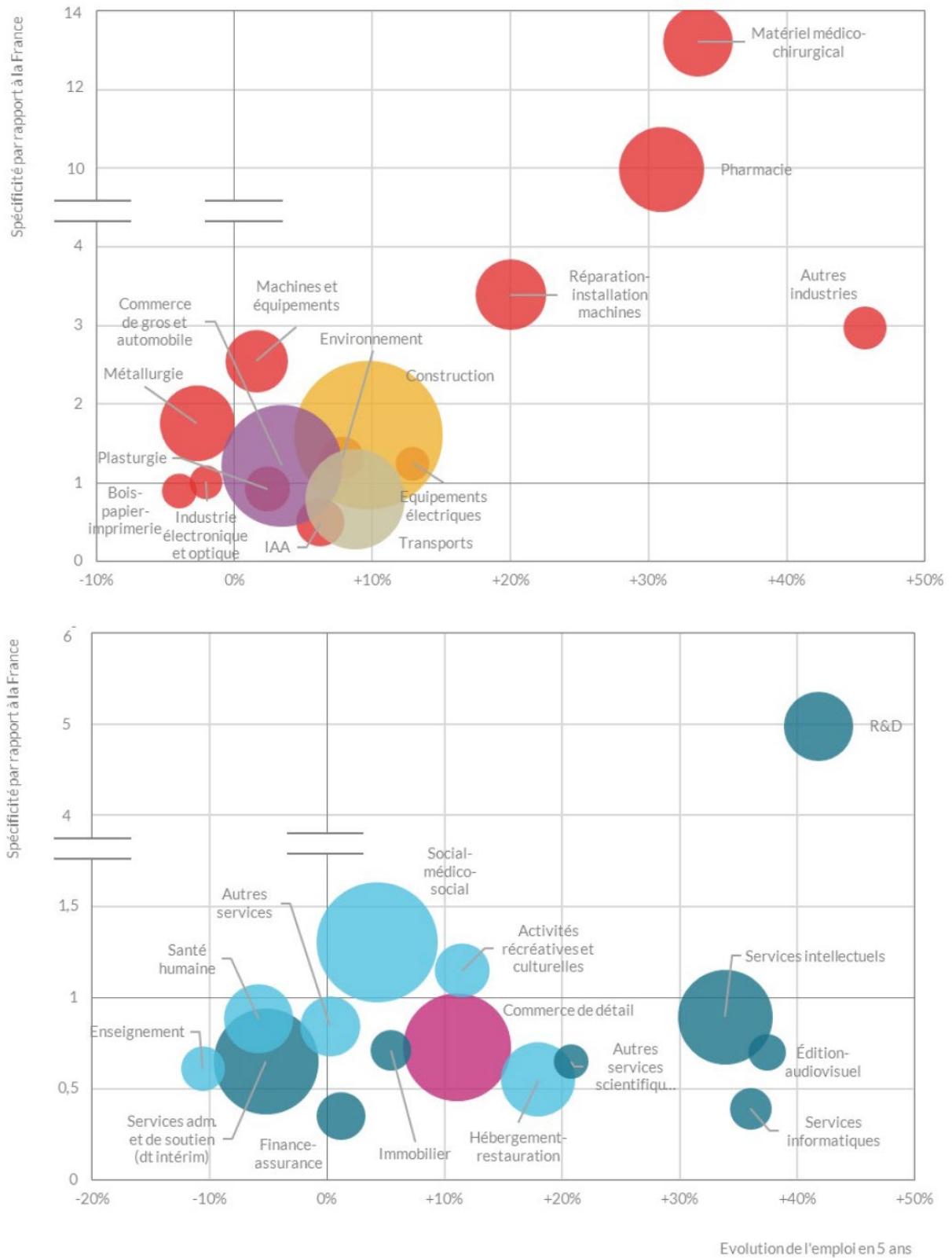
Le secteur des services aux entreprises est en fort développement sur le territoire (+15% d'emplois depuis 2016). Il représente aujourd'hui un cinquième des emplois. Il s'agit d'entreprises qui développent des activités de R&D, d'ingénierie ou de siège social au service de l'industrie mais également des entreprises du numérique, des entreprises de services opérationnels et des entreprises d'ingénierie du bâtiment) notamment. Sa part reste inférieure à celle constatée en moyenne dans l'aire d'attraction (33% de l'emploi). Le poids de la Métropole de Lyon, où les services aux entreprises représentent 39% de l'emploi, explique cette forte proportion.

Enfin, avec également 20 % des emplois, la part des services aux particuliers est équivalente à la moyenne de l'aire d'attraction de Lyon. L'Ouest lyonnais compte de nombreux établissements de santé et d'action sociale, pourvoyeurs de santé et d'action sociale, pourvoyeurs d'emplois dans le territoire et répondant aux besoins d'une population croissante. La clinique de l'ouest lyonnais à Vaugneray (CCVL), l'hôpital de l'Arbresle (CCPA) ou encore le Centre médical Germaine Revel à Chabanière (Copamo) font partie des principaux établissements de santé.



Carte 32.

Analyse sectorielle du tissu économique



La taille des bulles est proportionnelle à l'emploi, les activités avec peu d'emplois ne sont pas représentées.

Il y a une rupture de série dans l'axe des ordonnées pour plus de lisibilité

Figure 36. Volume d'emploi des secteurs d'activité en 2021, évolution en 5 ans et spécificité par rapport à la France

Source : Urssaf au 31-12

Une économie productive, qui se tertiarise, et propose des emplois de plus en plus qualifiés

29 % des emplois localisés dans l'Ouest lyonnais concernent des professions intermédiaires. Cette part est équivalente dans l'aire d'attraction de Lyon.

Le SOL se distingue par sa proportion importante d'emplois ouvriers (plus d'un emploi sur cinq), de cinq points supérieurs à celle observée dans l'aire d'attraction de Lyon. C'est le cas dans toutes les communautés de communes de l'Ouest lyonnais, excepté dans les Vallons du Lyonnais où elle atteint 17 %.

Les emplois d'ouvriers sont proportionnellement plus nombreux dans le Pays de l'Arbresle alors que les Vallons du Lyonnais accueillent davantage de professions d'employés. Les emplois de cadres sont quant à eux plus représentés dans la Vallée du Garon tous comme les actifs cadres.

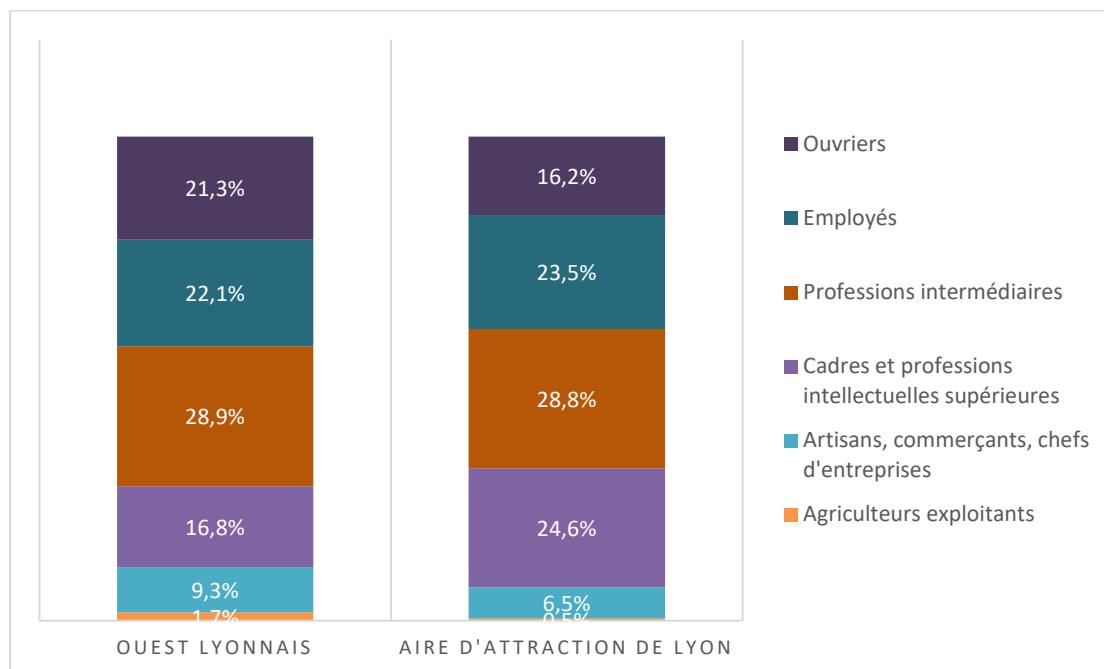


Figure 37. Répartition des emplois au lieu de travail par PCS dans les EPCI du SOL en 2021

Source : Insee 2021

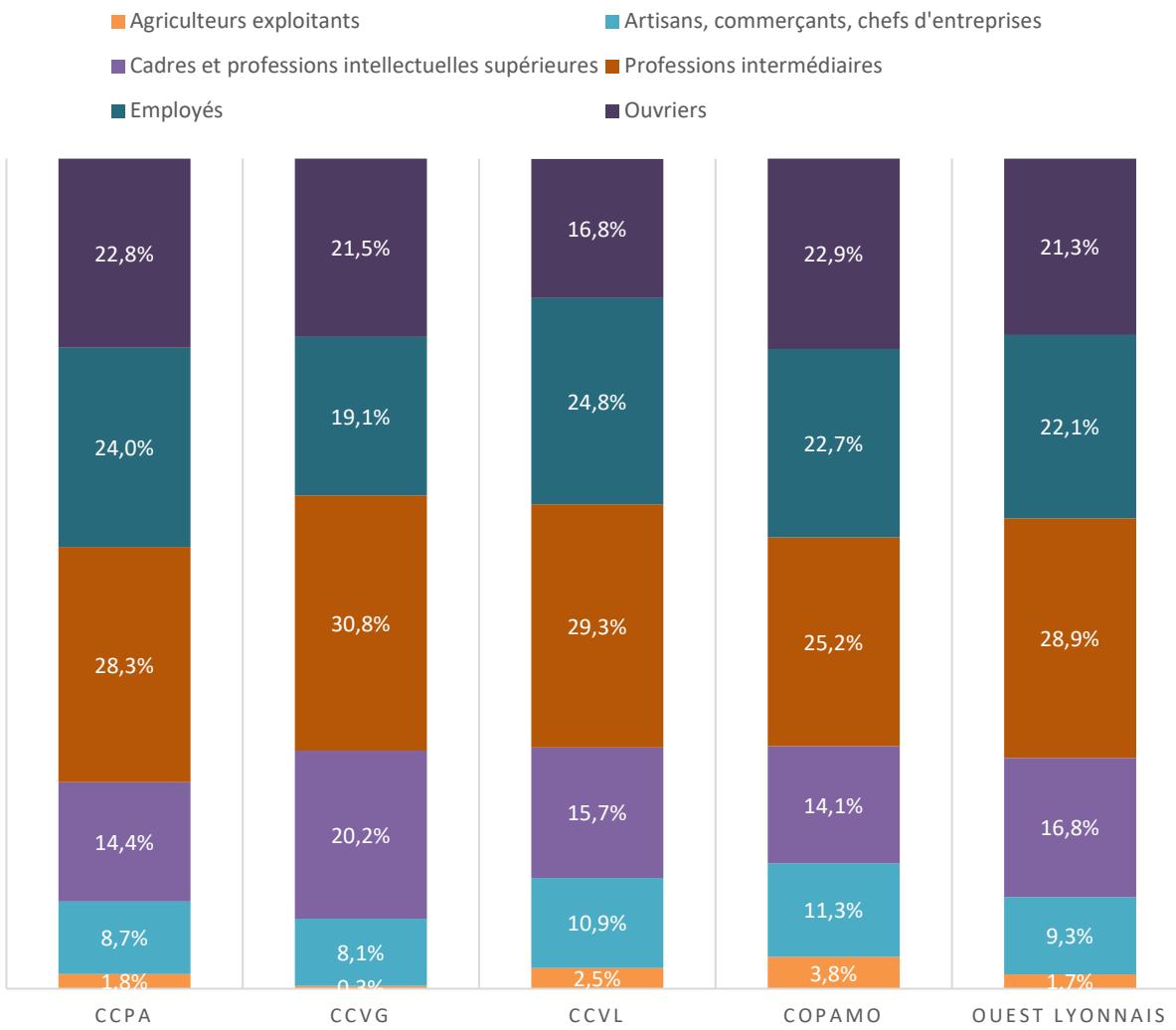


Figure 38. Répartition des emplois au lieu de travail par PCS dans les EPCI du SOL en 2021

Source : Insee 2021

Il convient néanmoins de noter que la part des emplois ouvriers, marqueur fort de l'emploi local, est en net recul sur la décennie précédente. Elle a ainsi reculé de 5 points entre 2010 et 2021, passant à l'échelle de l'Ouest Lyonnais de 26.4% des emplois proposés sur le territoire en 2010 à 21.3% en 2021. C'est sur la CCGV que le recul a été le plus marqué (-8 points) suivie de la CCVL (-5 points environ) puis de la CCPA (-3.5 points) et de la COPAMO (-2.5 points).

L'analyse fonctionnelle des emplois mise au point par l'Insee corrobore l'analyse sectorielle précédente. Si l'Ouest lyonnais se distingue par une forte présence des fonctions productives (23% de l'emploi total contre 14% dans l'aire d'attraction), qui restent en dynamique (+10% dans la fabrication et +6% dans le BTP, contre, respectivement -6% et -1% dans l'aire d'attraction de Lyon), les fonctions métropolitaines (+33% d'emplois en 10 ans) et présentielles (+25%) ont connu les plus fortes croissances et témoignent d'une certaine tertiarisation des emplois.

Définitions

Mise au point par l'Insee, l'analyse fonctionnelle des emplois complète l'analyse traditionnelle par secteurs d'activité. Quinze fonctions ont été définies selon le métier exercé (CSP) par les actifs. Elles ont été regroupées en quatre grands postes.

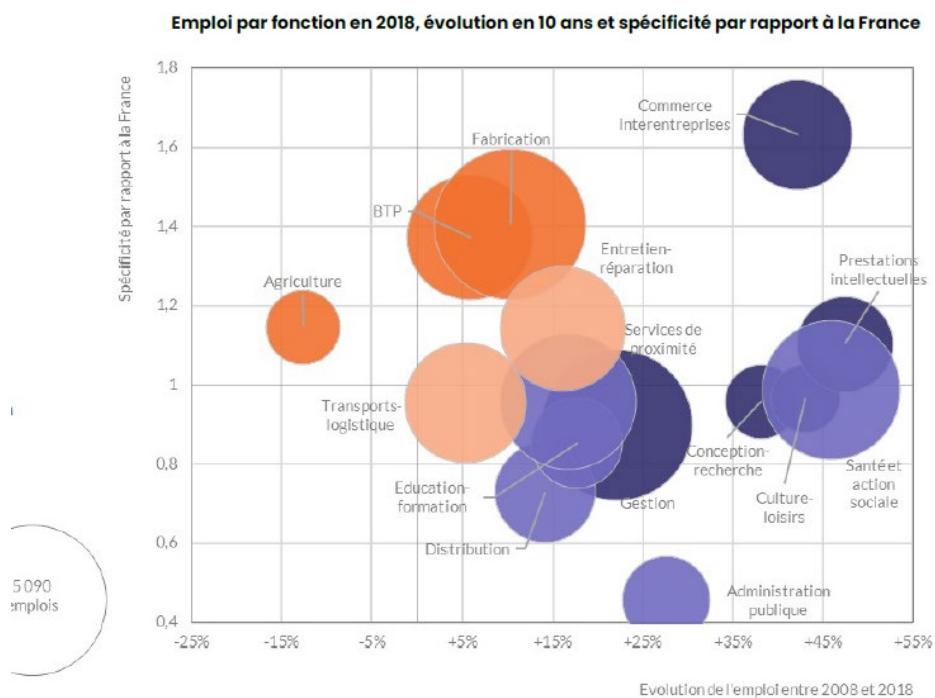
Fonctions métropolitaines : gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises et culture-loisirs.

Fonctions présentielles (au service de la population) : distribution, services de proximité, éducation-formation, santé-action sociale et administration publique.

Fonctions de production concrète : agriculture, BTP, fabrication

Fonctions transversales : transport-logistique, entretien-réparation.

Source : Insee-RP 2018



Répartition de l'emploi total par type de fonction en 2018



Figure 39. Emploi par fonction en 2018 et évolution sur 10 ans

Source : Insee 2021

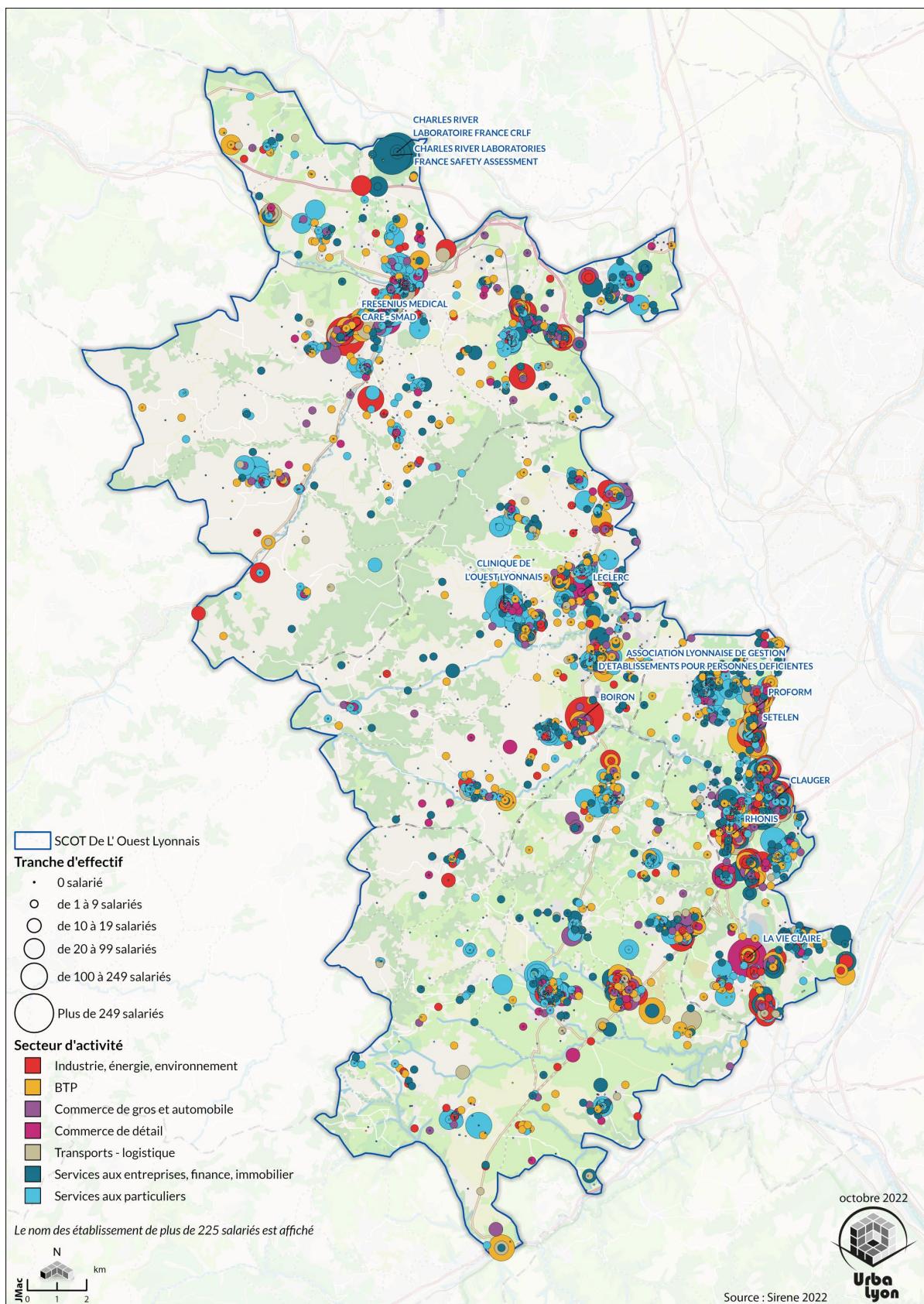
Des créations d'entreprises dans les services aux entreprises, aux particuliers, et dans l'industrie

L'Ouest lyonnais compte près de 14 900 établissements, dont 92 % de sièges sociaux, une part supérieure de 3 points à la moyenne de l'aire d'attraction (89%). La répartition de ces établissements est assez équilibrée dans le territoire : la Vallée du Garon et le Pays de l'Arbresle accueillent, respectivement, 30% et 28% de ces établissements. Les Vallons du Lyonnais et le Pays Mornantais, 21%.

27% des établissements sont employeurs, une part équivalente à la moyenne de l'aire d'attraction. Le territoire compte 51 établissements de plus de 100 salariés, dont la moitié dans la Vallée du Garon. 31% des établissements exercent une activité de services aux entreprises et 24% dans les services aux particuliers. L'industrie qui rassemblait un quart des emplois salariés privés ne représente que 7% des établissements. Il est à noter que 8% des établissements relèvent du secteur agricole.

En 2021, 1 910 créations d'entreprise ont été enregistrées sur le territoire de l'Ouest lyonnais, soit un taux de création de 16 %, inférieur de 4 points à celui de la moyenne de l'aire d'attraction (20%). Le nombre de créations a progressé de +9% en un an et de +75% en 5 ans, sous l'effet de l'essor du micro-entrepreneuriat. Ces évolutions sont comparables à celles enregistrées dans l'aire d'attraction de Lyon.

Cette dynamique se répartit de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire : le Pays de l'Arbresle a accueilli 29% des créateurs en 2021, la Vallée du Garon (27%), les Vallons du Lyonnais (24%) et le Pays Mornantais (21%). Par rapport à la moyenne de l'aire d'attraction, l'Ouest lyonnais se distingue par une part plus importante de créations dans les services aux entreprises et aux particuliers et dans l'industrie.



Carte 33.

Principaux établissements et leur secteur d'activité en 2021

Source : OPALÉ Observatoire partenarial économie emploi insertion Décembre 2022 – Urba Lyon

Etablissements privés (hors ESS) de plus de 200 salariés

Etablissement	Commune	Activité	Tranche d'effectif
Boiron	Messimy	Fabrication de préparations pharmaceutiques	1 000-1 999
Fresenius Medical Care - Smad	Savigny	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	500-999
Clauger	Brignais	Installation de machines et équipements mécaniques	250-499
Setelen	Chaponost	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	250-499
La Vie Claire	Montagny	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	250-499
Charles River Laboratories France Safety Assessment	Saint-Germain-Nuelles	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	250-499
Charles River Laboratoire France CRLF	Saint-Germain-Nuelles	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	250-499
Rhonis	Brignais	Nettoyage courant des bâtiments	200-249
Proform	Chaponost/Vourles	Fabrication d'autres articles de robinetterie	200-249
Leclerc	Grézieu-la-Varenne	Hypermarchés	200-249

Etablissements de l'ESS de plus de 100 salariés

Etablissement	Commune	Activité	Tranche d'effectif
Clinique de l'Ouest Lyonnais	Vaugneray	Activités hospitalières	250-499
Esat Didier Baron	Chaponost	Aide par le travail	200-249
Hôpital de l'Arbresle	L'Arbresle	Activités hospitalières	100-199
IME la Cerisaie	Bessenay	Hébergement social pour enfants en difficultés	100-199
Odynéo-CEM Jean-Marie Arnion	Dommartin	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	100-199
Esat Louis Jaffrin	Mornant	Aide par le travail	100-199
Centre Médical Germaine REVE	Chabanière	Activités hospitalières	100-199
Ehpad les Emeraudes	Vaugneray	Hébergement social pour personnes âgées	100-199
Institution Louis Querbes	Vourles	Enseignement secondaire général	100-199

Etablissements publics et parapublics de plus de 100 salariés

Etablissement	Commune	Activité	Tranche d'effectif
Commune de Brignais	Brignais	Administration publique générale	100-199
Commune de Chaponost	Chaponost	Administration publique générale	100-199
Commune de Mornant	Mornant	Administration publique générale	100-199
CC du Pays Mornantais	Mornant	Administration publique générale	100-199

Source : Insee fichier Sirène janvier 2022 - En gras établissements principaux et sièges sociaux

Focus sur les entreprises artisanales

L'Ouest lyonnais compte plus de 4 000 entreprises artisanales. Leur nombre a augmenté de +22% en trois ans. On constate une répartition très équilibrée du nombre d'entreprises entre les 4 EPCI de l'Ouest lyonnais : la CCPA accueille 27% des entreprises artisanales, la COPAMO, 23%, et la CCVG et la CCVL comptent, chacune, un quart des entreprises. Le taux d'entreprises artisanales moyen du SOL de 38% est relativement élevé comparativement aux territoires voisins de la Métropole de Lyon. C'est dans la COPAMO (44%) et la CCVL (43%) qu'il est le plus élevé.

43% des entreprises artisanales concernent une activité dans le bâtiment, 33% dans les services, 17% dans la fabrication et 7% dans l'alimentation.

Focus sur les entreprises de l'Economie sociale et solidaire (ESS)

Le territoire du SOL compte 440 établissements relevant de l'économie sociale qui sont en grande majorité des associations. Celles-ci représentent 89 % des établissements et 91 % des emplois.

Ces établissements emploient 5 520 salariés ce qui représente 14 % du total des emplois sur territoire. Cette part varie de 7 % dans la Vallée du Garon à 19 % dans les Vallons du Lyonnais.

Un emploi sur deux de l'économie sociale concerne le secteur de l'action sociale et la santé humaine regroupe 14 % des emplois. Dans ces deux secteurs, l'économie sociale pèse plus de 70 % des emplois.

La clinique de l'Ouest lyonnais à Vaugneray et l'Esat Didier Baron à Chaponost sont les deux plus gros employeurs.

3. Marché du travail et insertion

Une part importante de catégories socio-professionnelles supérieures au sein des actifs résidant sur le territoire

En 2021, l'Ouest Lyonnais compte 64 408 actifs de 15 à 64 ans résidant sur le territoire, dont 60859 ayant un emploi.

Les professions et catégories sociales les plus représentées parmi les actifs résidant dans le territoire de l'Ouest Lyonnais sont les professions intermédiaires (30 %) suivies des cadres et des employés (24 %). La part d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise est légèrement supérieure à celle observée dans l'aire d'attraction de Lyon. A contrario, on compte une moindre proportion d'ouvriers résidant dans l'Ouest Lyonnais, que dans l'aire d'attraction de Lyon.

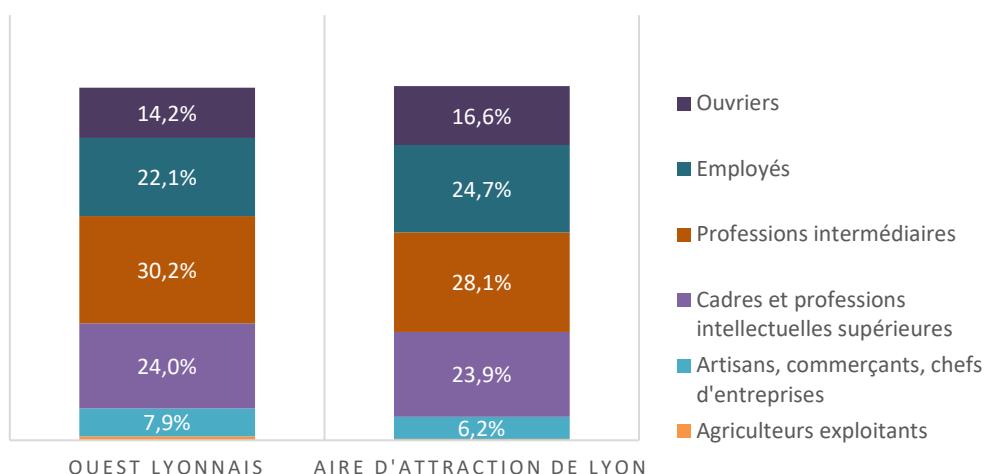


Figure 40. Répartition des actifs de 15 ans à 64 ans (au lieu de résidence) par PCS

Source : Insee 2021

Au sein de l'Ouest lyonnais, le Pays de l'Arbresle se démarque par une proportion, dans sa population active, d'ouvriers et d'employés supérieure aux autres territoires. A contrario, la Vallée du Garon est le territoire qui accueille en proportion le moins d'ouvriers et d'employés, sa population active étant davantage constituée de cadres.

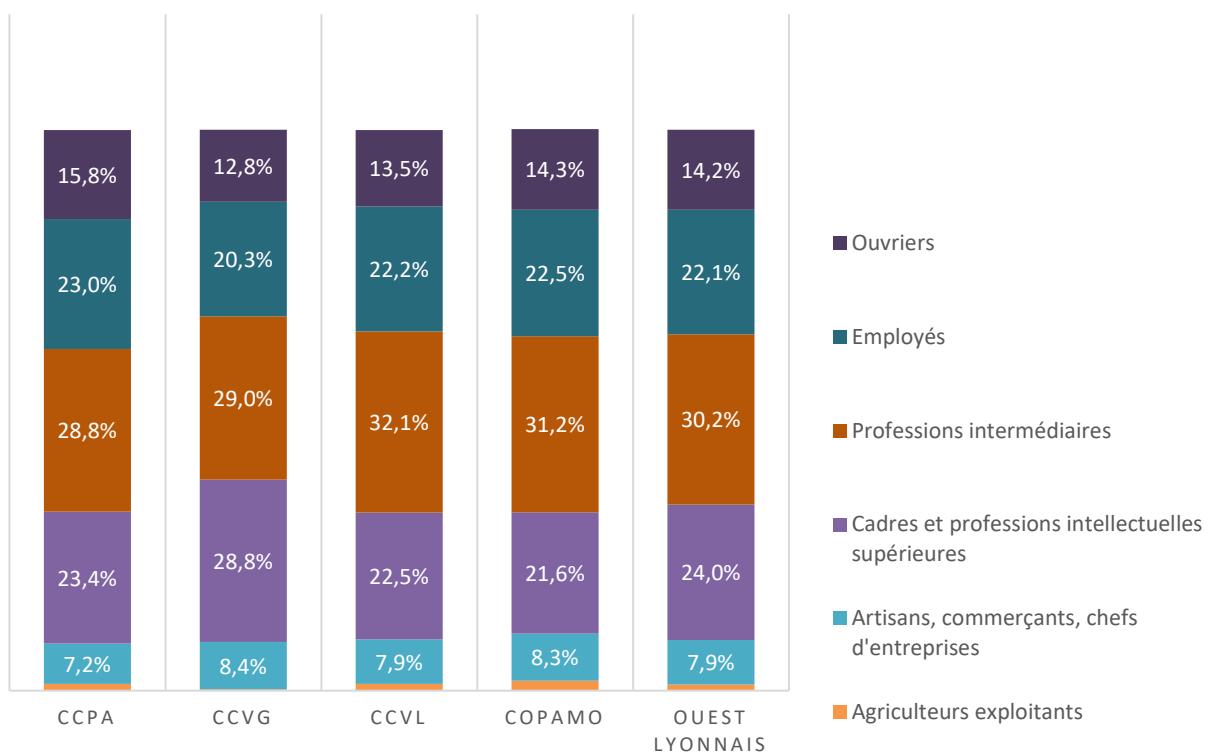


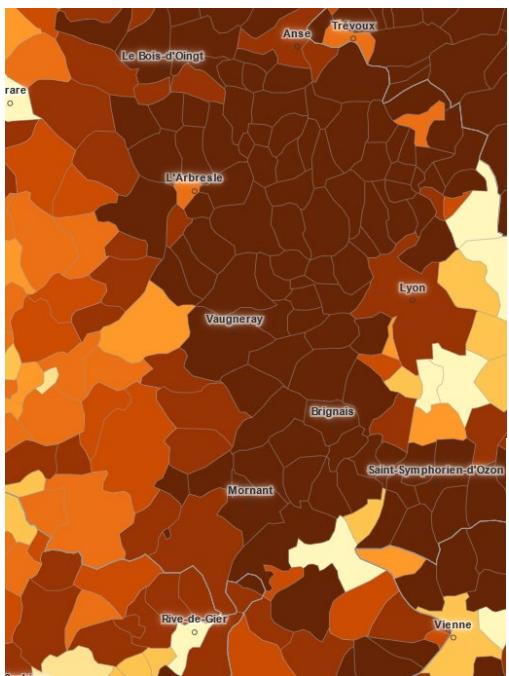
Figure 41. Répartition des actifs de 15 ans à 64 ans (au lieu de résidence) par PCS

Source : Insee 2021

Les femmes occupent pour 71% des professions intermédiaires et d'employées. Les hommes se répartissent principalement entre les catégories : cadres (28 % contre 20 % parmi les femmes), professions intermédiaires (27 %) et ouvriers (22 % contre 5 % des femmes actives).

Un niveau de vie élevée sur le territoire

Le revenu médian par unité de consommation est élevé à l'échelle de l'Ouest Lyonnais. Il est supérieur à 25 550 € dans la quasi-totalité des communes du territoire (soit le quantile le plus élevé sur 9 classes). Seules quelques communes de la frange Ouest et la commune de l'Arbresle se distinguent par un revenu médian inférieur, mais toujours important. Le plus faible revenu médian est celui observé sur la commune de Courzieu ; il est de 21 470 €.



Carte 34.

Revenu fiscal médian par unité de consommation (€) 2020

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Un décalage entre profil des actifs résidant et emplois proposés sur le territoire

En 2021, l’Ouest Lyonnais compte 60 859 actifs occupés résidant sur le territoire pour 44 476 emplois proposés dans la zone.

Le territoire propose donc moins d’emplois qu’il ne loge d’actifs. Son indicateur de concentration d’emplois est ainsi de 0.73. En descendant à la maille intercommunale, on identifie deux réalités bien distinctes, avec le territoire de la Vallée du Garon qui propose plus d’emplois qu’elle n’a d’actifs occupés (indice de 1.2) et les trois autres communautés de communes qui restent encore à bonne distance de l’équilibre (0.69 pour la CCPA, 0.53 pour la COPAMO et pour la CCVL). Cette situation pose deux questions : celle des flux pendulaires, et celle plus globale du territoire « dortoir ».

A noter que du fait de la forte dynamique d’emplois au cours de la dernière décennie, notamment portée par la CCVG, l’indicateur global à l’échelle de l’Ouest Lyonnais est en progression, passant de 0.69 en 2010 à 0.73 en 2021.

Au-delà du déficit d’emplois proposé, le territoire présente un décalage entre le profil des actifs résidents (marqué par une part importante de CSP+) et le type d’emplois proposés (avec maintien de l’emploi ouvrier). Le territoire compte ainsi deux fois plus de cadres et professions supérieures qu’il ne compte de postes de ce type. La CCVG est moins concernée par ce décalage ; elle parvient grâce à son attractivité (proximité de la Métropole, accessibilité), mais aussi à son socle industriel important, à développer davantage d’emplois qualifiés. Activités d’ingénierie, d’analyses et d’études techniques dans l’industrie, le bâtiment et le génie énergétique se sont ainsi fortement développées (+85% en 5 ans).

A contrario, l’Ouest Lyonnais propose davantage de poste d’ouvriers, qu’il ne compte d’actifs de cette CSP. C’est en fait la CCVG qui porte cet excédent, du fait d’un tissu industriel important.

	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL
Agriculteurs exploitants	1,00	1,51	1,06	1,16	1,10
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	0,82	1,12	0,73	0,75	0,86
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,41	0,82	0,37	0,36	0,51
Professions intermédiaires	0,68	1,30	0,49	0,46	0,71
Employés	0,74	1,16	0,63	0,60	0,77
Ouvriers	1,03	2,23	0,72	0,97	1,19

Tableau 27. Indicateur de concentration d'emplois selon les catégories socio-professionnelles en 2021

Source : Insee 2021)

Un chômage en baisse au cours des dernières années

Le territoire de l'Ouest Lyonnais compte 7 000 demandeurs d'emploi fin 2021. Ce nombre a reculé de 1,7 % entre décembre 2019 et décembre 2021. Le dynamisme du marché du travail en 2021 a donc permis de compenser les impacts négatifs de la crise sanitaire survenue en 2020. Le Pays de L'Arbresle est le territoire qui enregistre le recul le plus important avec -3,3 %. Dans le même temps, le chômage de longue durée a continué de progresser (+6,4 %) illustrant la difficulté accrue à retrouver un emploi pour les personnes durablement éloignées du marché du travail (plus souvent les seniors). Les jeunes, fortement impactés pendant la crise, profitent de la reprise. Le nombre de demandeurs d'emploi est en forte diminution (-14,4 % en deux ans).

43 % des demandeurs d'emploi résidant dans l'Ouest Lyonnais ont un niveau de formation au moins égal à un Bac +2 ce qui représente quatre points de plus qu'à l'échelle de l'aire d'attraction de Lyon. C'est dans le Pays Mornantais et dans la Vallée du

Garon que cette part est la plus élevée. La part de demandeurs d'emploi avec un niveau inférieur à une première année de CAP ou de BEP est assez proche quelle que soit la communauté de communes du SOL et reste inférieure à 10 % (contre 12 % dans l'aire d'attraction).

Des recrutements nombreux dans le domaine des services

En 2021, près de la moitié des 14 680 recrutements (contrat de travail de plus d'un mois hors intérim) effectué dans l'Ouest lyonnais a concerné le territoire de la communauté de communes de la Vallée du Garon.

57 % des recrutements proviennent du secteur des services. Notamment, les services domestiques (entretien du domicile, travaux de nettoyage, activités de services et d'aide au bénéfice pour les familles) sont les plus pourvoyeurs d'offres d'emploi dans l'Ouest lyonnais (concentration dans la Vallée du Garon et le Pays de l'Arbresle). Le nombre de demandes d'emploi dans ces métiers, très inférieur au nombre d'offres, met en exergue des difficultés de recrutements particulièrement élevées, que l'on retrouve dans beaucoup de territoire. Cette situation est néanmoins renforcée dans l'Ouest Lyonnais par le profil « CSP + » des actifs résidant sur le territoire.

Le secteur de l'industrie représente 14 % des recrutements dans le territoire du SOL et jusqu'à 16 % dans le Pays de l'Arbresle.

La part des CDI, très liée au secteur d'activité recruteur, est largement majoritaire avec 61 %. Elle atteint 68 % dans la Vallée du Garon.

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi sont l'assistance auprès d'enfants, le secrétariat, le magasinage et la préparation de commandes.

4. Le foncier économique

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a réalisé en 2022-2023 un Atlas des Zones d'Activités Economiques, avec l'appui du Bureau d'Etudes Modaal. Dans le cadre de cet atlas, 79 zones existantes ont été identifiées et étudiées. Il s'agit essentiellement de zones communautaires.

Les données présentées ci-après reprennent les données collectées lors de la réalisation de cet atlas.

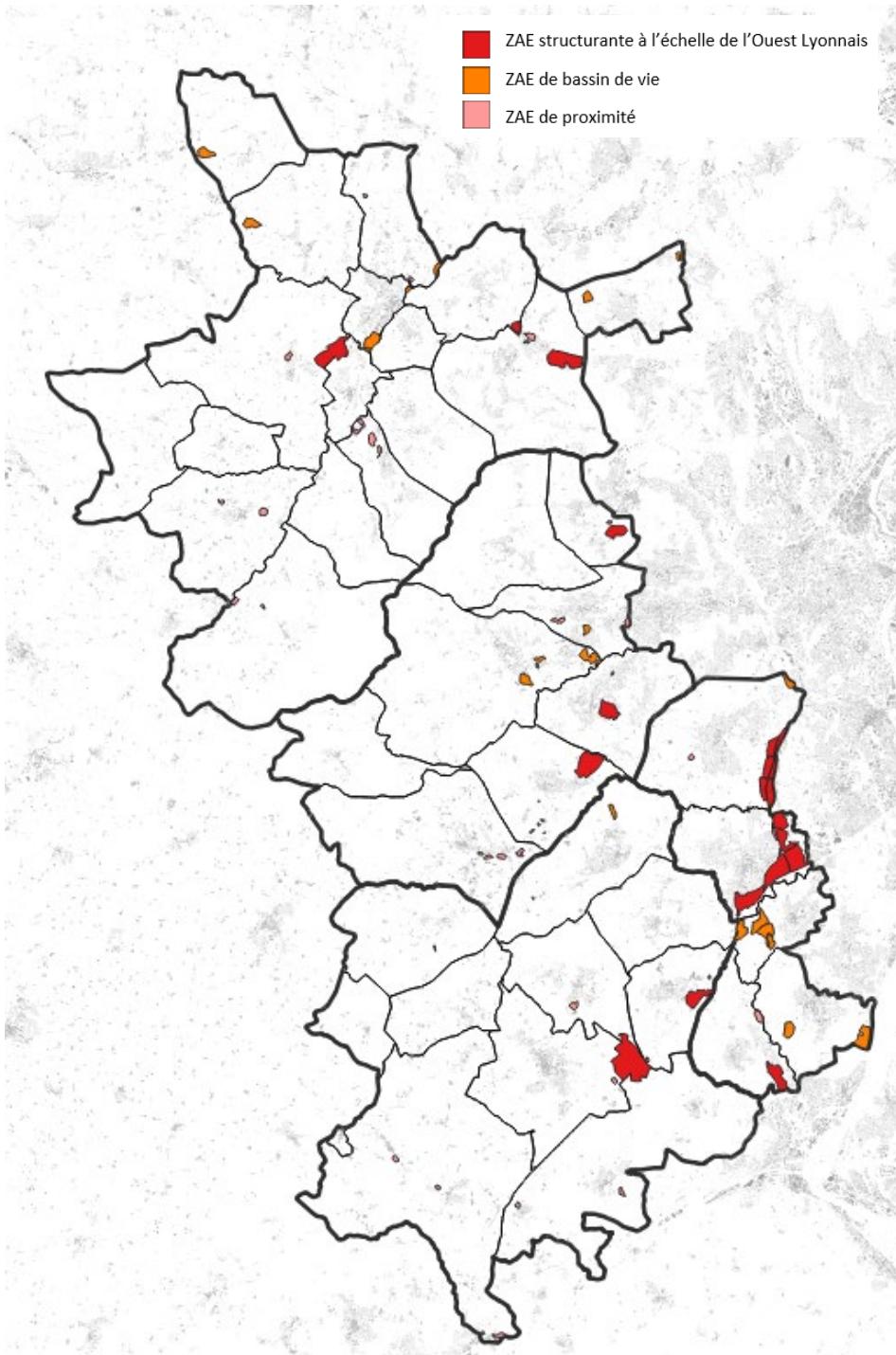
Une concentration de zones d'activités économiques en franges de la Métropole et aux abords des axes de transport

L'Ouest Lyonnais compte 79 zones d'activités économiques identifiées, qui accueillent plus de 20 000 emplois (source : Atlas des ZAE 2022-2023, SOL), soit environ la moitié des emplois du territoire. Ces zones représentent une surface d'environ 855 ha (hors zones d'extension futures), répartie sur les 4 communautés de communes comme suit :

Étiquettes de lignes	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais	ZAE de bassin de vie	ZAE de proximité	Total général
CC de la Vallée du Garon (CCVG) 352 ha	11	8	2	21
CC du Pays de l'Arbresle (CCPA) 220,5 ha	3	7	12	22
CC des Vallons du Lyonnais (CCVL) 135 ha	3	4	12	19
CC du Pays Mornantais (COPAMO) 147.5 ha	2	2	13	17
Total général	19	21	39	79

Tableau 28. Répartition et typologie des zones d'activités de l'Ouest Lyonnais en 2023

Source : *Atlas des ZAE 2022/23 – SOL*



Carte 35.

Les zones d'activités économiques

Source : SOL, 2024

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon accueille ainsi environ 40% du foncier économique et plus de la moitié des zones dites « structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais ». Elle constitue une véritable locomotive pour l'économie du territoire, qui bénéficie, comme présenté précédemment d'une bonne accessibilité depuis la Métropole. Les zones d'activités du Pays de l'Arbresle, qui représente 25% du total, participent également grandement à la vitalité économique du territoire.

ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais : il s'agit de zones particulièrement stratégiques bénéficiant d'un rayonnement sur plusieurs EPCI. Elles doivent permettre l'accueil de grandes et moyennes entreprises, exogènes et endogènes.

ZAE de bassin de vie : il s'agit de sites permettant l'accueil de grandes et moyennes entreprises endogènes, et potentiellement exogènes, pouvant rayonner à une échelle locale.

ZAE de proximité : Il s'agit de zones de petite taille qui peuvent cibler des entreprises endogènes (en priorité). Elles peuvent accueillir des activités de proximité qui s'adressent à un marché local et présentiel (artisanat, services) lorsque ces activités ne peuvent pas être accueillis dans le diffus.

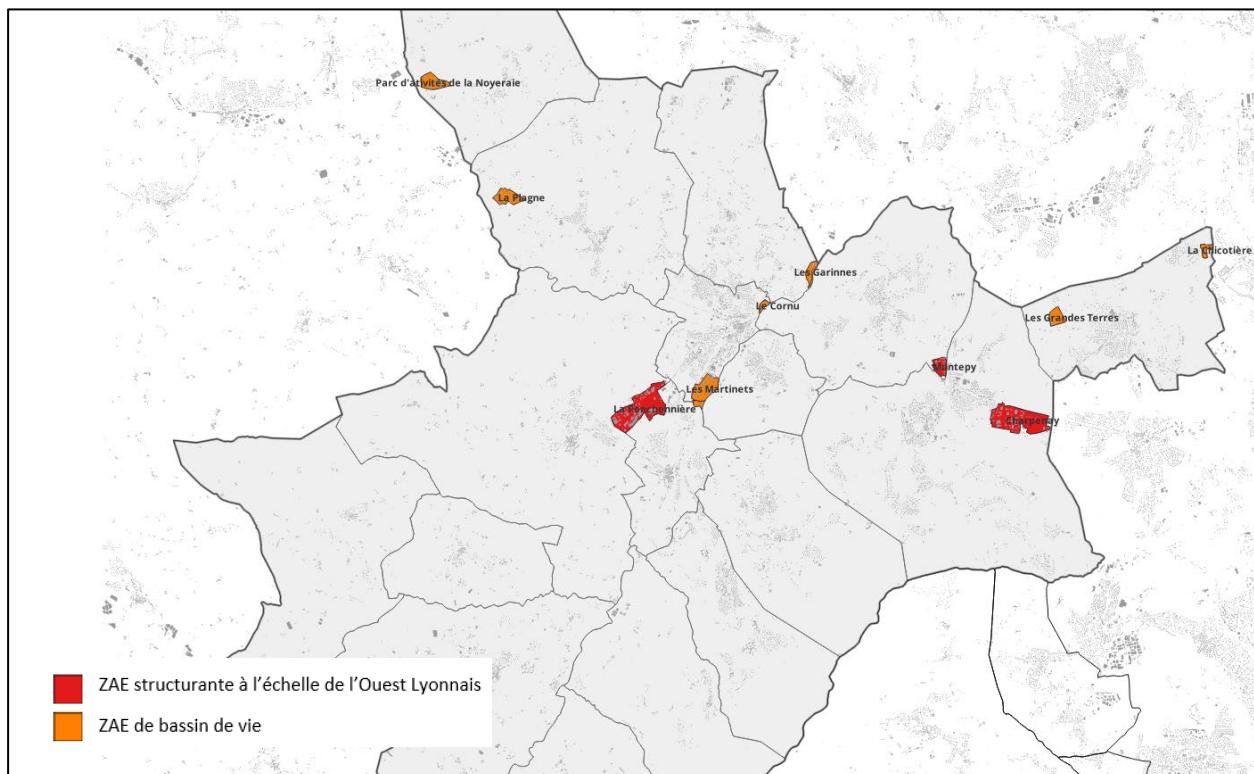
Le foncier économique de la CCVL et celui de la COPAMO représentent chacun environ 16% du total, un pourcentage moindre mais qui permet néanmoins d'assurer un maillage complet du territoire, avec davantage de ZAE dites « de proximité ».

Les villes qui accueillent le plus d'hectares de zones d'aménagement économique sont Brignais (153 hectares), Mornant (97 hectares), Chaponost (81 hectares), suivies des communes de Lentilly, Messimy, Savigny et Vourles (environ 40 à 50 hectares chacune).

De manière générale, on observe une concentration des zones aux abords des axes de transports routiers et ferrées lorsqu'ils existent (tram train notamment), mais également au niveau des polarités urbaines.

Zoom sur les zones structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et des bassins de vie, par CC

Sur la CCPA :



Carte 36.

Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCPA

Source : SOL, 2024

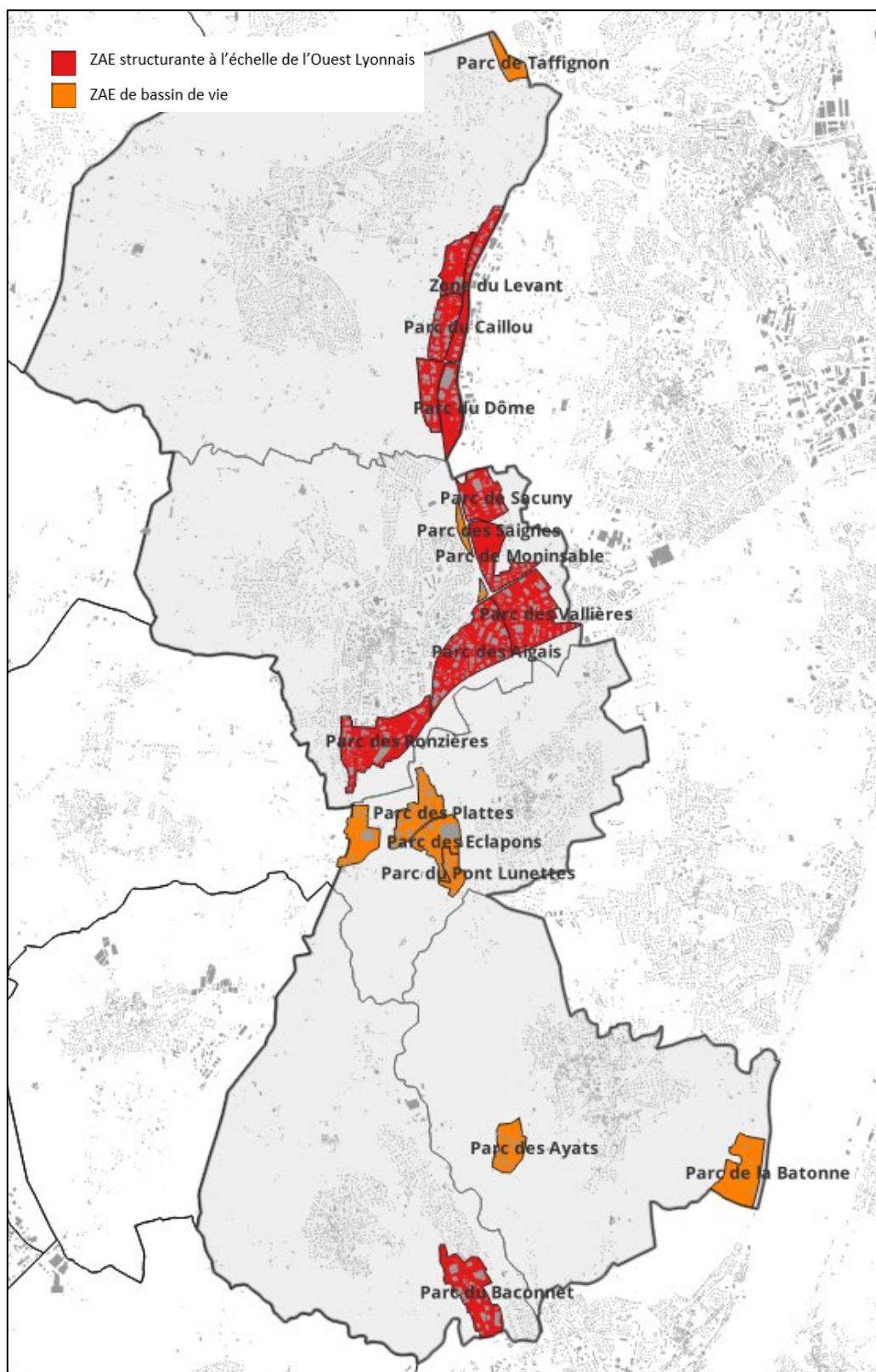
Dénomination de la ZAE	Localisation	Surface de la zone (hors extension programmée) en ha	Nombre d'emplois	Proximité avec une gare	Potentiel foncier mobilisable ³ au sein de la zone aménagée - en ha	Typologie de zone
Parc d'activités de la Noyerai	Sarcey	11,7	155	/	2,3	ZAE de bassin de vie
La Plagne	Bully	11,7	94	/	1,8	ZAE de bassin de vie
Les Grandes Terres	Dommartin	7,6	73	/	0,2	ZAE de bassin de vie
La Chicotière (Nord et Sud)	Dommartin	3,4	2	1km gare	1,6	ZAE de bassin de vie
Les 3 Communes - Les Martinets	Sain-Bel	19,3	476	2km gare	2	ZAE de bassin de vie
La Ponchonnière	Savigny	47,2	1337	2km gare	3,4	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Charpenay	Lentilly	44,4	936	1km gare	9,6 (dont 8 ha sur le terrain RTE)	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Les Garinnes	Saint-Germain-Nuelles	5,1	50	2km gare	2,2	ZAE de bassin de vie
Montepy	Fleurieux-sur-l'Arbresle	7,8	280	1km gare	1	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Le Cornu	Fleurieux-sur-l'Arbresle	2,4	63	1km gare	0	ZAE de bassin de vie

Tableau 29. Liste des ZAE de la CCPA

Source : *Atlas des ZAE 2022-2023*

³ Prend en compte différents types de potentiels : dents creuses et/ou réserves foncières, potentiels de densification en division parcellaire ou remembrement foncier, fonciers vacants, à priori, dégradés ou à requalifier, fonciers avec usages non économiques

Sur la CCVG :



Carte 37.

Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCVG

Source : SOL, 2024

Dénomination de la ZAE	Localisation	Surface de la zone (hors extension programmée) en ha	Nombre d'emplois	Proximité avec une gare	Potentiel foncier mobilisable ⁴ au sein de la zone aménagée - en ha	Typologie de zone
Parc des Vallières	Brignais	37,7	1384	1km gare	0,7	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc du Caillou	Chaponost	14,8	633	1km gare	1,3	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Zone du Levant	Chaponost	16,6	407	1km gare	0,7	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc du Baconnet	Montagny	26,9	505	2km gare	2,9	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc de Moninsable	Brignais	11,0	208	1km gare	0,8	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc des Ayats	Millery	11,5	416	/	1,2	ZAE de bassin de vie
Parc de Sacuny	Brignais	18,7	1804	2km gare	0,7	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc de la Batonne	Millery	16,0	116	2km gare	1,6	ZAE de bassin de vie
Parc des Troques	Chaponost	14,2	622	1km gare	0,7	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
ZA Les 7 Chemins	Vourles	14,8	242	/	0	ZAE de bassin de vie
Parc des Plottes	Vourles	18,7	467	2km gare	0,6	ZAE de bassin de vie
Parc de Taffignon	Chaponost	7,5	44	1km gare	0,7	ZAE de bassin de vie
Parc des Ronzières	Brignais	38,7	720	1km gare	5	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc des Aigais	Brignais	42,5	1998	1km gare	5,5	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc du Dôme	Chaponost	12,0	318	1km gare	0,7	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc des Sables	Chaponost	13,2	353	1km gare	3,5	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc des Saignes	Brignais	4,5	82	1km gare	0,6	ZAE de bassin de vie

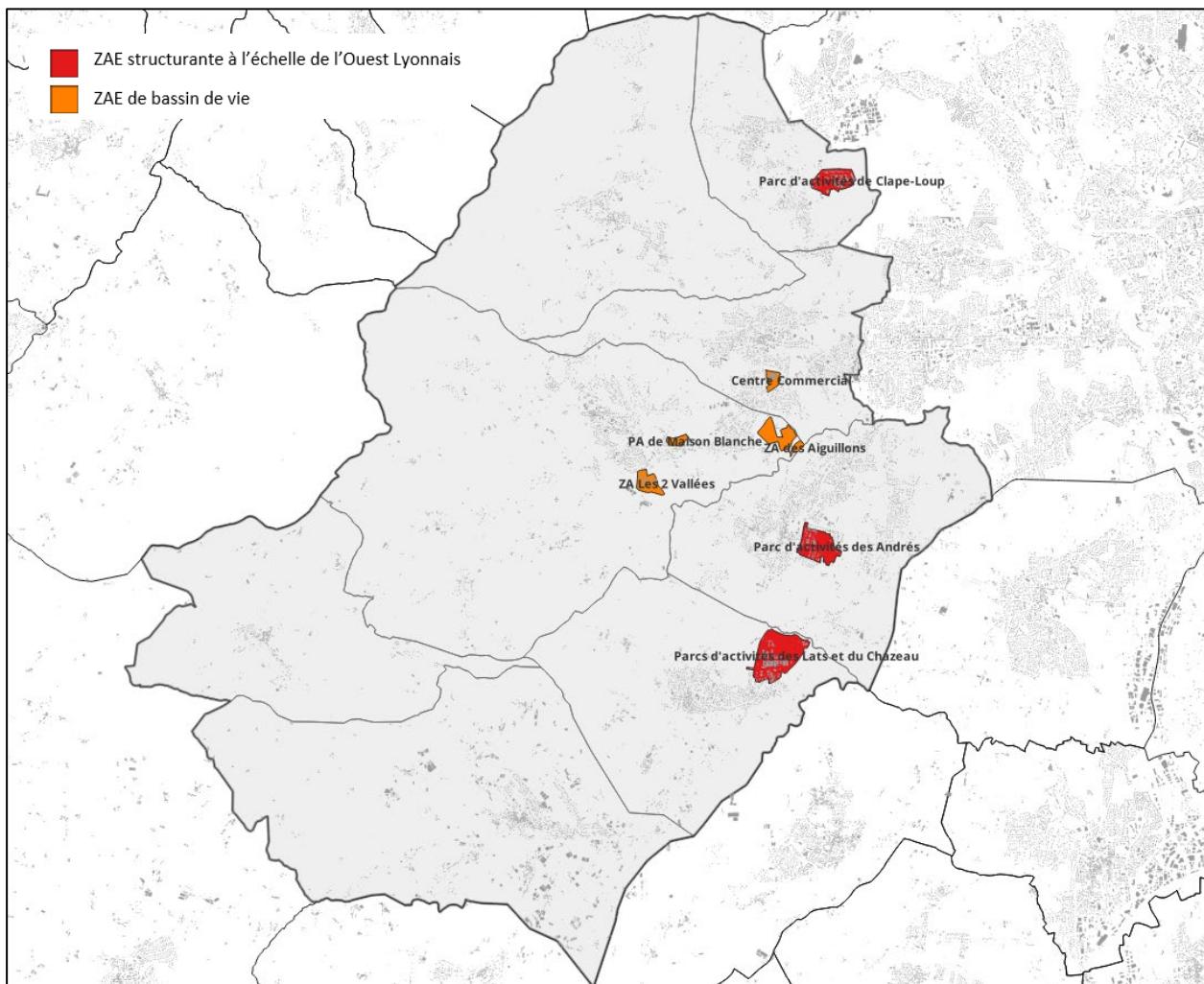
⁴ Prend en compte différents types de potentiels : dents creuses et/ou réserves foncières, potentiels de densification en division parcellaire ou remembrement foncier, fonciers vacants, à priori, dégradés ou à requalifier, fonciers avec usages non économiques

Parc du Pont Lunettes	Vourles	7,2	243	/	0,8	ZAE de bassin de vie
Parc des Eclapons	Vourles	16,1	211	/	2,1	ZAE de bassin de vie

Tableau 30. Liste des ZAE de la CCVG

Source : *Atlas des ZAE 2022-2023*

Sur la CCVL :



Carte 38.

Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la CCVL

Source : SOL, 2024

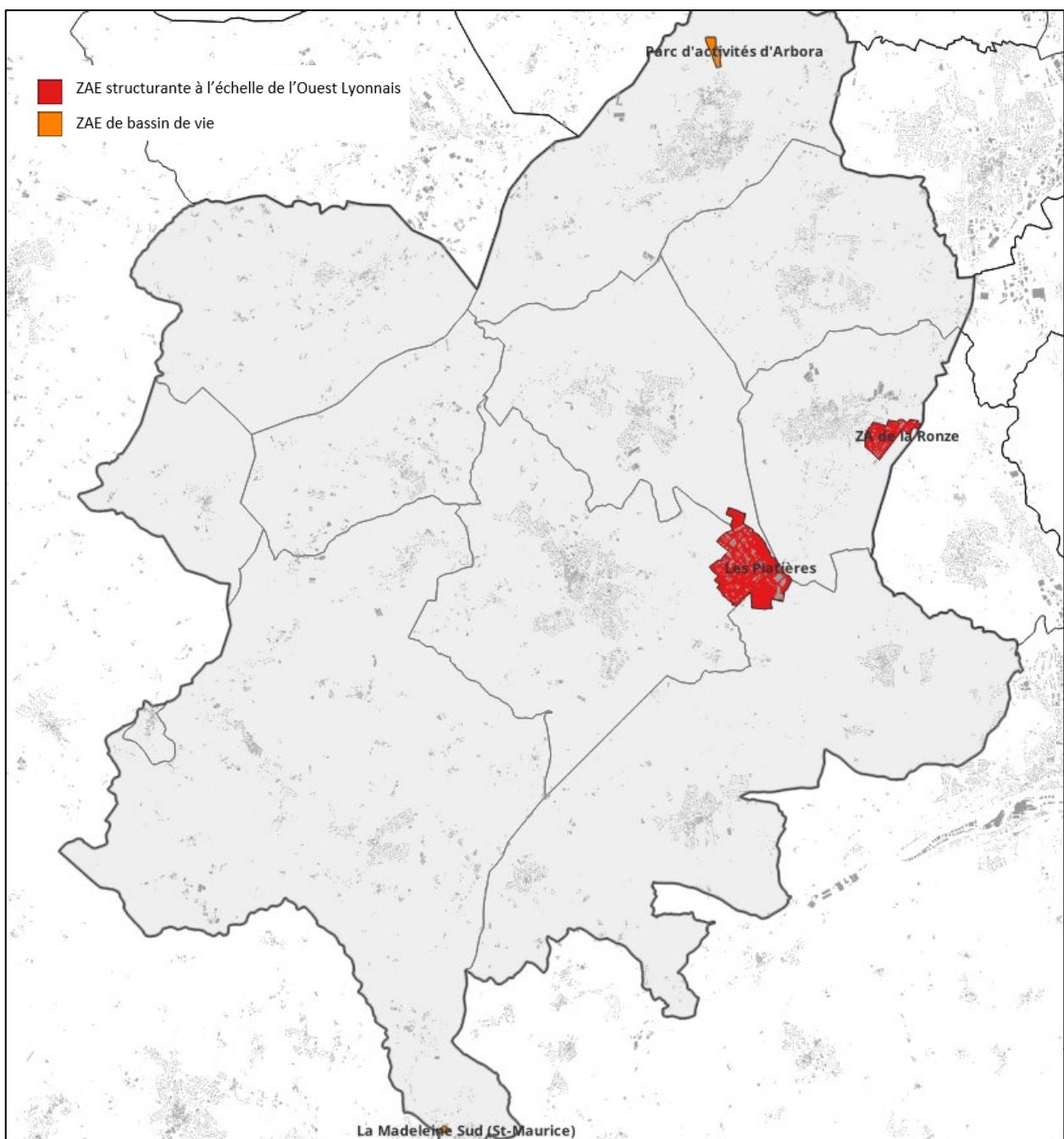
Dénomination de la ZAE	Localisation	Surface de la zone (hors extension programmée) en ha	Nombre d'emplois	Proximité avec une gare	Potentiel foncier ⁵ mobilisable au sein de la zone aménagée - en ha	Typologie de zone
ZA des Aiguillons	Vaugneray	9,3	15	/	0	ZAE de bassin de vie
Centre Commercial	Grézieu-la-Varenne	4,9	0	/	0	ZAE de bassin de vie
Parc d'activités des Andrés	Brindas	23,5	501	/	2,1	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parcs d'activités des Lats et du Chazeau	Messimy	45,3	1713	/	8,5	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
PA de Maison Blanche	Vaugneray	3,8	47	/	0,1	ZAE de bassin de vie
Parc d'activités de Clape-Loup	Sainte-Consorce	19,4	501	/	1,9	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
ZA Les 2 Vallées	Vaugneray	8,9	220	/	0,9	ZAE de bassin de vie

Tableau 31. Liste des ZAE de la CCVL

Source : *Atlas des ZAE 2022-2023*

⁵ Prend en compte différents types de potentiels : dents creuses et/ou réserves foncières, potentiels de densification en division parcellaire ou remembrement foncier, fonciers vacants, à priori, dégradés ou à requalifier, fonciers avec usages non économiques

Sur la COPAMO :



Carte 39.

Extrait de la cartographie des ZAE structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et du bassin de vie sur le territoire de la COPAMO

Source : SOL, 2024

Dénomination de la ZAE	Localisation	Surface de la zone (hors extension programmée) en ha	Nombre d'emplois	Proximité avec une gare	Potentiel foncier mobilisable ⁶ au sein de la zone aménagée - en ha	Typologie de zone
ZA La Madeleine Est	Chabanière	4,0	181	0	0,4	ZAE de bassin de vie
Les Platières	Mornant	94,3	1659	0	4,9	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
ZA de la Ronze	Taluyers	25,3	607	0	6,9	Zone structurante à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
Parc d'activités d'Arbora	Soucieu-en-Jarrest	3,2	70	0	0,6	ZAE de bassin de vie

Tableau 32. Liste des ZAE de la COPAMO

Source : *Atlas des ZAE 2022-2023*

Développement foncier et immobilier économique au cours de la dernière décennie

Selon les données CEREMA, environ 140 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés au cours de la période 2011-2021 pour le développement économique du territoire.

Territoires	ENAF d'activités consommés en ha entre 2011 et 2021	Ratio emplois créés / ha consommés entre 2011 et 2021
SOL	140	+ 5 242 emplois salariés privés Soit 37 emplois / ha
CCPA	29	50 emplois / ha
CCVL	59	18 emplois / ha
COPAMO	14	14 emplois / ha
CCVG	38	63 emplois / ha

Tableau 33. Consommation d'ENAF à destination du développement économique (2011-2021)

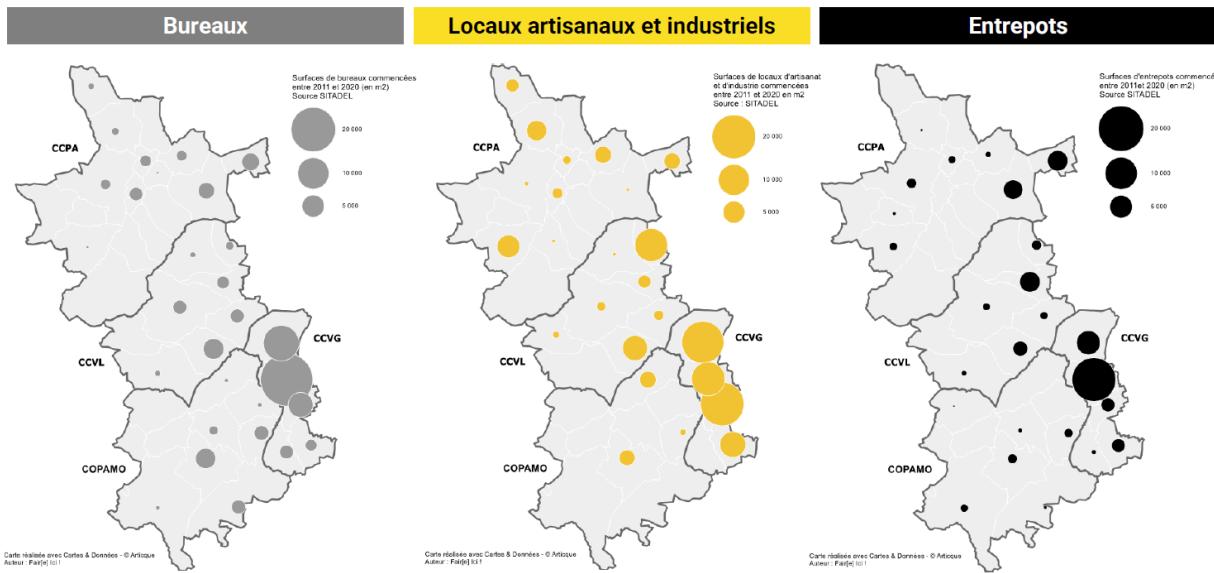
Source : CEREMA

Cette offre nouvelle a permis d'accueillir plus de 5 000 emplois salariés privés supplémentaires, soit une densité de 37 emplois par hectare.

⁶ Prend en compte différents types de potentiels : dents creuses et/ou réserves foncières, potentiels de densification en division parcellaire ou remembrement foncier, fonciers vacants, à priori, dégradés ou à requalifier, fonciers avec usages non économiques

L'offre nouvelle a été particulièrement importante sur la CCVL, et dans une moindre mesure sur la CCVG et la CCPA. La COPAMO a connu un développement en foncier économique très limité.

En matière d'immobilier économique, les données SITADEL montrent que la dynamique de construction s'est concentrée essentiellement sur la CCVG (47% des m² commencés) et sur les communes en frange de la Métropole.



Carte 40.

Localisation des surfaces économiques développées (2011-2020)

Source : SITADEL

L'offre globale apparaît insuffisante pour répondre aux besoins des entreprises endogènes et limite de fait l'accueil d'entreprises nouvelles.

Le diagnostic réalisé en 2022-2023 dans le cadre de l'Atlas des ZAE a ainsi mis en exergue les difficultés auxquelles font face les entreprises dans leur parcours résidentiel sur le territoire :

- Pénurie généralisée de solutions foncières et immobilières, avec une tension accrue sur les fonciers et locaux de 500 à 1500 m²,
- Montée des prix du foncier, qui devient inaccessible pour nombre d'entreprises,
- « Interception » des rares opportunités par des promoteurs.

Le parcours résidentiel des entreprises ne se fait pas exclusivement via les zones d'activités économiques. Bien souvent les entreprises s'implantent dans la tache urbaine et dans le diffus (lieu d'habitation de l'entrepreneur, immobiliers d'entreprises dans les hameaux ou implantations isolées hérités du passé).

Des équipements plus particuliers permettent également de répondre à des besoins spécifiques.

Ainsi, la pépinière d'entreprises implantée à la CCVG peut satisfaire aux besoins des jeunes entreprises en proposant un accompagnement sur 2 ou 3 années.

Les solutions de coworking apparaissent également sur le territoire avec :

- la Coworquie à Mornant (association), espace ouvert en 2016 ;

- OCW (centre d'affaires proposant un espace de coworking) à Brignais ;
- et Le canevas 2.0, à L'Arbresle porté directement par la CCPA créé en 2019.

Ces espaces de travail partagés offrent aux professionnels (salariés, auto-entrepreneurs, start-up...) un cadre de travail de qualité, des locaux et des services adaptés, ainsi qu'une mise en réseau très recherchée.

D'autres tiers-lieux existent à proximité du territoire comme à Tassin-la-Demi-Lune, Francheville ou encore Lissieu.

Le bilan du DOG relatif aux parcs d'activités

Les tableaux suivants présentent le bilan du DOG (document d'orientations générales) du SCoT précédent.

Au total, parmi les projets identifiés en 2011, un peu plus de 85 ha ont été aménagés au sein des ZAE existantes ou en création/extension. La réalisation est très largement portée par la CCVL.

Sur la CCVL :

Les créations ou extensions de zones d'activité	Polarités	Zones inscrites au POS/PLU sans foncier maîtrisé	Localisation	Typologie des zones	Création Extension	Assiette foncière projetée en 2011 (en ha)	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	3	PAE de Clape Loup 2	Sainte-Consorce	Site de bassin de vie	Extension	9	7.3
	3	La Triandine/Romande 2	Messimy	Site local	Extension	1	0
	TOTAL					10	7.3

* La surface réalisée s'entend comme le foncier effectivement urbanisé dans le cadre du projet (extension ou création) identifié en 2011. Elle diffère de la consommation d'ENAF correspondant à chaque zone qui peut être plus large et englober l'urbanisation de certains terrains à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des zones.

Les créations ou extensions de zones d'activité	Polarités	Zones à inscrire dans les PLU sous réserve d'études de faisabilité	Localisation	Typologie des zones	Création Extension	Assiette foncière projetée en 2011 (en ha)	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	2	Les Ferrières 2	Grézieu-la-Varenne	Site local	Extension	1.6	0
	3	Les Lats 2	Messimy	Site de bassin de vie	Extension	17	21
	3	La Tuilière 2	Thurins	Site local	Extension	2.5	0
	2	Les 2 Vallées 2	Vaugneray	Site de bassin de vie	Extension	1	0

	2	Les Andrés 2	Brindas	Site de bassin de vie	Extension	13	8.9
	3	La Goyenche	Thurins	Site local	Création	5	0
	2	Maison Blanche 2	Vaugneray	Site local	Extension	3	1.7 (en cours)
	2	Chalombard	Vaugneray	Site local	Création	3	0
	2	2 implantations	Grézieu-la-Varenne	Site local	Création	9	0
	2	Les Aiguillons 2	Vaugneray	Site de bassin de vie	Extension	7.6	0
TOTAL						62.7	env 31.6

Sur le territoire de la CCVL, le SCoT de 2011 identifiait 72.2 ha de potentiel économique en création/extension de zones, dont au maximum 43 ha libérables avant 2020.

Une part importante des potentiels listés se sont concrétisés, dans la période 2011-2023, puisque 38.9 hectares identifiés se sont traduits par des développements économiques. Ce développement important a notamment été porté par les extensions de 3 zones importantes : des Lats à Messimy, Les Andrés à Brindas et Clape Loup à Sainte-Consorce.

Sur cette même période (entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023), les données du CEREMA indiquent que 47.2 ha de foncier ENAF ont été consommés à destination économique. Le delta (env. 9ha) entre projets SCoT réalisés et données CEREMA correspond essentiellement à des développements économiques dans le diffus.

Les projets non réalisés à date sur le territoire des Vallons du Lyonnais restent pour la plupart à l'étude. Notamment **les zones des Ferrières, de la Goyenche, Deux Vallées et des Aiguillons ont vocation à court ou moyen terme à se développer.**

Sur la CCVG :

Les fonciers disponibles en dents creuses / à commercialiser	Polarité	Zone	Localisation	Enveloppe foncière de la zone	Foncier disponible en 2011 (en ha)	Foncier valorisé (en ha)
	1	Taffignon	Chaponost	7.9	3	3
	1	Sacuny	Brignais	14	1	1
	1	Ronzière	Brignais	50	2	0
TOTAL				/	6	4

	Polarités	Zones inscrites au POS/PLU sans foncier maîtrisé	Localisation	Typologie des zones	Création Extension	Assiette foncière projetée en 2011 (en ha)	Surface « réalisée* » par rapport à
--	-----------	--	--------------	---------------------	--------------------	--	-------------------------------------

							la projection 2011 (en ha)
Les extensions ou créations de zones d'activités	2	Le Serpolet, aujourd'hui appelé la Batonne	Millery	Site de bassin de vie	Création	15	0
	2	Le Chatelard	Millery	Site local	Création	1	0
	2	Les Ronzières Les Plottes	Vourles	Site de bassin de vie	Extension	8	7.8
	3	Le Baconnet	Montagny	Site de bassin de vie	Extension	10	0
	1	Les Collonges ou "les Troques"	Chaponost	Site de bassin de vie	Création	4.4	0
	1	Le Mas	Chaponost	Site local	Création	4	0
	3	Les Esses	Montagny	Site de bassin de vie	Création	10	0
	1	Moninsable 2	Brignais	Site de niveau SCoT	Extension	11	1.7 ha en cours (Compagnons du devoir)
	1	Taffignon	Chaponost	Site de bassin de vie	Extension	2.3	0
TOTAL						65.7	9.5

Sur le territoire de la CCVG, le SCoT de 2011 identifiait 71.7 ha de potentiel économique, dont 6 ha de foncier immédiatement disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des zones d'activité et 65.7 ha de foncier en création/extension de zones. Sur les 65.7 ha de foncier identifié, le SCoT de 2011 fixait une limite de 32 ha maximum libérable avant 2020.

Peu de ces potentiels - moins de 15 ha - se sont concrétisés, sur la période 2011-2023, traduisant le temps long des projets économiques entre leur identification et leur réalisation. Plusieurs projets ainsi identifiés en 2011 n'ont pas encore abouti, mais sont prévus à court ou moyen terme. C'est notamment le cas des extensions des parcs de Moninsable, de la Batonne et du Baconnet.

Sur cette même période (entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023), les données du CEREMA indiquent que 28.7 ha de foncier ENAF ont été consommés à destination économique. Le delta entre projets SCoT réalisés et données CEREMA peut correspondre à des décalages de décompte dans le temps, mais également à des développements économiques dans le diffus, ainsi qu'à des projets économiques de « substitution ».

En effet, les enveloppes de certains projets non réalisés, et abandonnés (création des zone Chatelard, le Mas, extension de la zone Taffignon), ont été redistribuées sur d'autres projets, notamment Les Ayats (3.8 ha) à Millery.

Sur la COPAMO :

Les fonciers disponibles en dents creuses / à commercialiser	Polarité	Zones	Localisation	Enveloppe foncière de la zone	Foncier disponible en 2011 (en ha)	Foncier valorisé (en ha)
	3	Flache Cassa	St Maurice-sur-Dargoire	2.5	1.45	0.25
TOTAL					1.45	0.25

Les extensions ou créations de zones d'activités	Polarité	Zones à inscrire dans les PLU sous réserve d'études de faisabilité	Localisation	Création Extension	Assiette foncière projetée en 2011 (en ha)	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	2	Parc d'activités des Platières	Mornant Saint-Laurent d'Agny Beauvallon (secteur Chassagny)	Extension	39.4	13 (CQFD + Ducreux + en cours de commercialisation)
	2	Arbora	Soucieu-en-Jarrest	Extension	1.96	0
	3	La Ronze	Taluyers	Extension	1.37	1.5
TOTAL					42.73	14.5

Sur le territoire de la COPAMO, le SCoT de 2011 identifiait près de 44 ha de potentiel économique, quasi exclusivement localisés sur la zone des Platières. Il fixait un plafond maximum de près de 25 ha libérables (dont 20 sur les Platières) à échéance 2020.

La réalisation a été un peu moindre puisque près de 15 hectares ont été aménagés en ZAE sur le territoire, dont 13 sur la zone des Platières ; une partie des 13 ha est encore en cours de commercialisation en 2023/2024.

Sur cette même période (entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023), les données du CEREMA indiquent que 19.7 ha de foncier ENAF ont été consommés à destination économique. Le delta entre projets SCoT réalisés et données CEREMA peut à des développements économiques dans le diffus, ainsi qu'à des projets économiques de « substitution », comme la zone Ecorche Bœuf à Beauvallon.

Le développement de la zone des Platières reste le projet économique phare du Pays Mornantais pour les années à venir.

Sur la CCPA :

Les fonciers disponibles en dents creuses / à commercialiser	Polarité	Zone	Localisation	Enveloppe foncière de la zone	Foncier disponible en 2011 (en ha)	Foncier valorisé (en ha)
	2	La Ponchonnière	Savigny / Sain Bel	40.9 + 12.1	9.3	Env. 5 ha
	3	Les Garelles	Bessenay	5.7+1.1	1	0 (PA déposé en 2023)
	3	Les Grandes Terres	Dommartin	4	4	4
	TOTAL			/	14.3	9

Les créations ou extensions de zones d'activité	Polarité	Zones inscrites au POS/PLU avec maîtrise du foncier mais non aménagées	Localisation	Création Extension	Assiette foncière projetée en 2011 (en ha)	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	4	Noyerai II	Sarcey	Extension	6.2	6.2
	3	La Plagne	Bully	Extension	7.4	1
	TOTAL				13.6	7.2

Les créations ou extensions de zones d'activité	Polarité	Zones inscrites au POS/PLU sans foncier maîtrisé	Localisation	Création Extension	Assiette foncière (en ha) en 2011	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	2	Les Oncins	Saint-Germain sur l'Arbresle	Création	1.7	0
	2	les Paltières	Saint-Germain sur l'Arbresle	Création	4.8	0
	2-3	La Pérolrière	Saint-Pierre-La-Palud	Extension	3	0
	3	Les Claricots ou La Chicotièrre	Dommartin	Création	3.5	0
	TOTAL				13	0

Les créations ou extensions de zones d'activité	Polarité	Zones à inscrire dans les PLU sous réserve d'études de faisabilité	Localisation	Création Extension	Assiette foncière (en ha) en 2011	Surface « réalisée* » par rapport à la projection 2011 (en ha)
	2	Non dénommée	Lentilly	Création	12	2 (Extension Charpenay)
	4	La Roche	Courzieu	Création	1.5	0
	3	Grange Chapelle	Savigny	Extension	1.5	0

	3-4	SMADEOR	Sarcey Bully	Création	40	0
	2	Montepy	Fleurieux-sur- l'Arbresle	Extension	3.3	0
	2	Ponchonnière	Savigny	Extension	2	0
TOTAL					60.3	2

Sur le territoire de la CCPA, le SCoT de 2011 identifiait 101.2 ha de potentiel économique, dont 14.3 ha de foncier immédiatement disponible à l'intérieur de l'enveloppe urbaine des zones d'activité et 86.9 ha de foncier en création/extension de zones. Sur les 86.9 ha de foncier identifié, le SCoT de 2011 fixait une limite de 65 ha maximum libérable avant 2020.

Au final, peu de projets identifiés se sont concrétisés, dans la période 2011-2023, puisque **seulement 18.2 ha identifiés dans le SCoT de 2011 se sont traduit par des développements économiques** : 9 ha de foncier immédiatement disponible et 9.2 de projets en extension. Cette situation traduit le temps long des projets économiques entre leur identification et leur réalisation.

Sur cette même période (entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023), les données du CEREMA indiquent que 25.9 ha de foncier ENAF ont été consommés à destination économique. En dehors des communes de Lentilly, Savigny et Dommartin – qui se démarquent par une consommation à vocation économique significative – les autres communes présentent toutes un développement économique limitée (moins de 1 ha pour la grande majorité, parfois jusqu'à 2 ha).

Potentiel d'optimisation des zones d'activités économiques

L'Ouest Lyonnais est un territoire économique dynamique qui ne présente pas de friche économique. Le tissu en ZAE est néanmoins caractérisé par une faible densité d'emplois par hectare (environ 23.5 emplois par hectares de ZAE), signifiant qu'il existe encore des potentialités au sein même du tissu d'activités.

Dans le cadre de l'Altas des ZAE réalisé sur 79 zones, différents potentiels ont été identifiés et qualifiés :

- Potentiels de densification (division parcellaire, remembrement foncier, dent creuse, réserve foncière ...) : environ 70 hectares
- Potentiels fonciers vacants, à priori dégradés ou à requalifier : environ 11 hectares
- Les fonciers avec usages non économiques : environ 19 hectares

Au global, environ cent hectares ont ainsi été identifiés comme optimisables ; une vingtaine d'hectares concernent des tènements importants dont l'urbanisation pourrait entraîner potentiellement la consommation d'espace agricole, naturel et forestiers (dents creuses significatives et/ou réserves foncières).

Plus des 2/3 des potentiels (env. 69 ha) sont situés dans les zones structurantes à l'échelle de l'Ouest Lyonnais ou du bassin de vie, essentiellement sur les territoires de la CCPA (env. 24 ha) et de la CCVG (env. 27.5 ha), qui concentrent ce type de zones.

Une analyse multicritère a permis d'analyser la dureté de l'ensemble des potentiels. Environ 120 potentiels, représentant au total une quarantaine d'hectares, sont considérés comme ayant peu ou pas de contraintes, en dehors de leur statut de foncier privé. Il s'agit essentiellement de petits potentiels, ne pouvant donc pas accueillir des entreprises ayant des fonciers importants. Ces fonciers sont davantage présents sur la CCVG et la CCPA, que sur la CCVL et la COPAMO.

Économie – synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un territoire dynamique, créateurs d'entreprises et d'emplois- Une non-spécialisation des zones d'activités économiques du territoire- Un chômage relativement faible- Des zones d'activités économiques porteuses d'emplois- Une industrie dynamique, et qui s'accompagne d'une tertiarisation de l'emploi- Une stratégie d'Accueil des Entreprises et un Atlas des ZAE récemment élaborés	<ul style="list-style-type: none">- Un nombre important de déplacements domicile-travail- Une offre et une demande d'emplois qui restent à mettre en adéquation- Des enjeux en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère- Une faible occupation des zones d'activités en termes de densité emplois/ha- Un potentiel foncier en optimisation diffus, complexe à remobiliser

ENJEUX

L'économie

- Mettre en œuvre le schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de l'Ouest Lyonnais
- Maintenir l'équilibre entre la fonction économique productive et la fonction économique présente de l'Ouest Lyonnais
- Assurer la pérennité du tissu économique local (et notamment des TPE/PME)
- Permettre l'implantation d'activités économiques et commerciales de proximité
- Mieux anticiper l'évolution des filières économiques du territoire

L'emploi

- Agir pour maintenir un taux de concentration de l'emploi élevé (emplois occupés par les actifs résidents)
- Favoriser une meilleure adéquation entre emplois et actifs en jouant à la fois sur le levier de la typologie d'offre d'emploi, mais également sur une diversification du logement sur le territoire

Les espaces d'activités économiques

- Privilégier la requalification/réhabilitation/densification dans les zones d'activités économiques existantes, en s'appuyant sur l'Atlas des ZAE
- Soutenir les nouveaux espaces économiques : espace de coworking, tiers-lieux ...
- Favoriser l'installation de services aux entreprises et aux salariés dans les ZAE
- Créer des espaces d'activités artisanales sur le territoire
- Favoriser le parcours résidentiel évolutif des entreprises

Les espaces d'activités économiques et les déplacements

- Favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun et/ou modes actifs pour les parcs/zones d'activités structurantes de l'Ouest Lyonnais
- Favoriser la mutualisation des infrastructures d'accès et du stationnement entre plusieurs équipements commerciaux
- Favoriser le développement de l'emploi local pour limiter les flux domicile-travail

Les espaces d'activités économiques et les paysage(s) et environnement

- Prendre en considération l'impact paysager et environnemental de l'activité économique et commerciale du territoire
- Améliorer l'aménagement architectural et paysager des zones d'activités

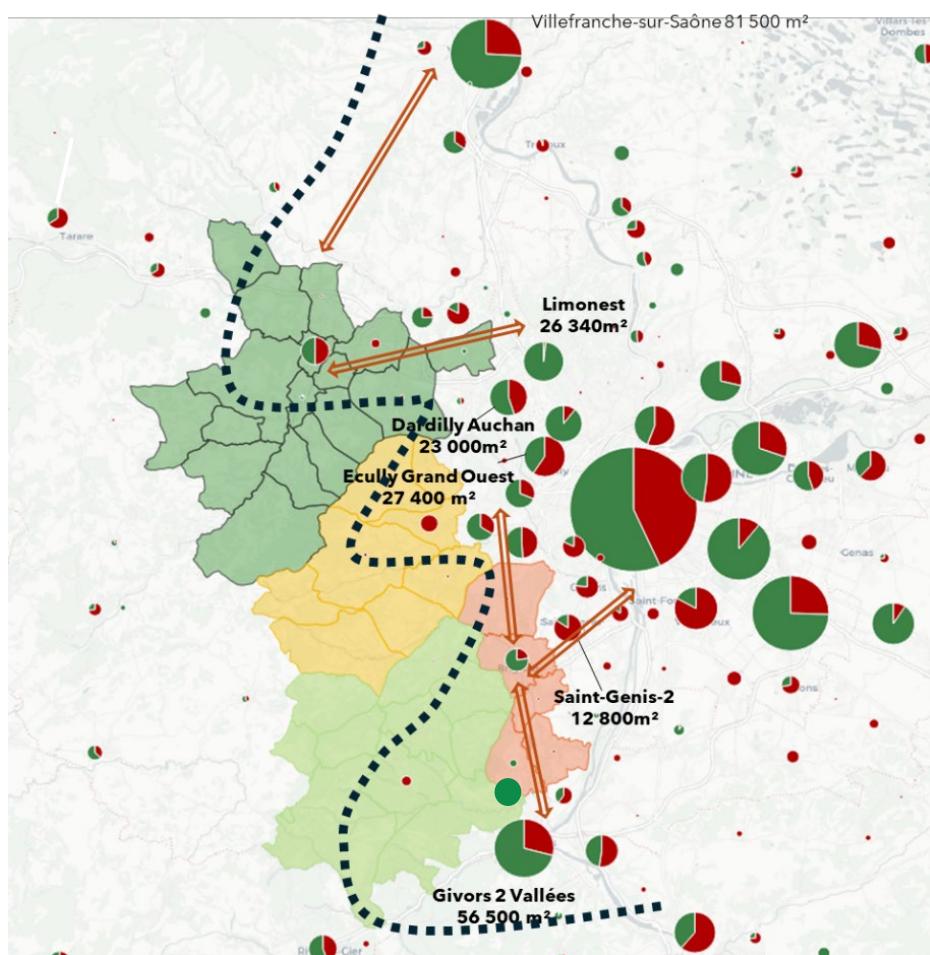
Chapitre 7. LE COMMERCE ET LA LOGISTIQUE

1. Le commerce

Un territoire qui doit toujours faire face à un environnement concurrentiel marqué

L'Ouest Lyonnais est un territoire périurbain situé aux abords immédiats de l'agglomération lyonnaise. Ainsi, le territoire est soumis à une lourde concurrence en proximité immédiate de son périmètre d'exercice, concurrence exacerbée par d'importantes liaisons domicile-travail vers ce territoire.

Les pôles majeurs des territoires avoisinants – tels que Saint-Genis 2, Givors 2 vallées, Écully Grand Est mais aussi Lozanne et l'agglomération caladoise - disposent d'équipements commerciaux importants et diversifiés, notamment en offre non-alimentaire. Ils rayonnent sur leur propre bassin de vie (Ouest de la Métropole de Lyon, bassin de vie de Givors, Sud Beaujolais, ...) mais leur zone de chalandise s'étend sur une bonne partie de l'Ouest Lyonnais, notamment pour les achats à caractère occasionnels ou exceptionnels. Ces pôles commerciaux ont bénéficié pour certains d'une requalification (Saint-Genis 2), d'une extension depuis les 10 dernières années (Écully Grand Ouest) ou d'un développement notable (Civrieux d'Azergues/Lozanne), ce qui leur a permis d'asseoir leur notoriété et attractivité.



Carte 41.

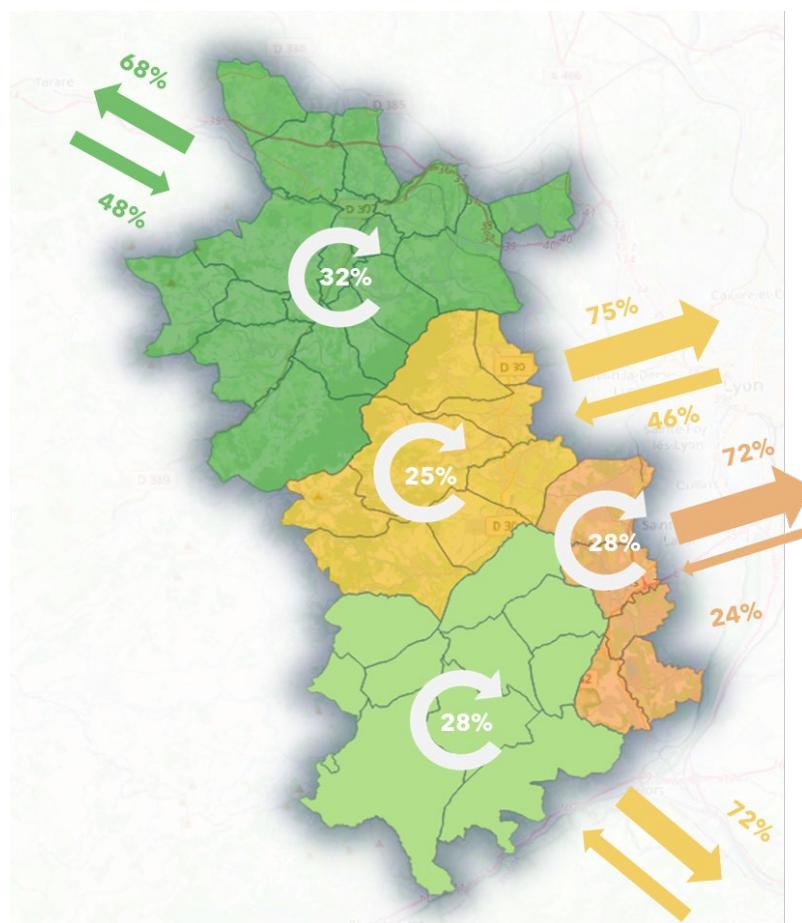
L'environnement concurrentiel de l'Ouest Lyonnais

Source : LSA Expert et traitement AID

Une évasion commerciale renforcée par des flux-domicile travail peu favorables

Au-delà de l'offre commerciale, l'agglomération lyonnaise constitue un bassin d'emploi de premier rang. Les liens en termes de relation domicile-travail avec l'Ouest Lyonnais sont très étroits, puisque seuls 35% des actifs résidant sur le territoire y travaillent. S'agissant des catégories socio-professionnelles supérieures, 71% de ces actifs exercent leur profession en dehors de l'Ouest lyonnais, dont 57% sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Ces migrations quotidiennes des actifs sur des lieux d'emplois à proximité de pôles commerciaux d'envergure, impacte inévitablement les pratiques d'achats, qui peuvent s'établir pour partie, sur les lieux de travail. Ces pratiques viennent donc renforcer l'évasion commerciale que connaît le territoire de l'Ouest Lyonnais.



Carte 42.

Dynamique des migrations pendulaires de l'Ouest Lyonnais

Source : INSEE 2020 et traitement AID

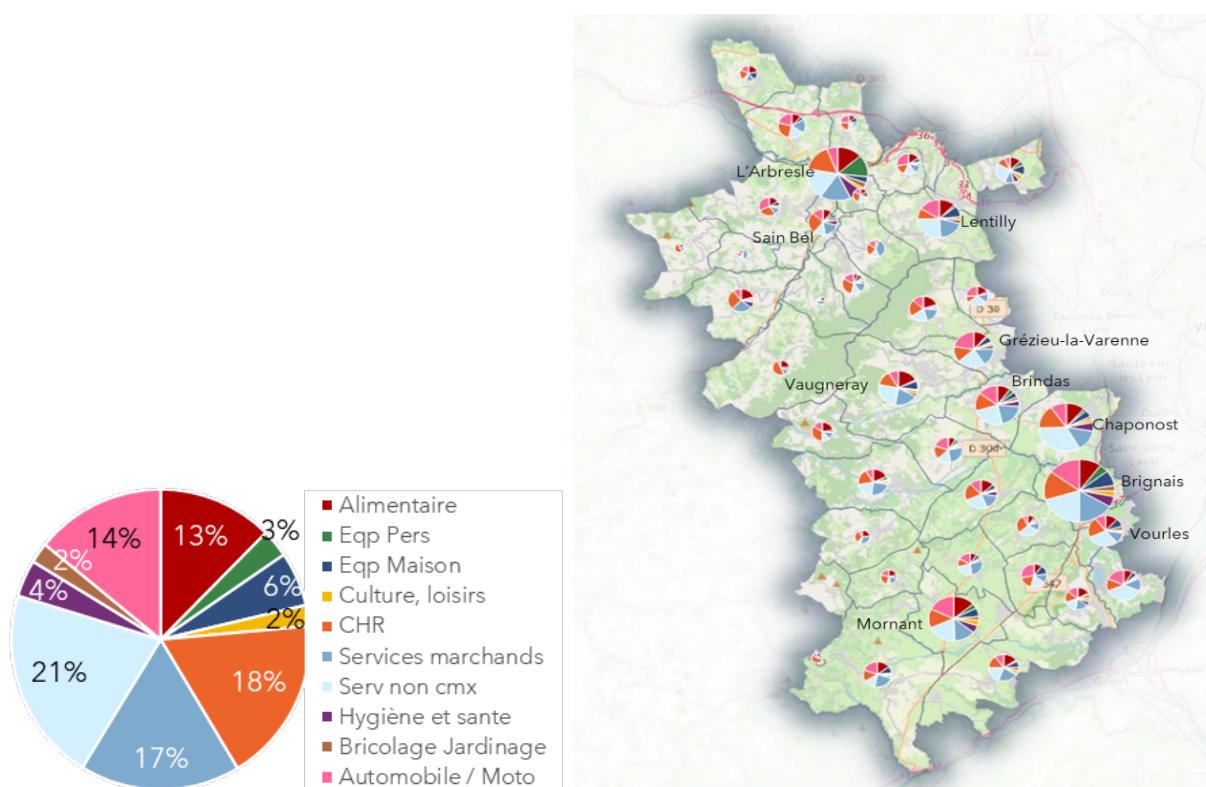
Un territoire qui s'appuie sur une offre de proximité dense et dynamique

L'Ouest Lyonnais bénéficie d'un maillage dense de petites villes et villages. Par la présence de coeurs urbains historiques et denses, ces lieux constituent des supports favorables aux implantations commerciales.

Bien que les services occupent une place importante au sein des centralités de l'Ouest Lyonnais (38% des commerces), la présence importante d'une offre alimentaire (13%) et de restauration (18%) contribue grandement au dynamisme et à l'animation des centres-bourgs. Le territoire compte au total 2 229 établissements commerciaux dont le ¼ se situe les principales polarités⁷ du territoire. Ainsi, des polarités structurant le territoire se dessinent :

- Brignais qui concentre 285 activités, constituant 13% de l'offre de proximité de l'Ouest Lyonnais,
- L'Arbresle qui polarise 209 activités, représentant 10% de l'offre de proximité du territoire,
- Des pôles intermédiaires qui présentent entre 60 et 160 commerces traditionnels : Lentilly, Brindas, Grézieu-la-Varenne, Vaugneray, Mornant, Soucieu-en Jarrest, Chaponost et Vourles,
- Une trentaine de pôles relais qui accueillent une offre de proximité plus contrainte portée par l'alimentaire et les services.

Ce maillage capillaire du commerce traditionnel assure aux habitants du territoire une importante desserte pour ce qui relève des achats courants. Ces éléments positionnent l'Ouest Lyonnais comme un territoire de « proximité commerciale »



Carte 43.

Maillage commercial et typologie de l'offre

Source : Insee 2020, repérage d'AID-juin 2024

⁷ Principales polarités considérées : L'Arbresle, Brignais, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Lentilly, Mornant, Sain Bel, Vaugneray.

Des polarités peu marquées par la vacance commerciale

En corollaire de ce dynamisme, les centralités des principales polarités de l'Ouest Lyonnais sont, de manière générale, peu impactées par la vacance commerciale. Celle-ci dépasse le seuil de 10% uniquement dans les centres-villes de Grézieu-la-Varenne, Sain-Bel – dont la protection du commerce en centre-ville est soutenue par le programme Petites Villes de Demain- et de L'Arbresle. Néanmoins, la vacance commerciale n'est pas d'un niveau suffisant pour impacter « lourdement » le fonctionnement marchand de ces centralités.

	Taux de vacance inférieur à 10%	Taux de vacance de 10 % et plus
- de 50 activités	<ul style="list-style-type: none"> Brindas CV Lentilly cv Vaugneray CV SIP Les Martinets (L'Arbresle) SIP Le Cornu (L'Arbresle) SIP Leclerc (Grézieu-la-Varenne) 	<ul style="list-style-type: none"> Grézieu-la-Varenne CV Sain-Bel CV
50 à 100 activités	<ul style="list-style-type: none"> Mornant CV Chaponost CV 	
+ de 100 activités	<ul style="list-style-type: none"> Brignais CV 	<ul style="list-style-type: none"> L'Arbresle CV

Tableau 34. Taux de vacance commerciale des principales polarités en 2024

Source : Repérage AID – Juin 2024

Une offre en grandes et moyennes surfaces portée par les achats hebdomadaires et occasionnels

Eu égard la concurrence aux portes du territoire, l'offre commerciale de l'Ouest Lyonnais se développe de manière modérée. Le territoire compte 60 300 m² de grandes et moyennes surfaces (GMS) dont 71% relève d'une offre commerciale non-alimentaire et en particulier du bricolage-jardinage (81% de l'offre en non-alimentaire).

Par comparaison, la densité des grandes et moyennes surfaces alimentaires est en dessous de celle de territoires de SCoT comparables au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne.

Territoires SCoT	Dont alimentaire M ² /1000 habitants	Non-alimentaire M ² /1000 habitants	Densité commerciale pour 1000 habitants
SCoT Beaujolais	328 m ²	551 m ²	879 m ²
SCoT Val de Saône Dombes	146 m ²	249 m ²	395 m ²
SCoT La Dombes	248 m ²	209 m ²	457 m ²
SCoT Boucle de Rhône en Dauphiné	526 m ²	597 m ²	1123 m ²
SCoT Monts du Lyonnais	181 m ²	200 m ²	381 m ²
Ouest Lyonnais	133 m²	418 m²	550 m²

Tableau 35. Zoom sur les densités commerciales des territoires de l'Interscot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint Etienne

Etienne

L'offre en grandes et moyennes surfaces se concentre essentiellement sur trois polarités principales : L'Arbresle, Brignais et Vourles. D'autres centralités viennent compléter ces formats de vente en répondant essentiellement à des besoins d'achat courants comme sur Grézieu-la-Varenne et Mornant.

En termes de répartition territoriale, le Pays Mornantais semble relativement isolé et bénéficie d'une offre inférieure par rapport aux autres EPCI. Ce déficit est notamment dû à une offre dense aux marges de ce territoire, notamment sur le secteur de Givors 2 Vallées.

Une consommation des ménages qui demeure faible sur le territoire mais évolue favorablement

Compte tenu de la composition de l'offre en grandes et moyennes surfaces, du maillage de l'armature commerciale de proximité et de la concurrence accrue portée par les pôles marchands voisins, la zone de chalandise de l'Ouest Lyonnais correspond approximativement aux limites administratives du territoire. Elle peut différer selon les bassins de consommation internes au territoire (Pays de l'Arbresle, Vallons du Lyonnais, Vallée du Garon, Pays Mornantais).

En ce sens l'enquête consommateurs déployée en 2022 par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne permet de mesurer une augmentation du taux d'emprise commerciale en alimentaire sur la période 2017-2022 (+10 points) et cela principalement par effet d'une augmentation démographique sur le territoire mais aussi d'une plus grande consommation sur le territoire (le chiffre d'affaires augmentant plus vite que la démographie). Ce gain de parts de marché s'est fait au détriment des pôles commerciaux voisins.

En revanche l'évasion commerciale en non-alimentaire apparaît relativement stable depuis 2017. En particulier, l'évasion commerciale en non-alimentaire s'élève à 72% en 2022 (contre 74% en 2017). L'évolution de l'offre en bricolage-jardinage constitue une exception, grâce à l'attractivité de l'enseigne Leroy Merlin au sein de la zone d'activités des 7 Chemins à Vourles.

Habitation/Consommation	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL	Lône et Coteaux*	Val d'Yzeron**	Beaujolais***
CCPA	64%	-	-	-	64%	-	10%	18%
CCVG	-	38%	-	1%	39%	45%	10%	-
CCVL	-	2%	66%	-	68%	4%	25%	-
COPAMO	-	8%	6%	37%	51%	31%	3%	-
TOTAL SOL					56%			

Tableau 36. Taux d'emprise commerciale en alimentaire

Source : Enquête Consommation ménages 2022

Polarités principales des pôles voisins :

* Lône et Coteaux : Saint Genis 2, Givors 2 Vallées

**Val d'Yzeron : Ecully Grand Ouest

*** Beaujolais : Villefranche s/Saône, Civrieux d'Azergues, Lozanne

Habitation/Consommation	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL	Lône et Coteaux*	Val d'Yzeron**	Beaujolais***
CCPA	35%	-	-	-	35%	1%	22%	10%
CCVG	-	10%	1%	-	11%	48%	7%	-
CCVL	-	-	15%	-	15%	14%	30%	-
COPAMO	-	3%	2%	8%	13%	45%	1%	-
TOTAL SOL					19%			

Tableau 37. Taux d'emprise commerciale en équipement de la personne

Source : Enquête Consommation ménages 2022

Habitation/Consommation	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL	Lône et Coteaux*	Val d'Yzeron**	Beaujolais***
CCPA	18%	-	-	-	18%	-	24%	9%
CCVG	-	8%	-	-	8%	25%	10%	-
CCVL	-	3%	12%	-	15%	3%	26%	-
COPAMO	-	4%	3%	6%	12%	26%	3%	-
TOTAL SOL					14%			

Tableau 38. Taux d'emprise commerciale en équipement de la maison

Source : Enquête Consommation ménages 2022

Habitation/Consommation	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL	Lône et Coteaux*	Val d'Yzeron**	Beaujolais***
CCPA	40%	-	-	-	40%	-	45%	4%
CCVG	-	75%	-	-	75%	9%	6%	-
CCVL	-	25%	14%	-	39%	-	51%	-
COPAMO	-	55%	1%	16%	72%	15%	1%	-
TOTAL SOL								

Tableau 39. Taux d'emprise commerciale en bricolage-jardinage

Source : Enquête Consommation ménages 2022

Habitation/Consommation	CCPA	CCVG	CCVL	COPAMO	SOL	Lône et Coteaux*	Val d'Yzeron**	Beaujolais***
CCPA	31%	-	-	-	31%	-	27%	7%
CCVG	-	13%	-	-	13%	35%	7%	-
CCVL	-	-	20%	-	20%	5%	38%	-
COPAMO	-	3%	1%	14%	18%	34%	%	-
TOTAL SOL					21%			

Tableau 40. Taux d'emprise commerciale en culture et loisirs

Source : Enquête Consommation ménages 2022

Un chiffre d'affaires annuel largement inférieur au potentiel de consommation

En cohérence avec les taux d'entreprises et la composition de l'offre marchande du territoire, le chiffre d'affaires des activités commerciales de l'Ouest Lyonnais est dominé par l'alimentaire qui représente 64% du total. En deuxième position, le bricolage-jardinage atteint 17% du chiffre d'affaires du territoire en s'affirmant comme l'un des principaux secteurs marchands du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Bien que le chiffre d'affaires des commerces de l'Ouest Lyonnais de 2022 ait sensiblement augmenté en cinq ans, les dépenses de consommation annuelles des ménages du territoire atteignent un volume deux fois plus important. Cela est à mettre en perspective avec l'évasion commerciale notable caractérisant le territoire, portée à la fois par l'attractivité des pôles marchands voisins.

La consommation sur internet doit également être prise en compte : en forte croissance pour le non-alimentaire où le secteur bondit à + 124% en cinq ans. Actuellement, les ventes en ligne représentent 24% des parts de marché du territoire sur l'ensemble des produits non-alimentaires.

Parallèlement, le volume élevé du potentiel de consommation de l'Ouest Lyonnais s'explique en partie par les caractéristiques socio-démographiques du territoire qui sont particulièrement favorables au développement commercial. En particulier, le territoire se démarque par un revenu moyen supérieur au niveau que connaît le département du Rhône, ainsi que par une croissance démographique soutenue et par une présence importante de ménages familiaux.

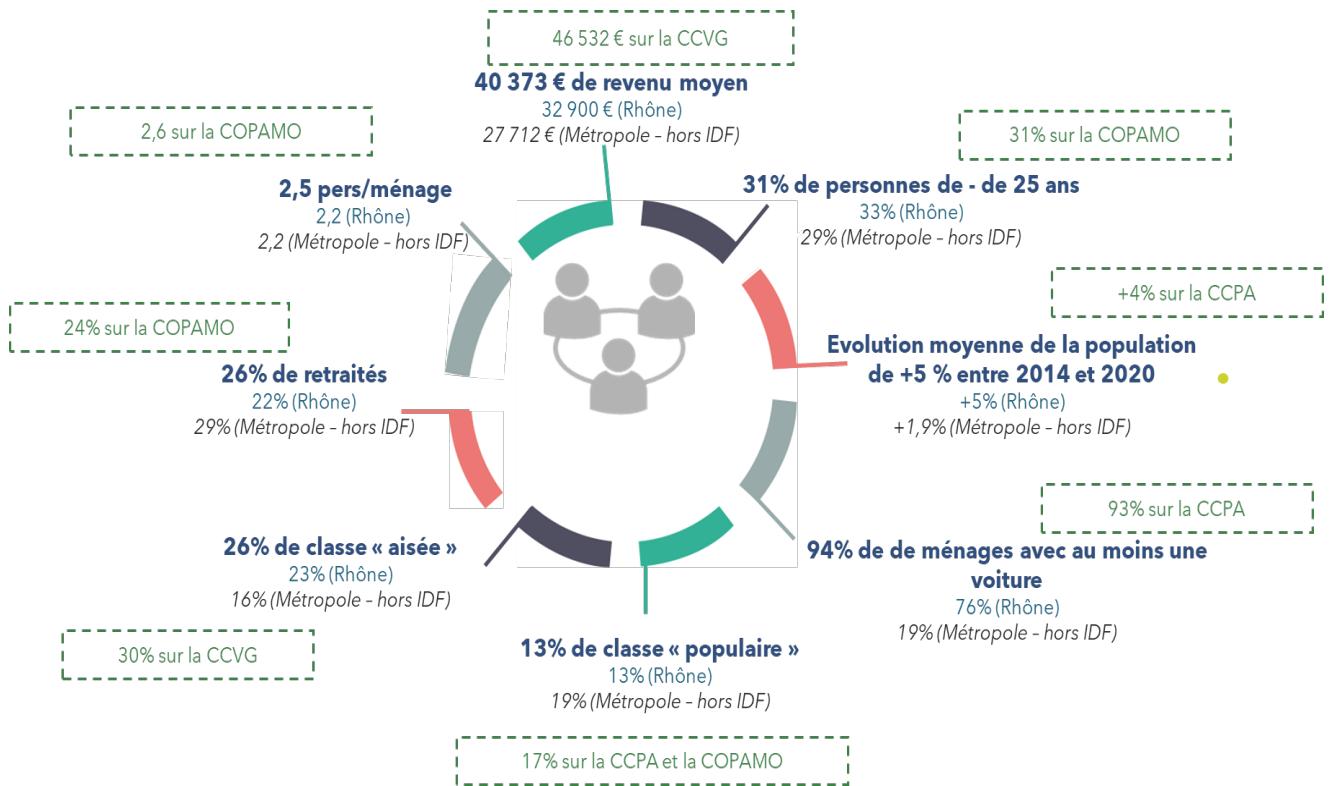


Figure 42. Caractéristiques socio-démographiques du territoire

Source : Insee 2020

2. La logistique

Si l’Ouest Lyonnais est à considérer sur certains secteurs (Brignais/Vourles – secteur A89) comme un point d’entrée de l’agglomération lyonnaise, sa situation au sein du « carré métropolitain » n’est pas la plus privilégiée pour accueillir une offre logistique structurante. D’autres sites voisins, comme le secteur du Nord Isère, se sont largement développés autour de cette filière.

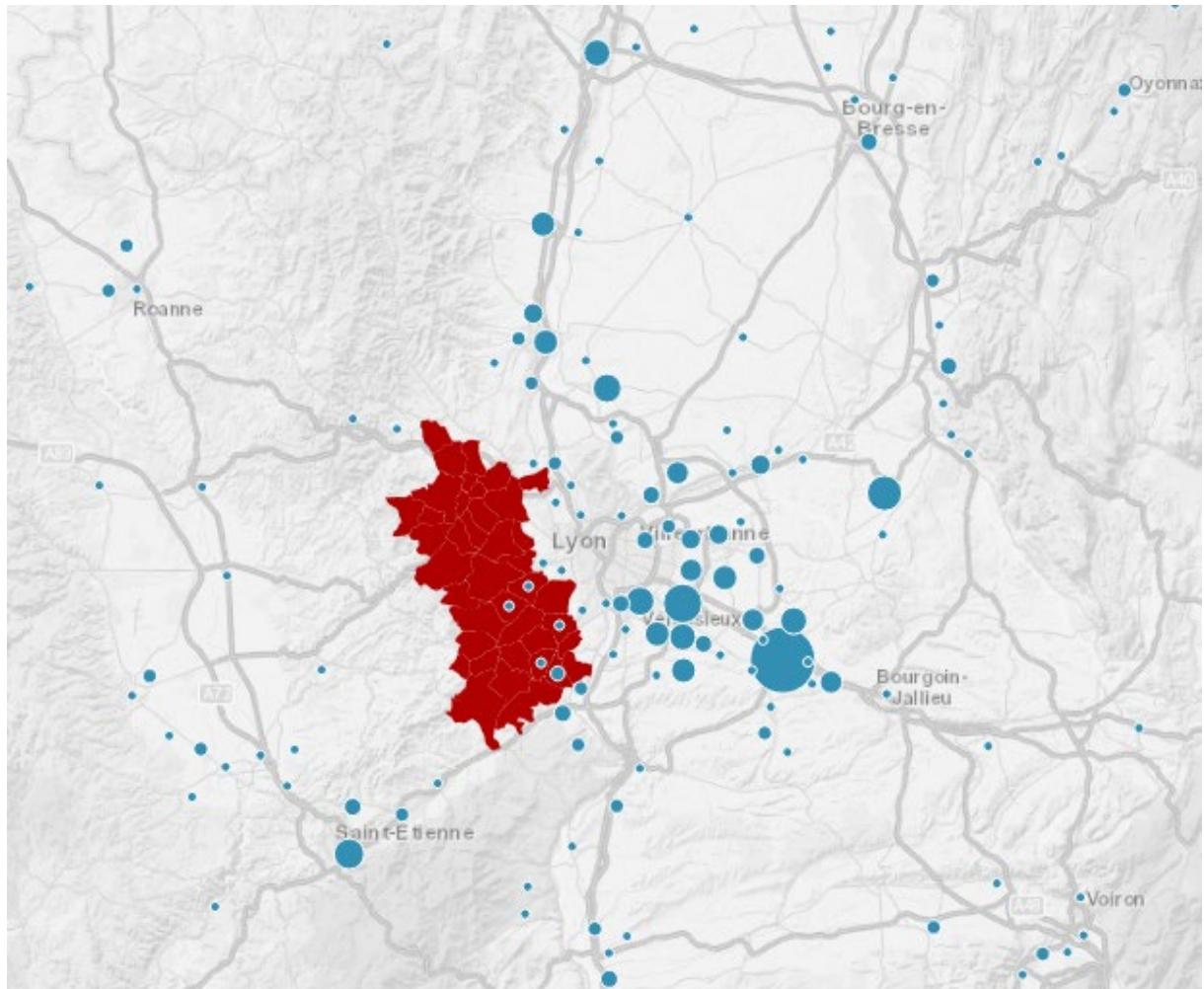


Figure 43. Les activités logistiques implantées sur le territoire

Source : SIT@DEL, traitement AID

Avec, 27 500 m² de construction d'entrepôts supplémentaires entre 2011 et 2022 (soit 16% de la construction pour l'activité économique (169 800 m²), l'Ouest Lyonnais dispose d'une activité d'entreposage relativement dynamique se distinguant sur les 10 dernières années. Toutefois, cette activité se situe majoritairement sur le territoire de la CCPA et de la CCVG (respectivement 54% et 28% des surfaces créées depuis 2011), répondant à une vocation locale pour ce qui relève de la CCPA et fortement en lien avec la métropole lyonnaise pour la CCVG.

Le volume d'entrepôts créés entre 2011 et 2022 sur le territoire de l'Ouest Lyonnais est proportionnellement cohérent avec les niveaux de la Région et du Département. La dynamique de construction peut donc être considérée comme un enjeu par opportunité économique sans en constituer un enjeu majeur.

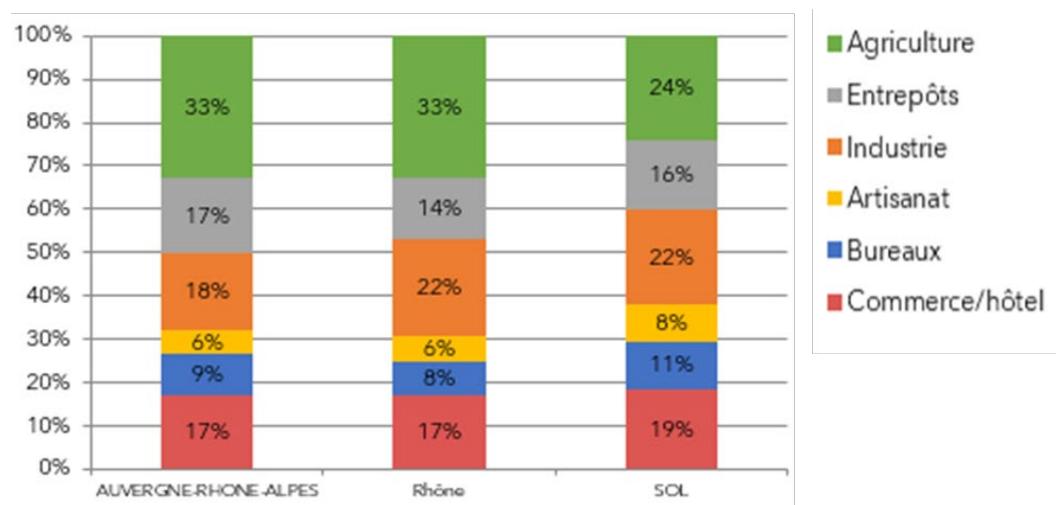
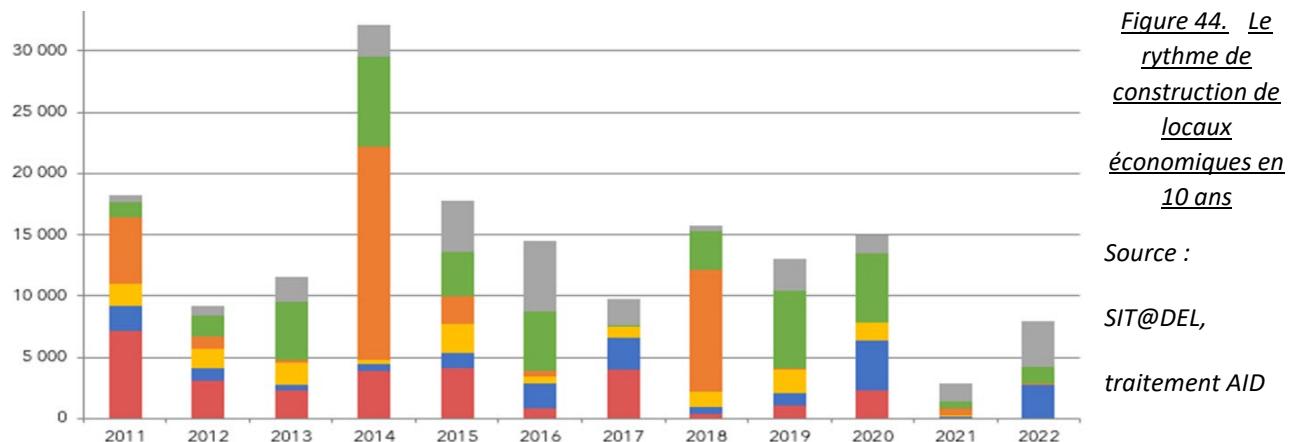
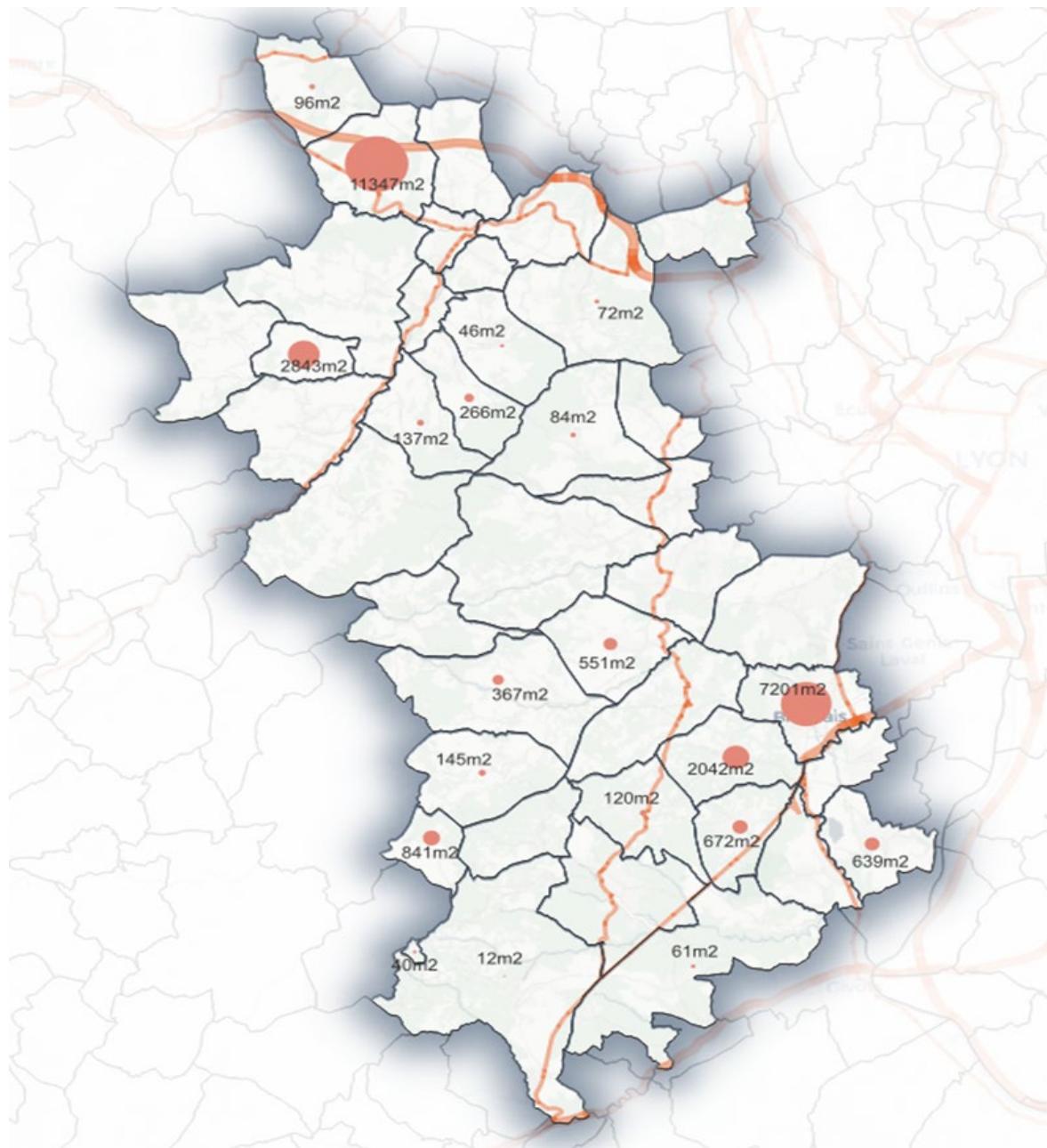


Figure 45. Répartition des surfaces construites par type de locaux entre 2011 et 2022

Source : SIT@DEL, traitement AID

Des constructions depuis 10 ans qui s'affirment au plus près des grands axes



Carte 44.

Localisation des constructions logistiques (2011-2022)

Source : SITADEL

85 établissements logistiques sont recensés sur le territoire de l'Ouest Lyonnais et sont repartis selon 6 sites d'activités logistiques et 79 d'activités de transport de fret.

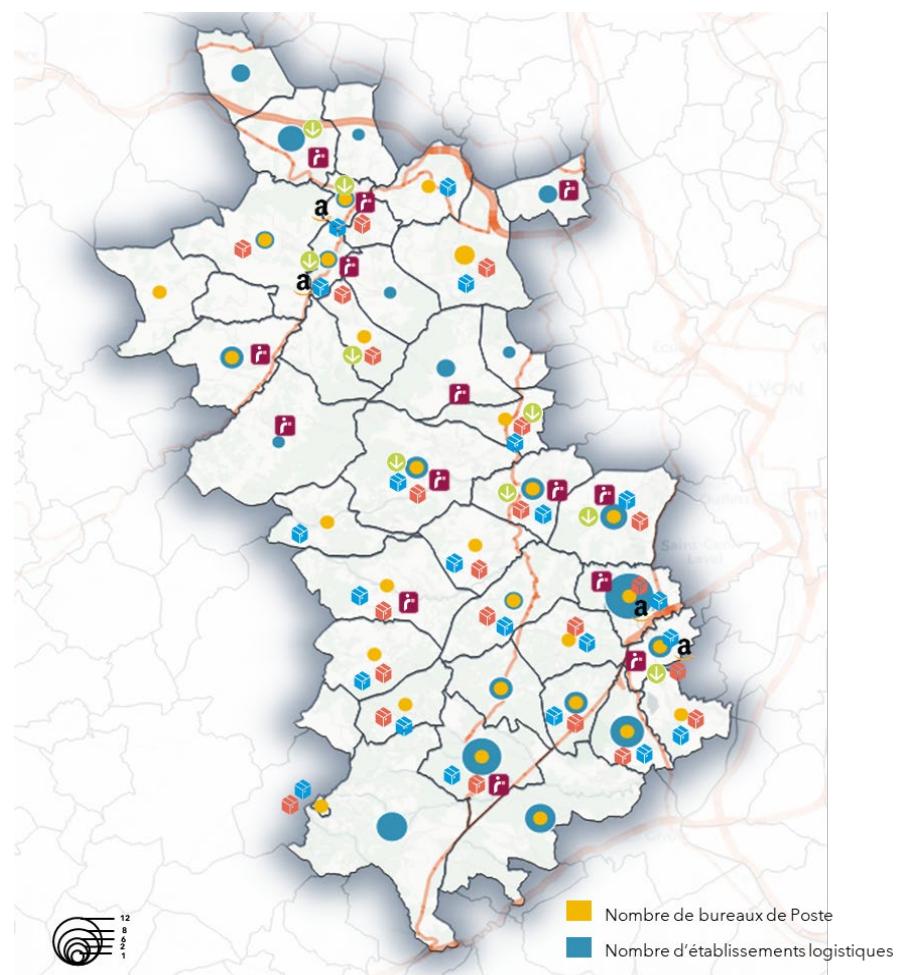
Au vu de la surface des sites relevant de la logistique de fret (plus de la moitié ne dépasse pas les 5 000 m²), l'Ouest Lyonnais ne constitue pas à ce jour un territoire stratégique en matière d'implantation de grandes plates-formes logistiques servant à la logistique dite "exogène" au service de réseaux d'approvisionnement ou de distribution sur une vaste aire géographique. Au contraire, le territoire abrite des entrepôts à vocation locale, du fait de sa proximité avec la métropole lyonnaise.

Un réseau de livraison relativement dense sur l'Ouest Lyonnais

La logistique commerciale de proximité se définit comme les entrepôts logistiques destinés à optimiser les flux de livraison dans les secteurs denses afin de limiter les nuisances générées par l'augmentation des flux de transport de marchandises.

En pratique, la logistique commerciale de proximité se matérialise par les principaux réseaux de livraison et de retrait de colis. Ainsi l'Ouest Lyonnais s'appuie sur les 4 grands réseaux de distribution de proximité :

- « La Poste » d'abord, est présente dans les 28 communes,
- Mondial Relay et Relais Colis s'établissent ensuite avec des points retrait en casiers connectés ou chez le commerçant au sein respectivement de 13 et 9 communes,
- Amazon complète ces réseaux de distribution en desservant uniquement 4 communes le long des axes autoroutiers A450 et A89.



Source : sites internet des distributeurs – Juin 2024

Commerce, logistique – synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- Un maillage commercial de proximité relativement dense, témoignant du dynamisme des communes et de l'entreprenariat sur l'ouest lyonnais,- Une consommation plus « locale » que par ailleurs, notamment sur l'approvisionnement local (marchés, vente directe)- Des dynamiques démographiques encore soutenues et une présence accentuée de CSP +, ayant une forte propension à consommer- Des marges de manœuvre assez importante en matière de développement commercial (démographie, richesses, ...)	<ul style="list-style-type: none">- Quelques centralités en difficulté au plan commercial- Un taux de navetteurs important largement tournés vers les emplois de la Métropole de Lyon- Une « campagne habitée » qui polarise assez peu le commerce- Une frange des monts du lyonnais peu dotée en offre commerciale, où l'évasion demeure importante- Un territoire traversé par des voiries pénétrantes/de transit mettant « la pression » sur des sites de flux- Un territoire « d'entrée de Métropole » attractif pour certaines fonctions supports subies

ENJEUX

- Mobiliser les leviers règlementaires pour choisir et non subir son développement commercial
- Adapter les développements en tenant compte de la forte concurrence extérieure sur les liaisons domicile/travail
- Conserver une vigilance sur la complémentarité centralités/périphéries pour ne pas plus affaiblir certaines d'entre elles
- Se donner les moyens d'être exigeant au plan environnemental et architectural lors d'implantation de nouvelles enseignes
- Encadrer le développement logistique, pour répondre aux besoins endogènes (population locales et activités industrielles implantées sur le territoire).

Chapitre 8. L'AGRICULTURE, UN ROLE ECONOMIQUE MAJEUR POUR LE TERRITOIRE

Les données mobilisées dans cette partie sont pour partie issues de la fiche « L'agriculture de l'Ouest Lyonnais en 2020 » élaboré dans le cadre de l'observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels de l'agence d'Urbanisme de Lyon d'URBALYON, complétées de données du recensement agricole 2020 (Agreste).

1. Une agriculture diversifiée

L'Ouest lyonnais, quoique situé à proximité immédiate de l'agglomération lyonnaise s'appuie sur une forte tradition rurale. En 2020 (Source Agreste – Recensement agricole 2020), l'agriculture compte encore 748 exploitations et concernent plus de 4 700 actifs et plus de 1 500 ETP. Elle occupe 21 793 ha de Surface Agricole Utiles (SAU) soit 45% de la surface et façonne des paysages identitaires, variés grâce à la grande diversité des productions agricoles.

La diversité des terroirs, la présence d'un réseau d'irrigation notamment collectif, la proximité de l'important bassin de consommation lyonnais, avec la possibilité de vente directe, ou encore l'appartenance à des aires d'appellation, sont autant de facteurs qui contribuent à cette diversité de productions. Celles-ci sont réparties en trois principaux types :

- le système polyculture-élevage, prédominant en surface et en nombre d'exploitations, est présent sur l'ensemble du territoire de l'Ouest lyonnais ;
- le système arboricole, qui se caractérise par la diversité des productions fruitières (pêches, poires, ou petits fruits rouges), structure des paysages remarquables. Son développement a été possible grâce à l'irrigation collective et individuelle ;
- la viticulture, s'inscrivant dans deux aires d'appellation d'origine contrôlée (AOC Beaujolais et Coteaux du lyonnais).

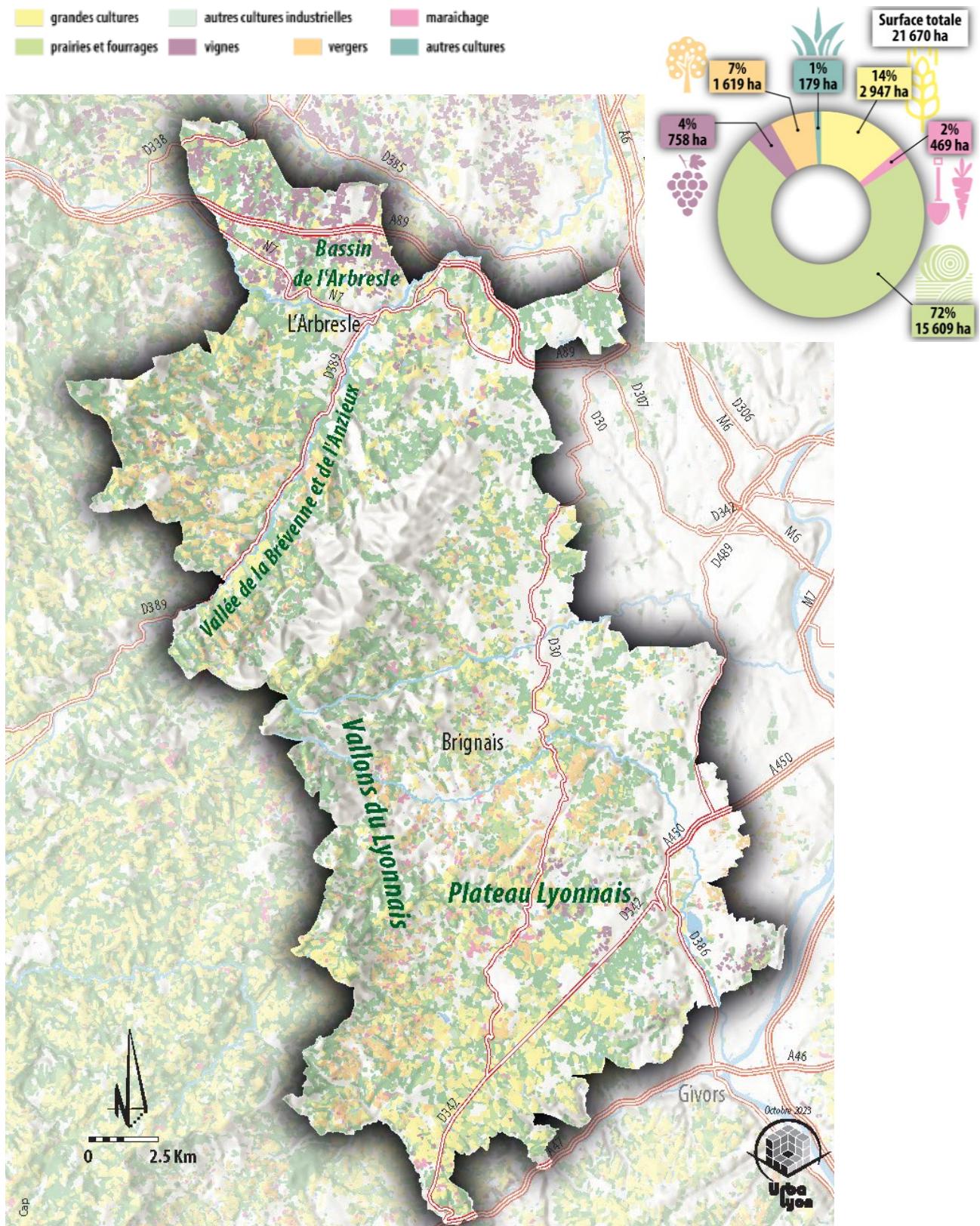
La dynamique agricole du territoire, liée à la diversité des circuits de commercialisation, s'enrichit d'une forte tradition de coopération. Plus de 27 coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) sont présentes sur le territoire. Cette coopération, encore possible lorsque les exploitations ne sont pas isolées, joue comme un facteur de résistance face aux difficultés du monde agricole. Dans les secteurs mités par l'urbanisation, ces relations de travail sont rendues plus difficiles par l'isolement spatial.

Une mosaïque d'espaces agricoles

La cartographie des surfaces agricoles fait apparaître une mosaïque d'espaces agricoles. Au sein de ces espaces agricoles, les espaces prairiaux dominent puisqu'ils représentent environ 72 % des espaces dédiés à l'agriculture. Viennent ensuite les grandes cultures qui occupent environ 14%. Les vergers et la vigne représentent respectivement 7 % et 4 % des superficies ; le maraîchage représente 2%.

A l'échelle de l'Ouest Lyonnais, ces différentes cultures s'imbriquent, contribuant à l'identité agricole du territoire. On note toutefois des dominantes : vergers et cultures sont en proportion plus importante au Sud du territoire, tandis que la vigne est principalement localisée au Nord.

Répartition des surfaces agricoles selon le type de cultures (RGA 2020)



Carte 46.

Répartition des surfaces agricoles en 2020

Source : Agreste 2020

Cette occupation du sol variée est liée aux nombreux terroirs de l'Ouest Lyonnais.

Un territoire d'élevage et de petits fruits à forte valeur ajoutée

Les élevages couvrent presque les trois quarts de la SAU de l'Ouest lyonnais. Les élevages bovins sont assez diversifiés, en polyculture-élevage ou spécialisés, laitiers ou allaitants.

La polyculture-élevage est l'orientation première, avec 23% de la SAU, 23% des exploitations et 25% de la PBS.

Les élevages bovins laitiers comptent pour 19% de la SAU, 8% des exploitations et 10% de la Production Brute Standard (PBS).

Les élevages bovins allaitants couvrent 21% de la SAU, 8% des exploitations et 5% de la PBS.

L'arboriculture est très dynamique sur le territoire, c'est elle qui contribue le plus au PBS, avec 29% du total, alors qu'elle ne couvre que 14% de la SAU. Le territoire dispose d'un système arboricole riche et diversifié (pommes, poires, pêches de vignes, framboises, cerises, fraises ...). Bien que présente sur tout le territoire, elle est en grande partie concentrée au nord. Thurins, capitale de la Framboise, Soucieu-en-Jarrest, capitale de la Pêche de Vigne et Bessenay, capitale de la cerise sont les symboles de la production fruitière sur le territoire.

Toutefois, les trois quarts des 1 600 ha de vergers sont irrigués, ce qui constitue un point de fragilité pour cette activité économiquement valorisée, au regard des pressions sur la ressource.

Enfin, la viticulture vient enrichir la diversité de l'agriculture locale.

Les exploitations viticoles comptent pour 6% de la SAU, 11% des exploitations et 11% de la PBS total.

Enfin, le maraîchage et l'horticulture occupent une place importante dans l'agriculture de l'Ouest Lyonnais, car ils contribuent à la PBS totale à hauteur de 12%.

La polyculture élevage et les bovins laitiers reculent au profit de l'élevage allaitant et de l'arboriculture

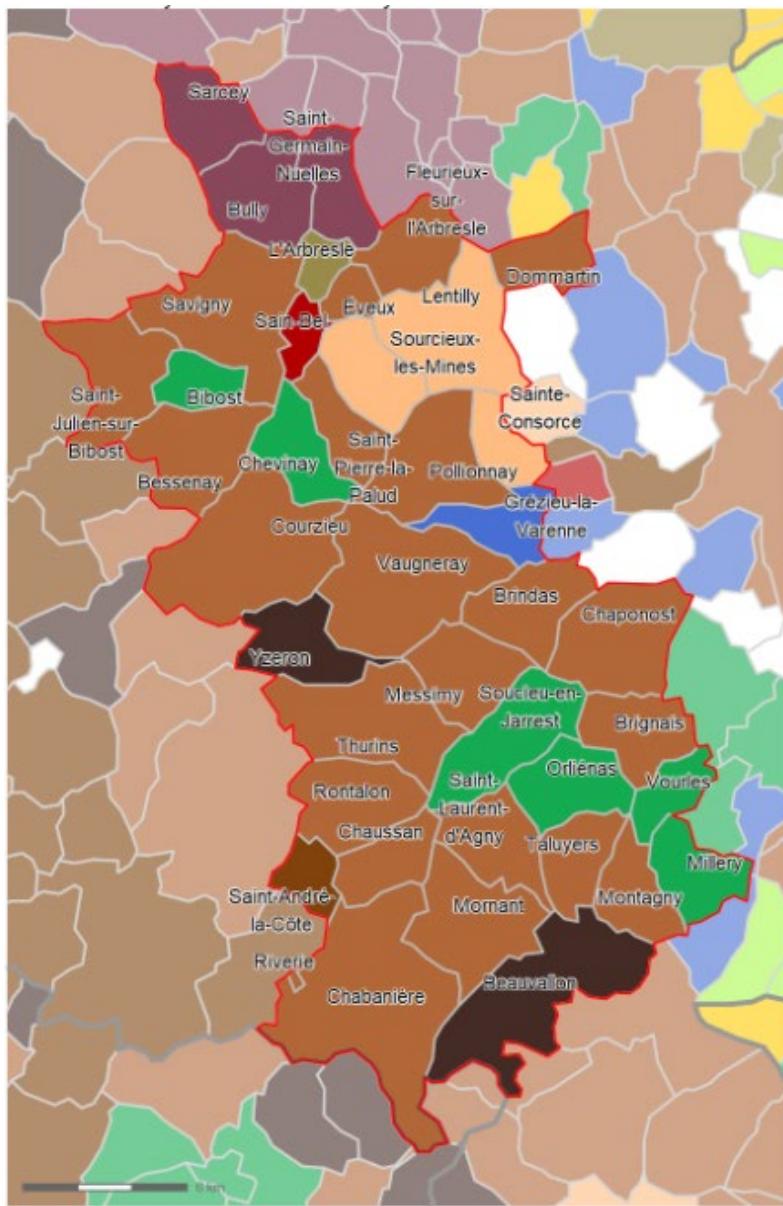
Les surfaces de bovins augmentent notamment grâce aux élevages bovins allaitants qui ont gagné 1 000 hectares en 10 ans.

Au contraire, une exploitation sur 4 en bovins laitiers a disparu et les surfaces associées ont diminué de 400 hectares entre 2010 et 2020.

La part de polyculture-élevage dans l'ensemble des exploitations a régressé entre 2010 et 2020 avec un tiers d'exploitations en moins et près de 2 000 hectares disparus.

L'arboriculture filière dynamique a augmenté de 300 ha depuis 2010.

Le maraîchage est en augmentation, gagnant 8 exploitations et 50 hectares de surface.



OTEX
communale

céréales et/ou oléoprotéagineux
autres grandes cultures
fruits ou autres cultures permanentes
légumes ou champignons
fleurs et/ou horticulture diverse
viticulture

bovins lait
bovins viande
bovins mixtes
équidés et/ou autres herbivores
ovins ou caprins
porcins

combinaisons de granivores (porcins, volailles)
volailles
polyculture et/ou polyélevage
non classées
sans exploitation

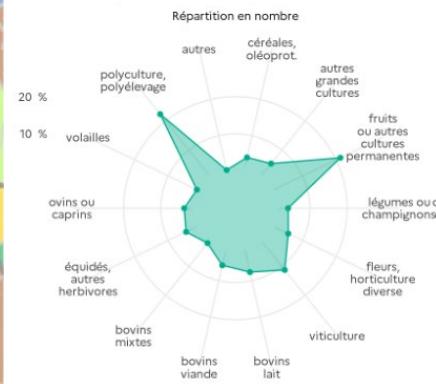
source : Agreste – recensement agricole 2020p
fond carto : d'après IGN – ADMIN EXPRESS 2021

Carte 47.

Orientation technico-économique de l'agriculture

(Source : AGRESTE 2020)

Orientation technico-économique Territoire du Syndicat de l'Ouest Lyonnais



Une forte diversification des activités dans les exploitations agricoles mais encore peu orientée vers l'agro-tourisme

L'activité agricole et, plus largement, l'agriculture, à l'échelle nationale, est impactée par les baisses des cours des productions agricoles (porc, lait ...). Dans ce contexte, elle se restructure en partie autour de nouvelles activités qui permettent aux agriculteurs de pallier à ces baisses de revenus. Ces tendances nationales s'observent également à l'échelle de l'Ouest Lyonnais avec une augmentation forte des activités de transformation (32% des exploitations en 2020, contre 25% en 2010) et de diversification (16% des exploitations en 2020 contre 10% en 2010).

Pour la plupart, il s'agit de transformation de produits agricoles (produits laitiers, fruits, légumes, viandes, etc.) qui sont ensuite vendus à l'échelle locale (Cf. Partie Le développement des circuits courts). On compte notamment 111 exploitations intégrant des ateliers de transformation de fruits et légumes.

exploitations en ayant	2010	2020	évolution 2020/2010	part en 2020 (%)
nombre total d'exploitations	942	748	-21 %	100 %
activités de transformation dont	236	238	1 %	32 %
transformation de lait	76	55	-28 %	7 %
vinification à la ferme	31	28	-10 %	4 %
transformation ou découpe de viande	–	53	–	7 %
transformation de fruits et/ou légumes ¹	–	111	–	15 %
activités de diversification dont	93	119	28 %	16 %
travail à façon	14	36	157 %	5 %
tourisme - hébergement - loisirs	31	24	-23 %	3 %
énergie renouvelable (pour la vente)	4	24	500 %	3 %

Entre 2020 et 2010, la transformation de lait baisse de 28% alors que le travail à façon augmente de 157%.

L'agrotourisme (tourisme, hébergement, loisirs) reste peu développé avec seulement 24 exploitations en 2020 contre 31 en 2010 soit une baisse de 23%.

On constate néanmoins que les situations divergent en fonction des territoires. Le Pays de L'Arbresle, qui se situe aux portes du Beaujolais, compte ainsi 13 exploitations proposant des services « d'agro-tourisme ».

Communautés de communes	Nombre d'exploitations avec des activités de tourisme, hébergement, loisirs
CCPA	13
CCVG	3
CCVL	5
COPAMO	3

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Une diversité de production permise par le réseau d'irrigation

La gestion de la ressource en eau, et plus particulièrement de l'irrigation, est un enjeu primordial sur l'Ouest Lyonnais. Ce réseau se compose d'installations collectives et individuelles.

Le réseau d'irrigation collective, développé dans les années 1970, permet encore aujourd'hui au territoire de l'Ouest lyonnais d'accueillir une grande diversité de productions. Là où l'irrigation collective n'a pas été déployée, des installations individuelles ont été développées.

En 2020, les surfaces agricoles irriguées (collectives et individuelles) représentent en effet 2530 hectares, soit 11,6% de la surface agricole totale utile (Cf. tableau suivant) sur le territoire, et atteignent même 22% de la SAU sur la CC du Pays Mornantais.

	Cc Pays de l'Arbresle	CC Vallée du Garon	CC Vallons du Lyonnais	CC Pays Mornantais	Ouest Lyonnais
Surface agricole irriguée déclarée	467 ha	100 ha	619 ha	1 344ha	2 530 ha
Part de la SAU	5%	8%	15%	18%	12%

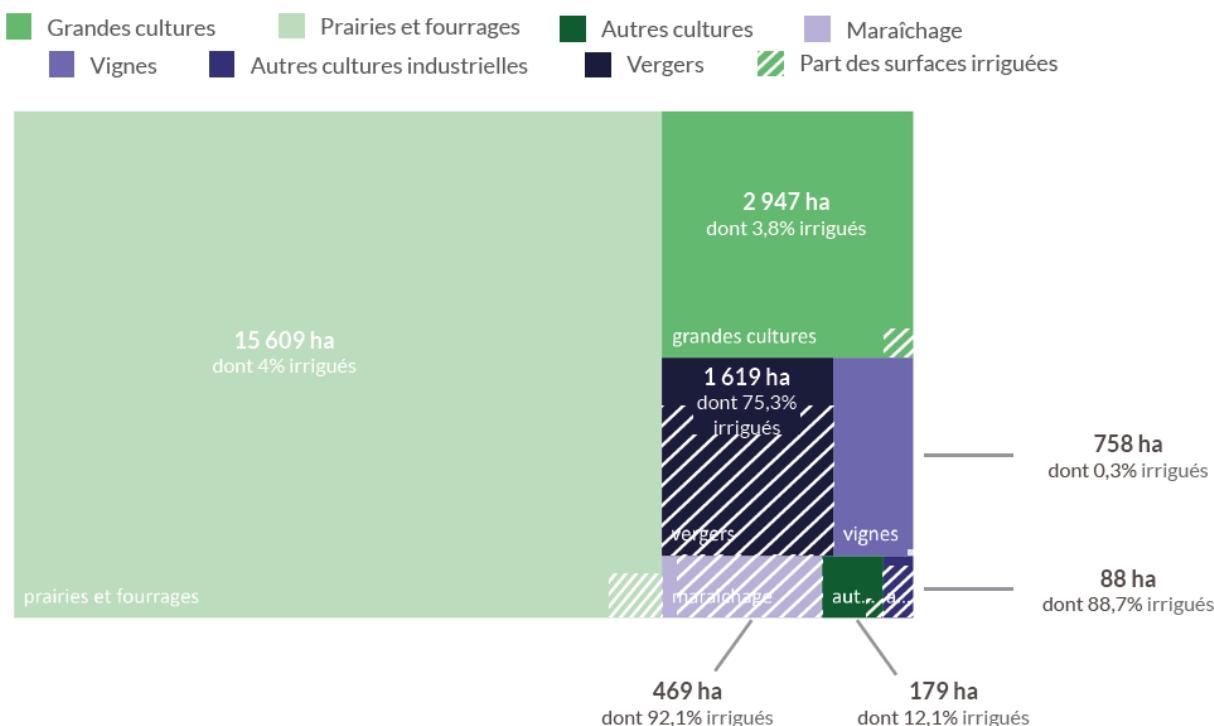
Tableau 41. Irrigation des espaces agricoles en 2020

(Source : Agreste – Recensement agricole 2020)

Avec 1 220 hectares, les vergers couvrent la moitié de la SAU irriguée. Les trois quarts des vergers sont irrigués.

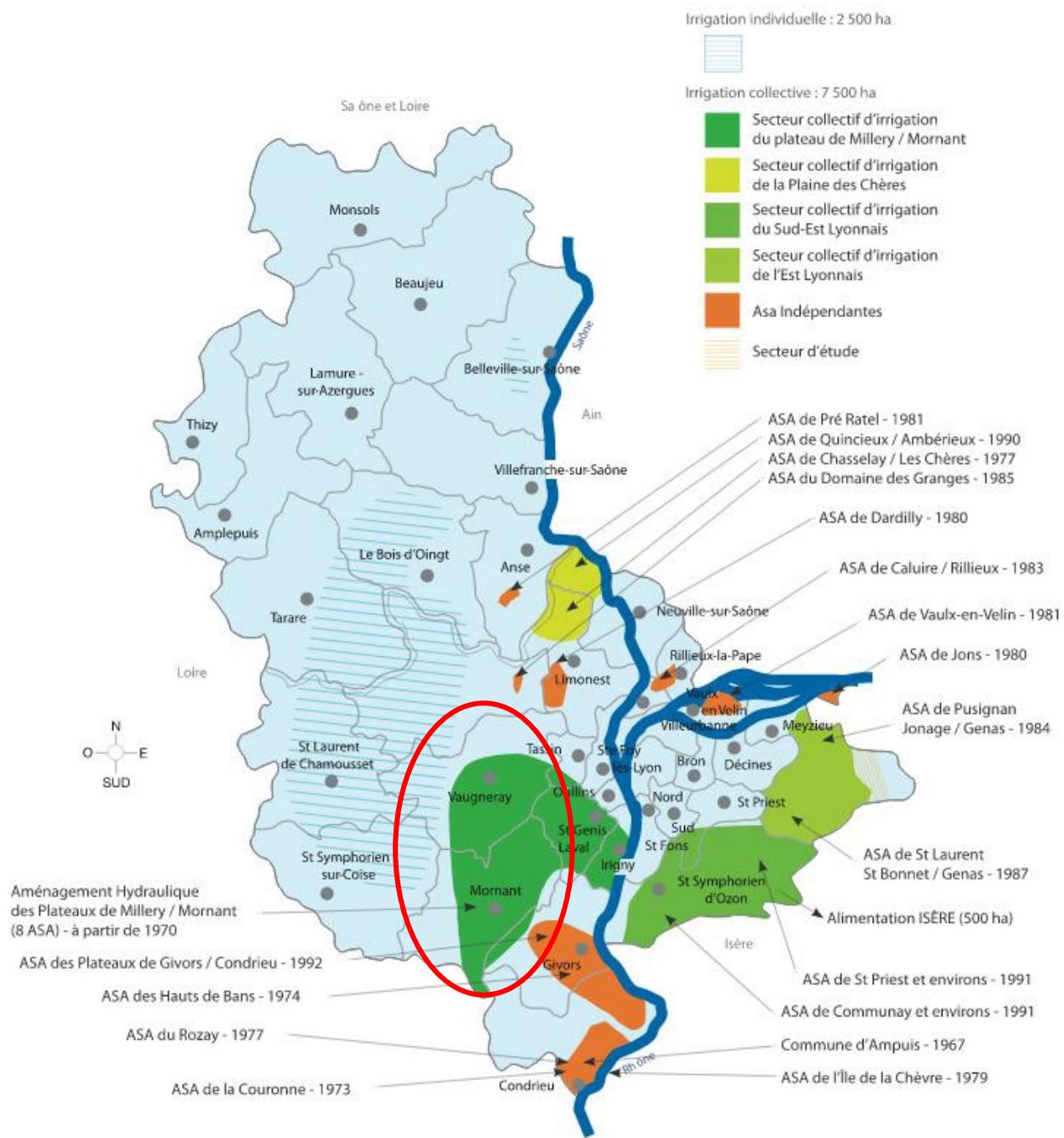
Les prairies et fourrages sont irrigués sur 617 hectares, soit un quart de la SAU totale irriguée. Avec 432 hectares, le maraîchage couvre 17% de l'irrigation de l'Ouest Lyonnais. 92% de la SAU maraîchère est irriguée.

Part des surfaces irriguées en 2020



Créé sur décret ministériel le 27 septembre 1966, le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) est la structure territoriale qui prend en charge les activités d'irrigation dans le département du Rhône. Il est constitué du Département du Rhône, de la Métropole de Lyon, de la chambre d'Agriculture du Rhône, de la commune d'Ampuis et de 23 Associations Syndicales Autorisées (ASA) qui regroupent l'ensemble des exploitants agricoles intéressés par l'irrigation. Le SMHAR est maître d'ouvrage de tous les travaux d'irrigation collective, ainsi que des installations de production et de transit, chaque ASA étant maître d'ouvrage des réseaux de desserte de l'eau d'irrigation collective.

Le département du Rhône compte 23 ASA dont 8 sur l'Ouest Lyonnais : ASA de Chaponost/Brindas (CHB), ASA de Chaussan/Mornant/Saint-Sorlin (CMS), ASA de Messimy/Soucieu-en-Jarrest (MES), ASA du Plateau de Millery (PLM), ASA de Saint-Didier-sous-Riverie/Saint-Maurice-sur-Dargoire (SDM), ASA de Saint-Laurent d'Agny/Soucieu-en-Jarrest (LAS), ASA de Taluyers/Orliénas (TAO), ASA de Thurins/Rontalon (THR).



Carte 48. Les Associations Syndicales Autorisées (SMAHR)

L'existence de ce réseau d'irrigation constitue un atout indéniable pour l'agriculture locale.

Le tableau suivant montre que les surfaces irriguées à partir des différents réseaux d'irrigation présents sur l'Ouest lyonnais sont en baisse à compter des années 2000.

Surfaces irriguées [ha] par ASA (irrigation collective)									
Année	CHB	MES	PLM	LAS	TAO	THR	CMS	SDM	MM
1976	150	272	565	233	300	443	34	16	2013
1980	162	285	577	240	311	477	181	242	2474
1990	219	387	661	351	344	587	281	316	3146
2000	181	402	551	378	311	622	309	387	3142
2010	148	396	465	340	310	578	340	363	2941
2015	138	375	455	339	305	564	316	346	2837
Évolution 1976-2015	-8,0%	37,9%	-19,5%	45,5%	1,7%	27,3%	829,4%	2062,5%	40,9%
Évolution 1980-2015	-14,8%	31,6%	-21,1%	41,3%	-1,9%	18,2%	74,6%	43,0%	14,7%
Évolution 1990-2015	-37 %	-3,1%	-31,2%	-3,4%	-11,3%	-3,9%	12,5%	9,5%	-9,8%
Évolution 2000-2015	-23,8%	-6,7%	-17,4%	-10,3%	-1,9%	-9,3%	2,3%	-10,6%	-9,7%
Évolution 2010-2015	-6,8%	-5,3%	-2,2%	-0,3%	-1,6%	-2,4%	-7,1%	-4,7%	-3,5%

Tableau 42. Surfaces des terres agricoles irriguées collectivement, en hectares

(Source : Données SMHAR)

Selon l'observatoire des espaces naturels et agricoles, plusieurs facteurs expliquent cet écart important : l'augmentation des coûts d'irrigation, la forte diminution des surfaces de cultures très irriguées (certains fruits), la dégradation de la disponibilité de la ressource et la fréquence des arrêtés de sécheresse qui peuvent limiter les projets d'irrigation.

Les terres irriguées sont en revanche mieux préservées de l'urbanisation puisqu'elles semblent connaître une diminution moins importante que les autres terres agricoles (source : observatoire partenarial des espaces agricoles et naturels).

Dans le même temps, la hausse des volumes facturés indique que les agriculteurs irriguent plus leurs terres (sur des surfaces moindres), les sécheresses successives de ces dernières années les ayant obligés à davantage utiliser le réseau d'irrigation. La modification du système agronomique local, avec un changement de cultures et la production de céréales et le maraîchage pouvant consommer plus d'eau peut également être un facteur d'explication.

Volumes facturés [m3]									
Année	CHB	MES	PLM	LAS	TAO	THR	CMS	SDM	MM
1976	341780	575188	1357944	576149	590344	1095054	64750	23129	4624338
1980	105414	284038	632332	251021	279236	580271	161958	193715	2487985
1990	416499	797495	2063123	758112	656212	1330783	490537	680613	7193374
2000	309873	849590	1678147	825 873	520612	1386588	640659	930187	7141529
2010	187609	692084	781892	576690	399474	909213	510132	646958	4704052
2015	249409	1065783	999314	904382	613993	1559695	852069	1092137	7336782
Évolution 1976-2015	-27 %	85,3 %	-26,4 %	57 %	4 %	42,4 %	1215,9 %	4621,9 %	58,7 %

Évolution 1980-2015	136,6 %	275,2 %	58 %	260,3 %	119,9 %	168,8 %	426,1 %	463,8 %	194,9 %
Évolution 1990-2015	-40,1 %	33,6 %	-51,6 %	19,3 %	-6,4 %	17,2 %	73,7 %	60,5 %	2 %
Évolution 2000-2015	-19,5 %	25,4 %	-40,5 %	9,5 %	17,9 %	12,5 %	33 %	17,4 %	2,7 %
Évolution 2010-2015	32,9 %	54 %	27,8 %	56,8 %	53,7 %	71,5 %	67 %	68,8 %	56 %

Tableau 43. Volumes d'eau facturés, en m3

Source : Données SMHAR

Une partie du territoire de l'Ouest Lyonnais ne bénéficie pas de réseau d'irrigation. Des retenues collinaires ont été créées, dont un nombre important nécessite aujourd'hui une mise aux normes. Il convient par ailleurs de noter qu'environ la moitié des retenues collinaires n'ont plus aujourd'hui d'usage agricole (notamment perdu lors des ventes et successions). Dans un contexte de raréfaction de l'eau en lien avec le changement climatique la gestion, de gestion des risques inondations, et de préservation de la trame bleue, la gestion des retenues collinaires constitue un enjeu.

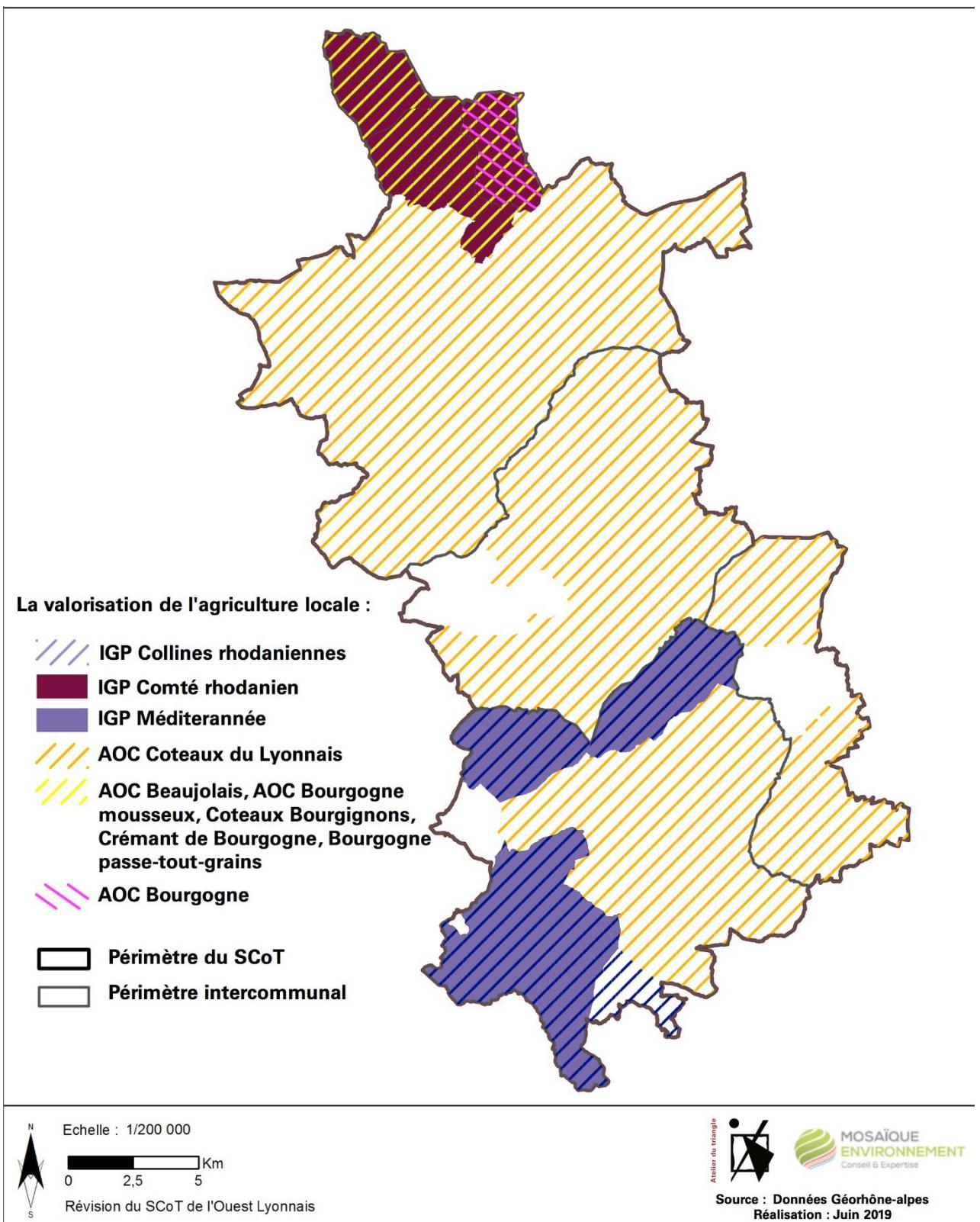
2. Une agriculture tournée vers les signes de qualité et la vente de proximité

Des signes de qualité en nette progression

En 2020, 154 exploitations de l'Ouest lyonnais, soit 21% de l'ensemble des exploitations, sont en agriculture biologique. Elles n'étaient qu'au nombre de 50 en 2010. Cela correspond à un triplement en 10 ans.

En plus de ces exploitations en agriculture biologique, 120 exploitations sont reconnues par d'autres signes officiels de qualité dont 108 en AOP, 16 en IGP et 9 label rouge. Elles sont moins nombreuses qu'en 2010 avec une baisse de 23%.

La partie Nord de l'Ouest Lyonnais bénéficie en effet d'une AOC Beaujolais, ainsi que d'AOC Crémant de Bourgogne, Coteaux Bourguignons, Marc de Bourgogne, Bourgogne mousseux, Bourgogne Passe-tout-grain et Fine de Bourgogne. Le reste du territoire dispose de la seule AOC Coteaux du Lyonnais. La communauté de communes du Pays Mornantais accueille la majorité des exploitations en agriculture biologique. La communauté de communes du Pays de l'Arbresle quant à elle possède le plus d'exploitations reconnues par d'autres signes officiels de qualité (AOP, IGP, label rouge) sur le territoire de l'Ouest Lyonnais.



Carte 49.

Valorisation de l'agriculture locale

Territoires	Exploitations en agriculture biologique	Exploitations reconnues par d'autres signes officiels de qualité (AOP, IGP, label rouge)
CCPA	41	87
CCVG	11	7
CCVL	28	11
COPAMO	74	15
Territoire de l'Ouest Lyonnais	154	120

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

En compléments de ces appellations nationales, des initiatives locales voient le jour comme la Marque « **Monts du Lyonnais, terre de saveurs** » créée en 2007 à l'initiative des professionnels et des collectivités. Les acteurs locaux souhaitent au travers de cette marque :

- Valoriser des productions de qualité, produites selon une logique artisanale ;
- Authentifier leur provenance ;
- Mais aussi mettre en réseau les producteurs et les filières du territoire des monts et coteaux du lyonnais au service d'une économie de proximité.

140 entreprises sont aujourd'hui adhérentes à cette marque dont le territoire est toutefois plus large que celui de l'Ouest Lyonnais. La marque organise chaque année « le Cocktail des Chefs », un temps fort axé autour de la gastronomie et de valorisation des produits du terroir.

Le développement des circuits courts et de la vente directe sur les marchés locaux

Le développement des circuits courts, et notamment de la vente directe, participe à la diversification des activités des agriculteurs. Sur l'Ouest Lyonnais, 435 exploitations, soit 58 % des exploitations agricoles, sont impliquées en 2020 dans au moins un circuit-court⁸. Pour autant, le nombre d'exploitations investi dans cette démarche a baissé depuis 2010 de 11%.

Les circuits courts mais également les circuits intermédiaires (restaurations collectives) représentent un réel potentiel pour les producteurs locaux qui bénéficient d'une zone de chalandise importante, grâce à la population locale, mais aussi à la proximité de l'agglomération lyonnaise.

Parmi les circuits de commercialisation locaux sur le territoire, peuvent être cités :

- le marché aux cerises et aux fruits rouges sur le Pays de l'Arbresle (Bibost et Saint-Julien-sur-Bibost) ;
- le marché aux fruits de Vourles ;
- la coopérative pour les fruits et les produits du terroir (SICOLY) ;
- la cave coopérative de Bully pour le vin (AOC Beaujolais et AOC Coteaux du Lyonnais) ;
- les nombreux marchés locaux hebdomadaires présents dans les centres bourgs des communes.

La vente directe, pratiquée par les agriculteurs, se fait également à la ferme ou grâce à des points de vente collectifs tels que :

⁸circuit de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur

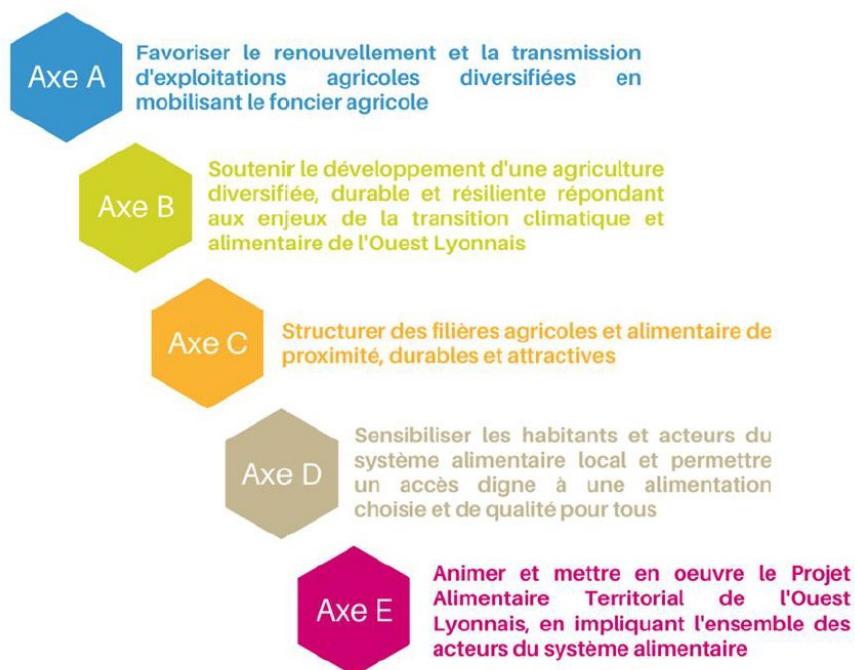
- La Barotte à Bully ;
- Ronde paysanne à Bessenay ;
- Uniferme à Beauvallon ;
- Un dimanche à la campagne à Thurins ;
- Au petit bonheur des champs à Brindas.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le projet alimentaire territorial (PAT) est une démarche pilotée par le SOL, associant une diversité d'acteurs locaux, afin de connecter la production et la consommation locale en développant une alimentation durable, équitable, de qualité et accessible à tous à l'échelle de l'Ouest Lyonnais.

Labellisée PAT en émergence en 2021, la démarche a été engagée en 2022 et validée en 2023.

Il s'organise autour des axes suivants :



Chacun des axes stratégiques est décliné en objectifs opérationnels et en actions.

3. Un dynamisme agricole vulnérable

Malgré ces potentiels (cultures à forte valeur ajoutée), l'activité agricole de l'Ouest lyonnais reste très vulnérable. Le secteur agricole est touché par les effets du changement climatique, la mondialisation du marché, l'augmentation des matières premières

La production brute standard (PBS) totale s'élève à 87 002 k€ en 2020 contre 112 619 k€ en 2010, soit une baisse importante de -22,7%.

Le recul des élevages laitiers, bien que mesuré, témoigne des difficultés économiques de certaines exploitations.

Le secteur souffre également de contrainte liée à la périurbanisation. Peu d'agriculteurs sont propriétaires fonciers (seuls 23% de la surface agricole utile est la propriété des exploitants en 2010, contre 33% en 2000).

Or, du fait de la proximité de l’Ouest Lyonnais avec l’agglomération lyonnaise, la pression foncière, de plus en plus forte, se traduit par la hausse des prix et la généralisation des baux oraux précaires. Faute de baux écrits et donc sécurisés sur le long terme, les agriculteurs ne peuvent pas investir dans leurs outils de production.

Depuis plusieurs années, cette pression est accentuée par la concurrence qu’exerce sur le foncier agricole la pâture des chevaux de loisirs. Il est ainsi plus rentable pour un propriétaire foncier de louer son bien à des particuliers pour y parquer leurs chevaux de loisirs que de louer à un agriculteur.

La diversité des productions et des modes de commercialisation, voire le développement d’activités complémentaire, apparaît aujourd’hui nécessaire à l’équilibre économique des exploitations.

Une surface agricole utile qui se stabilise

En 2020, 21 793 hectares de surfaces agricoles utiles (SAU) sont utilisés sur le territoire de l’Ouest Lyonnais. La superficie agricole utile a connu une baisse de -1,74% entre 2010 et 2020 (-387 ha), bien plus mesuré que la baisse observée entre 2000 et 2010 qui était alors de 7.13% (-1704 ha).

Sur la Vallée du Garon, qui compte historiquement moins de terres agricoles, on note néanmoins que la pression foncière continue d’entrainer la disparition de terres agricoles en proportion importante : -13.33%.

	<i>SAU totale en 2000</i>	<i>SAU totale en 2010</i>	<i>SAU totale en 2020</i>	<i>SAU totale entre 2010 et 2020</i>
CC Pays L’Arbresle	9 551 ha	8 606 ha	8 712 ha	+ 1.23% (+106 ha)
CC Vallée du Garon	1 339 ha	1 470 ha	1 274 ha	- 13.33% (-196 ha)
CC Vallons du Lyonnais	4 498 ha	4 236 ha	4 166 ha	-1.65% (-70 ha)
CC Pays Mornantais	8 496 ha	7 868 ha	7 640 ha	-2.90% (-228 ha)
Ouest Lyonnais	23 884 ha	22 180 ha	21 793 ha	-1.75% (-387 ha)

Tableau 44. Tableau 1 : Surface Agricole Utilisée totale et son évolution

Source : Données recensement agricole 2000 & 2010 & 2020 - Agreste

Commune	Total des superficies agricoles (en ha) en 2020	Evolution Surface agricole utilisée (SAU) (2010-2020) en %
Beauvallon	1 661,5	12,50
Bessenay	897,8	15,30
Bibost	282,4	-28,20
Brignais	242,3	27,40
Brindas	463,7	49,70
Bully	821,0	14,70
Chabanière	1 940,2	-13,40
Chaponost	533,5	-27,80
Chaussan	570,7	-6,20
Chevinay	328,2	3,50
Courzieu	1 033,3	-12,70
Dommartin	181,2	-11,30
Éveux	98,7	22,20
Fleurieux-sur-l'Arbresle	723,0	27,10
Grézieu-la-Varenne	68,7	4,50
L'Arbresle	1,2	-90,00
Lentilly	373,6	-12,60
Messimy	557,1	-9,90
Millery	221,7	-14,00
Montagny	231,4	14,90
Mornant	838,6	1,50
Orliénas	347,6	-13,40
Pollionnay	484,7	-11,20
Riverie	34,8	9,40
Rontalon	643,1	-3,60
Sain-Bel	224,8	106,40
Saint-André-la-Côte	281,3	-18,60
Sainte-Consorce	278,5	-0,40
Saint-Germain-Nuelles	292,1	-25,10
Saint-Julien-sur-Bibost	550,8	-11,10
Saint-Laurent-d'Agny	429,1	11,10
Saint-Pierre-la-Palud	198,0	-27,70
Sarcey	786,6	12,40
Savigny	1 389,3	-3,50
Soucieu-en-Jarrest	593,4	3,50
Sourcieux-les-Mines	530,2	35,50
Taluyers	300,2	-3,20
Thurins	674,0	-11,00
Vaugneray	1 245,1	-1,00
Vourles	45,3	-45,80
Yzeron	393,9	-2,00

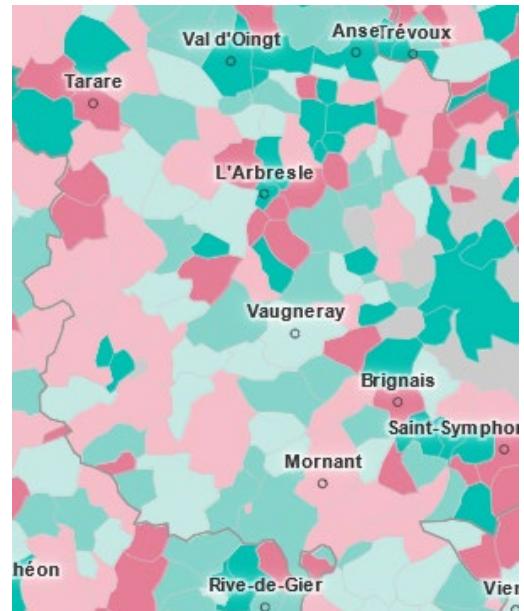


Tableau 45. Surface Agricole Utilisée totale et son évolution en % entre 2010 et 2020

Source : Données recensement agricole 2010 & 2020 - Agreste

On compte 18 communes sur le territoire dont la SAU dépasse 500 ha, avec des situations très variées en termes d'évolution des surfaces. Sur certaines communes la SAU continue de progresser, comme par exemple sur Sourcieux-les-Mines ou Fleurieux-sur-l'Arbresle dans le Pays de l'Arbresle. Sur d'autres au contraire, la baisse des surfaces se poursuit, comme par exemple sur Chaponost, en limite de la Métropole.

Une forte baisse du nombre d'exploitations

En 2020, l'Ouest lyonnais compte 996 chefs d'exploitations et co-exploitants pour 748 exploitations. Ce nombre est en baisse ces dernières années (-20,6% en dix ans) : ce phénomène est à mettre en lien avec des cessations d'activités durant la carrière des exploitants et le départ en retraite d'agriculteurs. Ces derniers conservent leurs corps de ferme qui perdent ainsi leur vocation agricole et mettent leurs terres en fermage. Bien qu'ayant un effet plus limité, le développement de GAEC⁹ explique également la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

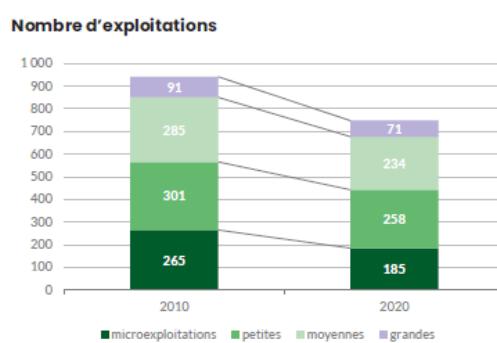
L'ensemble des communautés de communes de l'Ouest Lyonnais est touché par ce phénomène.

Toutes les exploitations sont concernées, quelques soit leur format, y compris les grandes exploitations, ce qui est notable par rapport aux territoires voisins.

L'agrandissement de la taille des exploitations ne se fait pas au profit des grandes exploitations : ce sont les petites et les micro-exploitations qui prennent en importance dans la SAU totale.

Territoires	Nombre d'exploitations en 2020 et Evolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 en %								Total exploitations	
	Micro exploitations		Petites exploitations		Moyennes exploitations		Grandes exploitations			
CCPA	80	-24%	91	-1%	84	-29%	29	0%	284	
CCVG	7	-50%	19	+12%	14	-26%	4	-43%	44	
CCVL	33	-50%	66	-21%	53	-10%	7	-50%	159	
COPAMO	67	-16%	81	-25%	82	-8%	31	-24%	261	
Ouest Lyonnais	187	-29%	257	-15%	233	-18%	71	-22%	748	

Source : Agreste – Recensement agricole 2020



Source : Agreste – Recensement agricole 2020

⁹ Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est une société civile de personnes permettant à des agriculteurs de s'associer à la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles pouvant exister dans les exploitations de caractère familial.

La Vallée du Garon et les Vallons du Lyonnais sont les secteurs où le nombre d'exploitations diminue le plus fortement. Ce sont à la fois des secteurs arboricoles en difficulté et des secteurs qui subissent une pression urbaine importante, autour de Vaugneray, Messimy, et au contact de l'agglomération lyonnaise pour la Vallée du Garon.

La diminution du nombre d'exploitations et de la SAU est moins forte dans les secteurs au relief plus accentué, abords des crêts boisés et monts du lyonnais. Pour autant, la question de la reprise des exploitations d'élevage dans un contexte de difficultés économiques et sociales est cruciale. En 2020, 136 exploitations du territoire de l'Ouest Lyonnais ont des chefs d'exploitation de plus de 60 ans. Cela correspond à 18% des exploitations et 3 242 hectares de surface agricole utile (SAU). L'âge moyen des chefs d'exploitation en 2020 est de 49,6 ans. La cession d'exploitation pour un départ à la retraite est souvent difficile pour le cédant : le territoire soutient donc des actions dans le but d'assurer le renouvellement des exploitations agricoles par un travail en amont sur les cédants et la mise en relation avec des repreneurs potentiels. Ce thème fait l'objet de plusieurs fiches projet dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Mais une dynamique d'installation sur certaines communes

Plus localement, certaines communes voient le nombre d'exploitations agricoles augmenter sur la dernière décennie, comme par exemple Sain Bel Dommartin, Montagny ou encore Lentilly et Saint-Pierre-la-Palud dans une moindre mesure.

La polyculture-élevage reste majoritaire dans les nouvelles installations mais toutes les filières sont représentées. Une part importante des nouvelles exploitations se sont installées avec un projet de vente directe et/ou de transformation.

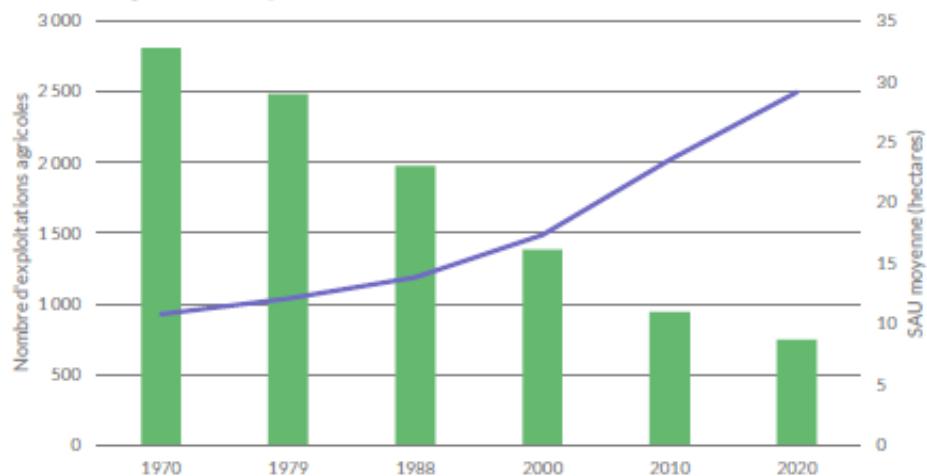
Depuis plusieurs années, on peut constater que les installations agricoles sont en forte mutation : au fil de la diminution du nombre de candidats à l'installation issus du milieu agricole, le secteur s'ouvre de plus en plus aux installations « hors cadre familial ». Par ailleurs, que ce soit par les installations hors cadre ou les reprises familiales, on constate une mutation des projets eux-mêmes, souvent qualifiés d'atypiques ou d'innovants, et qui sortent en tous cas des références technico-économiques habituelles. Ces projets ayant plus difficilement accès aux aides classiques à l'installation, l'Ouest Lyonnais a développé des partenariats avec les acteurs accompagnant ce type d'installations.

Une baisse du nombre d'exploitation au profit de l'accroissement de la SAU moyenne par exploitation

Corrélativement à la diminution du nombre d'exploitation, on observe une augmentation des Surfaces Agricoles Utiles (SAU) moyennes par exploitation, passant de 23,5 à 29,1 hectares en moyenne, soit une augmentation de 23,7% en 10 ans. Ce phénomène traduit un partage des surfaces d'une partie des terres par les exploitants en place. Les exploitations agricoles sont ainsi en pleine mutation, les exploitants ayant aujourd'hui besoin de valoriser davantage de terres agricoles qu'auparavant pour pouvoir vivre de leurs activités.

Cette tendance nationale, qui s'observe depuis les années 70 est néanmoins moins prégnante dans l'Ouest Lyonnais, que dans les territoires alentours (notamment aire métropolitaine).

Évolution du nombre d'exploitations et de la surface agricole moyenne de 1970 à 2020



Territoires	SAU moyenne des exploitations en 2020 (ha)	Evolution SAU moyenne des exploitations entre 2010 et 2020
CCPA	30,7	+22,6%
CCVG	29	+12,4%
CCVL	26,2	+37,9%
COPAMO	29,3	+18,3%
Ouest Lyonnais	29,1	+23,7%

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

L'agrandissement et la restructuration des structures a ainsi pour partie compenser, en termes d'occupation et de valorisation de l'espace, la baisse plus forte du nombre d'exploitation.

Des exploitations de plus en plus collectives

Entre 2010 et 2020 les exploitations individuelles sont restées majoritaires même si elles ont diminué au profit notamment des EARL, qui ont doublées, des GAEC (+8%) et des autres statuts (+68%). Ces statuts permettent d'améliorer les conditions de travail en partageant les rythmes entre plusieurs associés.

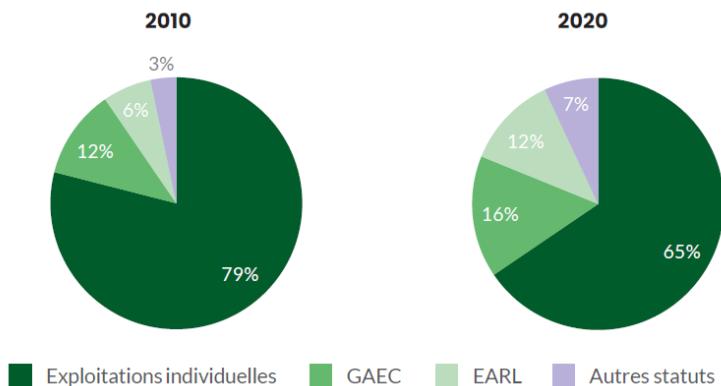


Figure 46. Statuts des exploitations

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Une évolution de l'emploi agricole vers le salariat

La main d'œuvre totale des exploitations agricoles de l'Ouest lyonnais s'établit à 1 529 équivalents temps plein (ETP).

Depuis 2010, la main-d'œuvre totale dans l'Ouest Lyonnais connaît une baisse deux fois moins importante que dans l'aire métropolitaine lyonnaise : -14,2% pour les effectifs contre -27,3.

Comparativement, le nombre d'exploitations a connu une diminution plus importante (-21%). Les exploitations se sont donc restructurées et assurent la pérennité de certains emplois lorsque qu'une exploitation cède son activité.

La composition de la main d'œuvre des exploitations s'est profondément modifiée en 10 ans avec une baisse de -62% de la main d'œuvre familiale qui passe de 608 actifs en 2010 à 228 actifs en 2020. Ainsi, la main d'œuvre familiale devient minoritaire par rapport aux salariés permanents dont le nombre augmente de 85%, passant de 211 en 2010 à 390 en 2020.

La protection des espaces naturels et agricoles périurbains

En juillet 2005, le Département du Rhône, soucieux de la menace qui pèse sur la pérennité de l'activité agricole et des ressources environnementales, a pris la compétence dédiée à la protection des espaces agricoles et naturels périurbains, en application de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.

A partir de 2010, le Département en association étroite avec le SOL, a engagé la démarche PENAP à l'échelle de l'Ouest Lyonnais. Cette dernière s'est appuyée sur une concertation élargie aux représentants des collectivités locales (communautés de communes et communes), à la profession agricole, aux acteurs de l'environnement, de la pêche et de la chasse et aux services de l'Etat. Elle a porté à la fois sur la définition des périmètres de PENAP, dans le cadre d'un appel à contribution auprès des différents acteurs, et d'un programme d'actions pluriannuel. Le périmètre a été approuvé en 2014 par le Conseil départemental après délibération des communes et enquête publique. 35 000 ha soit 73% du territoire de l'Ouest Lyonnais.

L'Ouest Lyonnais fait figure d'exemple dans le Rhône concernant la mobilisation de ce dispositif. En effet, les 35 500 hectares protégés dans l'Ouest Lyonnais correspondent à 78% des hectares PENAP à l'échelle du Département (45 000 hectares).



Carte 50. Délimitation des PENAP dans le Rhône

Source : Le Département du Rhône – Programme d’actions PENAP 2022-2026

Le dispositif PENAP met en œuvre deux outils :

- un périmètre de protection et d'intervention :

Il peut délimiter uniquement des zones A (agricoles) ou N (espaces naturels) des documents d’urbanisme, avec un objectif de préservation à long terme. En cas de révision du programme d’actions, le périmètre PENAP reste inchangé. Le périmètre ne peut être modifié que par décret interministériel.

L’outil PENAP permet, au sein de l’espace délimité, de pérenniser la vocation et l’usage de ces espaces et de limiter les anticipations foncières qui fragilisent l’activité agricole. Le périmètre de protection a pour objectif de juguler la spéculation foncière et de rendre le foncier accessible, alors que la tendance actuelle est à la précarisation des baux ruraux. L’enjeu consiste également à donner une lisibilité à long terme aux agriculteurs qui s’installent, en ce qui concerne l’amortissement de leur outil de production. Le Département dispose d’un pouvoir d’intervention foncière. Il peut ainsi acquérir des terrains, soit à l’amiable, par préemption via la Société d’aménagement foncier et d’établissement rural (SAFER) par expropriation. Dans ce dernier cas, le Département doit obtenir une Déclaration d’Utilité Publique (DUP).

- un programme d’actions :

Elaboré en concertation avec les communes, les EPCI, les associations et les agriculteurs, il précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre. Il est mis en œuvre sur une période donnée et il est révisé lorsqu'il arrive à échéance.

Le programme d'actions 2022-2026 décline cinq orientations :

1. Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture
2. Maintenir une dynamique agricole par la reprise ou la création d'exploitations agricoles
3. Créer les conditions pour viabiliser et moderniser les exploitations
4. Préserver et renforcer la qualité environnementale du territoire
5. Valoriser les territoires, les espaces agricoles et naturels

L'agriculture, synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Une diversité de productions (vignes, vergers, élevages, cultures ...) qui permet une meilleure adaptation aux évolutions du marché- Un important potentiel de production agricole possible par la présence de l'irrigation- Des signes et marques de qualité qui progressent- Un important potentiel de développement des circuits courts et circuits intermédiaires lié au marché local et à la proximité de la Métropole de Lyon- Une tendance à la diversification des exploitations- Des installations nouvelles sur certaines communes- La mise en place des périmètres et de plans d'actions PENAP pour protéger les terres agricoles- La mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial à l'échelle de l'Ouest Lyonnais	<ul style="list-style-type: none">- Les conséquences du changement climatique- Des espaces agricoles confrontés à la pression urbaine et la concurrence avec les activités de loisirs (fréquentation, chevaux de loisirs)- Une tendance à la déprise agricole des secteurs les moins favorables à l'exploitation qui devrait s'accroître les prochaines années- Une fragilisation toujours plus forte de la filière élevage et notamment lait faisant peser des risques importants sur le maintien des surfaces prairiales (enjeux de l'entretien et conséquence sur le paysage et le risque incendie)

ENJEUX

Les espaces agricoles

- La poursuite des efforts de limitation de la consommation foncière pour le développement urbain
- La préservation de la fonction agricole des terres étant aujourd'hui utilisées à d'autres fonctions (animaux de loisirs, centrale solaire au sol ...) ou pouvant être laissées à l'abandon

Les exploitations & exploitants agricoles

- Le maintien des sièges d'exploitation et des possibilités d'installation (maintien de la vocation des bâtiments agricoles),
- La prise en considération des projets agricoles à vocation économique (plateforme logistique, vente collective, atelier de transformation, etc.) ou collectif
- La facilitation de la transmission d'exploitations et l'installation d'agriculteurs sur le territoire (dans toutes les filières notamment élevage)

Valorisation des produits

- La poursuite des actions en faveur d'une valorisation des produits en circuit court et en circuit intermédiaire de proximité
- La poursuite des actions en faveur du développement des produits de qualité (agriculture bio, appellations, marques, ...)

L'activité agricole, la ressource en eau & l'irrigation

- L'évolution des pratiques agricoles avec la perspective de la raréfaction de la ressource en eau
- La bonne gestion des équipements de stockage d'eau existants
- L'importance du devenir des terres irriguées dans un contexte de tension hydrique
- La pérennisation des systèmes d'irrigation (canaux ...)

L'agriculture, l'énergie et le climat

- La résilience des exploitations pour s'adapter au changement climatique
- La promotion de la production d'énergie par l'agriculture (potentiel solaire des bâtiments agricoles, biogaz ...)

Agriculture, paysage(s) et environnement

- L'enjeu du maintien de l'élevage ou d'une activité agricole pour l'entretien, la lutte contre le risque incendie
- La prise en considération de l'impact paysager de l'activité agricole

Alimentation

- La structuration des filières alimentaires de proximité
- La mise en œuvre du projet alimentaire territorial de l'Ouest Lyonnais

Chapitre 9. LE TOURISME

1. La destination touristique « Monts du Lyonnais »

Au 1^{er} janvier 2018, un office de tourisme intercommunautaire (OTI) à l'échelle de la destination touristique « Monts du Lyonnais » a été créé. Trois communautés de communes sont membres de l'OTI : la communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), la CCVG et la COPAMO. Jusqu'en 2024, la CCVL et La CCPA travaillaient avec l'OTI sous la forme d'un conventionnement. A partir de 2025, elles rejoindront l'OTI comme membres.

La destination touristique « Monts du Lyonnais » s'est dotée d'une stratégie de développement touristique qui s'inscrit dans un développement durable c'est-à-dire "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil" (définition Organisation Mondiale du Tourisme).

Plusieurs axes de développement ont été identifiés : les activités de pleine nature, le tourisme gourmand, le tourisme de patrimoine ou culturel. L'axe prioritaire de développement concerne les activités de pleine nature : outdoor, nature, loisirs actifs, itinérance, tourisme d'affaires (volet activités sportives/ challenges équipes, team building sportif...) avec tourisme vertueux, durable, accessible comme ligne conductrice. L'axe de consolidation concerne la valorisation du patrimoine, la culture, les RDV Découverte.

Les objectifs de la stratégie sont les suivants :

- Accroître la fréquentation touristique des Monts du Lyonnais pour des courts séjours : inciter à séjourner sur la destination pour des retombées économiques plus conséquentes.
- Générer des retombées économiques sur l'ensemble du territoire et lisser la fréquentation sur l'intégralité de l'année.
- Structurer les activités de pleine nature comme levier de transition économique, vecteur de lien social et de bien-être mais également pour mieux concilier pratiques de loisirs et préservation des espaces naturels et de vie.
- Valoriser et agir pour préserver, sensibiliser et entretenir le patrimoine naturel (actions pédagogiques pour prévenir et / ou résoudre les conflits d'usage).
- Conforter l'image identitaire du territoire à travers la valorisation du patrimoine et des productions locales.
- Répondre aux nouvelles tendances de consommation touristique : des clients potentiels en quête de villégiature plus proche de leurs lieux résidences, plus accessibles, plus respectueux à la fois du territoire et des hommes qui le font vivre.
- Être exemplaire en termes d'accessibilité : douce, intermodalités, accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Avoir des offres de séjours accessibles aux personnes en situation de handicap.

2. Les hébergements touristiques du territoire

Une offre d'hébergement touristique marchand variée à l'échelle du territoire du SOL

Les données 2023 transmises par l'office de tourisme intercommunautaire permettent de mettre en lumière les hébergements locatifs comme type d'hébergements le plus présent sur le territoire de l'Ouest Lyonnais (35%) dans l'offre globale d'hébergements qui peuvent accueillir jusqu'à 2 278 personnes par jour.

NOM	Hébergement Collectif	Hébergement Locatif	Hôtellerie	Hôtellerie Plein Air	Somme total
Sain-Bel		4			4
Saint-Germain-Nuelles	15	47			62
L'Arbresle			70		70
Dommartin		10			10
Vourles			133		133
Eveux	50	5			55
Taluyers			24		24
Riverie		10			10
Saint-Symphorien-sur-Coise	83	12	36		131
Soucieu-en-Jarrest		18			18
Chevinay		16			16
Thurins		59	8	18	85
Rontalon		18			18
Millery		4			4
Saint-Laurent-d'Agny		16			16
Montagny		17			17
Chaussan		18			18
Bessenay		64		90	154
Savigny	20	31			51
Brignais		6	120		126
Brindas		40			40
Pollionnay		29		240	269
Lentilly		13			13
Mornant		20	24	171	215
Courzieu		14			14
Beauvallon		31	69		100
Bibost		26			26
Sourcieux-les-Mines		6			6
Fleurieux-sur-l'Arbresle		15			15
Saint-Pierre-la-Palud		24			24
Sarcey	30	11	80		121
Sainte-Consorce	75				75
Bully		33			33
Chaponost		58			58
Saint-Julien-sur-Bibost		6			6
Vaugneray		36			36
Messimy		37			37
Yzeron		48		120	168
Total	273	802	564	639	2278
Répartition	12%	35%	25%	28%	100%

Tableau 46. Offre d'hébergement touristique marchand

Source : Office du tourisme intercommunautaire, Office du tourisme des Monts du Lyonnais, juin 2023

Il est à noter que 17 communes en frange Ouest du territoire se situent en tout ou partie en zone de Montagne, au sens de la Loi Montagne. Néanmoins, le périmètre du SCoT n'étant pas affecté par les problématiques de flux touristiques liés aux activités de montagne ni par des UTN structurantes, il n'est pas

identifié de problématique particulière quant aux capacités d'accueil et de logements des saisonniers. Par ailleurs, le diagnostic n'identifie pas non plus de capacité de réhabilitation de l'immobilier de loisirs.

Les activités de loisirs sportifs proposées sur le territoire sont multiples comme illustrés dans le tableau ci-après, avec tout de même une prédominance des circuits de randonnées et du cyclisme.

NOM	Accro-branche	Cyclisme	Cyclisme VTT	Equestre	Escalade	Pêche	Rando	Sport Mécanique	Sport Aérien
Beauvallon				1			1	1	
Bessenay		2	2				5		
Bibost			2				2		1
Brignais		1	3			1	5		
Brindas		7	4				1		1
Bully		1	2				6		
Chabanière							1		
Chaponost			4	1			7	1	
Chaussan									
Chevinay			1				2		
Courzieu		1	3				7		
Dommartin			1	1			2		
Eveux			1				1		
Grézieu-la-Varenne		1					2		
L'Arbresle		1			1	1	4		
Lentilly			1	1			2		
Messimy		1	4			1	2		
Millery			4	1			5		
Montagny			2				4		
Mornant		1	9			2	2		
Orliénas				1			2		
Pollionnay			4	1	2		3		
Riverie					1		3		
Rontalon							3		
Sain-Bel		2	1				3		
Saint-André-la-Côte							3		
Sainte-Consorce				2	1		1		
Saint-Germain-Nuelles			1	3			6	1	
Saint-Julien-sur-Bibost			1	1			4		
Saint-Laurent-d'Aigny						1	2		
Saint-Pierre-la-Palud				3			1		
Sarcey				1			1		
Savigny			3	1			5		
Soucieu-en-Jarrest				7					
Sourcieux-les-Mines		1	3			1	3		
Taluyers						1	3		
Thurins			1			1	3		
Vaugneray			7		1		3		
Vourles			2	1			3		
Yzeron	1		5	1	1	1	7	1	

Tableau 47. Activités de loisirs sportifs proposées sur le territoire

Source : Office du tourisme intercommunautaire, Office du tourisme des Monts du Lyonnais, juin 2023

3. L'emploi dans le secteur du tourisme

La faible offre d'hébergements touristiques marchands se ressent logiquement au niveau du nombre d'emplois. On dénombre ainsi sur le territoire de l'Ouest Lyonnais 1 040 emplois touristiques pour l'année 2015. Ce chiffre, en hausse par rapport à l'année 2014, reste toutefois peu important au regard du nombre d'emplois sur le territoire.

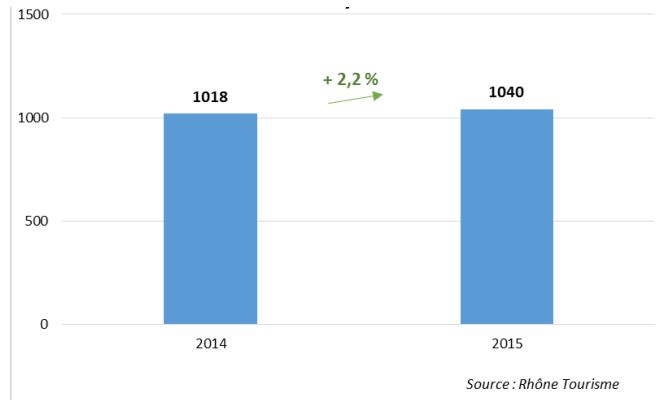


Figure 47. Volume d'emplois touristiques sur le territoire de l'Ouest lyonnais

	2014	2015
Volume d'emplois touristiques (dans les activités caractéristiques du tourisme du territoire)	1 018	1 040
Nombre d'établissements touristiques concernés	184	181
Part dans l'emploi total du territoire	3,4%	3,4%
Part dans l'emploi touristique du département du Rhône	19%	19%
Évolution de l'emploi touristique entre 2014 et 2015	2,2% (+22 emplois)	

Tableau 48. L'emploi dans le secteur du tourisme en 2015 sur l'Ouest Lyonnais

Source : Rhône Tourisme – Conseil Départemental du Tourisme

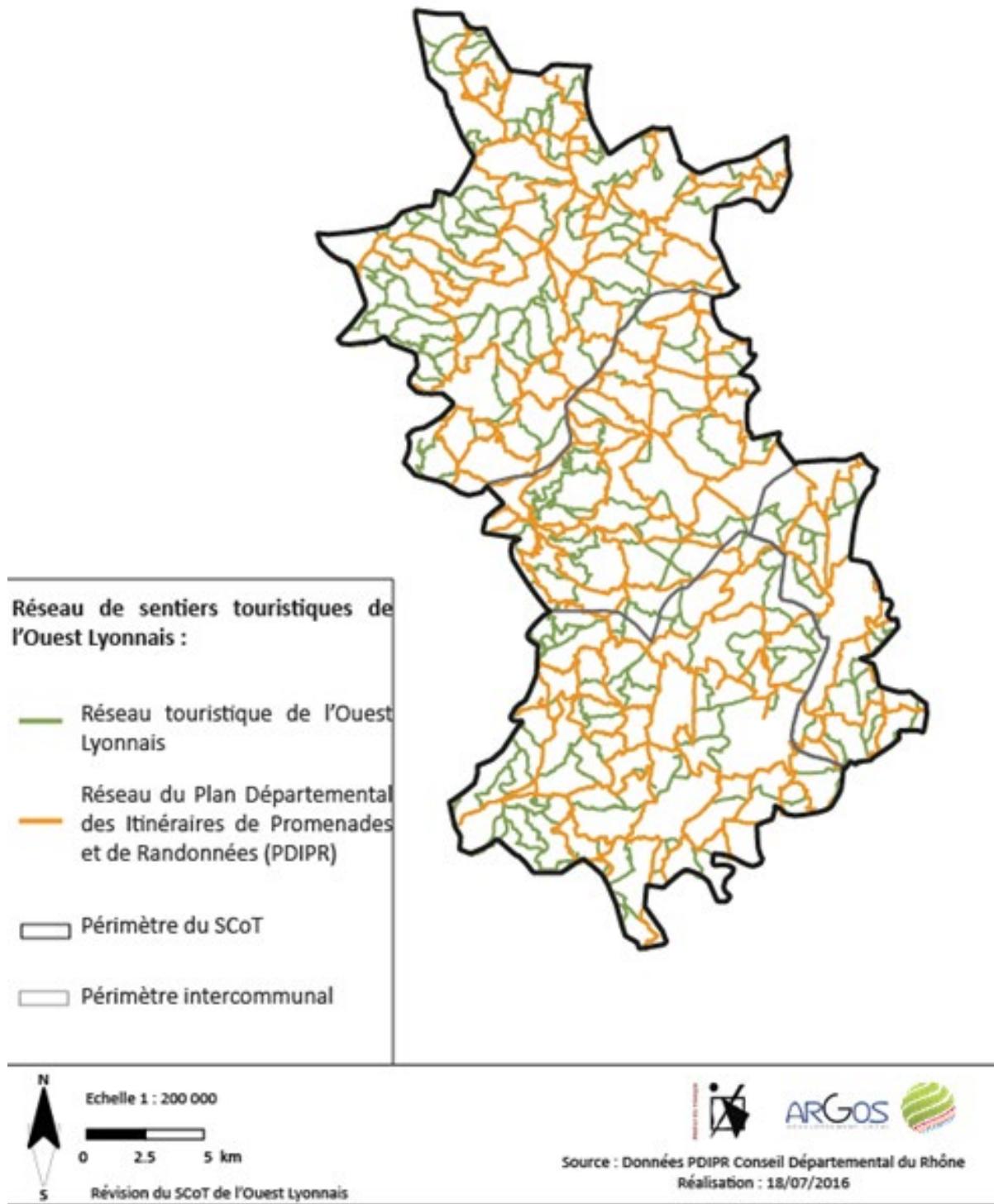
4. Le patrimoine de l'Ouest Lyonnais

Un tourisme « vert » articulé autour des sentiers

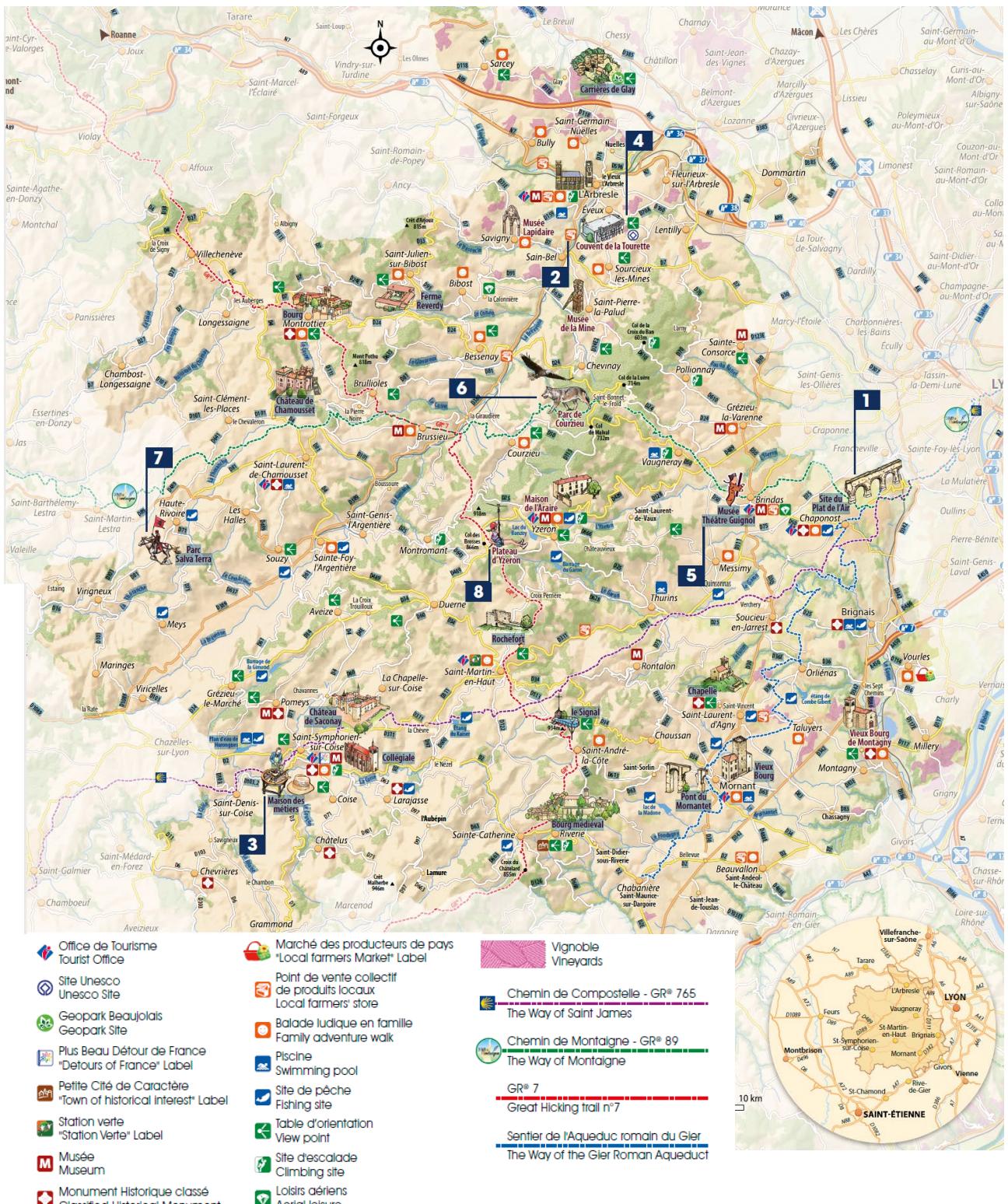
Le territoire de l'Ouest Lyonnais totalise 938 km de sentiers de randonnées classés comme réseaux touristiques. Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, et éventuellement équestre et VTT, s'étend quant-à-lui sur 520,6 kilomètres.

On retrouve également sur le Plateau d'Yzeron, le parcours d'accrobranche le plus fréquenté du Rhône, avec près de 11 500 entrées par an (11 420 en 2014 et 11 430 en 2015¹⁰).

¹⁰Source : Conseil départemental du Tourisme – Bilan touristique musées et sites assimilés 2015



Carte 51. Réseau touristique



Carte 52.

Carte touristique Monts du Lyonnais, L'échappée douce

Source : Office du tourisme intercommunautaire, Office du tourisme des Monts du Lyonnais, juin 2023

1.Aqueduc romain du Gier	2.Cave des coteaux du Lyonnais	3.Maison des métiers	4.Couvent de la Tourette
5.Musée théâtre Guignol	6.Parc de Courzieu	7.Parc de loisirs Salva Terra	8.Plateau d'Yzeron

Les sites musées et lieux de visites

L'Ouest Lyonnais compte un parc animalier, qui est le site connaissant la plus forte fréquentation, une maison de pays et 8 musées. Ces sites totalisent environ 91 765 entrées en 2016, chiffre semblable à celui de l'année 2015 (hors couvent de la Tourette).

Depuis 2016, le couvent de la Tourette est inscrit sur la liste du patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO, comme la totalité de l'œuvre architecturale de Le Corbusier. En 2016, il a accueilli 5305 visiteurs individuels (hors groupes, non communiqué) et se place ainsi dans les premiers sites du territoire en termes de fréquentation.

Les aqueducs romains, appelés également Aqueducs du Gier, avec des vestiges visibles à Courzieu, Mornant, Brignais et Chaponost, ainsi que le circuit des églises et des chapelles romanes présentent également un intérêt touristique majeur pour le territoire.

Musée ou site assimilé	Commune	Nombre d'entrées en 2014	Nombre d'entrées en 2015	Nombre d'entrées en 2016
Parc animalier de Courzieu	Courzieu	62 070	59 820	62 880
Maison de Pays	Mornant	9 590	9 690	8 120
Musée Théâtre Guignol	Brindas	6 465	7 575	6 840
Musée de la Mine et de la minéralogie	Saint-Pierre-la-Palud	3 520	3 665	4 210
Musée lapidaire de l'Abbaye de Savigny	Savigny	370	1 320	420
Maison d'exposition de l'Araire	Yzeron	1 680	1 250	1 700
Espace découverte du Pays de L'Arbresle	L'Arbresle	1 450	1 050	860
Musée Antoine Brun	Sainte-Consorce	710	970	650
Maison du Blanchisseur	Grézieu-la-Varenne	600	610	500
Musée Paul Buyer	Rontalon	360	Non communiqué	280
Couvent de la Tourette	Eveux	NC	NC	5 305
Musées de l'Ouest Lyonnais		86 815	85 950	91 765

Tableau 49. Musées et sites assimilés selon le nombre d'entrées de 2014 à 2016 sur l'Ouest Lyonnais

Source : Conseil départemental du Tourisme – Bilan touristique musées et sites assimilés 2015

Le tourisme culturel

Les évènements culturels (festivals, concerts ...) sont également des vecteurs de tourisme sur l'Ouest Lyonnais. Sur le territoire, Inter'Val d'Automne attire notamment un public nombreux avec environ 9 500 visiteurs chaque année.

Évènement	Commune	Nombre d'entrées en 2014	Nombre d'entrées en 2015	Nombre d'entrées en 2016
Fest Bouc	Beauvallon	8 800	10 500	N'existe plus
Inter'Val d'Automne	Vaugneray	9 560	10 010	9 450
Art Scène	Vaugneray	5 200	Biennale	5 060

Tableau 50. Principaux festivals, évènements avec une billetterie sur l'Ouest Lyonnais

Source : Conseil départemental du Tourisme – Bilan touristique festivals 2015

Deux modifications du SCoT de l'Ouest Lyonnais pour prendre en compte deux projets reconnus comme unités touristiques nouvelles

Deux projets de développement touristique ont émergé durant la mise en œuvre du SCoT de l'Ouest Lyonnais : celui du parc animalier de Courzieu et celui de l'Auberge du Château de Saint-Bonnet. Du fait de leur localisation sur les communes de Courzieu et Chevinay, classées en zone de montagne, et de leur envergure (plus de 300 m² de surfaces de plancher dédiés à l'activité touristique), ces projets sont considérés comme des unités touristiques nouvelles selon la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (dite Loi Montagne 1). Cette même loi indique que leur encadrement relève des SCoT.

La seule prescription du SCoT 2011 encadrant les UTN stipule que les conditions de leur implantation seront définies dans un schéma de secteur à élaborer. Ayant été supprimé entre temps du code de l'urbanisme, cet outil ne peut pas mettre mis en œuvre. Etant convaincus par l'intérêt général de ces projets, les élus les ont largement soutenus et ont donc lancé des procédures de déclaration de projet pour définir les conditions de leurs implantations. Ces procédures d'urbanisme sont finalisées aujourd'hui : les projets sont en cours de réalisation.

Afin d'éviter de devoir repasser par ces procédures lourdes, longues et onéreuses, la question des UTN a été étudiée attentivement. Depuis la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne (dite Loi Montagne 2), les projets d'envergure modestes ne sont plus encadrés par les SCoT mais relèvent dorénavant de l'échelon du PLU. Seuls les projets de plus de 10 000 m² de surface de plancher relèvent du SCoT. Or, dans le cadre de la révision du SCoT, n'a été relevé aucun projet touristique de cette envergure, notamment dans les communes situées en zone de montagne.

Le tourisme – synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Une offre d'hébergement diversifiée- Un patrimoine architectural et historique important- Un tourisme vert, véritable force du tourisme local- Un réseau dense de sentiers de randonnées- Des événements culturels qui contribuent au dynamisme local- Une destination touristique « Monts du Lyonnais »	<ul style="list-style-type: none">- Des hébergements touristiques marchands peu nombreux

ENJEUX

L'activité touristique

- La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique des Monts du Lyonnais
- Le confortement du rôle des lieux/ Nouvelles espaces touristiques
- L'identification des projets relevant des Unités Touristiques
- Le confortement du potentiel touristique du territoire autour du tourisme vert et/ou itinérant (dont les réseaux de sentiers touristiques)
- La favorisation de la coopération et/ou la coordination des Offices de Tourisme du territoire, en lien avec les Monts du Lyonnais
- L'affirmation d'une stratégie touristique en lien avec la Métropole de Lyon

Le tourisme patrimonial et culturel

- La protection et la valorisation des éléments emblématiques du territoire ayant un intérêt patrimonial, historique, architectural et culturel ;
- L'intégration du développement du tourisme patrimonial dans les documents d'urbanisme et leur déclinaison (Plan Local d'Urbanisme, charte paysagère, ZPPAUP, ...)

L'hébergement touristique

- Le développement et la diversification de l'offre d'hébergements touristiques marchands.

Tourisme et préservation de l'environnement

- Le développement d'un tourisme « éco-responsable » qui réponde aux besoins de la clientèle touristique tout en préservant les espaces naturels de l'Ouest-Lyonnais.

Chapitre 10. LA FORET & LA FILIERE BOIS

1. Des espaces boisés majoritairement feuillus

Le syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) fait partie du comité Forêt Bois avec le Centre régional de la propriété forestière (CNPF) et Fibois Rhône – Métropole. Les actions de ce comité sont financées par les fonds européens LEADER et Région – FEADER.

Selon les chiffres 2022 du comité Forêt Bois, la forêt représente 12 346 hectares, soit 20% du territoire de l'Ouest Lyonnais.

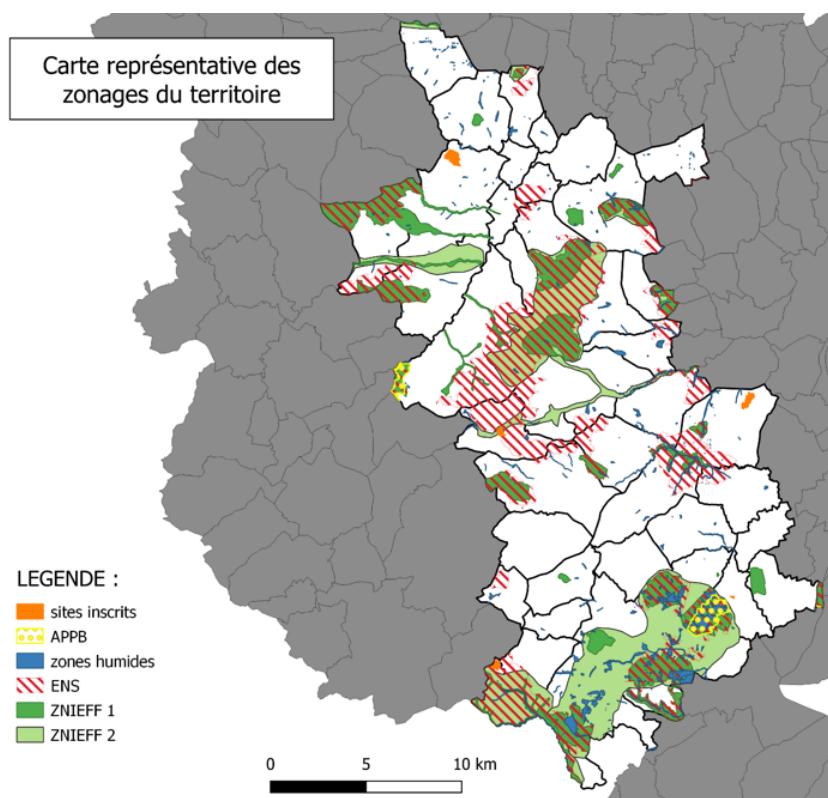
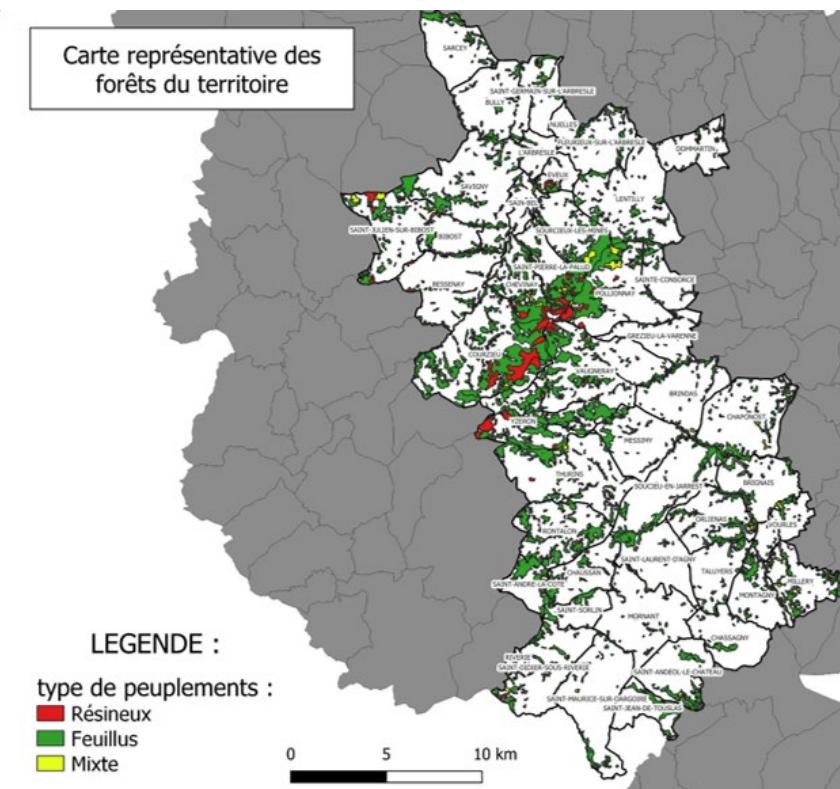
Les forêts sont majoritairement feuillues (76%). On compte également une part significative de forêt de chênes (13%). Les résineux sont peu présents sur le territoire.

ESSENCE	SURFACE (HA)	POURCENTAGE (%)
Feuillus mélangés	9 232	76
Chênes purs	1 566	13
Douglas	616	5
Forêt mixte F/R	291	2
Châtaignier	423	3
Peuplier	146	1
Autres conifères	43	0
Autres feuillus	29	0

Tableau 51. Composition de la forêt en 2022

Source : Comité Forêt Bois, Février 2022

Ces espaces forestiers se concentrent essentiellement sur la partie « montagneuse » de l'Ouest Lyonnais, notamment sur la partie Sud du Pays de l'Arbresle et sur les parties Nord et Est des Vallons du Lyonnais.

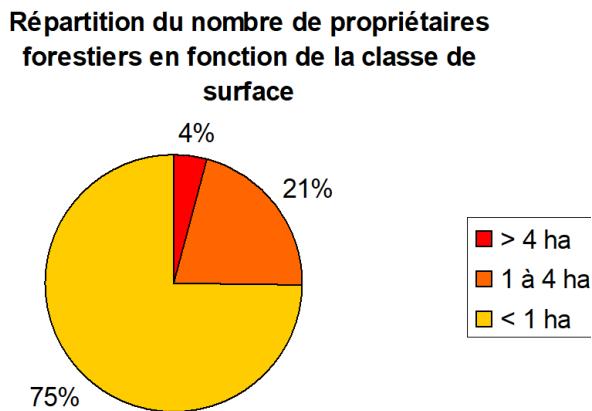


Carte 53. Forêts du territoire

Source : Comité Forêt bois, Février 2022, Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), Centre régional de la propriété forestière (CNPF), Fibos Rhône – Métropole, LEADER, Région - FEADER

2. Une forêt en gestion privée avec un morcellement important

Les forêts sont majoritairement privées (98%). Sur les 12 346 hectares de forêts, seuls 201 hectares sont des forêts publiques. Elles sont détenues par 7 740 propriétaires. Le parcellaire est très morcelé avec 1,55 ha de surface moyenne par propriétaire.



Source : Comité Forêt bois, Février 2022, Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), Centre régional de la propriété forestière (CNPF), Fibrois Rhône – Métropole, LEADER, Région - FEADER

Le centre régional de la propriété forestière est un établissement public pour orienter et développer la gestion durable de la forêt privée. Une de ses missions est de favoriser le regroupement forestier. Une association a été créée pour grouper la gestion de parcelles forestières, ASLGF des monts et coteaux du Lyonnais. Chaque propriétaire reste propriétaire et décisionnaire pour ses parcelles mais une gestion mutualisée est possible : réalisation de travaux et coupes en commun, conseils et aides à la gestion et la commercialisation des bois auprès de coopératives et acheteurs locaux, plan simple de gestion (PSG) groupé... Cette association compte 132 propriétaires en 2022. Cela représente 906 ha.

3. Les différentes fonctions de la forêt

La fonction sylvicole permet de produire du bois de qualité et de renouveler les peuplements. La production annuelle en bois sur le territoire de l'Ouest Lyonnais est de 46 000 m³ dont 44% sont récoltés par an. La production forestière sur le territoire est donc modeste et il n'existe pas à ce jour de réelle culture de la gestion forestière.

La forêt a également une fonction économique dans la mesure où elle apporte un revenu aux propriétaires. Elle alimente la filière bois et crée ainsi des emplois locaux.

La fonction sanitaire de la forêt se traduit par une amélioration de la résistance aux vents et aux maladies. L'intervention en forêt est nécessaire pour lutter contre les risques d'incendie.

Les enjeux environnementaux et sociaux sont nombreux. Il s'agit de favoriser la biodiversité et entretenir les paysages. La forêt est également un puits de carbone car elle capté le CO₂. La forêt joue un rôle de préservation de la qualité de l'eau et des sols. La forêt est aussi un lieu de loisirs. A ce titre, elle doit être accueillante pour ces différents usages.

4. Les entreprises de la filière bois

Selon les chiffres 2022 du comité Forêt bois, le territoire de l'Ouest Lyonnais se caractérise par une prédominance d'entreprises de l'aval de la filière bois, c'est-à-dire de nombreux charpentiers et menuisiers. Le territoire compte une scierie, une entreprise de travaux forestiers et sept producteurs de bois énergie (bois bûches).

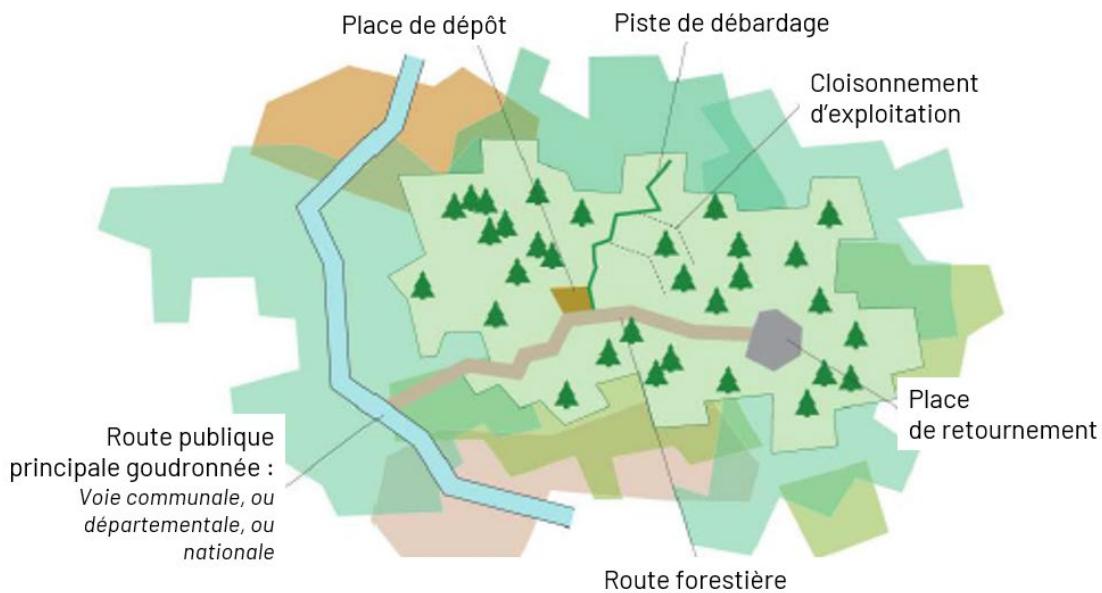
Le comité Forêt bois met en avant les atouts de la construction bois à travers : la préfabrication en atelier : chantiers rapides, un chantier sec avec moins de nuisances sonores, un rapport poids/résistance imbattable (bois léger et résistant pour des constructions en milieu difficile : surélévations...), des performances énergétiques importante (bois 15 fois plus isolant que le béton), un impact environnemental réduit comparé aux constructions traditionnelles, le maintien et le développement d'emplois locaux et une ressource renouvelable et une filière « zéro déchets » : bois énergie, isolants, panneaux, papeterie, emballage.

De la même manière, le comité Forêt bois soutient le développement du chauffage au bois pour les raisons suivantes : un coût de l'énergie stable, un impact environnemental réduit, faible énergie grise, le maintien et le développement d'emplois locaux, une ressource renouvelable et locale, en complément de l'amélioration des forêts pour un objectif bois d'œuvre sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, de nouvelles technologies permettant des combustions performantes : meilleurs rendements et moins de polluants (en 2017, 82 % de la population était exposé aux particules fines PM2,5 en AuRA → - 85 % en 3 ans avec les incitations aux changement des systèmes de chauffage).

5. Un schéma de desserte élaboré à l'échelle de l'Ouest Lyonnais et des Monts du Lyonnais

Les dessertes forestières sont une nécessité pour l'exploitation forestière. Sur le territoire, les conditions d'accès à la ressource sont difficiles et l'exploitation forestière engendre des conflits d'usage du fait de l'attractivité des espaces boisés pour les activités de nature des populations urbaines.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a réalisé en 2017 un schéma de desserte forestière. Il s'agit de développer, par le biais d'un schéma de desserte cohérent, des pratiques sylvicoles qui intègrent la multifonctionnalité à travers des documents de planification forestière (Plan de gestion, aménagement forestier).



Source : Comité Forêt bois, Février 2022, Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), Centre régional de la propriété forestière (CNPF), Fibos Rhône – Métropole, LEADER, Région – FEADER

Le schéma prévoit en majorité de l'amélioration de piste existant ou de la création de piste forestière. Très peu de route sont proposées à l'amélioration ou à la création.

Le comité Forêt bois porte la création de ces dessertes comme au Bois du Bouth (Thurins) avec 60 ha de forêt desservis et à Croix du Ban nord (Polionnay, Sourcieux-les-Mines) avec 300 ha de forêt desservis.

La forêt & la filière bois – synthèse et enjeux

SYNTHESE

FORCES/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Le massif des Crêts boisés au potentiel forestier intéressant- Un schéma de desserte forestière élaboré en 2017- Une présence non négligeable des entreprises de la filière bois dans le secteur de la transformation- Une filière bois, vectrice de développement économique et d'emplois sur l'ensemble de l'Ouest Lyonnais	<ul style="list-style-type: none">- Une filière bois et bois-énergie à structurer- Un morcellement de la forêt privé important notamment sur le Pays Mornantais et la Vallée du Garon- Une progression de la déprise agricole et du manque d'entretien de certaines parcelles qui pourrait accroître le risque d'incendie.

ENJEUX

Les espaces forestiers

- La promotion et la préservation de la multi-fonctionnalité de la forêt de l'Ouest-Lyonnais (coexistence de plusieurs usages : activité forestière, sentiers de randonnées ...et de plusieurs fonctions (de production, paysagère, écologique) ;
- La favorisation du remembrement des espaces forestiers.

L'activité forestière

- La promotion d'une gestion forestière durable sur l'Ouest-Lyonnais (Plans Simple de Gestion, Règlements Types de Gestion (RTG) ...) ;
- Le maintien d'un réseau de desserte satisfaisant qui réponde aux exigences d'exploitation forestière.

La ressource « bois » et la filière « bois-énergie »

- La promotion de la production d'énergies renouvelables par la filière bois (granulés, bois bûche ...) ;
- La favorisation de la production de bois d'œuvre sur l'Ouest Lyonnais ;
- La facilitation de l'utilisation du bois dans la construction.